827 (2016-2017) — N° 1

PARLEMENT WALLON

SESSION 2016-2017

9 JUIN 2017

PROJET DE DÉCRET

contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017

4e session de la 10e législature

site internet : www.parlement-wallonie.be
courriel : courriel@parlement-wallonie.be

PROJET DE DÉCRET

contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017

Le Gouvernement wallon présente au Parlement wallon le projet de décret dont la teneur suit :

CHAPITRE 1er
Dispositions générales

Article 1er

Les crédits destinés à couvrir les dépenses de la Wallonie afférentes à l'année budgétaire 2017 sont ouverts et ventilés en articles de base conformément aux programmes et au tableau budgétaire annexés au présent décret et dont la synthèse figure ci-après.

Ces tableaux donnent l'estimation des dépenses prévisionnelles à imputer en 2017 à charge des fonds budgétaires.

(En milliers euro)	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation limitatifs	Crédits de liquidation non limitatifs
Crédits de dépenses	14 010 924	13 610 851	
Dont	Moyens d'engagement	Moyens de liquidation	
Dépenses prévisionnelles à charge des fonds budgétaires	189 967	195 483	

Art. 2

L'article 5 du décret du 21 décembre 2016 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017 est modifié comme suit :

« Par dérogation à l'article L1332-3 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'enveloppe du Fonds spécial de l'aide sociale pour le budget ajusté 2017 est fixée à 64 984 milliers d'euros, tenant compte des prévisions du Bureau fédéral du plan publiées en mai 2017 pour l'inflation 2016 et 2017 et du refinancement structurel de 5 000 milliers d'euros confirmé lors du budget initial 2010.

La neutralité de la présente mesure sur l'évolution de l'enveloppe du fonds sera garantie lors de l'ajustement 2017 lorsqu'il sera tenu compte de la fixation définitive de l'indice moyen des prix à la consommation de l'année budgétaire 2016. ».

Art. 3

L'article 6 du décret du 21 décembre 2016 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017 est modifié comme suit :

« Par dérogation à l'article L1332-4 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'enveloppe octroyée au CRAC pour le budget ajusté 2017 est

fixée à 33.299 milliers d'euros, tenant compte des prévisions du Bureau fédéral du plan publiées en mai 2017 pour l'inflation 2016 et 2017.

La neutralité de la présente mesure sur l'évolution de l'enveloppe octroyée au CRAC sera garantie lors de l'ajustement 2017 lorsqu'il sera tenu compte de la fixation définitive de l'indice moyen des prix à la consommation de l'année budgétaire 2016. ».

Art. 4

L'article 7 du décret du 21 décembre 2016 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017 est modifié comme suit :

« Par dérogation à l'article L1332-5 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'enveloppe octroyée au Fonds des communes pour le budget ajusté 2017 est fixée à 1 186 675 milliers d'euros tenant compte des prévisions du Bureau fédéral du plan publiées en mai 2017 pour l'inflation 2016 et 2017, du refinancement structurel de 10 000 milliers d'euros intégré au budget initial 2009 ainsi que, pour 2017, d'une enveloppe de 11 189 milliers d'euros.

La neutralité de la présente mesure sur l'évolution de l'enveloppe du fonds sera garantie lors de l'ajustement 2017 lorsqu'il sera tenu compte de la fixation définitive de l'indice moyen des prix à la consommation de l'année budgétaire 2016. ».

Art. 5

L'article 18 du décret du 21 décembre 2016 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017 est modifié comme suit :

« Par dérogation à l'article 26, §1er, du décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonnes, les crédits d'engagement des articles de base des programmes 02 et 03 de la division organique 16 peuvent être transférés d'un programme à l'autre par le Ministre chargé de l'Aménagement du Territoire moyennant l'accord du Ministre du Budget, quel qu'en soit le montant, dans le cadre de la mise en œuvre du CWATUP/CoDT. ».

Art. 6

L'article 31 du décret du 21 décembre 2016 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017 est modifié comme suit :

« Le Gouvernement wallon est autorisé à verser au compte régional pour l'assainissement des communes à finances obérées ouvert auprès de Belfius Banque :

– au 1er août 2017 : 69 344 000 euros représentant l'intervention complémentaire régionale;

– au 1er octobre 2017 : 33 299 000 euros représentant la dotation octroyée au CRAC dans le cadre du refinancement du fonds des communes. ».

Art. 7

L'article 36 du décret du 21 décembre 2016 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017 est modifié comme suit :

« Par dérogation à l'article 26, §1 du décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonnes, les Ministres du Logement et de l'Energie sont autorisés, moyennant l'accord du Ministre du Budget, à transférer des crédits d'engagements entre l'article de base 53.04 du programme 11 de la division organique 16 et l'article de base 53.02 du programme 31 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne. ».

Art. 8

L'article 40 du décret du 21 décembre 2016 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017 est supprimé.

Art. 9

A l'article 44 du décret du 21 décembre 2016 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017, les mentions des subventions reprises au programme 07 de la division organique 10, au programme 11 de la division organique 13, aux programmes 11, 12 et 42 de la division organique 16, aux programmes 02 et 13 de la division organique 17 et aux programmes 05, 06, 11, 12, 15, 21, 22, 25 et 32 de la division organique 18 sont modifiées comme suit :

« Programme 10.07 : Géomatique :

Subventions en matière de géomatique. ».

« Programme 13.11 : Infrastructures sportives :

Subventions au secteur public et privé pour des actions de soutien, d'information et de promotion en matière d'infrastructures sportives, en ce compris le cofinancement de projets d'infrastructures retenus dans le cadre du Fonds d'Impulsion de la Politique des Immigrés, du programme « Renouveau urbain », ainsi que dans le cadre du Programme de Transition Professionnelle.

Subvention à l'ASBL Union Culturelle et Sportive Wallonne.

Subvention à l'association intercommunale pour l'exploitation du circuit de Spa Francorchamps.

Subvention pour l'achat de bâtiments et de travaux de construction, d'agrandissement et de transformation de grandes infrastructures sportives et d'infrastructures spécifiques.

Subvention pour les investissements concernant la construction, l'extension, la rénovation, l'acquisition d'une installation immobilière.

Subvention pour la construction ou l'aménagement de cafétérias et de buvettes.

Subvention pour l'acquisition du premier équipement sportif nécessaire au fonctionnement de l'installation immobilière.

Subvention pour des opérations, de construction, de rénovation et d'équipement de petites infrastructures sportives, également compris le Sport de Rue et le Sport de Rue couvert.

Subvention à la S.A. Hippodrome de Wallonie.

Subvention Plan piscine.

Subvention Plan athlétisme.

Le soutien au sport de rue.

Le soutien aux activités sportives qui participent à la promotion des infrastructures sportives.

Subventions aux écoles de l'enseignement secondaire, aux écoles de l'enseignement fondamental, aux ASBL, aux SCRL et aux SCRLFS, pour petites et moyennes infrastructures, sport de rue et équipement sportif, sur la base des conditions définies par le Gouvernement. ».

« Programme 16.11 : Logement : secteur privé :

Subventions relatives à des actions visant à promouvoir une meilleure adaptation du parc de logement du secteur privé aux besoins de la société.

Subventions aux organismes privés pour l'acquisition, la rénovation ou la transformation ou la création de logements dans des quartiers spécifiques.

Subventions et avances remboursables au Fonds du Logement des Familles Nombreuses de Wallonie destinées aux organismes à finalité sociale luttant contre l'inoccupation de logements.

Subvention au centre d'étude en habitat durable.

Les montants des subventions calculés en exécution des articles 11, 17, 21 et 27 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 décembre 2013 relatif aux organismes de logement à finalité sociale sont réduits de 7% sous condition résolutoire d'une modification du régime réglementaire applicable au 31 décembre 2014 traduisant cette réduction.

Projets Leader.

Subventions aux organismes privés dans le cadre des programmes opérationnels européens – Programmation 2014-2020.

Subventions aux organismes publics dans le cadre des programmes opérationnels européens – Programmation 2014-2020.

Subventions aux relais sociaux dans le cadre de leurs missions de capteurs logement.

Intervention en faveur de la Société wallonne du Crédit social pour soldes restants dus relatifs aux interventions régionales des années antérieures – pour dépenses courantes.

Intervention en faveur du Fonds du Logement des familles nombreuses de Wallonie pour soldes restants dus relatifs aux interventions régionales des années antérieures – pour dépenses d'investissement.

Subvention à la SWCS et au FLW pour frais de fonctionnement liés à la gestion des dispositifs packs.

Dotation spéciale à la Société wallonne du crédit social.

Subventions pour dépenses d'investissement facilitant l'accès au logement – secteur privé.

Dotation à la Société wallonne du Crédit social dans le cadre du Plan Bien-être. ».

« Programme 16.12 : Logement : secteur public :

Subventions relatives aux actions des pouvoirs publics en matière de construction, de rénovation, d'équipement d'infrastructures et de promotion du logement d'insertion social et moyen.

Subventions aux organismes publics pour l'acquisition, la rénovation, la transformation ou la création de logements dans des quartiers spécifiques.

Subventions pour l'aménagement et l'amélioration des quartiers de logements gérés par les sociétés de logement (SLSP).

Subventions aux SLSP pour la prise en gestion ou en location de logements.

Subventions pour dépenses d'investissement facilitant l'accès au logement-secteur public.

Subventions aux communes pour les conseillers Logement.

Prise de participation dans le capital des sociétés immobilières de service public, des guichets de crédit social et de la SWL.

Les montants des subventions calculés en vertu des articles 7, 8 et 9 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 février 2014 relatif au référent social et aux conditions d'accompagnement du ménage accompagné sont réduits de 7% sous condition résolutoire d'une modification du régime réglementaire applicable au 31 décembre 2014 traduisant cette réduction.

Les montants de l'intervention financière de l'administration fixés ou calculés en vertu des articles 2 et 3 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 juin 2013 relatif au relogement de l'occupant expulsé par le bourgmestre suite à une interdiction d'occuper prise conformément aux articles 7 et 13 du Code wallon du Logement et de l'Habitat durable sont réduits de 7% sous condition résolutoire d'une modification du régime réglementaire applicable au 31 décembre 2014 traduisant cette réduction.

Les montants des subventions calculés en vertu de l'article 3 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 11 février 1999 relatif à l'octroi par la Région d'une aide aux personnes morales en vue de la démolition d'un bâtiment non améliorable sont réduits de 7% sous condition résolutoire d'une modification du régime réglementaire applicable au 31 décembre 2014 traduisant cette réduction.

Les montants des subventions calculés en vertu de l'article 3 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 11 février 1999 relatif à l'octroi par la Région d'une aide aux sociétés de logement de Service public en vue de la démolition d'un bâtiment non améliorable sont réduits de 7% sous condition résolutoire d'une modification du régime réglementaire applicable au 31 décembre 2014 traduisant cette réduction.

§1er. En ce qui concerne les subventions accordées en vertu de l'article 4 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 19 juin 2008 relatif à l'octroi aux opérateurs immobiliers d'une subvention en vue de favoriser le montage, le développement et l'exécution d'opérations de partenariat, sont réduits de 7% sous condition résolutoire d'une modification du régime réglementaire applicable au 31 décembre 2014 traduisant cette réduction :

1° Le montant de base fixé au 1° du §1er;

2° Le montant maximum fixé au 1° du §1er;

3° Le montant fixé au 2° du §1er;

4° Le montant fixé en vertu du 3° du §1er;

5° Le montant maximum fixé au §2. ».

« Programme 16.42 : Développement durable :

Soutien à des initiatives belges ou internationales menées dans le domaine du développement durable, en ce compris l'octroi de prix.

Subventions aux circuits courts, aux entreprises locales et régionales dans le cadre du plan Marshall 2.Vert.

Soutien à la politique d'achats publics durables et lutte contre le dumping social.

Soutien au renforcement des démarches de certification et de labellisation des entreprises en matière de développement durable.

Subventions aux associations environnementales.

Subventions relatives à toute opération qui contribue significativement au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie.

Soutien aux investissements socialement responsables.

Alliance emploi environnement recentrée.

Plan Actions Achats publics responsables. ».

« Programme 17.02 : Affaires intérieures :

Subventions au Centre régional d'aide aux communes pour son fonctionnement et pour l'achat de biens meubles durables.

Subventions au Conseil régional de la formation des agents des administrations locales et provinciales de Wallonie pour son fonctionnement et pour l'achat de biens meubles durables.

Subventions et indemnités à des communes, provinces, intercommunales et à des organismes publics ou privés menant des actions de réflexion, de sensibilisation et de formation concernant la gestion des pouvoirs locaux, la citoyenneté, la démocratie participative, l'intégration sociale et les objectifs généraux du programme.

Subvention en faveur de Namur-Capitale.

Subventions en faveur d'opérations pilotes en lien avec la supra-communalité.

Subventions aux communes pour des actions favorisant l'intégration sociale, l'entretien du patrimoine, et la sécurité, l'emploi et subventions aux communes pour les agences de développement local.

Subventions et indemnités à des communes, intercommunales et à des organismes publics ou privés dans le cadre d'aide à la gestion.

Subventions et indemnités à des communes, intercommunales et à des organismes publics ou privés pour la formation professionnelle du personnel communal et des mandataires.

Subventions et indemnités à des communes devant leur permettre de mettre en oeuvre des mécanismes d'amélioration de leurs propres services et des services rendus aux citoyens.

Subventions et indemnités à des communes, intercommunales et à des organismes publics dans le cadre du cofinancement des programmes européens développés dans les communes.

Subventions et indemnités à des communes, intercommunales, et à des organismes publics visant à promouvoir, dans tous les domaines, l'implication citoyenne et le partenariat en matière de prévention de proximité.

Subventions en faveur des communes et des provinces destinées à octroyer une compensation de la forfaitarisation des réductions du précompte immobilier.

Subventions pour la formation professionnelle du personnel des administrations provinciales.

Subvention au Service du Médiateur dans le cadre de la médiation des Pouvoirs locaux.

Subvention pour le développement des outils informatiques, des TIC et du plan e-Commune.

Subvention dans le cadre du plan-formation.

Subventions aux communes et ASBL pour l'organisation des étapes du Tour de la Région wallonne.

Subventions dans le cadre de la mutualisation informatique à destination des pouvoirs locaux.

Financement de la cellule de vérification des compatibilités des mandats.

Subventions pour les ADL sous forme d'ASBL.

Subventions en vue de soutenir les initiatives visant à un meilleur fonctionnement des CPAS.

Subventions dans le cadre des conventions sectorielles.

Subvention aux communes pour des actions menées dans le cadre du plan de cohésion sociale.

Subventions en capital dans le cadre de l'entretien des infrastructures publiques des pouvoirs subordonnés.

Projets Leader.

Dotation au Fonds wallon des calamités naturelles.

Subvention et indemnités aux intercommunales pour des actions visant à améliorer la propreté publique et la promotion de l'emploi.

Subvention au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP).

Etudes, communication et actions de sensibilisation des Pouvoirs locaux à l'échange de données – Marshall 4.0 – Axe V – Mesure V.3.1.

Cop21 – Aide à l'achat de véhicules non polluants ou adaptation de véhicules aux normes environnementales.

Mesure d'accompagnement du prélèvement kilométrique – forains et commerçants ambulants.

Mesure d'accompagnement du prélèvement kilométrique – mines, miniers, carriers.

Compensation pour les pouvoirs locaux dans le cadre de la suppression de la taxe sur les mâts, pylônes et antennes. ».

« Programme 17.13 : Action sociale :

Soutien à des initiatives menées dans le domaine de l'action sociale.

Subventions pour le financement de recherches dans le domaine social.

Subventions de fonctionnement, de personnel et d'équipement à des relais sociaux publics et privés.

Subventions aux organismes appelés à aider religieusement et ou moralement les immigrés.

Soutiens à des initiatives menées par le fonds européen des réfugiés (FER).

Soutien au fonds d'impulsion pour la politique de l'immigration (FIPI).

Subventions en matière d'intégration sociale des populations d'origine étrangère.

Subventions accordées à des organismes de recherche, d'information, de réflexion et d'action, à caractère régional, transrégional et transnational en matière d'intégration des migrants.

Subventions aux maisons d'accueil et aux maisons de vie communautaire.

Subventions accordées aux centres régionaux pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère.

Subventions à des organismes de coordination et de documentation en matière sociale.

Soutien à des initiatives particulières des centres publics d'action sociale et d'autres pouvoirs publics.

Soutien à des formations d'intervenants sociaux et de fonctionnaires.

Soutien à la supervision dans les secteurs de l'action sociale, socio-sanitaire et médico-social.

Subventions aux services d'aide aux justiciables.

Soutien du plan national pour l'égalité des chances.

Soutien des coordinations d'arrondissement judiciaire.

Soutien au groupe de réflexion d'aide aux victimes.

Subventions en matière d'intégration professionnelle des ayants droits à l'intégration sociale.

Subsides d'équipements dans le domaine de l'action sociale.

Subsides d'équipements et d'aménagement en faveur des Centres Publics d'Action Sociale et des Chapitres XII.

Subsides en vue de l'acquisition, l'aménagement et l'équipement de terrains pour les gens du voyage.

Soutien à des services privés et publics d'insertion sociale.

Soutien à des initiatives privées et publiques en matière d'égalité des chances.

Subventions aux ASBL partenaires des relais sociaux en voie de constitution.

Subventions à l'ASBL «L'Observatoire du Crédit et de l'Endettement».

Subventions à l'ASBL « Osiris-Crédal-Plus ».

Subventions aux Relais sociaux de Namur et Tournai.

Subventions aux centres de service social.

Soutien à des initiatives privées relatives à la médiation de dettes.

Subventions en vue de soutenir les initiatives visant à un meilleur fonctionnement des CPAS.

Soutien à des initiatives sportives dans le domaine de l'action sociale.

Subvention aux CPAS dans le cadre de l'activation des bénéficiaires d'une aide sociale financière en application de la loi du 2 avril 1965 (Fédéral) – Art. 60-61.

Subvention aux CPAS dans le cadre de l'activation des bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale (Fédéral) – Art. 60-61.

Subventions pour l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère.

Contribution à la commission nationale des droits de l'enfant. ».

« Programme 18.05 : Politique économique, réseaux d'entreprises, coopération et encadrement :

Subvention d'actions destinées à la diffusion et à la promotion de l'esprit d'entreprendre.

Subventions aux Cellules opérationnelles des Pôles de compétitivité.

Subventions aux Réseaux d'Entreprises (clusters).

Subvention au Fonds National de la Recherche Scientifique pour le financement de conventions de recherche dans le secteur de l'économie wallonne.

Subvention à l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation.

Subvention au Groupement Régional Economique.

Subvention à l'ASBL Comité de développement stratégique de la région de Charleroi.

Subvention à l'intercommunale IDEA en vue de soutenir le plan de redéploiement du « Cœur du Hainaut, centre d'énergies ».

Subvention à la S.A. BE. Fin pour la mise en œuvre de l'axe Economie circulaire de la politique industrielle wallonne (programme NEXT).

Subvention en vue de soutenir des stratégies de redéploiement économique de régions touchées par des restructurations.

Subvention à l'ASBL LOGISTICS IN WALLONIA pour la cellule de soutien logistique.

Subvention à l'Agence du Numérique (AdN). ».

« Programme 18.06 : P.M.E. et Classes moyennes :

Subvention à l'ASBL CIDE SOCRAN.

Subventions relatives à des actions, activités ou études qui participent au développement économique régional.

Subventions à des actions qui entrent dans le cadre du plan wallon d'aides au transport par voies navigables.

Subventions relatives à la mise en œuvre d'un plan d'aide à la recherche d'emploi pour les travailleurs PTP.

Subventions de fonctionnement accordées dans le cadre de la mise en place d'un pôle de l'image en Wallonie.

Subventions permettant l'accompagnement des entreprises lors de leur création.

Subventions accordées en vue de soutenir les P.M.E. et les T.P.E. dans le cadre de la politique de télécommunication.

Subvention à la SOWALFIN.

Subvention à la Société Wallonne d'acquisitions et de cessions d'entreprises (SOWACCESS).

Subvention à l'Office Économique Wallon du Bois.

Subventions aux agences de développement local.

Subvention à l'Université de Liège pour recherches et actions pilotes.

Subvention à la S.A.ST'ART.

Subvention à l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation.

Subvention à l'ASBL LOGISTICS IN WALLONIA dans le cadre du projet Biolog Europe.

Subvention à l'ASBL WALLONIE DESIGN.

Subvention au CESW pour les frais de fonctionnement de l'Observatoire du Commerce.

Subventions dans le cadre du Plan PME.

Subventions dans le cadre de la certification et labellisation des entreprises en matière de développement durable.

Subventions à Wallimage.

Financement d'actions dans le cadre du programme « Wallonie Commerce ».

Subvention à la S.C. Centre d'Entreprise et d'Innovation Héraclès.

Subvention dans le cadre du Plan « CatCh ».

Subvention complémentaire à l'intercommunale IDEA en vue de soutenir le plan de redéploiement du « Cœur du Hainaut, centre d'énergies ». ».

« Programme 18.11 : Promotion de l'Emploi :

Subventions à l'IWEPS pour le financement des dépenses de fonctionnement de l'Observatoire de l'Emploi.

Subventions à des entreprises en vue de favoriser la création d'emplois supplémentaires ou le maintien d'emplois par la réduction collective du temps de travail.

Subventions pour des actions s'adressant en priorité aux demandeurs d'emploi.

Subventions relatives aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'Union européenne.

Contribution de la Wallonie au programme LEED de l'O.C.D.E.

Subventions pour initiatives portant sur des programmes spécifiques en matière d'insertion professionnelle.

Subventions dans la rémunération des travailleurs acceptant le partage de leur temps de travail.

Subventions des biens immobiliers acquis par les associations dans le cadre de leurs actions pilotes s'adressant en priorité aux demandeurs d'emploi.

Subventions aux communes en vue de favoriser le développement de nouveaux emplois locaux.

Subventions permettant le financement du transfert de compétence « emploi » à la Communauté germanophone.

Subventions relatives à la mise en œuvre d'un plan d'aide à la recherche d'emploi pour les travailleurs PTP.

Subventions aux Missions régionales pour l'Emploi.

Subventions dans le cadre de l'accompagnement et de la sensibilisation au management de la diversité pour le secteur public et les ASBL.

Subventions aux structures de gestion centre- ville.

Cofinancement wallon à l'axe LEADER du programme wallon de développement rural.

Subventions aux agences de développement local.

Interventions en faveur d'entreprises en lien avec le marché de l'emploi.

Subventions en vue de promouvoir l'égalité des chances en matière d'accès à l'emploi.

Subventions d'actions en matière d'emploi pour les ASBL et le secteur public.

Subventions d'actions diverses pour le secteur privé.

Subventions aux MIRE pour l'insertion socioprofessionnelle des primo-arrivants.

Subventions en vue de promouvoir l'égalité des chances (secteur public). ».

« Programme 18.12 : FOREm :

Subventions pour des actions spécifiques relatives à l'emploi dans les cellules de reconversion collective.

Subventions pour des actions relatives à la technologie de l'information au service de l'emploi.

Subventions pour des actions relatives à la mise en œuvre du projet « espace ressources emploi ».

Subventions pour des actions relatives à la mise en œuvre de la déclaration commune entre le Gouvernement et les partenaires sociaux.

Subventions relatives à la mise en œuvre d'un plan d'accompagnement à l'emploi.

Subventions relatives à la mise en œuvre d'un plan d'aide à la recherche d'emploi pour les travailleurs du P.T.P.

Subventions pour le financement des Cellules de reconversion collective.

Subventions aux Instances Bassin Enseignement Qualifiant-Formation-Emploi.

Subventions pour le financement des maisons de l'emploi.

Subvention pour la mobilisation des acteurs : Pôles, promotion métiers, orientation, accessibilité.

Subventions pour les réponses aux besoins du marché : Plans Langues, Métiers en demande.

Subvention pour le développement d'une offre de qualité.

Subvention pour améliorer et renforcer l'orientation (essais métiers).

Subvention à des actions favorisant la promotion de l'emploi et l'insertion.

Développement des bassins de vie et pôles de synergie.

Subvention pour Primes et Compléments.

Allocations de formation, de stage et d'établissement.

Subvention pour le Fonds de l'expérience professionnelle.

Subvention pour Dispenses pour formation et études.

Contrat d'insertion.

Subventions pour l'insertion socioprofessionnelle des primo-arrivants et politique de prévention du radicalisme.

Subventions pour les mesures d'accompagnement – prélèvement kilométrique – volet emploi.

Subventions aux CISP.

Subvention aux MIRE pour l'accompagnement dans le cadre du contrat d'insertion. ».

« Programme 18.15 : Économie Sociale :

Subventions à des entreprises d'insertion qui ont pour objet l'insertion sociale et professionnelle de demandeurs d'emploi particulièrement difficiles à placer.

Subvention pour la promotion de l'emploi dans le service de proximité.

Subvention pour le fonctionnement de la SOWECSOM.

Subventions pour le financement d'action pilote dans le secteur de l'économie sociale.

Subvention pour la promotion de l'économie sociale, en ce compris les coopératives.

Subventions aux projets d'accompagnement de bénéficiaires de microcrédit.

Subventions des agences conseil.

Subventions pour le financement de l'encadrement au sein d'entreprises d'insertion agréées IDESS.

Subvention à l'ASBL Réseau de lutte contre la pauvreté en Wallonie.

Subvention aux CPAS pour des projets dans l'économie sociale.

Actions relatives à l'introduction de clauses sociales, environnementales et éthiques dans les marchés publics en faveur des entreprises d'économie sociale.

Soutien aux fédérations sectorielles actives dans l'économie sociale.

Financement de l'asbl chargée d'assurer la représentation des entreprises d'économie sociale. ».

« Programme 18.21 : Formation professionnelle :

Subventions diverses aux ASBL en matière de formation relatives à des actions ou activités qui participent à la formation professionnelle.

Subventions en vue de favoriser la coordination des organismes d'insertion socio-professionnelle.

Subventions aux C.P.A.S. qui organisent des formations par le travail.

Subventions en vue de financer le fonctionnement des centres de compétence.

Subventions en vue de financer les équipements pour l'enseignement technique et professionnel et l'immersion linguistique.

Subventions en vue de permettre la mise en œuvre du parcours d'insertion et de l'employabilité.

Subventions pour la formation des travailleurs tout au long de la vie et de l'adaptabilité des entreprises.

Subventions en vue de permettre la mise en œuvre d'actions d'innovation, de structures, de systèmes et actions.

Subventions en vue de permettre la mise en œuvre d'actions dans le cadre de l'égalité des chances.

Subvention en vue de promouvoir les actions de lutte contre les discriminations dans le secteur de la formation.

Subventions en vue de permettre le soutien à la création de nouveaux dispositifs de formation.

Subventions en vue de permettre le soutien à la création de nouveaux dispositifs de formation dans le cadre de projets cofinancés par l'Union européenne.

Subventions en vue de permettre la formation en TIC.

Subventions relatives aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'Union européenne.

Financement d'actions de formation qualifiante.

Subventions en vue de promouvoir des actions de formation qualifiante.

Subvention pour les chèques formation à la création.

Subventions en vue de favoriser l'information et l'orientation sur les métiers et les qualifications.

Subventions en vue de promouvoir les métiers techniques.

Subvention à l'ASBL Interfédération dans le cadre de la promotion du secteur des CISP.

Subvention pour EUROSKILLS 2012.

Subvention pour la plateforme d'apprentissage en langues accessible à tout citoyen wallon.

Subvention en vue de financer le centre de formation Technifutur.

Subventions en vue de soutenir des actions de qualification.

Subventions diverses aux administrations publiques locales en matière de formation.

Subvention au CESW.

Politique de prévention du radicalisme.

Subventions aux CISP pour la politique de prévention du radicalisme.

Subventions aux CPAS agréés en qualité de CISP pour la politique de prévention du radicalisme.

Portefeuille chèques entreprises – Financement du chèque-formation à la création d'entreprises. ».

« Programme 18.22 : FOREm – Formation :

Subventions pour des actions relatives à la mise en œuvre de la déclaration commune entre le Gouvernement et les partenaires sociaux.

Subventions permettant le financement de projets visant à améliorer l'insertion socio-professionnelle et la formation professionnelle.

Subventions pour des actions spécifiques relatives à la formation professionnelle dans les cellules de reconversion collective.

Subventions pour des actions relatives à la technologie de l'information au service de la formation professionnelle.

Subventions en vue de promouvoir les métiers du secteur non-marchand.

Subventions en vue de financer le fonctionnement des centres de compétence.

Subventions en vue de permettre le financement des chèques formation.

Subvention pour les crédits d'adaptation.

Subventions en vue de lutter contre les pénuries de main d'œuvre qualifiée.

Subvention pour la mobilisation des acteurs : Pôles, promotion métiers, orientation, accessibilité.

Subventions pour les réponses aux besoins du marché : Plans Langues, Métiers en demande.

Subvention pour le développement d'une offre de qualité.

Subventions en vue de promouvoir l'autocréation d'activités.

Financement du fonctionnement et des investissements du volet Formation des pôles de compétitivité.

Subvention pour la formation en alternance et l'autocréation d'activités.

Subvention pour les Chèques Eco Climat.

Subvention pour améliorer et renforcer l'orientation (essais métiers).

Subvention pour garantir l'accessibilité maximale des centres de compétences à l'Enseignement.

Subventions pour le financement des investissements des centres de formation professionnelle.

Subvention destinée à soutenir des formations Tutorat.

Subvention pour des actions relatives à la validation des compétences.

Subvention permettant de renforcer le lien entre l'offre de formations et les métiers d'avenir.

Subvention pour le financement de formations des Centres de compétences articulées aux projets des pôles.

Subvention en vue de soutenir l'innovation des entreprises.

Subvention pour le financement de formations alliance Emploi-Environnement.

Subvention en vue de financer des formations des Centres de compétence en matière de transition numérique.

Subvention pour le projet « Maison des Langues ».

Subventions pour les mesures d'accompagnement – prélèvement kilométrique – volet Formation.

Subventions dédicacées aux projets de la convention de partenariat Région wallonne, Forem et CPAS.

Subventions aux CISP. ».

« Programme 18.25 : Politiques croisées dans le cadre de la formation :

Subventions aux entreprises, employeurs et opérateurs de formation permettant la mise en œuvre du programme dans le cadre de la formation en alternance.

Subventions permettant le fonctionnement de l'Office Francophone de la Formation en Alternance.

Subvention aux actions d'alphabétisation.

Subventions dans le cadre de la validation des compétences.

Subventions diverses aux administrations et pouvoirs publics.

Subventions en vue de couvrir les frais relatifs au consortium de validation des compétences.

Subventions au Service Francophone des Métiers et Qualifications.

Subventions diverses aux administrations et pouvoirs publics dans le cadre de la formation en alternance.

Subventions de toute nature relatives aux projets Cyber-écoles et Cyber-classes.

Subventions dans le cadre d'expériences pilote de formation en alternance dans l'Enseignement supérieur.

Subventions dans le cadre de projets pilotes « Ecole numérique ».

Subventions dans le cadre du plan TIC pour l'éducation – secteurs ASBL, pouvoirs locaux et communautés.

Subventions diverses aux administrations et pouvoirs publics dans le cadre de la formation en alternance.

Subventions dans le cadre des projets « Cité des métiers ».

Subventions destinées à favoriser l'harmonisation du statut des apprenants en alternance et soutenir leur encadrement en entreprise.

Subvention pour la plateforme interactive pilotée par l'OFFA.

Subventions à des Structures Collectives d'Enseignement supérieur (Bassins de vie).

Subvention à l'AEF – Europe (mission CFC). ».

« Programme 18.32 : Aide aux entreprises – Recherche – Créativité – Innovation :

Subventions aux entreprises, aux universités et aux centres de recherche dans le cadre des pôles de compétitivité.

Subsides aux acteurs wallons de la recherche dans le cadre de leur participation à des programmes internationaux.

Subventions aux entreprises dans le cadre des programmes Innovation – Nouvelles technologies – Technologies de l'information et de la communication.

Subvention à l'ASBL EURO GREEN IT INNOVATION CENTER.

Subvention à l'ASBL MICROSOFT INNOVATION CENTER.

Subvention à la S.A. WSL.

Subvention à l'ASBL ID Campus.

Subventions dans le cadre des projets DIGITAL CITIES.

Subvention à l'ASBL Technofutur TIC pour l'animation et l'encadrement du réseau EPN et du dispositif de médiation numérique dans les communes de la Wallonie.

Subventions dans le cadre du plan numérique.

Subvention à la S.A. I-Tech Incubator.

Subvention à la S.A. Creative Wallonia Engine.

Subvention à la S.A. Innovation Wallonia Engine. ».

Art. 10

L'article R.419, §1er, du Code de l'Eau, est complété comme suit :

« 12° le financement de projets internationaux de développement pour l'accès à l'eau ou l'assainissement des eaux usées dans des pays du tiers-monde, ainsi que les projets relatifs à la lutte contre le réchauffement climatique selon les modalités arrêtées collégialement par le Ministre-Président en charge des relations internationales et le Ministre de l'Environnement . ».

Art. 11

L'article 45 du décret du 21 décembre 2016 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017 est modifié comme suit :

« Le Ministre de la Santé et de l'Action sociale est autorisé à octroyer des subventions au travers du budget l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles, dans les limites des articles de base dévolus à la gestion ministérielle, pour des actions visant le domaine de la Santé et du Bien-être et portant sur :

Subventions au « centre de recherche de la Défense sociale » du centre Hospitalier « Les Marronniers ».

Subventions pour recherches, études et actions dans le domaine de la santé et de la santé mentale.

Subventions aux centres de télé-accueil.

Subventions en faveur d'organismes et groupements qui participent par leurs actions à la diffusion d'informations relatives à la santé.

Subventions aux organismes d'étude, d'expérimentation et d'actions en santé mentale et en toxicomanie et en circuit de soins.

Subventions en matière de soins palliatifs.

Subvention d'investissement dans le domaine de la santé, de la santé mentale, de la toxicomanie et des circuits de soins.

Subventions en matière de maladies scolaires.

Subventions d'équipement et d'aménagement des Services de santé mentale relevant du secteur privé et du secteur public.

Subventions aux Relais Santé.

Subventions pour interventions dans les charges non subventionnées des centres hospitaliers de Mons et Tournai.

Subventions aux réseaux d'aide et de soins et aux services spécialisés en assuétudes.

Subventions en vue du redéploiement de l'offre hospitalière.

Subventions pour le renforcement des centres de coordination de soins et de services d'aides à domicile dans le cadre du plan d'inclusion sociale.

Subvention pour le renforcement des réseaux d'aide et prise en charge des toxicomanes dans le cadre du Plan d'inclusion sociale.

Dépenses liées au fonctionnement de l'observatoire de la santé.

Subventions aux associations de santé intégrée.

Subventions aux centres de coordinations de soins et de services à domicile relevant du secteur privé et du secteur public.

Subventions en matière d'insuffisance rénale chronique.

Soutien à des initiatives sportives dans le domaine de la santé.

Expériences pilotes menées dans le cadre des trajets de soins.

Subventions à des initiatives menées dans le domaine de la famille et du troisième âge.

Subventions à des services agréés d'aide aux familles et de maintien à domicile relevant du secteur public et du secteur privé.

Subventions pour la formation continue des travailleurs sociaux.

Subvention supplémentaire octroyée aux services agréés d'aide aux familles et aux personnes âgées par heure prestée au bénéfice d'usagers habitant des communes à faible densité.

Subventions d'infrastructure en matière de logement pour le 3e âge.

Subventions d'investissement dans le domaine de la famille et du 3e âge.

Subventions aux centres de planning et de consultation familiale et conjugale pour l'acquisition de moyens contraceptifs dans le cadre du Plan Inclusion sociale.

Subventions aux services agréés d'aide aux familles et de maintien à domicile relevant du secteur privé pour intervention dans les frais de déplacements.

Subventions pour des actions dans le cadre de la lutte contre la maltraitance des personnes âgées.

Subventions pour le renforcement des centres de planning et de consultation familiale et conjugale dans le cadre du plan d'inclusion sociale.

Subsides à l'accompagnement de personnes âgées et de particuliers en vue de favoriser la cohabitation entre eux.

Subventions aux centres de planning et de consultation familiale et conjugale.

Subventions aux centres d'accueil de jour pour personnes âgées relevant du secteur privé et du secteur public.

Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement d'établissements d'accueil pour personnes âgées gérées par des ASBL ou par des pouvoirs publics.

Soutien à des initiatives sportives dans le domaine de la famille et du troisième âge.

Contribution de la Wallonie au financement de la « Cellule Générale de Politique en matière de Drogues ».

Projets pilotes en matière de 1e ligne de soins. ».

Art. 12

L'article 48 du décret du 21 décembre 2016 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017 est modifié comme suit :

« Le Ministre du Tourisme est autorisé à octroyer, au travers du budget du Commissariat général au Tourisme, dans les limites des articles de base concernés, les subventions suivantes, en ce compris les interventions cofinancées par les fonds européens :

Subventions en matière de promotion touristique.

Subventions aux associations, sites et attractions touristiques pour l'animation touristique.

Subventions complémentaires pour des missions spécifiques en matière de promotion touristique et confiées à des organismes et opérateurs touristiques.

Subvention de fonctionnement à l'Organisme agréé en charge de la gestion du label « endroit de camp ».

Subventions d'investissement pour les endroits de camps.

Subvention aux organismes touristiques et aux ASBL de filière de produits dans le cadre de la plateforme Tour-I-Wal et de l'adaptation de leurs sites web.

Subvention pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies touristiques.

Subvention de fonctionnement à Wallonie Belgique Tourisme (WBT).

Subvention à l'Office de la naissance et de l'Enfance.

Subvention de fonctionnement à l'A.S.B.L. « Les Lacs de l'eau d'Heure ».

Subvention au Centre d'Ingénierie Touristique en Wallonie (CITW).

Subvention à WBT pour réaliser des actions de promotions et celles de ses clubs.

Subvention de fonctionnement à Immowal.

Subventions en faveur de projets de développement des massifs forestiers et des resorts touristiques.

Primes dans le cadre du plan d'action habitat permanent dans les équipements touristiques.

Subventions en matière d'investissements dans le cadre de l'appel à projet 2016 « Wallonie à vélo ».

Subventions dans le cadre de l'appel à projets 2017 « Wallonie gourmande ». ».

Art. 13

L'article 56 du décret du 21 décembre 2016 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017 est modifié comme suit :

« Par dérogation à l'article 26, §1er du décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonnes, les crédits d'engagement des programmes 11 et 12 de la division organique 16, à l'exception de l'AB 34.12 du programme 11 de la division organique 16, quel qu'en soit le montant, peuvent être transférées d'un programme à l'autre par le Ministre du Logement et le Ministre du Budget. ».

Art. 14

L'article 88 du décret du 21 décembre 2016 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017 est modifié comme suit :

« Par dérogation à l'article L2333-2 du CDLD, la dotation régionale allouée au fonds des provinces s'élève à 148 554 000,00 euros en 2017. ».

Art. 15

Par dérogation à l'article 26, §1er, du décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonnes, le Ministre de l'Emploi et de la Formation et le Ministre du Budget sont autorisés à transférer, dans le cadre la « Réforme APE » des crédits d'engagement entre les articles de base suivants de la division organique 18 : 41.05 du programme 11, 41.23 du programme 12, 41.01, 41.04, 41.06 du programme 13, 41.01 et 41.02 du programme 18, 33.03, 33.10, 33.14, 43.03, 43.04 et 43.05 du programme 19 et 41.01 du programme 21.

Art. 16

Par dérogation à l'article 26, §1er, du décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonnes, le Ministre de l'Emploi et de la Formation et le Ministre du Budget sont autorisés à transférer, dans le cadre la « Réforme CISP » des crédits d'engagement entre les articles de base suivants de la division organique 18 : 41.14 du programme 12, 41.06 du programme 13, 41.01 et 41.02 du programme 18, 33.12 et 43.12 du programme 21 et 41.15 du programme 22.

Art. 17

L'article 99 du décret du 21 décembre 2016 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017 est modifié comme suit :

« L'annexe au décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonnes, insérée par le décret du 17 décembre 2015 modifiant le décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des services du Gouvernement wallon, le décret du 5 mars 2008 portant constitution de l'Agence wallonne de l'air

et du climat et le Code wallon du Logement et de l'Habitat durable est remplacée par les termes suivants :

« Les organismes visés à l'article 3, §1er, 4° du décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonnes sont classés de la façon suivante :

No BCE	DENOMINATION	TYPE
241530493	Institut scientifique de Service public - Wissenschaftliches Institut Offentlicher Dienststelle - Wetenschappelijk Instituut van Openbare Dienst	Type 1
254714773	Centre régional d'aide aux communes	Type 1
262172984	LE CENTRE WALLON DE RECHERCHES AGRONOMIQUES	Type 1
266436531	INSTITUT DU PATRIMOINE WALLON	Type 1
267400492	AGENCE WALLONNE POUR LA PROMOTION D'UNE AGRICULTURE DE QUALITE	Type 1
810888623	Wallonie-Bruxelles International	Type 1
866518618	IWEPS	Type 1
898739543	COMMISSARIAT GENERAL AU TOURISME	Type 1
0	Fonds d'égalisation des budgets de la Région wallonne	Type 1
0	Fonds piscicole de Wallonie	Type 1
0	Fonds wallon des calamités naturelles	Type 1
208201095	Port Autonome de Charleroi	Type 2
231550084	SOCIETE WALLONNE DU LOGEMENT SA	Type 2
236363165	Office wallon de la Formation professionnelle et de l'Emploi (y compris les comités subrégionaux de l'emploi et de la formation)	Type 2
242069339	SOCIETE REGIONALE WALLONNE DU TRANSPORT	Type 2
242319658	Société de Transport en Commun de Liège - Verviers	Type 2
244308059	Société de Transport en Commun du Brabant wallon	Type 2
244309049	Société de Transport en Commun de Namur-Luxembourg	Type 2
244311524	Société de Transport en Commun du Hainaut	Type 2
265463462	AGENCE WALLONNE DES TELECOMMUNICATIONS	Type 2
267314479	Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers	Type 2
401567330	SOCIETE DE TRANSPORT EN COMMUN DE CHARLEROI	Type 2
473771754	SOCIETE WALLONNE DU CREDIT SOCIAL	Type 2
475273274	PORT AUTONOME DU CENTRE ET DE L'OUEST	Type 2
218569902	PORT AUTONOME DE NAMUR	Type 2
202414452	PORT AUTONOME DE LIEGE	Type 2
849413657	Ecole d'administration publique commune à la Communauté française et à la Région wallonne	Type 2
850260131	COMMISSION WALLONNE POUR L'ENERGIE	Type 2
869559171	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises	Type 2
216754517	Conseil Economique et Social de Wallonie	Type 3
219919487	Société Régionale d'Investissement de Wallonie	Type 3

227842904	SOCIETE WALLONNE DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES	Type 3
240365703	SOCIETE DE GESTION DU FRI DE LA REGION WALLONNE	Type 3
243929462	SPAQuE	Type 3
252151302	SOCIETE WALLONNE DE FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DES INFRASTRUCTURES	Type 3
260639790	SOCIETE D'ASSAINISSEMENT ET DE RENOVATION DES SITES INDUSTRIELS DU BRABANT WALLON	Type 3
400351068	CREDIT SOCIAL DE LA PROVINCE DU BRABANT WALLON	Type 3
401122615	SOCIETE TERRIENNE DE CREDIT SOCIAL DU HAINAUT	Type 3
401228127	Crédit à l'épargne immobilière	Type 3
401412625	PROXIPRET	Type 3
401417672	LA TERRIENNE DU CREDIT SOCIAL	Type 3
401465578	L'Ouvrier chez Lui	Type 3
401553373	LA MAISON OUVRIERE DE L'ARRONDISSEMENT DE CHARLEROI ET DU SUD-HAINAUT	Type 3
401609593	LE CREDIT SOCIAL ET LES PETITS PROPRIETAIRES REUNIS	Type 3
401632260	BUILDING	Type 3
401731339	Tous Propriétaires	Type 3
401778057	La Prévoyance	Type 3
402324326	SA SOCIETE DE CREDIT POUR HABITATIONS SOCIALES en abrégé SA SCHS en allemand AG EIGENHEIMKREDI TGESELLSCHAFT en abrégé AG EKKG	Type 3
402436568	TERRE ET FOYER	Type 3
402439340	Le Travailleur chez Lui	Type 3
402495065	CREDISSIMO HAINAUT	Type 3
402509715	LE PETIT PROPRIETAIRE	Type 3
402550889	HABITATION LAMBOTTE	Type 3
403977482	CREDISSIMO	Type 3
404370630	CREDIT SOCIAL DU LUXEMBOURG	Type 3
405631729	LE CREDIT HYPOTHECAIRE O. BRICOULT	Type 3
419202029	B.E. Fin	Type 3
421102536	Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie	Type 3
421988404	FIWAPAC	Type 3
426091207	SOCIETE WALLONNE DE LOCATION-FINANCEMENT	Type 3
426516918	S.R.I.W. ENVIRONNEMENT	Type 3
426624509	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE PARTICIPATION DU BASSIN DE LIEGE	Type 3
426887397	SOCIETE WALLONNE DE GESTION ET DE PARTICIPATIONS	Type 3
427908867	Société de Développement et de Participation du Bassin de Charleroi	Type 3
428590738	INVEST SERVICES	Type 3
429547573	S.R.I.W. FINANCE	Type 3
430467687	SAMBRELEASE	Type 3
430636943	SOCIETE D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT DU BRABANT WALLON	Type 3

432218835	NIVELLEASE	Type 3
434279094	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE PARTICIPATION DE LA WALLONIE PICARDE	Type 3
434854760	S.R.I.W. IMMOBILIER	Type 3
435532572	SOCIETE DE RENOVATION ET D'ASSAINISSEMENT DES SITES INDUSTRIELS	Type 3
436833758	SOCIETE D'INVESTISSEMENT DE MONS, DU BORINAGE ET DU CENTRE	Type 3
437216117	ENTWICKLUNGS- UND BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT OSTBELGIENS	Type 3
437249076	Synergies WALLONIE	Type 3
440028325	START-UP INVEST	Type 3
440516788	Liege airport	Type 3
452116307	SPARAXIS	Type 3
454183890	SOCIETE DE CAPITAL A RISQUE - OBJECTIF No1 DU HAINAUT OCCIDENTAL	Type 3
454196164	FONDS DE CAPITAL A RISQUE – OBJECTIF No 1 - DES ARRONDISSEMENTS DE CHARLEROI ET DE THUIN	Type 3
454259413	FONDS DE CAPITAL A RIQUE DE L'INVEST MONS-BORINAGE-CENTRE	Type 3
455653441	SOCIETE WALLONNE D'ECONOMIE SOCIALE MARCHANDE	Type 3
456316803	NAMUR INVEST	Type 3
460291031	START UP	Type 3
460369126	Société de Développement de l'Ouest du Brabant Wallon	Type 3
462311896	Le PASS	Type 3
465001172	SPINVENTURE	Type 3
466071439	WSL	Type 3
466557627	SOCIETE DE FINANCEMENT DES EAUX	Type 3
471250249	SOCIETE WALLONNE DE L'AERONAUTIQUE ET DE L'ESPACE	Type 3
471517988	Société d'Investissement Agricole de Wallonie	Type 3
471925091	WESPAVIA	Type 3
472062970	WALLIMAGE	Type 3
473372272	WALLIMAGE COPRODUCTIONS	Type 3
473771358	PREFACE	Type 3
475247837	SOCIETE WALLONNE DES AEROPORTS	Type 3
477985712	SILYA	Type 3
480028848	SAMANDA	Type 3
480029442	FOREIGN STRATEGIC INVESTMENTS HOLDING	Type 3
480662318	INNODEM	Type 3
480753576	TRIAGE-LAVOIR DU CENTRE	Type 3
554780018	FONDS DE PARTICIPATION WALLONIE	Type 3
807541826	Société Financière de l'Est du Brabant Wallon	Type 3
807763936	Société de Financement de Projets Structurants de l'Est du Brabant Wallon	Type 3
808219836	INVESTPARTNER	Type 3
809432039	IMBC Convergence	Type 3

809505580	FONDS DE CAPITAL A RISQUE - CONVERGENCE	Type 3
809506372	WALLONIE PICARDE - CAPITAL A RISQUE	Type 3
809550122	INNODEM2	Type 3
809583675	NAMUR DEVELOPPEMENT COMPETITIVITE	Type 3
809720366	LUXEMBOURG DEVELOPPEMENT EUROPE	Type 3
811443701	GELIGAR	Type 3
811463495	Caisse d'Investissement de Wallonie	Type 3
812008774	NOVALLIA	Type 3
812367476	Institut wallon virtuel de recherche d'excellence dans les domaines des sciences de la vie	Type 3
816917469	SOCIETE MIXTE DE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER	Type 3
860503925	NAMUR CAPITAL RISQUE	Type 3
860662588	SOCIETE WALLONNE DE FINANCEMENT DE L'EXPORTATION ET DE L'INTERNALISATION DES ENTREPRISES WALLONNES - SOFINEX	Type 3
860911919	DGL MAINTENANCE SA	Type 3
861927053	SOCIETE DES CAUTIONS MUTUELLES DE WALLONIE	Type 3
862540628	LUXEMBOURG DEVELOPPEMENT	Type 3
862775210	LA TERRIENNE DU LUXEMBOURG	Type 3
865277018	WALLIMAGE ENTREPRISES	Type 3
865732522	ARCEO	Type 3
866661841	COMPAGNIE FINANCIERE DU VAL	Type 3
869752676	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE LEASING DE LA REGION DE MONS, DU BORINAGE ET DU CENTRE	Type 3
870661013	IMBC SPINNOVA	Type 3
871229947	GEPART	Type 3
873260316	SOCIETE LIEGEOISE DE GESTION FONCIERE	Type 3
873769961	FINANCIERE D'ENTREPRISE ET DE RENOVATION IMMOBILIERE	Type 3
877938090	SOCIETE WALLONNE POUR LE FINANCEMENT DES INFRASTUCTURES DES POLES DE COMPETITIVITES	Type 3
877942347	SOCIETE WALLONNE POUR LA GESTION D'UN FINANCEMENT ALTERNATIF	Type 3
881746727	SOCIETE WALLONNE D'ACQUISITIONS ET DE CESSION D'ENTREPRISES	Type 3
882099588	LA FINANCIERE DU BOIS	Type 3
882104835	Financière Spin-off luxembourgeoise	Type 3
883921903	BIOTECH COACHING	Type 3
884341575	SAMBRINVEST SPIN-OFF/SPIN-OUT	Type 3
888366085	WALLONIE - BRUXELLES tourisme	Type 3
890497612	HOCCINVEST - FONDS SPIN-OFF/SPIN-OUT	Type 3
894960602	Liège Airport-Security	Type 3
202268754	CREDIT SOCIAL LOGEMENT	Type 3
816595290	OFFICE ECONOMIQUE WALLON DU BOIS	Type 3
553753006	ESPACE FINANCEMENT	Type 3
544978266	UDIL.GE	Type 3

847284310	IMMO-DIGUE	Type 3
552710255	SOLAR CHEST	Type 3
433766083	SERVICE SOCIAL DES SERVICES DU GOUVERNEMENT WALLON	Type 3
568575002	AGENCE DU NUMERIQUE	Type 3
505741370	AGENCE POUR L'ENTREPRISE ET L'INNOVATION	Type 3
823228409	FuturoCité	Type 3
867271753	Epicuris	Type 3
413193670	Abbaye de Villers-la-Ville	Type 3
843107667	Durobor Real Estate	Type 3
413255038	ASBL Domaine régional Solvay – Château de La Hulpe	Type 3
430428095	Promotion Théâtre	Type 3
432510726	FOYER SOCIO-CULTUREL DE PHILIPPEVILLE	Type 3
476800629	EQUIPE TECHNIQUE INTERREG FRANCE – WALLONIE – VLAANDEREN ASBL	Type 3
841609612	centre d'Etudes en Habitat Durable	Type 3
450305870	Contrat de Rivière Haute Meuse	Type 3
463308424	CONTRAT DE RIVIERE OURTHE	Type 3
475355824	ASBL Contrat de Rivière pour l'Amblève	Type 3
652991825	Contrat de rivière Moselle ASBL	Type 3
817847382	CONTRAT DE RIVIERE DU SOUS-BASSIN SEMOIS-CHIERS	Type 3
817922707	Contrat de rivière Dyle-Gette	Type 3
826929552	Contrat de Rivière de la Meuse Aval et affluents	Type 3
828207477	Contrat Rivière Dendre	Type 3
830804802	CONTRAT RIVIERE SAMBRE & AFFLUENTS	Type 3
836794452	Contrat de Rivière Escaut-Lys	Type 3
851101358	CONTRAT DE RIVIERE DU SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE DE LA VESDRE	Type 3
872191039	Contrat de rivière Senne	Type 3
880827009	Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la haine	Type 3
894160351	contrat de rivière pour la Lesse	Type 3
460658938	Innovation et Développement en Brabant wallon	Type 3
473771061	ECO-BIOGAZ	Type 3
629695393	LIEGE STARTAIR	Type 3
450953889	Société d'Investissement du Bassin liégeois	Type 3
667964566	FONDS DE CAPITAL A RISQUE 2020	Type 3
667687820	IMBC 2020	Type 3
427724963	IMMOWAL	Type 3

Vu pour être annexé au décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonnes. » ».

Art. 18

L'article 100 du décret du 21 décembre 2016 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017 est modifié comme suit :

« Par dérogation à l'article 26, §1er du décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonnes, le Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville et du Logement est autorisé, moyennant l'accord du Ministre du Budget, à transférer des crédits d'engagement entre les articles de base 81.01, 81.03, 81.04 du programme 11 de la division organique 16 et l'article de base 81.01 du programme 41 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne, dans la stricte mesure où ces articles s'inscrivent dans le cadre des activités du FLW et de la SWCS. ».

Art. 19

§1. L'article 37 du Décret-programme du 21 décembre 2016 portant sur des mesures diverses liées au budget est abrogé.

§2. Dans l'article D.V.13 du Code du Développement Territorial, il est inséré un paragraphe 2*bis* rédigé comme suit :

« §2*bis*. Le Gouvernement peut fixer un montant maximum à la subvention octroyée en vertu du paragraphe 2 et définir la procédure d'octroi de cette subvention. ».

CHAPITRE 2
Autorisations

Art. 20

§1. Pour l'application du présent article et de ses arrêtés d'exécution, on entend par :

1° contrat PPP : le contrat conclu par la Sofico comme donneur d'ordre, en vertu duquel le prestataire doit concevoir, moderniser, financer, gérer, maintenir et mettre à disposition de la Sofico les équipements d'éclairage public du réseau structurant de la Région wallonne, au sens de l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 avril 2010, tel que modifié par arrêtés du Gouvernement wallon du 24 avril 2014, 11 juin 2015, 24 mars 2016 et du 23 février 2017;

2° prestataire : le prestataire privé avec lequel le contrat PPP a été conclu;

3° Sofico : la Société wallonne de Financement Complémentaire des infrastructures; et

4° Région : la Région wallonne.

§2. Le Gouvernement est autorisé à octroyer la garantie de la Région sous la forme d'un cautionnement au sens des articles 2011 et suivants du Code civil, dont les conditions et modalités sont définies contractuellement, en vue de garantir le paiement par la Sofico de toutes les sommes dues par cette dernière au prestataire en exécution du contrat PPP relatif à l'éclairage public du réseau structurant de la Région.

Art. 21

L'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles est autorisée à octroyer des prêts exempts d'intérêt dans le cadre de la gestion des dispositions visées par l'arrêté royal du 23 mars 2012 portant création d'un Fonds d'impulsion pour la médecine générale et fixant ses modalités de fonctionnement.

CHAPITRE 3
Garanties régionales

Art. 22

L'article 110 du décret du 21 décembre 2016 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017 est modifié comme suit :

« Le Ministre du budget, en concertation avec le Ministre chargé de l'Agriculture et de la Ruralité, peut autoriser la Trésorerie à mobiliser des moyens financiers à concurrence de 380 000 000 euros pour couvrir les dépenses au titre de Fonds européen agricole de garantie (FEAGA), Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et Fonds européen pour les affaires maritimes et la Pêche, et ce en fonction des besoins de l'organisme payeur de la Région wallonne habilité à payer ces dépenses et des avances versées par la Commission européenne (après la prise en compte des dépenses effectuées avec ces moyens financiers). Le trésorier, le receveur et le comptable de l'organisme payeur de Wallonie sont désignés par le Ministre de l'Agriculture et exécutent leurs tâches dans le respect de la législation européenne en la matière.

En vue de la mise en œuvre de la mesure relative à la distribution de fruits et légumes dans les écoles jusqu'à l'année scolaire 2016-2017 comprise, l'organisme payeur est autorisé à payer une avance sur l'aide aux écoles qui auront manifesté leur participation au programme de distribution de fruits et légumes. Cette mesure d'aide est cofinancée à 75% par la Commission européenne. La part relative à l'état membre est, pour ce qui concerne la Wallonie, cofinancée par la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale. L'avance correspond à cette part régionale. Lors du paiement du solde de l'aide aux écoles, l'avance sera récupérée via les versements de la part de cofinancement de ces entités sur le compte de l'organisme payeur. En vue de la mise en œuvre jusqu'à l'année scolaire 2016-2017 comprise de la participation de la Région wallonne au soutien à la consommation de produits laitiers dans les établissements scolaires gérés ou reconnus par la Communauté française et germanophone et pour ce qui concerne la Région de Bruxelles-Capitale, également dans les établissements scolaires gérés et reconnus par la Région flamande, l'organisme payeur est autorisé à préfinancer la part régionale de la mesure cofinancée par la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale.

Dès l'année scolaire 2017-2018, le programme européen fruits et légumes et lait dans les écoles est un programme d'aide cofinancé à 94% par la Commission européenne. Ce programme est destiné aux établissements scolaires gérés ou subventionnés par la Communauté française et germanophone. Le budget européen sera prioritairement dédié à ces dépenses. La Wallonie quant à elle prendra en charge, au minimum, la TVA liée à ces dépenses. L'organisme payeur est autorisé à préfinancer le montant de la TVA et le, cas échéant, le complément régional de l'aide.

Les charges financières résultant de ce préfinancement sont à charge de l'article de base 21.01 du programme 04 de la division organique 15. ».

Art. 23

Le Gouvernement wallon est autorisé à accorder la garantie de la Région wallonne à la Société wallonne de gestion et de participations (Sogepa) en vue de couvrir les engagements liés à l'obtention ou à des garanties de lignes de crédit d'un montant maximum de 30 millions d'euros, dans le cadre d'opérations de redéploiement dans le secteur industriel.

CHAPITRE 4
Services administratifs à comptabilité autonome

Art. 24

L'article 141 du décret du 21 décembre 2016 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017 est modifié comme suit :

« Est approuvé le budget ajusté de l'Agence wallonne de l'Air et du Climat de l'année 2017 annexé au présent décret.

Ce budget s'élève à 56 099 000 euros pour les recettes et à 237 618 000 euros pour les dépenses. ».

CHAPITRE 5
Organismes

Art. 25

L'article 142 du décret du 21 décembre 2016 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017 est modifié comme suit :

« Est approuvé le budget ajusté de Wallonie-Bruxelles International de l'année 2017 annexé au présent décret.

Ce budget s'élève 67 811 000 pour les recettes et à 67 811 000 euros pour les dépenses. ».

Art. 26

L'article 143 du décret du 21 décembre 2016 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017 est modifié comme suit :

« Est approuvé le budget ajusté de l'Agence wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité de l'année 2017 annexé au présent décret.

Ce budget s'élève à 7 282 000 euros pour les recettes et à 9 432 000 euros pour les dépenses. ».

Art. 27

L'article 144 du décret du 21 décembre 2016 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017 est modifié comme suit :

« Est approuvé le budget ajusté de fonctionnement du Centre régional d'Aide aux Communes de l'année 2017 annexé au présent décret.

Ce budget s'élève à 4 937 000 euros pour les recettes et à 4 937 000 euros pour les dépenses. ».

Art. 28

L'article 145 du décret du 21 décembre 2016 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017 est modifié comme suit :

« Est approuvé le budget ajusté de l'Institut Scientifique de Service Public de l'année 2017 annexé au présent décret.

Ce budget s'élève à 28 363 000 euros pour les recettes et à 28 363 000 euros pour les dépenses. ».

Art. 29

L'article 148 du décret du 21 décembre 2016 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017 est modifié comme suit :

« Est approuvé le budget ajusté de l'Institut du Patrimoine wallon de l'année 2017 annexé au présent décret.

Ce budget s'élève à 14 883 000 euros pour les recettes et à 14 883 000 euros pour les dépenses. ».

Art. 30

L'article 149 du décret du 21 décembre 2016 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017 est modifié comme suit :

« Est approuvé le budget ajusté du Centre wallon de recherches agronomiques de l'année 2017 annexé au présent décret.

Ce budget s'élève à 35 704 000 euros pour les recettes et à 35 704 000 euros pour les dépenses. ».

Art. 31

L'article 150 du décret du 21 décembre 2016 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017 est modifié comme suit :

« Est approuvé le budget ajusté de l'Institut wallon d'évaluation, de prospective et de statistique de l'année 2017 annexé au présent arrêté.

Ce budget s'élève à 7 488 000 euros pour les recettes et à 7 488 000 euros pour les dépenses. ».

Art. 32

L'article 151 du décret du 21 décembre 2016 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017 est modifié comme suit :

« Est approuvé le budget ajusté du Commissariat Général au Tourisme de l'année 2017 annexé au présent décret.

Ce budget s'élève à 67 135 000 euros pour les recettes et à 67 135 000 euros pour les dépenses. ».

CHAPITRE 6
Dispositions diverses

Art. 33

Par dérogation à l'article 28 du décret du 25 avril 2002 relatif aux aides visant à favoriser l'engagement de demandeurs d'emploi inoccupés par les pouvoirs locaux, régionaux et communautaires, par certains employeurs du secteur non marchand, de l'enseignement, les employeurs, qui, jusqu'au 30 juin 2017, ont, pour leurs activités prestées en qualité de centre d'insertion socioprofessionnelle agréé en vertu du décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle, bénéficié d'aides à la promotion de l'emploi octroyées par ou en vertu du décret du 25 avril 2002 précité, peuvent pour leurs activités autres que celles agréées en vertu du décret du 10 juillet 2013 précité, bénéficier des aides à la promotion de l'emploi octroyées par ou en vertu du décret du 25 avril 2002 précité pour l'occupation de travailleurs dans les liens d'un contrat de travail inférieur à un mi-temps.

Art. 34

Par dérogation à l'article 17, §3, 3°, du décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle, modifié par le décret du 26 mai 2016, 50% du solde de la subvention 2017 est versée par l'Office, pour chacun des centres agréés, au plus tard le 31 octobre 2017, sur la base d'une déclaration de créance.

Art. 35

L'article 7 du décret du 2 février 2017 relatif au contrat d'insertion est remplacé par ce qui suit :

« Art. 7. Sous sa coordination, le Forem, propose un accompagnement au demandeur d'emploi, avant, pendant et après la durée d'octroi de l'allocation de travail visée à l'article 3.

Pendant le contrat d'insertion et après le contrat d'insertion en cas de rupture anticipée de celui-ci, le Forem propose au demandeur d'emploi, un accompagnement en évolution professionnelle auprès d'une mission régionale pour l'emploi au sens du décret du 1er mars 2004 relatif à l'agrément et au subventionnement des missions régionales pour l'emploi.

Le Gouvernement peut préciser le contenu de l'accompagnement et peut en arrêter les modalités d'exécution. ».

Art. 36

Dans le décret du 1er mars 2004 relatif à l'agrément et au subventionnement des missions régionales pour l'emploi, les modifications suivantes sont apportées :

1° l'article 3 est complété par un paragraphe 5, rédigé comme suit :

« §5. Peuvent bénéficier de l'accompagnement de la MIRE visé à l'article 13*bis*, les travailleurs occupés dans les liens d'un contrat d'insertion au sens du décret du 2 février 2017 relatif au contrat d'insertion et les demandeurs d'emploi après leur occupation dans les liens d'un contrat d'insertion en cas de rupture anticipée de celui-ci. »;

2° à l'article 6, modifié par le décret du 6 novembre 2008, les mots « à l'exception de celles visées à l'article 13*bis*, » sont ajoutés entre les mots « le présent décret, » et « l'agrément »;

3° à l'article 10, §1er, les mots « , à l'exception de l'article 13*bis*, » sont insérés entre les mots « du présent décret » et « et ses arrêtés d'exécution »;

4° l'article 10, §1er, est complété par les mots « , alinéa 1er. »;

5° l'article 10, §2, est complété par les alinéas suivants :

« Pour l'évaluation de l'article 13*bis*, pour le 30 juin 2019 et ensuite tous les deux ans, le FOREm réalise, un rapport d'évaluation portant sur la vérification de la réalisation par la Mire de la mission d'accompagnement telle que visée à l'article 13*bis* et sur l'adéquation entre la subvention annuelle versée et les dépenses liées à la mission d'accompagnement visée à l'article 13*bis*.

L'évaluation s'appuie notamment sur les rapports d'activité des Mire transmis annuellement au FOREm.

L'évaluation visée à l'alinéa 2 est transmise au Ministre de l'Emploi et au Conseil économique et social de Wallonie au plus tard le 30 juin de l'année qui suit la période évaluée. »;

6° l'article 11 est complété par les alinéas rédigés comme suit :

« Par dérogation à l'alinéa 1er, le contrôle de l'article 13*bis* est opéré exclusivement par le FOREm et porte exclusivement sur le respect par la Mire des engagements conclus dans le cadre de la convention visée à l'article 13*bis*, §2 et sur l'utilisation de la subvention visée à l'article 13*bis*, §1er, alinéa 1er au regard des conditions d'utilisation visées à l'article 13*bis*.

Le contrôle visé à l'alinéa 2 s'opère exclusivement sur la base du rapport d'activités visé à l'article 13*bis*, §3, qui comprend a minima les tableaux détaillés d'imputation des recettes et des dépenses de l'année n en regard des différentes

subventions versées à la Mire, comprenant l'identification de la pièce justificative afférant à chacune des dépenses, ainsi que toutes les sources et montants de toute autre subvention que celle visée à l'article 13*bis* dont elle a bénéficié pendant l'année n.

La convention visée à l'article 13*bis*, §2 peut préciser le contenu et les modalités du contrôle visé aux alinéas 2 et 3 précédents.

Par dérogation aux alinéas 2 et 3, en cas de fortes présomptions de fraude, le FOREm peut solliciter l'Inspection sociale du Département de l'Inspection de la Direction générale opérationnelle de l'Économie, de l'Emploi et de la Recherche pour un contrôle sur place de la Mire. Le contrôle sur place porte exclusivement sur la vérification de la réalité des dépenses litigieuses. »;

7° un article 13*bis*, rédigé comme suit, est ajouté :

« Art. 13*bis*. §1er. Chaque Mire agréée reçoit une subvention annuelle forfaitaire d'un montant de 55 000 euros pour assurer l'accompagnement pendant et après le contrat d'insertion tel que visé à l'article 7, alinéa 2, du décret du 2 février 2017 relatif au contrat d'insertion.

Pour la période du 1er juillet 2017 au 31 décembre 2017, chaque Mire reçoit une subvention d'un montant de 27.500 euros.

Sur la base de l'évaluation visée à l'article 10, §2, alinéa 2, le Gouvernement peut modifier le montant de la subvention annuelle visée à l'alinéa 1er.

§2. La mise en œuvre par la Mire de l'accompagnement visé au paragraphe 1er, alinéa 1er, est déterminée dans une convention conclue entre le FOREm et la Mire.

§3. Sur la base d'une déclaration de créance au montant visé au §1er, alinéa 1er, le FOREm liquide à chaque Mire, au plus tard le 30 mars de l'année n, la subvention annuelle visée au §1er, alinéa 1er uniquement si le rapport d'activités portant sur l'année n-1 dont le modèle est établi par le FOREm, est transmis au FOREm.

La liquidation de la subvention annuelle visée au §1er, alinéa 1er, est suspendue jusqu'à ce que la déclaration de créance et le rapport d'activités visés à l'alinéa 1er aient été transmis au FOREm.

Par dérogation à l'alinéa 1er, pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2017, la subvention annuelle visée au paragraphe 1er, alinéa 2, est liquidée parle FOREm au plus tard le 30 juin 2017 sur la base d'une déclaration de créance au montant de 27 500 euros transmise au FOREm pour le 15 juin 2017 au plus tard.

§4. Une dépense financée par la subvention visée au paragraphe 1er ne peut en aucun cas être financée en tout ou en partie par le subventionnement octroyé par ou en vertu de l'article 13 du décret.

Une dépense financée totalement par la subvention visée au paragraphe 1er ne peut en aucun cas être financée par une autre subvention octroyée par le même ou un autre pouvoir subsidiant.

La subvention visée au paragraphe 1er ne peut dépasser la totalité des dépenses effectuées pour l'activité d'accompagnement des travailleurs pendant leur contrat d'insertion visée à l'article 13*bis*.

§5. La subvention indûment liquidée est récupérée par le FOREm par toutes voies de droit et, notamment, par compensation sur les subventions à échoir.

§6. Pour le traitement des données relatives au travailleur accompagné pendant le contrat d'insertion dont la MIRE a connaissance dans le cadre de l'exécution de l'accompagnement visé à l'article 7 du décret du 2 février relatif au contrat d'insertion, la Mire respecte la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Dans les conditions et selon les modalités prévues par ou en vertu de la loi du 8 décembre 1992 précitée, la Mire, le cas échéant par l'intermédiaire de l'ASBL Intermire, sollicite l'autorisation de la Commission de la Vie privée pour l'utilisation du numéro de registre national du travailleur. ».

Art. 37

L'article 165 du décret du 21 décembre 2016 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017 est modifié comme suit :

« Dans l'AGW du 17 décembre 2015 abrogeant et modifiant certaines dispositions relatives au subventionnement des investissements hospitaliers, prises en exécution de la loi sur les hôpitaux et autres établissements de soins, coordonnée le 10 juillet 2008, à l'article 4, 2°, les mots « pour ce qui concerne l'article 29 de l'arrêté royal du 25 avril 2002 relatif à la fixation et à la liquidation du budget des moyens financiers des hôpitaux, et de l'article 2, 6°, qui entrent en vigueur le 1er janvier 2017. » sont remplacés par les mots « pour ce qui concerne les articles 29 et 31, §3 de l'arrêté royal du 25 avril 2002 relatif à la fixation et à la liquidation du budget des moyens financiers des hôpitaux, qui entrent en vigueur le 1er juillet 2018, et de l'article 2, 6°, qui entre en vigueur le 1er janvier 2017. ». ».

Art. 38

Par dérogation au décret du 9 mars 2017 relatif au prix d'hébergement et au financement de certains appareillages des services médico-techniques lourds en hôpital, afin de couvrir l'entretien et le remplacement des bâtiments hospitaliers, le Ministre qui a la santé dans ses attributions est habilité à liquider en faveur des hôpitaux agréés conformément à la loi sur les hôpitaux et autres établissements de soins, coordonnée le 10 juillet 2008, un montant de 4.054 milliers EUR, sur la base d'une circulaire budgétaire qui définit la répartition de ces moyens entre lesdits hôpitaux pour l'année 2017.

Art. 39

§1. Dans la sous-section 3 de l'arrêté royal du 25 avril 2002 relatif à la fixation et à la liquidation du budget des moyens financiers des hôpitaux, tel que modifié par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 17 décembre 2015 abrogeant et modifiant certaines dispositions relatives au subventionnement des investissements hospitaliers, prises en exécution de la loi sur les hôpitaux et autres établissements de soins, coordonnée le 10 juillet 2008, à l'article 31, §3, 1°, alinéa 1er, le montant de « 148 736,11 EUR » est remplacé par « 125 823,85 EUR ».

§2. Le §1 du présent article entre en vigueur le 1er juillet 2016.

Art. 40

Le Gouvernement est habilité, pour tout programme d'investissement pris en application de l'article 405 de la deuxième partie du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé de déroger aux modalités de paiement visées à l'article 1418 du Code réglementaire wallon de l'Action sociale et de la Santé.

Le cas échéant, le Gouvernement arrête, dans le cadre du programme d'investissement concerné, le rythme de liquidation des subsides.

Art. 41

A l'article 112, §1 du décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonnes, les mots « le 1er janvier 2017, les dispositions des livres II et III qui sont applicables aux organismes, aux entreprises régionales, au Parlement, au Service du Médiateur et aux services administratifs à comptabilité autonome » sont remplacés par « le 1er janvier 2017, les dispositions des livres II et III qui sont applicables aux organismes, aux entreprises régionales, au Parlement, au Service du Médiateur et aux services administratifs à comptabilité autonome, à l'exception de l'Institut du Patrimoine wallon ».

Art. 42

Les effets des articles 453 à 456 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 14 mars 2008 relatifs à l'octroi de subventions pour les actes et travaux dans les sites à réaménager sont maintenus concernant les conditions d'octroi des subsides, la procédure d'octroi de subside, la base de calcul, le taux, la procédure de liquidation et de récupération de subside, jusqu'à la réception définitive des actes et travaux, à l'égard des aménagements inscrits par le Gouvernement dans les programmes de financement alternatif SOWAFINAL avant l'entrée en vigueur du décret du 20 juillet 2016 abrogeant le décret du 24 avril 2014 abrogeant les articles 1er à 128 et 129*quater* à 184 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie, abrogeant les articles 1er à 128 et 129*quater* à 184 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine et formant le Code du Développement territorial.

Art. 43

Disposition modificative du Code du Développement Territorial dont l'entrée en vigueur est fixée au 1er juin 2017.

Dans l'article D.IV.9, alinéa 1er, point 1° du Code du Développement Territorial, entre les mots « deux habitations construites » et les mots « ou entre une habitation construite » sont insérés les mots « avant l'entrée en vigueur du plan de secteur ».

Art. 44

En application de l'article 4, §1er, alinéa 2, du décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonnes, il est institué, au sein du budget des recettes et du budget général des dépenses de la Région, un Fonds budgétaire pour la gestion de la forêt de Saint-Michel-Freyr.

Sont attribués au Fonds :

1. Le produit de la vente de coupes de bois et de chablis de la forêt de Saint-Michel-Freyr;
2. Le produit des ventes de venaisons et des contributions des invités aux Chasses de la Couronne sur le site de la forêt de Saint-Michel-Freyr;
3. Toutes autres recettes liées à la forêt de Saint-Michel-Freyr en ce compris d'éventuelles libéralités.

Les crédits affectés au Fonds servent à financer les dépenses liées à la gestion de la forêt de Saint-Michel-Freyr.

Le Ministre de la Nature communique chaque année au Gouvernement un rapport sur la gestion du Fonds.

CHAPITRE 7
Dispositions finales

Art. 45

Le présent décret produit ses effets le 1er janvier 2017.

Namur, le 9 juin 2017.

Le Ministre-Président,

PAUL MAGNETTE

Le Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine,

MAXIME PRÉVOT

Le Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique,

JEAN-CLAUDE MARCOURT

La Ministre de l'Emploi et de la Formation,

ÉLIANE TILLIEUX

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité et des Transports et du Bien-être animal,

CARLO DI ANTONIO

Le Ministre du Budget, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et de l'Énergie,

CHRISTOPHE LACROIX

Le Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville et du Logement,

PIERRE-YVES DERMAGNE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports, délégué à la Représentation à la Grande Région,

RENÉ COLLIN

.

(En milliers EUR)

			Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
		Division organique 01. Parlement de Wallonie.						
Programme	**01.00**	Dotation au Parlement de Wallonie.	57.686	57.686	458	458	58.144	58.144
Programme	**01.01**	Dotation au service du médiateur de la Région wallonne.	1.598	1.598	13	13	1.611	1.611
		Totaux pour la division organique 01.	59.284	59.284	471	471	59.755	59.755
		Division organique 02. Dépenses de cabinet *Ministre-Président du Gouvernement wallon*						
Programme	**02.01**	Subsistance	3.900	3.900	0	0	3.900	3.900
		Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine						
Programme	**02.02**	Subsistance	3.465	3.465	0	0	3.465	3.465
		Ministre de l'Economie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique						
Programme	**02.03**	Subsistance	3.169	3.169	-10	-10	3.159	3.159
		Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et des Infrastructures sportives						
Programme	**02.04**	Subsistance	2.901	2.901	-45	-45	2.856	2.856
		Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal						
Programme	**02.05**	Subsistance	2.701	2.701	0	0	2.701	2.701
		Ministre de l'Emploi et de la Formation						
Programme	**02.06**	Subsistance	2.577	2.577	0	0	2.577	2.577
		Ministre du Budget, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et de l'Energie						
Programme	**02.07**	Subsistance	2.523	2.523	55	55	2.578	2.578
		Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports						
Programme	**02.08**	Subsistance	2.264	2.264	0	0	2.264	2.264
		Totaux pour la division organique 02.	23.500	23.500	0	0	23.500	23.500
		Division organique 09. Services du Gouvernement wallon et organismes non rattachés aux divisions organiques.						
Programme	**09.01**	Conseil économique et social de Wallonie.	5.737	5.737	110	50	5.847	5.787

(En milliers EUR)

			Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
Programme	**09.02**	Service social.	5.018	5.018	0	0	5.018	5.018
Programme	**09.03**	Service d'assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets	2.953	2.953	12	12	2.965	2.965
Programme	**09.04**	e-Wallonie-Bruxelles-Simplification	6.940	6.755	115	350	7.055	7.105
Programme	**09.06**	Secrétariat du Gouvernement wallon	842	842	0	0	842	842
Programme	**09.07**	Collaborateurs des Ministres sortis de charge	444	444	121	121	565	565
Programme	**09.08**	Commissariat général au Tourisme	62.780	59.818	2.659	2.659	65.439	62.477
Programme	**09.09**	Relations extérieures	23.402	24.884	193	193	23.595	25.077
Programme	**09.10**	Commerce extérieur et investisseurs étrangers	70.887	70.887	493	493	71.380	71.380
Programme	**09.11**	Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique	5.710	5.710	47	47	5.757	5.757
		Totaux pour la division organique 09.	184.713	183.048	3.750	3.925	188.463	186.973
		Division organique 10. ***Secrétariat général***						
Programme	**10.01**	Fonctionnel	44.124	38.749	-5.433	332	38.691	39.081
Programme	**10.02**	Secrétariat général	1.133	1.257	0	0	1.133	1.257
Programme	**10.03**	Service de la Présidence et Chancellerie.	11.303	11.122	-53	-53	11.250	11.069
		Fonds budgétaire en matière de Loterie						
		Solde au 1er janvier	7.051	7.671	-186	-165	6.865	7.506
		Recettes de l'année en cours	4.503	4.503	0	0	4.503	4.503
		Disponible pour l'année	11.554	12.174	-186	-165	11.368	12.009
		Dépenses à charge du Fonds	4.503	4.503	0	0	4.503	4.503
		Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	7.051	7.671	-186	-165	6.865	7.506
Programme	**10.04**	Coordination des dossiers relatifs aux Fonds structurels	1.962	2.184	0	0	1.962	2.184
Programme	**10.05**	Audits	596	526	0	0	596	526
Programme	**10.06**	Communication, archives et documentation	1.927	1.927	0	0	1.927	1.927
Programme	**10.07**	Géomatique	3.648	4.993	0	0	3.648	4.993
		Totaux pour la division organique 10.	64.693	60.758	-5.486	279	59.207	61.037
		Division organique 11. ***Personnel et affaires générales***						
Programme	**11.02**	Gestion du personnel	66.786	66.712	6.532	6.531	73.318	73.243
Programme	**11.04**	Ressources Humaines, Sélection, Formation, Fonction publique	5.169	5.625	492	492	5.661	6.117
Programme	**11.06**	Affaires juridiques	43	74	6	6	49	80
		Totaux pour la division organique 11.	71.998	72.411	7.030	7.029	79.028	79.440

(En milliers EUR)

			Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
		Division organique 12. Budget, logistique et technologie de l'information et de la communication						
Programme	**12.01**	Fonctionnel	91.407	50.640	940	940	92.347	51.580
Programme	**12.02**	Budget-Comptabilité-Trésorerie	1.990	12.850	-353	-11.094	1.637	1.756
Programme	**12.05**	Gestion du Trésor	416	516	145	145	561	661
Programme	**12.07**	Dettes et garanties	300.948	304.594	150.976	147.330	451.924	451.924
Programme	**12.09**	Finance et Comptabilité	2.076	2.065	8	8	2.084	2.073
Programme	**12.11**	Fiscalité	1.669	1.664	5	5	1.674	1.669
Programme	**12.21**	Gestion informatique du Service Public de Wallonie	36.746	42.696	11.789	-61	48.535	42.635
Programme	**12.22**	Equipement et fournitures.	12.825	12.825	-500	0	12.325	12.825
Programme	**12.23**	Gestion immobilière et bâtiments.	40.848	36.802	0	0	40.848	36.802
Programme	**12.31**	Implantation immobilière.	23.260	25.119	500	0	23.760	25.119
		Fonds budgétaire: Fonds de gestion énergétique immobilière						
		Solde au 1er janvier	72	72	0	0	72	72
		Recettes de l'année en cours	0	0	0	0	0	0
		Disponible pour l'année	72	72	0	0	72	72
		Dépenses à charge du Fonds	0	0	0	0	0	0
		Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	72	72	0	0	72	72
		Totaux pour la division organique 12.	512.185	489.771	163.510	137.273	675.695	627.044
		Division organique 13. Routes et bâtiments						
Programme	**13.01**	Fonctionnel	92.276	92.276	545	545	92.821	92.821
Programme	**13.02**	Réseau routier et autoroutier - Construction et entretien du réseau	292.587	271.239	2.127	3.280	294.714	274.519
		Fonds budgétaire : Fonds des infractions routières régionales						
		Solde au 1er janvier	0	0	0	0	0	0
		Recettes de l'année en cours	300	300	0	0	300	300
		Disponible pour l'année	300	300	0	0	300	300
		Dépenses à charge du Fonds	300	300	0	0	300	300
		Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	0	0	0	0	0	0
		Fonds budgétaire : Fonds des études techniques						
		Solde au 1er janvier	1.858	3.799	928	877	2.786	4.676
		Recettes de l'année en cours	2.175	2.175	1.080	1.080	3.255	3.255
		Disponible pour l'année	4.033	5.974	2.008	1.957	6.041	7.931
		Dépenses à charge du Fonds	938	938	1.080	1.080	2.018	2.018

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017 - TABLEAU DE SYNTHESE

(En milliers EUR)

		Crédits initiaux		**Ajustements**		**Crédits ajustés**	
		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	3.095	5.036	928	877	4.023	5.913

(En milliers EUR)

			Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
		Fonds budgétaire : Fonds du trafic routier						
		Solde au 1er janvier	2.225	7.788	1.382	9.859	3.607	17.647
		Recettes de l'année en cours	15.469	15.469	0	0	15.469	15.469
		Disponible pour l'année	17.694	23.257	1.382	9.859	19.076	33.116
		Dépenses à charge du Fonds	4.469	4.469	0	0	4.469	4.469
		Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	13.225	18.788	1.382	9.859	14.607	28.647
Programme	**13.11**	Infrastructures sportives.	50.562	44.611	4.500	4.500	55.062	49.111
		Fonds budgétaire : Fonds pour la promotion et le développement de l'activité hippique						
		Solde au 1er janvier	0	0	0	0	0	0
		Recettes de l'année en cours	800	800	0	0	800	800
		Disponible pour l'année	800	800	0	0	800	800
		Dépenses à charge du Fonds	800	800	0	0	800	800
		Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	0	0	0	0	0	0
Programme	**13.12**	Travaux subsidiés	94.448	82.070	0	0	94.448	82.070
		Totaux pour la division organique 13.	529.873	490.196	7.172	8.325	537.045	498.521
		Division organique 14. ***Mobilité et voies hydrauliques***						
Programme	**14.01**	Fonctionnel	78.967	79.258	859	859	79.826	80.117
Programme	**14.02**	Actions pour une mobilité conviviale et coordination des politiques de mobilité et de sécurité routière	17.052	19.051	1	190	17.053	19.241
		Fonds budgétaire : Fonds de la sécurité routière						
		Solde au 1er janvier	39	691	126	2.148	165	2.839
		Recettes de l'année en cours	9.270	9.270	0	0	9.270	9.270
		Disponible pour l'année	9.309	9.961	126	2.148	9.435	12.109
		Dépenses à charge du Fonds	6.270	6.270	0	0	6.270	6.270
		Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	3.039	3.691	126	2.148	3.165	5.839
Programme	**14.03**	Transport urbain, interurbain et scolaire	504.336	505.623	4.455	4.266	508.791	509.889
Programme	**14.04**	Aéroports et aérodromes régionaux.	92.583	92.583	-444	-414	92.139	92.169
Programme	**14.11**	Voies hydrauliques de la Région - Construction et entretien du réseau	162.155	109.505	14.431	2.970	176.586	112.475
		Fonds budgétaire : Fonds du trafic fluvial						
		Solde au 1er janvier	6.319	14.840	-1.769	-6.471	4.550	8.369
		Recettes de l'année en cours	2.000	2.000	0	0	2.000	2.000
		Disponible pour l'année	8.319	16.840	-1.769	-6.471	6.550	10.369
		Dépenses à charge du Fonds	2.000	2.000	0	0	2.000	2.000
		Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	6.319	14.840	-1.769	-6.471	4.550	8.369
		Totaux pour la division organique 14.	855.093	806.020	19.302	7.871	874.395	813.891
		Division organique 15. ***Agriculture, ressources naturelles et environnement***						
Programme	**15.01**	Fonctionnel	127.121	127.421	1.052	1.052	128.173	128.473

(En milliers EUR)

			Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
Programme	**15.02**	Coordination des politiques agricole et environnementale	23.876	13.822	755	1.148	24.631	14.970
Programme	**15.03**	Développement et Etude du milieu	75.734	76.215	-9	141	75.725	76.356
		Fonds budgétaire : Fonds budgétaire de la protection et du bien-être des animaux						
		Solde au 1er janvier	179	179	237	237	416	416
		Recettes de l'année en cours	185	185	0	0	185	185
		Disponible pour l'année	364	364	237	237	601	601
		Dépenses à charge du Fonds	185	185	33	33	218	218
		Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	179	179	204	204	383	383
		Fonds budgétaire : Fonds pour la qualité des produits animaux et végétaux (décret-programme du 18 décembre 2003)						
		Solde au 1er janvier	1.621	2.029	167	232	1.788	2.261
		Recettes de l'année en cours	625	625	0	0	625	625
		Disponible pour l'année	2.246	2.654	167	232	2.413	2.886
		Dépenses à charge du Fonds	625	625	0	0	625	625
		Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	1.621	2.029	167	232	1.788	2.261
Programme	**15.04**	Aides à l'Agriculture	70.554	70.605	3.544	3.544	74.098	74.149
		Fonds budgétaire : Fonds en matière de S.I.G.E.C.						
		Solde au 1er janvier	413	448	-19	11	394	459
		Recettes de l'année en cours	130	130	27	27	157	157
		Disponible pour l'année	543	578	8	38	551	616
		Dépenses à charge du Fonds	130	130	27	27	157	157
		Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	413	448	-19	11	394	459
Programme	**15.11**	Nature, Forêt, Chasse-pêche	16.605	18.299	297	297	16.902	18.596
		Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion des forêts de l'ancienne «Gruerie d'Arlon» (article 7 de la loi domaniale du 26 juillet 1952)						
		Solde au 1er janvier	2.579	2.585	109	125	2.688	2.710
		Recettes de l'année en cours	91	91	83	83	174	174
		Disponible pour l'année	2.670	2.676	192	208	2.862	2.884
		Dépenses à charge du Fonds	91	91	83	83	174	174
		Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	2.579	2.585	109	125	2.688	2.710
		Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion de la forêt d'Herbeumont (article 1er, 16, de la loi domaniale du 1er juillet 1983)						
		Solde au 1er janvier	881	881	30	30	911	911
		Recettes de l'année en cours	35	35	44	44	79	79
		Disponible pour l'année	916	916	74	74	990	990
		Dépenses à charge du Fonds	35	35	44	44	79	79
		Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	881	881	30	30	911	911
		(Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion de la forêt de Saint-Michel-Freyr						
		Solde au 1er janvier	0	0	0	0	0	0
		Recettes de l'année en cours	0	0	165	165	165	165
		Disponible pour l'année	0	0	165	165	165	165
		Dépenses à charge du Fonds	0	0	165	165	165	165
		Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	0	0	0	0	0	0

(En milliers EUR)

			Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
Programme	**15.12**	Espace rural et naturel	40.423	40.089	926	625	41.349	40.714
		Fonds budgétaire : Fonds en matière de politique foncière agricole						
		Solde au 1er janvier	4.013	4.285	158	181	4.171	4.466
		Recettes de l'année en cours	654	654	0	0	654	654
		Disponible pour l'année	4.667	4.939	158	181	4.825	5.120
		Dépenses à charge du Fonds	654	654	0	0	654	654
		Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	4.013	4.285	158	181	4.171	4.466
Programme	**15.13**	Prévention et Protection : Air, Eau, Sol	123.944	129.319	1.200	1.200	125.144	130.519
		Fonds budgétaire : Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques						
		Solde au 1er janvier	113	113	118.257	118.257	118.370	118.370
		Recettes de l'année en cours	40.000	40.000	0	0	40.000	40.000
		Disponible pour l'année	40.113	40.113	118.257	118.257	158.370	158.370
		Dépenses à charge du Fonds	40.000	40.000	0	0	40.000	40.000
		Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	113	113	118.257	118.257	118.370	118.370
		Fonds budgétaire : Fonds pour la protection de l'environnement						
		Solde au 1er janvier	88.572	132.760	11.832	14.203	100.404	146.963
		Recettes de l'année en cours	58.179	58.179	0	0	58.179	58.179
		Disponible pour l'année	146.751	190.939	11.832	14.203	158.583	205.142
		Dépenses à charge du Fonds	32.179	37.179	1.000	1.000	33.179	38.179
		Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	114.572	153.760	10.832	13.203	125.404	166.963
		Fonds budgétaire : Fonds de solidarité international pour l'eau						
		Solde au 1er janvier	509	733	0	-113	509	620
		Recettes de l'année en cours	500	500	0	0	500	500
		Disponible pour l'année	1.009	1.233	0	-113	1.009	1.120
		Dépenses à charge du Fonds	500	500	0	0	500	500
		Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	509	733	0	-113	509	620
Programme	**15.14**	Police et contrôle	1.468	1.473	0	0	1.468	1.473
Programme	**15.15**	Politique des déchets-ressources	45.936	45.900	3.843	3.959	49.779	49.859
		(Modifié) Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion des déchets (décret du 22 mars 2007 relatif à la taxation des déchets)						
		Solde au 1er janvier	34.759	38.486	12.757	13.794	47.516	52.280
		Recettes de l'année en cours	36.355	36.355	0	0	36.355	36.355
		Disponible pour l'année	71.114	74.841	12.757	13.794	83.871	88.635
		Dépenses à charge du Fonds	27.772	27.772	2.158	2.674	29.930	30.446
		Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	43.342	47.069	10.599	11.120	53.941	58.189
		Totaux pour la division organique 15.	525.661	523.143	11.608	11.966	537.269	535.109
		Division organique 16.						
		Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie						
Programme	**16.01**	Fonctionnel	49.581	49.601	-94	-94	49.487	49.507
Programme	**16.02**	Aménagement du territoire et urbanisme.	18.827	19.447	-192	224	18.635	19.671

(En milliers EUR)

			Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
Programme	**16.03**	Rénovation et revitalisation urbaine, politique de la Ville et sites d'activité économique désaffectés.	67.730	74.832	7.223	7.207	74.953	82.039
		Fonds budgétaire : Fonds des sites d'activités économiques à réhabiliter (SAR) et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale (SRPE)						
		Solde au 1er janvier	3.536	3.536	192	192	3.728	3.728
		Recettes de l'année en cours	1.508	1.508	0	0	1.508	1.508
		Disponible pour l'année	5.044	5.044	192	192	5.236	5.236
		Dépenses à charge du Fonds	258	258	0	0	258	258
		Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	4.786	4.786	192	192	4.978	4.978
		(Modifié) Fonds budgétaire : Fonds d'aménagement opérationnel (art. 183 du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine / D.V.17 du Code du Développement Territorial)						
		Solde au 1er janvier	1.139	2.146	1.007	36	2.146	2.182
		Recettes de l'année en cours	100	100	0	0	100	100
		Disponible pour l'année	1.239	2.246	1.007	36	2.246	2.282
		Dépenses à charge du Fonds	100	100	0	0	100	100
		Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	1.139	2.146	1.007	36	2.146	2.182
Programme	**16.11**	Logement : secteur privé.	195.951	194.563	-1.497	-1.597	194.454	192.966
Programme	**16.12**	Logement : secteur public.	165.055	178.018	-49	-49	165.006	177.969
		Fonds budgétaire : Fonds régional pour le relogement						
		Solde au 1er janvier	35	35	6	6	41	41
		Recettes de l'année en cours	75	75	0	0	75	75
		Disponible pour l'année	110	110	6	6	116	116
		Dépenses à charge du Fonds	75	75	0	0	75	75
		Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	35	35	6	6	41	41
Programme	**16.21**	Monuments, sites et fouilles.	48.434	41.725	87	87	48.521	41.812
Programme	**16.31**	Energie.	78.712	80.870	4.118	3.760	82.830	84.630
		Fonds budgétaire: Fonds Energie						
		Solde au 1er janvier	5.923	23.109	1.432	-28	7.355	23.081
		Recettes de l'année en cours	15.000	15.000	0	0	15.000	15.000
		Disponible pour l'année	20.923	38.109	1.432	-28	22.355	38.081
		Dépenses à charge du Fonds	12.480	12.480	0	0	12.480	12.480
		Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	8.443	25.629	1.432	-28	9.875	25.601
Programme	**16.41**	Première Alliance Emploi - Environnement.	123.886	126.240	0	0	123.886	126.240
		Fonds budgétaire : Fonds destiné au financement du dispositif Ecopack et Rénopack - Marshall 4.0 - Axe IV- Mesure IV.1.2						
		Solde au 1er janvier	3.000	9.483	17.258	10.775	20.258	20.258
		Recettes de l'année en cours	35.013	35.013	0	0	35.013	35.013
		Disponible pour l'année	38.013	44.496	17.258	10.775	55.271	55.271
		Dépenses à charge du Fonds	32.013	32.013	0	0	32.013	32.013
		Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	6.000	12.483	17.258	10.775	23.258	23.258

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017 - TABLEAU DE SYNTHESE

(En milliers EUR)

			Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
Programme	**16.42**	Développement durable	5.505	5.700	-83	-7	5.422	5.693
		Totaux pour la division organique 16.	753.681	770.996	9.513	9.531	763.194	780.527
		Division organique 17. Pouvois locaux, action sociale et santé						
Programme	**17.01**	Fonctionnel	16.580	16.588	-831	-831	15.749	15.757
Programme	**17.02**	Affaires intérieures	1.694.566	1.694.624	12.086	14.531	1.706.652	1.709.155
Programme	**17.11**	Politiques transversales dans le domaine socio-sanitaire	3.105	3.105	1.640	10	4.745	3.115
Programme	**17.12**	Dotations diverses aux politiques de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles	4.547.732	4.508.903	45.527	25.932	4.593.259	4.534.835
Programme	**17.13**	Action sociale.	172.361	170.846	4.950	5.361	177.311	176.207
Programme	**17.14**	Crèches et petite enfance	5.143	4.737	-400	0	4.743	4.737
		Totaux pour la division organique 17.	6.439.487	6.398.803	62.972	45.003	6.502.459	6.443.806
		Division organique 18. Entreprises, emploi et recherche						
Programme	**18.01**	Fonctionnel	31.931	32.228	412	468	32.343	32.696
Programme	**18.02**	Expansion économique.	68.246	46.687	93	10.693	68.339	57.380
		Fonds budgétaire : Fonds de rénovation industrielle (première, deuxième et troisième missions)						
		Solde au 1er janvier	102	102	0	0	102	102
		Recettes de l'année en cours	0	0	0	0	0	0
		Disponible pour l'année	102	102	0	0	102	102
		Dépenses à charge du Fonds	0	0	0	0	0	0
		Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	102	102	0	0	102	102
Programme	**18.03**	Restructuration et développement.	170.726	190.726	9	9	170.735	190.735
Programme	**18.04**	Zonings.	53.423	45.008	3.537	3.537	56.960	48.545
Programme	**18.05**	Politique économique, réseaux d'entreprises, coopération et encadrement.	16.375	19.757	-75	-255	16.300	19.502
Programme	**18.06**	P.M.E. et Classes moyennes.	130.071	114.033	1.324	564	131.395	114.597
Programme	**18.11**	Promotion de l'Emploi.	43.516	44.192	677	927	44.193	45.119

(En milliers EUR)

		Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
Programme 18.12	Forem.	382.850	382.850	11.134	11.134	393.984	393.984
	Fonds budgétaire : Fonds budgétaire en matière d'emploi						
	Solde au 1er janvier	0	0	0	0	0	0
	Recettes de l'année en cours	0	0	0	0	0	0
	Disponible pour l'année	0	0	0	0	0	0
	Dépenses à charge du Fonds	0	0	0	0	0	0
	Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	0	0	0	0	0	0
Programme 18.13	Plan de résorption du chômage géré par l'administration, mais dont la prise en charge est assurée par l'intermédiaire du Forem.	741.953	741.953	-6.835	-6.835	735.118	735.118
Programme 18.15	Economie sociale	22.299	22.278	62	62	22.361	22.340
Programme 18.16	Contrôle disponibilité chômeurs - FOREM	20.833	20.833	0	0	20.833	20.833
Programme 18.17	Titres services - FOREM	426.232	426.232	4.909	4.909	431.141	431.141
Programme 18.18	Réductions de cotisations sociales sur groupes cibles - FOREM	624.535	624.535	5.679	5.679	630.214	630.214
Programme 18.19	Emplois de proximité	17.181	16.401	0	0	17.181	16.401
Programme 18.21	Formation professionnelle	52.539	56.789	-15.100	-6.640	37.439	50.149
Programme 18.22	Forem - Formation.	202.595	208.599	19.762	11.078	222.357	219.677
Programme 18.23	Formation agricole.	925	1.644	279	0	1.204	1.644
Programme 18.24	IFAPME	65.441	65.441	781	781	66.222	66.222
Programme 18.25	Politiques croisées dans le cadre de la formation	47.861	48.642	3.377	3.377	51.238	52.019
Programme 18.31	Recherche.	59.402	56.977	0	0	59.402	56.977
Programme 18.32	Aides aux entreprises - Recherche - Créativité - Innovation	211.452	163.449	100	-1.450	211.552	161.999
Programme 18.33	Promotion, diffusion et valorisation de la Recherche.	10.489	7.991	-40	-206	10.449	7.785
Programme 18.34	Fonds de la Recherche, du développement et de l'innovation	19.000	19.000	0	0	19.000	19.000
	Fonds budgétaire : Fonds destiné au soutien de la Recherche, du développement et de l'innovation						
	Solde au 1er janvier	25.230	75.064	17.890	-377	43.120	74.687
	Recettes de l'année en cours	24.000	24.000	0	0	24.000	24.000
	Disponible pour l'année	49.230	99.064	17.890	-377	67.120	98.687
	Dépenses à charge du Fonds	19.000	19.000	0	0	19.000	19.000
	Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	30.230	80.064	17.890	-377	48.120	79.687
	Totaux pour la division organique 18.	3.419.875	3.356.245	30.085	37.832	3.449.960	3.394.077

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017 - TABLEAU DE SYNTHESE

(En milliers EUR)

		Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	Division organique 19. Fiscalité						
Programme 19.01	Fonctionnel	21.254	21.254	105	105	21.359	21.359
Programme 19.02	Fiscalité	21.533	20.003	-5.965	-5.965	15.568	14.038
	Totaux pour la division organique 19.	42.787	41.257	-5.860	-5.860	36.927	35.397
	Division organique 32. Provisions interdépartementales pour la programmation 2007-2013 des cofinancements européens						
Programme 32.01	Cofinancements européens 2007 - 2013	0	0	0	0	0	0
	Totaux pour la division organique 32.	0	0	0	0	0	0
	Division organique 33. Provision interdépartementale Plan Marshall 4.0						
Programme 33.02	Plan Marshall 4.0	10.271	9.067	0	0	10.271	9.067
	Totaux pour la division organique 33.	10.271	9.067	0	0	10.271	9.067
	Division organique 34. Provisions interdépartementales pour la programmation 20014-2020 des cofinancements européens						
Programme 34.01	Cofinancements européens 2014 - 2020	175.637	70.189	38.119	-7.482	213.756	62.707
	Totaux pour la division organique 34.	175.637	70.189	38.119	-7.482	213.756	62.707
	TOTAUX GENERAUX.	13.668.738	13.354.688	342.186	256.163	14.010.924	13.610.851
	Dont fonds budgétaires :	185.377	190.377	4.590	5.106	189.967	195.483
	Solde au 1er janvier	190.168	330.835	181.794	163.809	371.962	494.644
	Recettes de l'année en cours	246.967	246.967	1.399	1.399	248.366	248.366
	Disponible pour l'année	437.135	577.802	183.193	165.208	620.328	743.010
	Dépenses à charge des Fonds	185.377	190.377	4.590	5.106	189.967	195.483
	Solde au 31 décembre	251.758	387.425	178.603	160.102	430.361	547.527

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017 - TABLEAU DE SYNTHESE

(En milliers EUR)

		Crédits initiaux		**Ajustements**		**Crédits ajustés**	
		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	Vu pour être annexé au projet de décret						

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
					Division organique 01.						
					Parlement de Wallonie.						
					Programme 01.00.						
					Dotation au Parlement de Wallonie.						
					Titre I. - Dépenses courantes						
PM	01	01	00	00	Dotation au Parlement de Wallonie	57.686	57.686	458	458	58.144	58.144
					Totaux pour le Titre I.	57.686	57.686	458	458	58.144	58.144
					Totaux pour le programme 01.00.	57.686	57.686	458	458	58.144	58.144
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Programme 01.01.						
					Dotation au service du médiateur de la Région wallonne.						
					Titre I. - Dépenses courantes						
PM	01	01	00	01	Dotation au Parlement afin d'assurer le fonctionnement du Médiateur	1.598	1.598	13	13	1.611	1.611
					Totaux pour le Titre I.	1.598	1.598	13	13	1.611	1.611
					Totaux pour le programme 01.01.	1.598	1.598	13	13	1.611	1.611
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—	—	—	—	—
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour la division organique 01.	59.284	59.284	471	471	59.755	59.755
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—	—	—	—	—
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
					Division organique 02.						
					Dépenses de cabinet						
					Programme 02.01. **Subsistance.**						
					Titre I. - Dépenses courantes						
PM	11	01	00	01	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	124	124	1	1	125	125
PM	11	05	40	01	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon	3.001	3.001	- 1	- 1	3.000	3.000
					Dont arrêté(s) de réallocation	-40	-40				
PM	11	06	40	01	Indemnités généralement quelconques au personnel	185	185	0	0	185	185
PM	12	06	00	01	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	0	0	0	0	0	0
PM	12	20	00	01	Frais de fonctionnement du cabinet	460	460	0	0	460	460
					Totaux pour le Titre I.	3.770	3.770	0	0	3.770	3.770
					Titre II. - Dépenses de capital						
PM	74	02	00	01	Dépenses patrimoniales du cabinet 2014-2019	130	130	0	0	130	130
					Dont arrêté(s) de réallocation	+40	+40				
					Totaux pour le Titre II.	130	130	0	0	130	130
					Totaux pour le programme 02.01.	3.900	3.900	0	0	3.900	3.900
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—	—	—	—	—
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Programme 02.02. **Subsistance.**						
					Titre I. - Dépenses courantes						
PR	11	01	00	02	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	126	126	0	0	126	126
PR	11	03	40	02	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2014-2019	2.791	2.791	0	0	2.791	2.791

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs											
PR	11	05	40	02	Indemnités généralement quelconques au personnel 2014-2019	100	100	0	0	100	100
PR	12	06	00	02	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	7	7	0	0	7	7
PR	12	20	00	02	Frais de fonctionnement du cabinet 2014-2019	384	384	0	0	384	384
					Totaux pour le Titre I.	3.408	3.408	0	0	3.408	3.408
					Titre II. - Dépenses de capital						
PR	74	02	00	02	Dépenses patrimoniales du cabinet 2014-2019	57	57	0	0	57	57
					Totaux pour le Titre II.	57	57	0	0	57	57
					Totaux pour le programme 02.02.	3.465	3.465	0	0	3.465	3.465
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Programme 02.03. **Subsistance.**						
					Titre I. - Dépenses courantes						
MA	11	01	00	03	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	124	124	1	1	125	125
MA	11	03	40	03	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2014-2019	2.390	2.390	0	0	2.390	2.390
					Dont arrêté(s) de réallocation	+190	+190				
MA	11	05	40	03	Indemnités généralement quelconques au personnel 2014-2019	90	90	0	0	90	90
					Dont arrêté(s) de réallocation	-30	-30				
MA	12	06	00	03	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	7	7	0	0	7	7
MA	12	20	00	03	Frais de fonctionnement du cabinet 2014-2019	410	410	- 11	- 11	399	399
					Dont arrêté(s) de réallocation	-160	-160				
					Totaux pour le Titre I.	3.021	3.021	- 10	- 10	3.011	3.011

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs											
					Titre II. - Dépenses de capital						
MA	74	02	00	03	Dépenses patrimoniales du cabinet 2014-2019	148	148	0	0	148	148
					Totaux pour le Titre II.	148	148	0	0	148	148
					Totaux pour le programme 02.03.	3.169	3.169	- 10	- 10	3.159	3.159
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Programme 02.04. **Subsistance.**						
					Titre I. - Dépenses courantes						
DR	11	01	00	04	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	127	127	0	0	127	127
DR	11	03	00	04	Remboursement de traitements	0	0	0	0	0	0
DR	11	05	40	04	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2014-2019	2.133	2.133	- 25	- 25	2.108	2.108
DR	11	06	40	04	Indemnités généralement quelconques au personnel 2014-2019	124	124	0	0	124	124
DR	12	06	00	04	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	7	7	0	0	7	7
DR	12	20	00	04	Frais de fonctionnement du cabinet 2014-2019	390	390	0	0	390	390
					Totaux pour le Titre I.	2.781	2.781	- 25	- 25	2.756	2.756
					Titre II. - Dépenses de capital						
DR	74	02	00	04	Dépenses patrimoniales du cabinet 2014-2019	120	120	- 20	- 20	100	100
					Totaux pour le Titre II.	120	120	- 20	- 20	100	100
					Totaux pour le programme 02.04.	2.901	2.901	- 45	- 45	2.856	2.856
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs											
					Programme 02.05.						
					Subsistance.						
					Titre I. - Dépenses courantes						
CD	11	01	00	05	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	124	124	1	1	125	125
CD	11	03	40	05	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2014-2019	1.945	1.945	0	0	1.945	1.945
CD	11	05	40	05	Indemnités généralement quelconques au personnel 2014-2019	100	100	0	0	100	100
CD	12	06	00	05	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	7	7	0	0	7	7
CD	12	20	00	05	Frais de fonctionnement du cabinet 2014-2019	425	425	- 1	- 1	424	424
					Totaux pour le Titre I.	2.601	2.601	0	0	2.601	2.601
					Titre II. - Dépenses de capital						
CD	74	02	00	05	Dépenses patrimoniales du cabinet 2014-2019	100	100	0	0	100	100
					Totaux pour le Titre II.	100	100	0	0	100	100
					Totaux pour le programme 02.05.	2.701	2.701	0	0	2.701	2.701
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Programme 02.06.						
					Subsistance.						
					Titre I. - Dépenses courantes						
TI	11	01	00	06	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	124	124	1	1	125	125
TI	11	05	40	06	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2014-2019	1.957	1.957	0	0	1.957	1.957
TI	11	06	40	06	Indemnités généralement quelconques au personnel 2014-2019	115	115	0	0	115	115
TI	12	06	00	06	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	7	7	0	0	7	7
TI	12	20	00	06	Frais de fonctionnement du cabinet 2014-2019	304	304	0	0	304	304
					Totaux pour le Titre I.	2.507	2.507	1	1	2.508	2.508

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
					Titre II. - Dépenses de capital						
TI	74	02	00	06	Dépenses patrimoniales du cabinet 2014-2019	70	70	- 1	- 1	69	69
					Totaux pour le Titre II.	70	70	- 1	- 1	69	69
					Totaux pour le programme 02.06.	2.577	2.577	0	0	2.577	2.577
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Programme 02.07. **Subsistance.**						
					Titre I. - Dépenses courantes						
LA	11	01	00	07	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	124	124	1	1	125	125
LA	11	05	40	07	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2014-2019	1.942	1.942	40	40	1.982	1.982
LA	11	06	40	07	Indemnités généralement quelconques au personnel 2014-2019	110	110	15	15	125	125
LA	12	06	00	07	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	7	7	0	0	7	7
LA	12	20	00	07	Frais de fonctionnement du cabinet 2014-2019	240	240	0	0	240	240
					Totaux pour le Titre I.	2.423	2.423	56	56	2.479	2.479
					Titre II. - Dépenses de capital						
LA	74	02	00	07	Dépenses patrimoniales du cabinet 2014-2019	100	100	- 1	- 1	99	99
					Totaux pour le Titre II.	100	100	- 1	- 1	99	99
					Totaux pour le programme 02.07.	2.523	2.523	55	55	2.578	2.578
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
					Programme 02.08.						
					Subsistance.						
					Titre I. - Dépenses courantes						
RC	11	01	00	08	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	124	124	1	1	125	125
RC	11	03	00	08	Remboursement de traitements	0	0	0	0	0	0
RC	11	05	40	08	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2014-2019	1.700	1.700	0	0	1.700	1.700
RC	11	06	40	08	Indemnités généralement quelconques au personnel 2014-2019	100	100	- 1	- 1	99	99
RC	12	06	00	08	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	7	7	0	0	7	7
RC	12	07	11	08	Frais de premier établissement du cabinet (travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux, frais de déménagement, etc.)	0	0	0	0	0	0
RC	12	20	00	08	Frais de fonctionnement du cabinet 2014-2019	300	300	0	0	300	300
					Totaux pour le Titre I.	2.231	2.231	0	0	2.231	2.231
					Titre II. - Dépenses de capital						
RC	74	02	00	08	Dépenses patrimoniales du cabinet 2014-2019	33	33	0	0	33	33
					Totaux pour le Titre II.	33	33	0	0	33	33
					Totaux pour le programme 02.08.	2.264	2.264	0	0	2.264	2.264
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour la division organique 02.	23.500	23.500	0	0	23.500	23.500
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—	—	—	—	—
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
					Division organique 09.						
					Services du Gouvernement wallon et organismes non rattachés aux divisions organiques.						
					Programme 09.01. **Conseil économique et social de Wallonie.**						
					Titre I. - Dépenses courantes						
PM	41	01	40	01	Dotation au Conseil économique et social de wallonie	5.252	5.252	100	40	5.352	5.292
PM	41	02	40	01	Dotation complémentaire aux organisations membres du bureau du CESW	395	395	0	0	395	395
PR	41	03	40	01	Dotation complémentaire au CESW destinée à prendre en charge les frais de fonctionnement du Conseil wallon de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes "CAW"	90	90	10	10	100	100
					Totaux pour le Titre I.	5.737	5.737	110	50	5.847	5.787
					Totaux pour le programme 09.01.	5.737	5.737	110	50	5.847	5.787
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—	—	—	—	—
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Programme 09.02. **Service social.**						
					Titre I. - Dépenses courantes						
LA	33	01	00	02	Subvention en matière de Service social	5.018	5.018	0	0	5.018	5.018
					Totaux pour le Titre I.	5.018	5.018	0	0	5.018	5.018
					Totaux pour le programme 09.02.	5.018	5.018	0	0	5.018	5.018
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
					Programme 09.03.						
					Service d'assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets						
					Titre I. - Dépenses courantes						
PM	01	01	00	03	Charges d'entretien	498	498	0	0	498	498
PM	11	01	20	03	Indemnités et frais de couverture sociale spécifique des Ministres membres du Gouvernement	45	45	0	0	45	45
PM	11	02	00	03	Traitements et indemnités du personnel	1.119	1.119	11	11	1.130	1.130
PM	11	04	40	03	Indemnités généralement quelconques au personnel	51	51	1	1	52	52
PM	12	04	40	03	Convention avec l'Ulg-SEGI pour la gestion informatique de la paie	75	75	0	0	75	75
PM	12	05	40	03	Cotisation au MEDEX et à l'asbl Service public de Médecine du travail des Communautés française et germanophone	38	38	0	0	38	38
PM	12	06	00	03	Loyer des biens immobiliers pris en location, en ce compris les loyers et charges locatives, remboursements et indemnités dus à la Division de la gestion immobilière, impôts grevant les bâtiments occupés par les Cabinets ministériels et le SePAC	545	545	0	0	545	545
PM	12	07	00	03	Frais d'études et consultations juridiques	45	45	0	0	45	45
PM	12	08	00	03	Frais de couverture de l'assurance « Tous risques » pour couvrir les risques encourus par les agents utilisant leur véhicule pour les besoins des services et de l'assurance « Responsabilité civile générale » pour couvrir les risques encourus par les agents visés aux articles 2§7 et 8§1er de l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 juillet 2004 relatif aux Cabinets des Ministres du Gouvernement wallon et de l'assurance de la protection juridique "vie professionnelle" de certains membres du personnel des Cabinets	43	43	0	0	43	43
PM	12	09	11	03	Frais de fonctionnement lié au siège du Gouvernement wallon	200	200	0	0	200	200
PM	12	10	00	03	Frais d'assurance divers	218	218	0	0	218	218
PM	12	19	11	03	Frais de fonctionnement	57	57	0	0	57	57
					Totaux pour le Titre I.	2.934	2.934	12	12	2.946	2.946
					Titre II. - Dépenses de capital						
PM	74	01	00	03	Dépenses patrimoniales, en ce compris l'acquisition de matériel informatique	19	19	0	0	19	19
PM	74	02	00	03	Dépenses patrimoniales liées au siège du Gouvernement wallon	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour le Titre II.	19	19	0	0	19	19
					Totaux pour le programme 09.03.	2.953	2.953	12	12	2.965	2.965
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs											
					Programme 09.04. **e-Wallonie-Bruxelles-Simplification**						
					Titre I. - Dépenses courantes						
LA	11	11	00	04	Rémunérations des agents de la cellule eWBS	2.964	2.964	15	15	2.979	2.979
LA	12	02	00	04	Etudes, relations publiques, prestations de services liées à la mise en œuvre des priorités de simplification administrative	867	859	100	100	967	959
					Dont arrêté(s) de réallocation	-320	-20				
LA	12	05	11	04	Projet BCED et partage des données liées au Plan Marshall 4.0 - Axe V - Mesure 2.2	1.477	1.187	0	0	1.477	1.187
					Dont arrêté(s) de transfert	+400	+440				
					Dont arrêté(s) de réallocation	0	-300				
LA	12	07	00	04	Etudes et prestations de services liées au plan Marshall 4.0 - Axe V - Mesure 2.1	143	500	0	0	143	500
					Dont arrêté(s) de réallocation	0	+350				
LA	30	01	00	04	Subventions aux institutions et associations privées relatives à la mise en œuvre des priorités de simplification administrative	250	250	0	150	250	400
LA	40	02	00	04	Subventions relatives à la mise en œuvre des priorités de simplification administrative	85	85	0	85	85	170
					Totaux pour le Titre I.	5.786	5.845	115	350	5.901	6.195
					Titre II. - Dépenses de capital						
LA	74	05	00	04	Développement d'applications liées au plan Marshall 4.0 - Axe V - Mesure 2.2	265	295	0	0	265	295
LA	74	06	00	04	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	335	35	0	0	335	35
					Dont arrêté(s) de réallocation	+320	+20				
LA	74	07	00	04	Développement d'applications liées au plan Marshall 4.0 - Axe V - Mesure 2.1	554	580	0	0	554	580
					Dont arrêté(s) de réallocation	0	-50				
					Totaux pour le Titre II.	1.154	910	0	0	1.154	910
					Totaux pour le programme 09.04.	6.940	6.755	115	350	7.055	7.105
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
					Programme 09.06.						
					Secrétariat du Gouvernement wallon						
					Titre I. - Dépenses courantes						
PM	11	03	00	06	Traitement et indemnités du personnel	595	595	0	0	595	595
PM	11	05	00	06	Indemnités généralement quelconques au personnel	25	25	0	0	25	25
PM	12	08	11	06	Analyses juridiques dans le cadre des travaux du Gouvernement	50	50	0	0	50	50
PM	12	10	11	06	Frais de fonctionnement	120	120	0	0	120	120
					Totaux pour le Titre I.	790	790	0	0	790	790
					Titre II. - Dépenses de capital						
PM	74	03	22	06	Dépenses patrimoniales	52	52	0	0	52	52
					Totaux pour le Titre II.	52	52	0	0	52	52
					Totaux pour le programme 09.06.	842	842	0	0	842	842
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Programme 09.07						
					Collaborateurs des Ministres sortis de charge						
					Titre I. - Dépenses courantes						
PM	11	01	00	07	Traitement et indemnités	431	431	118	118	549	549
PM	11	02	00	07	Indemnités généralement quelconques	13	13	3	3	16	16
					Totaux pour le Titre I.	444	444	121	121	565	565
					Totaux pour le programme 09.07.	444	444	121	121	565	565
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
					Programme 09.08						
					Commissariat général au Tourisme						
					Titre I. - Dépenses courantes						
RC	41	06	00	08	Intervention régionale en faveur du CRAC	4.700	4.700	0	0	4.700	4.700
RC	41	09	40	08	Subvention au CGT pour ses dépenses de fonctionnement	53.214	53.214	2.659	2.659	55.873	55.873
RC	41	10	40	08	Subvention au CGT pour le cofinancement des projets retenus dans le cadre du PDR 2014-2020	0	0	0	0	0	0
RC	43	03	00	08	Subventions en faveur d'actions touristiques cofinancées par des fonds européens (nouvelle programmation)	4.866	1.904	0	0	4.866	1.904
					Dont arrêté(s) de transfert	+4.866	+1.904				
					Totaux pour le Titre I.	62.780	59.818	2.659	2.659	65.439	62.477
					Titre II. - Dépenses de capital						
RC	61	04	00	08	Subvention au CGT pour le cofinancement des projets retenus dans le cadre des fonds structurels 2007-2013	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour le Titre II.	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour le programme 09.08.	62.780	59.818	2.659	2.659	65.439	62.477
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Programme 09.09						
					Relations extérieures						
					Titre I. - Dépenses courantes						
PM	12	01	00	09	Achats de biens et services dans le cadre des Relations Internationales	0	0	0	0	0	0
PM	30	02	00	09	Actions de promotion des relations transfrontalières FEDER - Subventions aux organismes privés	0	0	0	0	0	0
PM	30	03	00	09	Actions de promotion des relations transfrontalières FEDER - Subventions aux organismes privés - programmation 2014-2020	0	1.482	0	0	0	1.482
PM	33	01	00	09	Subventions destinées au financement d'actions relatives aux relations Internationales	0	0	0	0	0	0
PM	41	01	00	09	Dotation à WBI	23.402	23.402	193	193	23.595	23.595
PM	41	02	00	09	Subvention à WBI pour la résorption de l'encours	0	0	0	0	0	0
PM	41	04	00	09	Subvention à WBI dans le cadre de la programmation 2014-2020 des fonds structurels européens	0	0	0	0	0	0

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
PM	43	02	00	09	Coopération transnationale et interrégionale - Subventions aux organismes publics - cofinancement par le FEDER	0	0	0	0	0	0
PM	43	03	00	09	Actions de promotion des relations transfrontalières - Subventions aux organismes publics - cofinancement par le FEDER	0	0	0	0	0	0
PM	43	05	00	09	Coopération transnationale et interrégionale - Subventions aux organismes publics - programmation 2014-2020 - cofinancement par le FEDER	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour le Titre I.	23.402	24.884	193	193	23.595	25.077
					Totaux pour le programme 09.09.	23.402	24.884	193	193	23.595	25.077
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Programme 09.10						
					Commerce extérieur et investisseurs étrangers						
					Titre I. - Dépenses courantes						
MA	41	01	40	10	Subvention à l'AWEX pour la section "Investissements étrangers"	4.160	4.160	33	33	4.193	4.193
MA	41	03	40	10	Dotation à l'AWEX	55.160	55.160	452	452	55.612	55.612
MA	41	06	40	10	Subvention à l'AWEX - missions économiques spécifiques	200	200	0	0	200	200
MA	41	07	40	10	Subvention à l'AWEX - Former les jeunes wallons aux métiers de l'international en collaboration avec les entreprises wallonnes exportatrices - Explort (Marshall 4.0 - Axe I.4.4)	935	935	0	0	935	935
MA	41	08	40	10	Subvention à l'AWEX - Renouveler la stratégie des pôles de compétitivité (Marshall 4.0 - Axe II.1.2)	5.135	5.135	0	0	5.135	5.135
MA	41	09	40	10	Subvention à l'AWEX - Soutenir l'internationalisation des entreprises (Marshall 4.0 -Axe II.2.2)	4.930	4.930	0	0	4.930	4.930
MA	45	01	40	10	Subvention à l'Agence pour le Commerce Extérieur	367	367	8	8	375	375
					Totaux pour le Titre I.	70.887	70.887	493	493	71.380	71.380
					Totaux pour le programme 09.10.	70.887	70.887	493	493	71.380	71.380
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
						Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
					Programme 09.11.						
					Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique						
					Titre I. - Dépenses courantes						
PM	41	01	30	11	Subside de fonctionnement à l'Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique	5.710	5.710	47	47	5.757	5.757
					Totaux pour le Titre I.	5.710	5.710	47	47	5.757	5.757
					Totaux pour le programme 09.11.	5.710	5.710	47	47	5.757	5.757
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour la division organique 09.	184.713	183.048	3.750	3.925	188.463	186.973
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—	—	—	—	—
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs										
					Division organique 10						
					Secrétariat général						
					Programme 10.01. Fonctionnel						
					Titre I. - Dépenses courantes						
LA	01	01	00	01	Provision frais avocats	845	814	0	0	845	814
					Dont arrêté(s) de transfert	-5	-36				
LA	01	03	00	01	Mise en place d'un observatoire des marchés publics au service du développement durable	30	30	0	0	30	30
LA	01	04	00	01	Provision recrutement (gouvernance, fiscalité, ressources humaines)	800	800	- 108	- 108	692	692
LA	01	05	00	01	(Nouveau) Dépenses liées à la mise en place de maisons des citoyens	0	0	521	286	521	286
LA	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	32.620	32.620	660	660	33.280	33.280
LA	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	157	157	- 6	- 6	151	151
LA	12	02	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre des projets informatiques spécifiques	115	315	0	0	115	315
PM	12	04	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre des projets informatiques spécifiques	0	115	0	0	0	115
					Dont arrêté(s) de réallocation	0	+40				
LA	12	06	11	01	Frais d'avocats	4	4	0	0	4	4
LA	12	07	00	01	Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicule du Secrétariat général	142	142	0	0	142	142
DR	12	08	11	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques	21	21	0	0	21	21
LA	30	01	00	01	Frais de condamnations judiciaires et transactions	4	4	0	0	4	4
					Totaux pour le Titre I.	34.738	35.022	1.067	832	35.805	35.854
					Titre II. - Dépenses de capital						
LA	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	5	5	0	0	5	5
LA	74	02	00	01	Acquisition de matériel et de logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de réalisation de projets informatiques spécifiques	983	1.691	0	0	983	1.691
PM	74	03	22	01	Acquisitions de matériel et de logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques spécifiques	224	207	0	0	224	207
					Dont arrêté(s) de réallocation	0	-40				
LA	74	04	00	01	Achat de biens meubles durables - Véhicules du Secrétariat général	114	114	0	0	114	114

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs										
DR	74	05	22	01	Acquisitions de matériel et de logiciels informatiques et maintenance associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques spécifiques	60	60	0	0	60	60
LA	74	06	00	01	Dépenses en lien avec la stratégie numérique - dématérialisation des marchés publics liées au plan Marshall 4.0 - Axe V - Mesure 2.1	1.500	1.150	0	0	1.500	1.150
LA	74	08	00	01	Acquisitions de matériel et de logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation du SIRH	6.500	500	- 6.500	- 500	0	0
					Totaux pour le Titre II.	9.386	3.727	-6.500	-500	2.886	3.227
					Totaux pour le programme 10.01.	44.124	38.749	-5.433	332	38.691	39.081
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—	—	—	—	—
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Programme 10.02. **Secrétariat général**						
					Titre I. - Dépenses courantes						
PM	12	01	00	02	Etudes, enquêtes et mise en œuvre des projets transversaux du contrat d'administration du Service Public de Wallonie et des projets du Secrétariat général, frais de fonctionnement du Service du Secrétaire général et de la Cellule des Stratégies transversales	293	331	0	0	293	331
					Dont arrêté(s) de réallocation	0	-16				
PM	12	02	00	02	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, échanges de pratiques et supports de communication pour la direction interdépartementale de la cohésion sociale	25	25	0	0	25	25
PM	12	03	00	02	Etudes relatives au contrôle des fonds structurels européens par l'autorité de certification et aux échanges d'expériences	25	25	0	0	25	25
PM	12	04	00	02	Dépenses relatives au fonctionnement de la Commission des Arts, aux frais d'études, de documentation, de publications et d'exposition, aux frais de de valorisation des intégrations artistiques, aux jetons de présence et frais de parcours des membres de la Commission	52	128	0	0	52	128
					Dont arrêté(s) de réallocation	+12	+28				
PM	12	05	11	02	Dépenses spécifiques relatives au fonctionnement du Centre régional de Crise	150	135	0	0	150	135
					Dont arrêté(s) de réallocation	0	-15				
DR	12	09	11	02	Dépenses relatives au fonctionnement du Conseil Supérieur des villes, communes et provinces de la Région wallonne.	—	—	0	0	—	—
PM	12	10	11	02	Dépenses relatives à la réalisation de l'outil de suivi informatique du Plan Marshall	0	0	0	0	0	0
PM	33	01	00	02	Subventions et indemnités	394	394	0	0	394	394
PM	33	02	00	02	Subventions pour mener des actions de sensibilisation à la citoyenneté	148	148	0	0	148	148

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
PM	34	01	00	02	Dépenses relatives à la procédure de sélection des projets artistiques examinés par la Commission des arts (prix, défraiements) et subventions octroyées par la Commission	11	21	0	0	11	21
					Dont arrêté(s) de réallocation	-14	-14				
PM	43	01	22	02	Commission des arts - Subventions au secteur public	5	5	0	0	5	5
					Dont arrêté(s) de réallocation	+2	+2				
					Totaux pour le Titre I.	1.103	1.212	—	—	1.103	1.212
					Titre II. - Dépenses de capital						
PM	74	01	22	02	Frais d'équipement du Centre régional de Crise	20	35	0	0	20	35
					Dont arrêté(s) de réallocation	0	+15				
PM	74	02	22	02	Frais d'équipement de l'autorité de Certification	5	5	0	0	5	5
PM	74	03	22	02	Frais d'équipement de la Commission des Arts	5	5	0	0	5	5
DR	74	04	22	02	Frais d'équipement du Conseil supérieur des Villes, Communes et Provinces de la Région wallonne	—	—	0	0	—	—
					Totaux pour le Titre II.	30	45	0	0	30	45
					Totaux pour le programme 10.02.	1.133	1.257	—	—	1.133	1.257
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Programme 10.03. **Service de la Présidence et Chancellerie.**						
					Titre I. - Dépenses courantes						
PM	01	01	00	03	Fonds budgétaire en matière de Loterie						
					Solde au 1er janvier	7.051	7.671	-186	-165	6.865	7.506
					Recettes de l'année en cours	4.503	4.503	—	—	4.503	4.503
					Disponible pour l'année	11.554	12.174	-186	-165	11.368	12.009
					Dépenses à charge du Fonds	4.503	4.503	—	—	4.503	4.503
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	7.051	7.671	-186	-165	6.865	7.506
PM	12	02	00	03	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	331	331	0	0	331	331
PM	12	03	00	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives au Plan Marshall	510	510	0	0	510	510
					Dont arrêté(s) de réallocation	-15	-15				
PM	12	04	00	03	Achat de biens meubles non durables et prestations de services	0	0	0	0	0	0

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs											
PM	12	05	00	03	Etudes, relations publiques et prestations de services liés à l'identité et aux publications de la Wallonie	67	67	0	0	67	67
PM	12	06	00	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives à l'audit des politiques régionales	0	0	0	0	0	0
PM	12	09	00	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives aux Fêtes de Wallonie	129	129	0	0	129	129
PM	12	12	00	03	Etudes, relations publiques, honoraires d'avocats	30	30	0	0	30	30
					Dont arrêté(s) de réallocation	+15	+15				
PM	12	13	00	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives à l'animation des vitrines de la Wallonie	122	122	0	0	122	122
PM	12	15	30	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives à l'audit des politiques régionales	0	0	0	0	0	0
PM	12	16	11	03	Etudes, relations publiques, prestations de services afférentes à l'image de la Wallonie	269	269	0	0	269	269
PM	12	17	30	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives aux actions d'information ou de sensibilisation en matière de développement régional	0	0	0	0	0	0
PM	12	18	00	03	Etudes, conseils, services et biens divers en rapport avec l'exercice de la compétence régionale en matière d'octroi des licences d'exportation d'armes	13	13	0	0	13	13
PR	12	21	11	03	Participation de la Wallonie à l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse	45	45	- 45	- 45	0	0
PM	30	01	00	03	Subventions, indemnités et soutien aux études et actions en matière de développement régional	640	620	0	0	640	620
PM	30	03	00	03	Subventions en faveur des organisateurs locaux des Fêtes de Wallonie	38	38	0	0	38	38
PM	30	07	00	03	Subvention en faveur du Mouvement wallon pour la qualité	383	383	0	0	383	383
PM	30	08	00	03	Subventions en faveur d'exercices locaux de prospectives	250	239	0	0	250	239
PM	30	10	00	03	Subvention à l'asbl "Tour de la Région wallonne organisation"	271	271	0	0	271	271
PM	30	11	00	03	Subvention aux institutions et associations privées chargées de la concertation locale - habitat permanent	168	168	0	0	168	168
PM	30	13	00	03	Subvention au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté	17	17	1	1	18	18
PM	30	14	00	03	Subventions à des opérateurs privés ou publics spécialisés en vue de favoriser une meilleure connaissance des mécanismes d'importation, d'exportation et de transit d'armes	198	198	0	0	198	198
PM	30	15	00	03	Subventions à un organisme spécialisé en accueil des gens du voyage	3	3	0	0	3	3
PM	31	01	22	03	Subvention à la RTBF pour la prise en charge d'une partie des coûts inhérents à la promotion de la Région wallonne	199	199	0	0	199	199
PM	31	02	22	03	Subvention au Fonds d'investissement Start destiné à couvrir ses frais d'investissement	0	0	0	0	0	0
PM	33	03	00	03	Subvention en faveur de la Fondation Solvay (Château de La Hulpe)	391	391	0	0	391	391
PM	33	04	00	03	Subvention en faveur d'événements et d'activités propices à la mise en valeur du domaine de la Hulpe	62	62	- 9	- 9	53	53
PM	33	05	00	03	Subventions à l'Institut Jules Destrée	330	330	0	0	330	330

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
PM	33	08	00	03	Subvention à l'asbl Eurometropolitan E-Campus	0	0	0	0	0	0
PM	33	10	00	03	Subvention au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté pour l'opérationnalisation du Plan de lutte contre la pauvreté	224	224	0	0	224	224
PM	40	02	21	03	Subvention aux institutions et associations publiques chargées de la concertation locale - habitat permanent	0	0	0	0	0	0
PM	43	03	22	03	Subventions en faveur des institutions publiques oeuvrant à la promotion de la Wallonie	200	200	0	0	200	200
PM	43	04	22	03	Subventions aux institutions publiques dans le cadre du plan d'action des commémorrations du centenaire de la fin de la guerre 14-18	300	150	0	0	300	150
PM	45	01	21	03	Subvention à la Communauté germanophone	1.497	1.497	0	0	1.497	1.497
PM	45	02	24	03	Subvention à l'UCL dans le cadre de la plate-forme wallonne pour le GIEC	38	38	0	0	38	38
					Totaux pour le Titre I.	11.228	11.047	-53	-53	11.175	10.994
					Titre II. - Dépenses de capital						
PM	01	02	00	03	Achats de biens meubles et travaux divers pour le Château de La Hulpe	30	30	0	0	30	30
PM	74	01	22	03	Achat de biens meubles durables non spécifiques au programme (direction Identités et Publication)	20	20	0	0	20	20
PM	74	02	22	03	Achat de biens meubles durables non spécifiques au programme	15	15	0	0	15	15
PM	74	03	22	03	Achats de biens meubles durables spécifiques au programme (Direction de la Chancellerie et de la Traduction)	10	10	0	0	10	10
					Totaux pour le Titre II.	75	75	0	0	75	75
					Totaux pour le programme 10.03.	11.303	11.122	-53	-53	11.250	11.069
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	4.503	4.503	—	—	4.503	4.503
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	7.051	7.671	-186	-165	6.865	7.506
					Programme 10.04.						
					Coordination des dossiers relatifs aux Fonds structurels						
					Titre I. - Dépenses courantes						
PM	12	01	00	04	Etudes relatives à la gestion des Fonds structurels européens, préparation des Programmes, évaluations, échanges d'expériences, organisation des comités de suivi	218	220	0	0	218	220
PM	12	03	00	04	Etudes relatives à la gestion des Fonds structurels européens, préparation des Programmes, évaluations, échanges d'expériences, organisation des comités de suivi - COFINANCEMENT PAR LE FSE	280	270	0	0	280	270

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
PM	12	04	00	04	Etudes relatives à la gestion des Fonds structurels européens, préparation des Programmes, évaluations, échanges d'expériences, organisation des comités de suivi - programmation 2014-2020 - COFINANCEMENT PAR LE FEDER	28	58	0	0	28	58
					Dont arrêté(s) de réallocation	+22	+22				
PM	12	05	00	04	Frais relatifs à la mise en œuvre du plan de communication réglementaire - programmation 2014-2020 - COFINANCEMENT PAR LE FEDER	478	678	0	0	478	678
					Dont arrêté(s) de réallocation	-22	-22				
PM	12	07	00	04	Participation à des séminaires et colloques, frais de réunion	21	21	0	0	21	21
PM	45	01	23	04	Dotation à l'Agence Fonds social européen	729	729	0	0	729	729
PM	45	02	00	04	Dotation à l'Agence pour l'éducation et la formation tout au long de la vie	203	203	0	0	203	203
PM	45	03	24	04	Subventions auc organismes publics - COFINANCEMENT PAR LE FSE	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour le Titre I.	1.957	2.179	—	—	1.957	2.179
					Titre II. - Dépenses de capital						
PM	74	01	00	04	Achats de biens meubles durables spécifiques au programme	5	5	0	0	5	5
					Totaux pour le Titre II.	5	5	0	0	5	5
					Totaux pour le programme 10.04.	1.962	2.184	—	—	1.962	2.184
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Programme 10.05. **Audits**						
					Titre I. - Dépenses courantes						
LA	11	01	00	05	Remboursement de traitements, allocations et indemnités du personnel de la cellule Audit de l'Inspection des Finances pour les Fonds européens	83	83	6	6	89	89
LA	12	02	00	05	Frais de fonctionnement de la Direction de l'Audit interne de Fonctionnement	97	97	0	0	97	97
LA	12	03	00	05	Frais de fonctionnement de la direction de l'audit des fonds européens	47	47	0	0	47	47
LA	12	04	11	05	Prestations d'assistance pour la Direction de l'Audit des Fonds européens	50	50	0	0	50	50
LA	12	06	11	05	Frais de fonctionnement de la cellule d'audit de l'Inspection des Finances pour les Fonds européens	41	41	0	0	41	41
LA	12	07	00	05	Prestation d'assistance pour la CAIF	170	120	0	0	170	120
					Dont arrêté(s) de réallocation	0	+20				

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
						Crédits d'engagement	*Crédits de liquidation*	*Crédits d'engagement*	*Crédits de liquidation*	*Crédits d'engagement*	*Crédits de liquidation*
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
LA	12	09	21	05	Remboursements de traitements du personnel de la CAIF pour les Fonds européens	70	50	- 6	- 6	64	44
					Dont arrêté(s) de réallocation	0	-20				
					Totaux pour le Titre I.	558	488	0	0	558	488
					Titre II. - Dépenses de capital						
LA	74	04	00	05	Frais d'équipement de la Direction de l'audit des fonds européens	10	10	0	0	10	10
LA	74	05	00	05	Frais d'équipement de la Direction de l'Audit interne de Fonctionnement	10	10	0	0	10	10
LA	74	07	22	05	Frais d'équipement de la cellule d'audit de l'Inspection des Finances pour les Fonds européens	18	18	0	0	18	18
					Totaux pour le Titre II.	38	38	0	0	38	38
					Totaux pour le programme 10.05.	596	526	0	0	596	526
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Programme 10.06. **Communication, archives et documentation**						
					Titre I. - Dépenses courantes						
LA	12	01	11	06	Mise à disposition permanentede ressources documentaires pour l'ensemble du Service Public de Wallonie	742	742	0	0	742	742
PM	12	02	00	06	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion (communication externe)	627	627	0	0	627	627
LA	12	03	11	06	Développement de la Bibliothèque du Service Public de Wallonie, du Centre des Archives régionales et de la revue de presse	230	230	0	0	230	230
LA	12	04	00	06	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions (communication interne)	179	179	0	0	179	179
LA	12	05	00	06	Dépenses et prestations de services liés à la gestion de l'information multicanale	79	79	0	0	79	79
					Totaux pour le Titre I.	1.857	1.857	0	0	1.857	1.857
					Titre II. - Dépenses de capital						
LA	74	01	22	06	Achats de biens meubles durables spécifiques au programme (documentation et archives)	10	10	0	0	10	10
PM	74	06	00	06	Achat de biens meubles spécifiques au programme (communication externe)	50	50	0	0	50	50

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
						Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs										
LA	74	07	00	06	Achats de biens meubles spécifiques au programme (communication interne)	10	10	0	0	10	10
					Totaux pour le Titre II.	70	70	0	0	70	70
					Totaux pour le programme 10.06.	1.927	1.927	0	0	1.927	1.927
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Programme 10.07. **Géomatique**						
					Titre I. - Dépenses courantes						
CD	12	03	11	07	Frais de fonctionnement du département	86	86	0	0	86	86
CD	12	06	00	07	Achat de biens meubles non durables et prestations de service	1.254	1.838	0	0	1.254	1.838
CD	12	10	00	07	Dépenses prévues pour les prestations des tiers en matière de cartographie	0	0	0	0	0	0
CD	33	01	00	07	(Nouveau) Subventions au secteur privé en matière de géomatique	0	0	0	0	0	0
CD	40	01	00	07	Subventions et indemnités	0	25	0	0	0	25
CD	45	01	24	07	(Nouveau) Subventions aux universités en matière de géomatique	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour le Titre I.	1.340	1.949	0	0	1.340	1.949
					Titre II. - Dépenses de capital						
CD	74	01	00	07	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	1.178	1.914	0	0	1.178	1.914
CD	74	02	22	07	Centralisation des licences géomatiques du SPW	1.130	1.130	0	0	1.130	1.130
					Totaux pour le Titre II.	2.308	3.044	0	0	2.308	3.044
					Totaux pour le programme 10.07.	3.648	4.993	—	—	3.648	4.993
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour la division organique 10.	64.693	60.758	-5.486	279	59.207	61.037
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—	—	—	—	—
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	4.503	4.503	—	—	4.503	4.503
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	7.051	7.671	-186	-165	6.865	7.506

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs										
					Division organique 11.						
					Personnel et affaires générales						
					Programme 11.02. **Gestion du personnel**						
					Titre I. - Dépenses courantes						
LA	01	01	00	02	Provision interdépartementale	3.403	3.329	3.325	3.324	6.728	6.653
					Dont arrêté(s) de réallocation	-400	-400				
LA	01	02	00	02	Modernisation de la Fonction publique	1.700	1.700	0	0	1.700	1.700
LA	11	01	00	02	Rémunérations et allocations de personnel des Gouverneurs, secrétariats des Gouverneurs et Commissaires d'arrondissement	3.249	3.249	16	16	3.265	3.265
LA	11	02	00	02	Rémunérations et allocations de personnel des Receveurs régionaux	11.331	11.331	56	56	11.387	11.387
LA	11	04	20	02	Prise en charge par la Région wallonne des pensions de retraite des agents des organismes nationaux supprimés ou restructurés.- Contributions de responsabilisation à charge de la Région wallonne en matière de pensions	15.000	15.000	3.000	3.000	18.000	18.000
					Dont arrêté(s) de réallocation	+400	+400				
LA	11	06	20	02	Couverture des charges d'assurance-groupe souscrite par l'ex-S.D.R.W. et l'O.B.C.E.	71	71	0	0	71	71
LA	11	07	40	02	Charge des avantages titres-repas	12.000	12.000	0	0	12.000	12.000
LA	11	08	40	02	Déplacements : Domicile - Lieu de travail : intervention de l'employeur dans les frais de déplacement en transports en commun	4.217	4.217	100	100	4.317	4.317
LA	11	13	00	02	Programme de transition professionnelle	0	0	0	0	0	0
LA	11	15	00	02	Besoins critiques et temporaires	7.074	7.074	35	35	7.109	7.109
LA	12	01	00	02	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	48	48	0	0	48	48
LA	12	03	21	02	Frais de déplacement : missions	5.964	5.964	0	0	5.964	5.964
LA	12	05	21	02	Cotisations à l'ASBL Service public de Médecine du Travail des Communautés française et germanophone	1.120	1.120	0	0	1.120	1.120
LA	12	07	21	02	Cotisations au service de santé administratif et contrôle des absences pour maladie	200	200	0	0	200	200
LA	12	08	00	02	Frais de déplacement pour missions des Commissaires d'arrondissement	30	30	0	0	30	30
LA	12	09	00	02	Frais de déplacement pour missions des Receveurs régionaux	180	180	0	0	180	180
LA	12	10	00	02	Achat de biens meubles non-durables - Frais de fonctionnement des Gouvernements provinciaux	958	958	0	0	958	958
LA	12	11	00	02	Achat de biens meubles non durables - Frais de fonctionnement des Receveurs régionaux	21	21	0	0	21	21

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
LA	12	15	00	02	Frais de fonctionnement des organes de recours prévus par le Code de la Fonction publique : Chambre de recours en matière d'évaluation et de discipline et Chambre de recours des fonctionnaires généraux	2	2	0	0	2	2
					Totaux pour le Titre I.	66.568	66.494	6.532	6.531	73.100	73.025
					Titre II. - Dépenses de capital						
LA	74	07	00	02	Achat de biens meubles durables - Frais de fonctionnement des Gouvernements provinciaux	168	168	0	0	168	168
LA	74	08	00	02	Achat de biens meubles durables - Frais de fonctionnement des Receveurs régionaux	50	50	0	0	50	50
					Totaux pour le Titre II.	218	218	0	0	218	218
					Totaux pour le programme 11.02.	66.786	66.712	6.532	6.531	73.318	73.243
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Programme 11.04. **Ressources Humaines, Sélection, Formation, Fonction publique**						
					Titre I. - Dépenses courantes						
LA	12	01	00	04	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions pour la Direction des Ressources humaines, la Direction de la Formation du personnel et la Direction de la Fonction publique	118	176	- 40	- 40	78	136
LA	12	02	00	04	(Nouveau) Dépenses liées à la mise en œuvre du plan bien-être	0	0	560	560	560	560
LA	12	03	21	04	Formation du personnel des services du Gouvernement wallon et des O.I.P. dont le personnel est soumis au Code de la Fonction publique wallonne	998	1.321	- 60	- 60	938	1.261
					Dont arrêté(s) de réallocation	+101	+101				
LA	12	06	00	04	Elaboration des programmes de concours de recrutement et d'accession et mise en œuvre des épreuves organisées par la Direction de la Sélection	80	125	0	0	80	125
LA	12	08	00	04	Frais de relations publiques, annonces, location de salles d'examen pour la Direction de la Sélection	131	141	0	0	131	141
LA	12	10	00	04	Acquisition et élaboration d'outils de sélection pour les services du Gouvernement wallon et des O.I.P. dont le personnel est soumis au Code de la Fonction publique wallonne	10	30	0	0	10	30
LA	12	12	11	04	Gestion du contentieux relatif aux agents de la Région pour la Direction de la Fonction publique	200	200	0	0	200	200
LA	41	01	00	04	Dotation à l'Ecole d'administration publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie	2.572	2.572	15	15	2.587	2.587

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
LA	41	02	00	04	Formations destinées aux agents du SPW et des OIP dont le personnel est soumis au Code de la Fonction publique wallonne et organisées par l'Ecole d'administration publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie	1.044	1.044	17	17	1.061	1.061
					Dont arrêté(s) de réallocation	-101	-101				
LA	45	01	00	04	Subvention destinée à la formation et au développement des compétenses des mandataires publics	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour le Titre I.	5.153	5.609	492	492	5.645	6.101
					Titre II. - Dépenses de capital						
LA	74	02	00	04	Achat de biens meubles durables spécifiques pour le Département du Support de la Fonction publique régionale	16	16	0	0	16	16
					Totaux pour le Titre II.	16	16	0	0	16	16
					Totaux pour le programme 11.04.	5.169	5.625	492	492	5.661	6.117
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Programme 11.06.						
					Affaires juridiques						
					Titre I. - Dépenses courantes						
LA	12	02	00	06	Frais de fonctionnement de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA)	5	5	2	2	7	7
LA	12	03	11	06	Frais de fonctionnement de la Commission Wallonne des Marchés Publics (CWMP)	1	1	0	0	1	1
LA	12	04	00	06	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	10	10	4	4	14	14
LA	12	05	11	06	Honoraires d'avocats pour les dossiers transversaux	4	4	0	0	4	4
LA	12	06	11	06	Honoraires pour consultations juridiques et expertise	15	46	0	0	15	46
					Dont arrêté(s) de transfert	0	+31				
LA	30	01	00	06	Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région à l'égard d'actes commis par ses organes et ses préposés	7	7	0	0	7	7
					Totaux pour le Titre I.	42	73	6	6	48	79

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs											
					Titre II. - Dépenses de capital						
LA	74	01	00	06	Achat de biens meubles durables spécifiques	1	1	0	0	1	1
					Totaux pour le Titre II.	1	1	0	0	1	1
					Totaux pour le programme 11.06.	43	74	6	6	49	80
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour la division organique 11.	71.998	72.411	7.030	7.029	79.028	79.440
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—	—	—	—	—
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
					Division organique 12.						
					Budget, logistique et technologie de l'information et de la communication						
					Programme 12.01. **Fonctionnel**						
					Titre I. - Dépenses courantes						
LA	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	38.871	38.871	940	940	39.811	39.811
LA	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	15	15	0	0	15	15
LA	12	04	24	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à moins d'un an	0	0	0	0	0	0
LA	12	05	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à moins d'un an du Département mobilier	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour le Titre I.	38.886	38.886	940	940	39.826	39.826
					Titre II. - Dépenses de capital						
LA	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	8	8	0	0	8	8
LA	74	02	22	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques	50.777	10.652	0	0	50.777	10.652
LA	74	03	22	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à plus d'un an du Département mobilier	1.736	1.094	0	0	1.736	1.094
					Totaux pour le Titre II.	52.521	11.754	0	0	52.521	11.754
					Totaux pour le programme 12.01.	91.407	50.640	940	940	92.347	51.580
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—	—	—	—	—
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Programme 12.02. **Budget-Comptabilité-Trésorerie**						
					Titre I. - Dépenses courantes						
LA	01	02	00	02	Provision conjoncturelle	0	10.741	0	- 10.741	0	0

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
LA	01	03	00	02	Provision pour le respect des engagements de la Région dans le cadre des Accords de coopération	0	0	0	0	0	0
LA	01	05	00	02	Frais d'études, de relations publiques et de documentation du service central de comptabilité, en ce compris les indemnités généralement quelconques dues au personnel, ainsi que les dépenses des cabinets ministériels dissous	506	616	0	0	506	616
LA	01	06	00	02	Traitements, allocations et indemnités du personnel affecté à la mise en œuvre de la nouvelle LSF, de la nouvelle autonomie fiscale et des nouvelles compétences transférées du fédéral	0	0	0	0	0	0
LA	01	07	00	02	Frais d'études, de relations publiques et de documentation du comité de monitoring, en ce compris les indemnités généralement quelconques dues au personnel	550	550	- 356	- 356	194	194
LA	11	02	00	02	Remboursement de traitements, allocations et indemnités du personnel du Service central de comptabilité	639	633	3	3	642	636
LA	12	02	00	02	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, expertises, frais de procédure, honoraires d'avocats	150	150	0	0	150	150
LA	30	01	00	02	Subvention en faveur d'actions participant au rayonnement de la Wallonie	87	102	0	0	87	102
					Dont arrêté(s) de réallocation	-3	-3				
LA	41	01	40	02	Dotation au Fonds d'égalisation des budgets de la Région wallonne	0	0	0	0	0	0
LA	43	01	02	02	Subvention en faveur d'actions participant au rayonnement de la Wallonie - administrations publiques locales	3	3	0	0	3	3
					Dont arrêté(s) de réallocation	+3	+3				
					Totaux pour le Titre I.	1.935	12.795	- 353	- 11.094	1.582	1.701
					Titre II. - Dépenses de capital						
LA	74	06	00	02	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme, y compris les achats patrimoniaux du service central de comptabilité	30	30	0	0	30	30
LA	74	07	00	02	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	25	25	0	0	25	25
					Totaux pour le Titre II.	55	55	0	0	55	55
					Totaux pour le programme 12.02.	1.990	12.850	- 353	- 11.094	1.637	1.756
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Programme 12.05. **Gestion du Trésor**						
					Titre I. - Dépenses courantes						
LA	01	01	00	05	Remboursements généralement quelconques de l'administration	20	20	145	145	165	165

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs										
LA	12	02	00	05	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, expertises, frais de procédure, honoraires d'avocats	45	45	0	0	45	45
LA	12	04	11	05	Frais bancaires, chèques circulaires, assignations postales	1	1	0	0	1	1
LA	12	06	30	05	Etudes, frais de consultance, frais de révisorat, frais divers de gestion de la dette	350	350	0	0	350	350
LA	12	07	11	05	Frais généraux de fonctionnement destinés à couvrir le déficit des comptables de la Trésorerie	0	0	0	0	0	0
LA	12	08	00	05	Frais relatifs à la mission de Conseil financier en gestion de la dette	0	100	0	0	0	100
LA	45	02	00	05	Remboursement à la Communauté française (calcul définitif de la dotation)	0	0	0	0	0	0
LA	45	03	21	05	Dotation exceptionnelle à la FWB	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour le Titre I.	416	516	145	145	561	661
					Totaux pour le programme 12.05.	416	516	145	145	561	661
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Programme 12.07.						
					Dettes et garanties						
					Titre I. - Dépenses courantes						
LA	21	01	11	07	Intérêts de la dette régionale consolidée non spécialement affectée, y compris les charges accessoires et intérêts dus dans le cadre de la gestion de la trésorerie	271.406	275.052	- 3.951	- 7.597	267.455	267.455
LA	21	02	11	07	Intérêts dus dans le cadre de la gestion de la trésorerie	1.250	1.250	1.683	1.683	2.933	2.933
LA	21	03	30	07	Intérêts débiteurs sur la partie attribuée de l'impôt sur les personnes physiques (calcul définitif)	0	0	0	0	0	0
LA	21	04	30	07	Intérêts débiteurs sur la partie attribuée de la dotation de la Communauté française (calcul définitif)	0	0	0	0	0	0
LA	21	05	30	07	Intérêts débiteurs relatifs au préfinancement à 75% des opérateurs fragiles relevant de la compétence régionale dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE)	500	500	0	0	500	500
LA	21	08	00	07	Intérêts d'emprunts de la Société wallonne des Distributions d'Eau	2	2	0	0	2	2
LA	21	14	00	07	Intérêts d'emprunts contractés dans le cadre de l'assainissement des communes à finances obérées en vertu de la convention du 30 juillet 1992 à verser au CRAC	18.100	18.100	0	0	18.100	18.100
LA	31	01	00	07	Exécution de garanties en faveur des sociétés patrimoniales wallonnes	2.000	2.000	0	0	2.000	2.000

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs											
LA	45	01	23	07	Annuités à verser au Fonds d'Amortissement des Dettes du Logement Social (FADELS) conformément à la Convention du 6 juillet 2004 établie en exécution de l'article 2 de l'accord du 16 décembre 2003 conclu entre le Gouvernement fédéral, le Gouvernement flamand, le Gouvernement wallon et le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relative au règlement définitif des dettes du passé et charges s'y rapportant en matière de logement social	6.000	6.000	- 5.073	- 5.073	927	927
					Totaux pour le Titre I.	299.258	302.904	- 7.341	- 10.987	291.917	291.917
					Titre II. - Dépenses de capital						
LA	91	10	00	07	Amortissement d'emprunts de la Société wallonne des Distributions d'Eau	7	7	0	0	7	7
LA	91	15	00	07	Amortissements FADELS	1.683	1.683	158.317	158.317	160.000	160.000
					Totaux pour le Titre II.	1.690	1.690	158.317	158.317	160.007	160.007
					Totaux pour le programme 12.07.	300.948	304.594	150.976	147.330	451.924	451.924
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Programme 12.09. **Finance et Comptabilité**						
					Titre I. - Dépenses courantes						
LA	01	01	00	09	Outil informatique reportings SPOC	100	100	0	0	100	100
LA	11	01	00	09	Traitements, allocations et indemnités du personnel de la CIF	1.683	1.672	8	8	1.691	1.680
LA	12	01	00	09	Frais de fonctionnement de la Cellule d'informations financières (CIF)	200	200	0	0	200	200
LA	12	03	00	09	Consultance et conventions d'études pour la mise en place de la nouvelle comptabilité publique	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour le Titre I.	1.983	1.972	8	8	1.991	1.980
					Titre II. - Dépenses de capital						
LA	74	01	00	09	Achat de biens meubles pour la CIF	93	93	0	0	93	93
					Totaux pour le Titre II.	93	93	0	0	93	93
					Totaux pour le programme 12.09.	2.076	2.065	8	8	2.084	2.073
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
					Programme 12.11. **Fiscalité**						
					Titre I. - Dépenses courantes						
LA	11	01	00	11	Indemnités et allocations Cellule fiscale de la Région wallonne	829	829	4	4	833	833
LA	12	03	00	11	Frais de fonctionnement du Conseil de la Fiscalité et des Finances de Wallonie CFFW	15	15	0	0	15	15
LA	12	04	11	11	Frais d'expertise, frais de procédure, honoraires d'avocats	127	127	0	0	127	127
LA	12	05	00	11	Frais de fonctionnement de la Cellule fiscale chargée du suivi et de la mise en place des Accords de la Saint-Polycarpe	350	350	0	0	350	350
LA	12	06	00	11	Etudes, prestations de services, relations publiques relatives à la communication en matière de fiscalité régionale	99	99	0	0	99	99
LA	12	07	21	11	Remboursement de traitements du personnel de la Cellule fiscale	219	214	1	1	220	215
					Totaux pour le Titre I.	1.639	1.634	5	5	1.644	1.639
					Titre II. - Dépenses de capital						
LA	74	05	00	11	Achat de biens meubles durables pour la Cellule fiscale de la Région wallonne	30	30	0	0	30	30
					Totaux pour le Titre II.	30	30	0	0	30	30
					Totaux pour le programme 12.11.	1.669	1.664	5	5	1.674	1.669
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Programme 12.21. **Gestion informatique du Service Public de Wallonie**						
					Titre I. - Dépenses courantes						
LA	12	01	00	21	Études, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, formations spécifiques, frais de réunion, frais de publication, frais divers professionnels	30	30	0	0	30	30
LA	12	03	30	21	Actions d'assistance informatique pour les cabinets	0	0	0	0	0	0
LA	12	04	40	21	Gestion informatisée de la paie des fonctionnaires	660	660	0	0	660	660
LA	12	05	00	21	Activités menées pour EWBS - Frais de fonctionnement liés au Plan Marshall 4.0 - Axe V - Mesure 2.2	708	708	0	0	708	708
LA	12	06	00	21	Activités menées pour EWBS - Frais de fonctionnement	661	661	0	0	661	661

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
LA	12	14	30	21	Gestion de l'informatique du SPW - Frais de fonctionnement	24.888	28.132	- 106	- 106	24.782	28.026
					Dont arrêté(s) de réallocation	+1.226	+1.226				
LA	12	15	30	21	Gestion de l'informatique du SPW - Frais d'investissements en solutions logicielles et projets	0	1.695	0	0	0	1.695
LA	12	16	30	21	Mise en œuvre du volet informatique du projet Walcomfin	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour le Titre I.	26.947	31.886	- 106	- 106	26.841	31.780
					Titre II. - Dépenses de capital						
LA	74	03	00	21	Gestion informatique du S.P.W. - Frais d'investissement en matériel et en logiciel et en développement d'applications	8.899	9.560	11.895	45	20.794	9.605
					Dont arrêté(s) de réallocation	-1.226	-1.226				
LA	74	04	00	21	Activités menées pour EWBS - Frais d'investissements en matériels et en logiciels liés au Plan Marshall 4.0 - Axe V - Mesure 2.2	0	0	0	0	0	0
LA	74	05	00	21	Activités menées pour Ewbs - Frais d'investissement en matériels et en logiciels	0	0	0	0	0	0
LA	74	06	00	21	Dépenses en lien avec la stratégie numérique - Tronc commun IT lié au plan Marshall 4.0 - Axe V - Mesure 2.1	900	1.250	0	0	900	1.250
					Totaux pour le Titre II.	9.799	10.810	11.895	45	21.694	10.855
					Totaux pour le programme 12.21.	36.746	42.696	11.789	-61	48.535	42.635
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Programme 12.22. **Equipement et fournitures.**						
					Titre I. - Dépenses courantes						
LA	12	02	45	22	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion, frais de publication	96	96	0	0	96	96
LA	12	03	11	22	Achat de biens meubles non durables et prestations de services - Fournitures de bureau	2.000	2.000	- 500	0	1.500	2.000
LA	12	05	11	22	Achat et entretien de vêtements de travail et d'équipement de protection individuelle	1.187	1.187	0	0	1.187	1.187
LA	12	08	11	22	Achats de biens meubles non durables et prestations de services - Edition	200	200	0	0	200	200
LA	12	09	11	22	Achats de biens meubles non durables et prestations de services - Cafétérias, catering, poste, entretien sanitaires, …	6.342	6.342	0	0	6.342	6.342
LA	12	10	00	22	Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules de la DGT	338	338	0	0	338	338
					Totaux pour le Titre I.	10.163	10.163	- 500	0	9.663	10.163

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs											
					Titre II. - Dépenses de capital						
LA	74	02	00	22	Achat de biens meubles durables - Mobilier et machine de bureau	2.318	2.318	0	0	2.318	2.318
LA	74	03	05	22	Achat de biens meubles durables - Edition	90	90	0	0	90	90
LA	74	07	00	22	Achats de biens meubles durables - Véhicules de la DGT	254	254	0	0	254	254
					Totaux pour le Titre II.	2.662	2.662	0	0	2.662	2.662
					Totaux pour le programme 12.22.	12.825	12.825	- 500	0	12.325	12.825
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Programme 12.23. **Gestion immobilière et bâtiments.**						
					Titre I. - Dépenses courantes						
LA	12	04	00	23	Loyers des biens immobiliers pris en location, en ce compris les charges et sorties locatives, ainsi que les honoraires y relatifs	20.609	20.252	0	0	20.609	20.252
LA	12	05	00	23	Dépenses de fonctionnement et taxes en relation avec la location ou la propriété de biens immobiliers	6.500	6.500	0	0	6.500	6.500
LA	12	06	00	23	Contrôles légaux	386	262	0	0	386	262
LA	12	07	11	23	Déménagements	140	140	0	0	140	140
LA	12	08	11	23	Entretien (maintenance et réparation) des bâtiments administratifs de la Région wallonne	5.945	2.410	0	0	5.945	2.410
					Dont arrêté(s) de transfert	+3.440	+375				
LA	12	09	11	23	Fournitures destinées aux travaux effectués par la Gestion immobilière	333	153	0	0	333	153
LA	12	10	11	23	Etudes liées à la fourniture d'énergie	10	10	0	0	10	10
LA	12	12	11	23	Dépenses courantes de nettoyage, d'entretien et de sécurité	5.685	5.985	0	0	5.685	5.985
LA	12	13	00	23	Travaux d'aménagement dans les bâtiments loués par la Région wallonne	270	270	0	0	270	270
					Totaux pour le Titre I.	39.878	35.982	0	0	39.878	35.982

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
					Titre II. - Dépenses de capital						
LA	74	01	22	23	Achat de biens meubles durables destinés à l'aménagement des bâtiments occupés par la Région wallonne	970	820	0	0	970	820
					Dont arrêté(s) de transfert	+635	0				
					Totaux pour le Titre II.	970	820	0	0	970	820
					Totaux pour le programme 12.23.	40.848	36.802	—	—	40.848	36.802
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Programme 12.31. **Implantation immobilière.**						
					Titre I. - Dépenses courantes						
LA	01	01	00	31	Fonds budgétaire: Fonds de gestion énergétique immobilière						
					Solde au 1er janvier	72	72	0	0	72	72
					Recettes de l'année en cours	0	0	0	0	0	0
					Disponible pour l'année	72	72	0	0	72	72
					Dépenses à charge du Fonds	0	0	0	0	0	0
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	72	72	0	0	72	72
LA	12	02	00	31	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	220	176	0	0	220	176
					Dont arrêté(s) de transfert	0	+16				
LA	12	03	00	31	Audits Energétiques (dont Plan Air-Climat)	25	12	0	0	25	12
					Dont arrêté(s) de transfert	+25	+12				
LA	12	04	11	31	Mesures pour le développement de marchés publics durables	350	450	0	0	350	450
					Dont arrêté(s) de transfert	+200	+300				
LA	21	01	50	31	Interventions résultant des opérations de promotion (paiement des intérêts)	185	185	0	0	185	185
					Totaux pour le Titre I.	780	823	—	—	780	823
					Titre II. - Dépenses de capital						
LA	72	01	10	31	Travaux d'aménagement effectués dans les bâtiments administratifs de la Région wallonne	5.436	6.459	0	0	5.436	6.459
					Dont arrêté(s) de transfert	+750	0				

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*LIBELLES*	Crédits initiaux *Crédits d'engagement*	Crédits initiaux *Crédits de liquidation*	Ajustements *Crédits d'engagement*	Ajustements *Crédits de liquidation*	Crédits ajustés *Crédits d'engagement*	Crédits ajustés *Crédits de liquidation*
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs										
LA	*i*	72 03 10		31	Achat de terrains et bâtiments, construction et rénovation de bâtiments nouvellement acquis	4.310	5.768	0	0	4.310	5.768
					Dont arrêté(s) de transfert	-5.980	-973				
PM		72 04 10		31	Travaux d'aménagement du Domaine Solvay de la Hulpe	350	300	500	0	850	300
LA	*i*	72 06 00		31	Equipement des bâtiments occupés par la Région wallonne	0	0	0	0	0	0
LA		72 07 10		31	Mesures pour le développement durable	930	315	0	0	930	315
					Dont arrêté(s) de transfert	+930	+270				
PM		73 05 10		31	Travaux dans les bâtiments de la Région et vitrine de Wallonie	0	0	0	0	0	0
LA	*i*	91 01 70		31	Interventions résultant des opérations de promotion (remboursement de capital)	11.454	11.454	0	0	11.454	11.454
					Totaux pour le Titre II.	22.480	24.296	500	—	22.980	24.296
					Totaux pour le programme 12.31.	23.260	25.119	500	—	23.760	25.119
					Dont programme d'investissement	15.764	17.222	—	—	15.764	17.222
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	72	72	—	—	72	72
					Totaux pour la division organique 12.	512.185	489.771	163.510	137.273	675.695	627.044
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—	—	—	—	—
					Dont programme d'investissement	15.764	17.222	—	—	15.764	17.222
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	72	72	—	—	72	72

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
					Division organique 13.						
					Routes et bâtiments						
					Programme 13.01.						
					Fonctionnel						
					Titre I. - Dépenses courantes						
LA	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	87.574	87.574	545	545	88.119	88.119
LA	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	73	73	0	0	73	73
LA	12	02	00	01	Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules de la DGO1	2.540	2.540	0	0	2.540	2.540
					Totaux pour le Titre I.	90.187	90.187	545	545	90.732	90.732
					Titre II. - Dépenses de capital						
LA	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	10	10	0	0	10	10
LA	74	02	00	01	Achat de biens meubles durables - Véhicules de la DGO1	2.079	2.079	0	0	2.079	2.079
					Totaux pour le Titre II.	2.089	2.089	0	0	2.089	2.089
					Totaux pour le programme 13.01.	92.276	92.276	545	545	92.821	92.821
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—	—	—	—	—
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Programme 13.02.						
					Réseau routier et autoroutier - Construction et entretien du réseau						
					Titre I. - Dépenses courantes						
PR	01	02	00	02	Fonds budgétaire : Fonds des infractions routières régionales						
					Solde au 1er janvier	0	0	0	0	0	0
					Recettes de l'année en cours	300	300	0	0	300	300
					Disponible pour l'année	300	300	0	0	300	300
					Dépenses à charge du Fonds	300	300	0	0	300	300
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	0	0	0	0	0	0

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs											
PR	01	03	00	02	Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre de l'accord politique entre la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale pour une réforme de la fiscalité routière	250	250	120	120	370	370
PR	01	04	00	02	Fonds budgétaire : Fonds des études techniques						
					Solde au 1er janvier	1.858	3.799	928	877	2.786	4.676
					Recettes de l'année en cours	2.175	2.175	1.080	1.080	3.255	3.255
					Disponible pour l'année	4.033	5.974	2.008	1.957	6.041	7.931
					Dépenses à charge du Fonds	938	938	1.080	1.080	2.018	2.018
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	3.095	5.036	928	877	4.023	5.913
PR	12	01	00	02	Achat de biens et services à la SOFICO	70.754	70.754	0	0	70.754	70.754
PR	12	02	00	02	Relations publiques, documentation,frais de publication, participation à des séminaires, colloques et manifestations, frais de réunions et missions à l'étranger	95	75	0	0	95	75
					Dont arrêté(s) de réallocation	0	-20				
PR	12	03	30	02	Etudes et prestations de tiers	431	438	0	0	431	438
PR	12	04	12	02	Loyers de biens immeubles pris en location par la Région wallonne dans le cadre de la construction du réseau routier	350	350	0	0	350	350
					Dont arrêté(s) de réallocation	+154	+154				
PR	12	05	30	02	Frais d'études, documentation, frais de publication, participation à des séminaires et des manifestations, frais de réunion et actions d'information relatifs aux déplacements doux, y compris le RAVeL	150	139	0	0	150	139
					Dont arrêté(s) de réallocation	-20	-31				
PR	12	06	10	02	Achat de biens meubles non durables et prestations de tiers spécifiques	905	905	0	0	905	905
					Dont arrêté(s) de réallocation	+155	+155				
PR	12	07	10	02	Dépenses de fonctionnement et d'entretien des bâtiments des districts (et autres bâtiments techniques)	1.325	1.325	0	0	1.325	1.325
					Dont arrêté(s) de réallocation	-75	-75				
PR	12	08	10	02	Frais de carburant, réparation et entretien des véhicules spécifiques	1.300	1.300	0	0	1.300	1.300
PR	12	09	10	02	Gestion informatique spécifique - frais de fonctionnement	150	400	0	0	150	400
PR	12	11	11	02	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires et frais de toute nature résultant de prestations de personnes étrangères à l'administration pour le réseau non structurant	885	881	0	0	885	881
					Dont arrêté(s) de réallocation	-115	-115				
PR	14	01	10	02	Entretien du réseau non structurant	33.000	33.000	0	0	33.000	33.000
PR	14	03	10	02	Achat de fondants chimiques pour le réseau non structurant	3.500	3.500	0	0	3.500	3.500
PR	14	04	10	02	Prestations du service d'hiver pour le réseau non structurant	8.000	8.000	0	0	8.000	8.000
PR	14	05	10	02	Frais d'exploitation, d'entretien et de gestion des installations électriques et électromécaniques sur le réseau non structurant	9.000	9.000	0	0	9.000	9.000

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs											
PR		14 06 10		02	Frais d'exploitation, d'entretien ordinaire et de gestion des équipements du réseau de télécommunication, ainsi que des réseaux de gestion centralisée	210	210	0	0	210	210
PR		14 07 10		02	Dépenses énergétiques	6.578	6.578	0	0	6.578	6.578
PR		31 01 32		02	Subventions à des opérateurs de développement économique en vue de la réalisation d'études diverses	0	0	0	0	0	0
PR		33 02 00		02	Subventions à des organismes belges ou étrangers	22	22	0	0	22	22
PR		33 04 00		02	Subventions et indemnités au secteur privé pour promouvoir les infrastructures de déplacements doux	45	45	0	0	45	45
PR		34 02 41		02	Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région quant à des faits survenus sur le réseau non structurant	3.546	3.546	0	0	3.546	3.546
					Dont arrêté(s) de réallocation	-54	-54				
PR		43 02 00		02	Subventions et indemnités au secteur public pour promouvoir les infrastructures cyclables	100	150	0	0	100	150
					Totaux pour le Titre I.	141.834	142.106	1.200	1.200	143.034	143.306
					Titre II. - Dépenses de capital						
PR	*i*	01 01 00		02	Fonds budgétaire : Fonds du trafic routier						
					Solde au 1er janvier	2.225	7.788	1.382	9.859	3.607	17.647
					Recettes de l'année en cours	15.469	15.469	0	0	15.469	15.469
					Disponible pour l'année	17.694	23.257	1.382	9.859	19.076	33.116
					Dépenses à charge du Fonds	4.469	4.469	0	0	4.469	4.469
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	13.225	18.788	1.382	9.859	14.607	28.647
PR		51 01 11		02	Subventions en capital à la SOFICO	0	13.000	0	0	0	13.000
PR		51 02 00		02	Subventions dans le cadre de cofinancements européens	5.974	299	0	0	5.974	299
					Dont arrêté(s) de transfert	+5.974	+299				
PR	*i*	63 09 31		02	Subventions pour travaux aux administrations publiques subordonnées bénéficiant du concours du FEDER	0	0	0	0	0	0
PR	*i*	72 01 10		02	Construction, acquisition, transformation et aménagement de bâtiments à affecter à l'exploitation et à l'entretien des autoroutes et routes de la Région, y compris l'achat de terrains	1.000	1.000	0	0	1.000	1.000
PR	*i*	73 01 11		02	Réhabilitation, sécurisation, aménagement et équipement du réseau routier non structurant, en ce compris les acquisitions et expropriations nécessaires à la réalisation des ouvrages ainsi que le déplacement des installations appartenant aux concessionnaires de voiries	52.500	53.322	927	301	53.427	53.623
PR	*i*	73 02 11		02	Etablissement et déplacement lors de travaux, d'installations électriques et électromécaniques sur le réseau non structurant ainsi qu'aux infrastructures de télégestion du trafic, y compris l'entretien extraordinaire, ainsi que les travaux de raccordement au réseau de distribution d'énergie	10.000	5.200	0	0	10.000	5.200
					Dont arrêté(s) de réallocation	0	-3.800				

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur		A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs												
PR		73	03	11	02	Réhabilitation, sécurisation, aménagement et équipement du réseau routier non structurant, en ce compris les acquisitions et expropriations nécessaires à la réalisation des ouvrages ainsi que le déplacement des installations appartenant aux concessionnaires - Phasing out	0	0	0	1.779	0	1.779
PR		73	04	11	02	Programmes particuliers cofinancés par l'Union Européenne - Programmation 2014-2020	285	0	0	0	285	0
						Dont arrêté(s) de transfert	+285	0				
PR	*i*	73	05	11	02	Construction, acquisition et aménagement du réseau de voies lentes	5.500	5.300	0	0	5.500	5.300
PR	*i*	73	07	11	02	Rénovation et réhabilitation des ouvrages d'art du réseau routier non structurant, en ce compris les travaux d'installations électriques et électromécaniques	5.650	4.255	0	0	5.650	4.255
PR		73	08	11	02	Investissements pour promouvoir les infrastructures de déplacements doux	40	71	0	0	40	71
						Dont arrêté(s) de réallocation	+20	+51				
PR		73	09	11	02	Financement de la partie routière des accès aux Zones d'activités économiques suivant le principe 20-80	0	0	0	0	0	0
PR	*i*	73	10	10	02	Travaux d'entretien extraordinaire d'installations électriques et électromécaniques sur le réseau non structurant et des infrastructures de télégestion du trafic	0	3.800	0	0	0	3.800
						Dont arrêté(s) de réallocation	0	+3.800				
PR	*i*	73	11	11	02	Réhabilitation, sécurisation, aménagement et équipement du réseau routier non structurant, en ce compris les travaux d'installations électriques et électromécaniques, les acquisitions et expropriations nécessaires à la réalisation des ouvrages ainsi que le déplacement des installations appartenant aux concessionnaires de voiries (Plan infrastructures)	55.000	28.000	0	0	55.000	28.000
PR	*i*	73	12	11	02	Investissements spécifiques liés aux Routes de l'Emploi, en ce compris les travaux d'installations électriques et électromécaniques (Plan infrastructures)	0	0	0	0	0	0
PR		73	15	11	02	Etablissement et déplacement lors de travaux du réseau de télécommunication, y compris les travaux de raccordement au réseau de distribution d'énergie ainsi que la construction, l'acquisition, la transformation, l'aménagement de bâtiments spécifiques	0	0	0	0	0	0
PR	*i*	73	25	11	02	Rénovation et réhabilitation du réseau de télécommunication et des réseaux de gestion centralisée	0	72	0	0	0	72
PR		74	01	22	02	Achat de véhicules-tonneaux	0	0	0	0	0	0
PR		74	02	22	02	Achats de biens meubles durables	0	10	0	0	0	10
PR		74	08	00	02	Achat de matériel spécifique destiné à l'exploitation et à l'entretien des autoroutes et routes	1.935	1.935	0	0	1.935	1.935
						Dont arrêté(s) de réallocation	-65	-65				
PR		81	01	00	02	Intervention dans le capital de la SOFICO	0	0	0	0	0	0

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
PR	93	08	00	02	Convention de commissionnement avec la SOFICO dans le cadre de la réfection des autoroutes E411 et E25 en province du Luxembourg	8.400	8.400	0	0	8.400	8.400
					Totaux pour le Titre II.	150.753	129.133	927	2.080	151.680	131.213
					Totaux pour le programme 13.02.	292.587	271.239	2.127	3.280	294.714	274.519
					Dont programme d'investissement	134.119	105.418	927	301	135.046	105.719
					Dont fonds budgétaires	5.707	5.707	1.080	1.080	6.787	6.787
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	16.320	23.824	2.310	10.736	18.630	34.560
					Programme 13.11. **Infrastructures sportives.**						
					Titre I. - Dépenses courantes						
DR	01	01	00	11	Fonds budgétaire : Fonds pour la promotion et le développement de l'activité hippique						
					Solde au 1er janvier	0	0	0	0	0	0
					Recettes de l'année en cours	800	800	0	0	800	800
					Disponible pour l'année	800	800	0	0	800	800
					Dépenses à charge du Fonds	800	800	0	0	800	800
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	0	0	0	0	0	0
DR	12	02	00	11	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions en matière d'infrastructures sportives	100	100	0	0	100	100
DR	12	09	00	11	Développement de l'application informatique "Cadasport"	0	0	0	0	0	0
DR	31	01	00	11	Subvention à la SA Hippodrome de Wallonie	500	500	0	0	500	500
DR	33	02	00	11	Subventions et indemnités en matière d'infrastructures sportives	850	1.142	0	0	850	1.142
					Dont arrêté(s) de réallocation	0	+292				
DR	33	03	00	11	Subvention à l'asbl Union Culturelle et Sportive Wallonne	185	185	0	0	185	185
DR	33	04	00	11	Subvention à l'association intercommunale pour l'exploitation du circuit de Spa Francorchamps	3.715	3.715	0	0	3.715	3.715
DR	41	01	40	11	Subventions pour mener des actions spécifiques aux infrastructures sportives dans le cadre du Programme de Transition Professionnelle	388	388	0	0	388	388
DR	43	01	00	11	Intervention régionale à verser au compte régional pour l'assainissement des communes à finances obérées (CRAC) dans le cadre du financement alternatif des Grandes infrastructures	13.221	13.221	0	0	13.221	13.221
DR	43	03	32	11	Subventions et indemnités aux administrations publiques locales en matière d'infrastructures sportives	50	50	0	0	50	50
					Totaux pour le Titre I.	19.809	20.101	0	0	19.809	20.101

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs											
					Titre II. - Dépenses de capital						
DR	52	01	10	11	Subvention au secteur autre que public pour l'acquisition d'équipement sportif et de matériel d'entretien nécessaire au fonctionnement et à l'exploitation d'une infrastructure sportive	298	320	0	0	298	320
					Dont arrêté(s) de réallocation	-102	0				
DR	52	06	10	11	Subventions pour des opérations d'acquisition, de construction, de rénovation et d'équipement de petites infrastructures sportives initiées par des groupements sportifs et des ASBL de gestion	8.202	10.839	1.500	4.500	9.702	15.339
					Dont arrêté(s) de réallocation	0	+3.000				
DR	63	01	21	11	Subvention au secteur public pour l'acquisition d'équipement sportif et de matériel d'entretien nécessaire au fonctionnement et à l'exploitation d'une infrastructure sportive	154	188	0	0	154	188
					Dont arrêté(s) de réallocation	-446	-292				
DR	63	08	21	11	Subventions pour l'achat de bâtiments et de travaux de construction, d'agrandissement et de transformation de grandes infrastructures sportives et d'infrastructures spécifiques de haut niveau initiées par des pouvoirs locaux et leurs régies autonomes	0	747	0	0	0	747
DR	63	09	21	11	Subventions pour des opérations d'acquisition, de construction, de rénovation et d'équipement de petites infrastructures sportives initiées par des pouvoirs locaux et leurs régies autonomes.	13.436	11.122	3.000	0	16.436	11.122
					Dont arrêté(s) de réallocation	+690	-1.000				
DR	63	11	21	11	Subventions pour des opérations d'acquisition, de construction, de rénovation et d'équipement de petites infrastructures sportives initiées par des pouvoirs locaux et leurs régies autonomes dans le cadre du programme "Sport de rue"	2.658	1.289	0	0	2.658	1.289
					Dont arrêté(s) de réallocation	-142	-2.000				
DR	63	12	00	11	Subvention par des opérations d'acquisition, de construction, de rénovation et d'équipement de grandes infrasport initiées par des pouvoirs locaux et leurs régies autonomes	5.000	0	0	0	5.000	0
DR	74	01	00	11	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	5	5	0	0	5	5
DR	74	03	22	11	Rénovation des terrains de tennis sur le site des grands malades à Jambes	0	0	0	0	0	0
DR	74	04	22	11	Achat de défibrillateurs externes automatiques pour équiper les infrastructures sportives de Wallonie	0	0	0	0	0	0
DR	74	05	22	11	Achat d'abris vélos pour équiper les infrastructures sportives de Wallonie	1.000	0	0	0	1.000	0
					Totaux pour le Titre II.	30.753	24.510	4.500	4.500	35.253	29.010
					Totaux pour le programme 13.11.	50.562	44.611	4.500	4.500	55.062	49.111
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	800	800	—	—	800	800
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs											
					Programme 13.12. **Travaux subsidiés**						
					Titre I. - Dépenses courantes						
DR		12	03	11	12 Frais de réunions en matière de travaux subsidiés, frais de représentation, études, développement d'applications informatiques, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques	60	60	0	0	60	60
DR		12	06	00	12 Achat de biens meubles non durables	5	5	0	0	5	5
DR		33	02	00	12 Subventions et indemnités - secteur privé	41	46	0	0	41	46
DR		33	03	00	12 Subvention en vue de l'information, la coordination et l'organisation des chantiers sous, sur ou au-dessus des voiries ou des cours d'eau" - Marshall 4.0 - Axe V- Mesure V.3.1	336	470	143	143	479	613
					Dont arrêté(s) de réallocation	+228	+332				
DR		43	02	30	12 Subventions et indemnités - secteur public	40	40	0	0	40	40
					Totaux pour le Titre I.	482	621	143	143	625	764
					Titre II. - Dépenses de capital						
DR		51	01	11	12 Subvention à l'Intercommunale IDETA pour l'acquisition de bâtiments	0	0	0	0	0	0
DR		51	02	11	12 Subvention à l'Intercommunale IGRETEC pour l'acquisition de bâtiments	0	500	0	0	0	500
DR	*i*	63	01	21	12 Subventions et indemnités au secteur public en matière de travaux subsidiés	0	30	0	0	0	30
					Dont arrêté(s) de réallocation	0	+30				
DR	*i*	63	02	21	12 Subventions pour travaux aux administrations publiques subordonnées, en ce compris les travaux améliorant la sécurisation des quartiers urbains, les travaux à exécuter aux bâtiments publics y compris les abords et les travaux exécutés à des édifices relevant de l'exercice des cultes reconnus ou de l'exercice de la morale laïque - Plan triennaux	2.550	2.000	0	0	2.550	2.000
DR		63	03	21	12 Subventions aux communes dans le cadre du Fonds régional pour les investissements communaux	46.563	45.575	0	0	46.563	45.575
					Dont arrêté(s) de réallocation	0	+375				
DR		63	04	21	12 Subventions aux administrations publiques subordonnées pour favoriser l'amélioration du cadre de vie, les structures funéraires, les déplacements doux et les conditions d'accueil et d'accessibilité aux bâtiments publics et l'intégration sociale	3.172	1.104	- 143	- 143	3.029	961
					Dont arrêté(s) de réallocation	-228	-596				
PR		63	07	21	12 Subventions aux administrations publiques subordonnées pour des travaux dans le cadre de la phase II du plan d'action pluriannuel visant à réduire l'habitat permanent dans les équipements touristiques de Wallonie	100	160	0	0	100	160

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs											
DR	*i*	63 08	21	12	Subventions pour des investissements supracommunaux	360	200	0	0	360	200
					Dont arrêté(s) de réallocation	0	-160				
DR	*i*	63 10	21	12	Subvention au C.R.A.C. pour le financement d'investissements communaux d'intérêt supra-local destinés aux Services de sécurité, crèches et bâtiments de synergie communes - CPAS et subvention au CRAC pour le financement des travaux de voiries.	20.270	20.270	0	0	20.270	20.270
DR		63 11	21	12	Subventions aux administrations publiques subordonnées pour des travaux et des études bénéficiant du concours du fonds européen de développement régional	0	0	0	0	0	0
DR		63 12	21	12	Plan air-climat : éclairage public	0	0	0	0	0	0
DR		63 13	00	12	Subventions aux administrations publiques subordonnées pour des travaux et des études bénéficiant du concours du fonds européen de développement régional - programmation 2014-2020- Axe IV	0	1.251	0	0	0	1.251
					Dont arrêté(s) de transfert	0	+1.251				
DR		63 15	21	12	Subvention au CRAC pour le financement de travaux d'entretien de voirie	5.000	5.000	0	0	5.000	5.000
DR		63 16	21	12	Versements au CRAC pour des travaux relevant des travaux subsidiés	2.600	2.600	0	0	2.600	2.600
DR		63 17	00	12	Subventions aux administrations publiques subordonnées pour des travaux et des études bénéficiant du concours du fonds européen de développement régional- programmation 2014-2020-Axe I	0	0	0	0	0	0
DR		63 18	00	12	Subventions aux administrations publiques subordonnées pour des travaux et des études bénéficiant du concours du fonds européen de développement régional - programmation 2014-2020- Axe III	13.311	2.324	0	0	13.311	2.324
					Dont arrêté(s) de transfert	+13.311	+2.324				
DR		63 19	00	12	Subventions aux administrations publiques subordonnées pour des travaux et des études bénéficiant du concours du fonds européen de développement régional - programmation 2014-2020- Axe V	0	376	0	0	0	376
					Dont arrêté(s) de transfert	0	+376				
DR		63 20	00	12	Subventions aux pouvoirs publics dans le cadre de la redynamisation urbaine via la mobilité durable et le développement urbain intégré	0	59	0	0	0	59
					Dont arrêté(s) de réallocation	0	+59				

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
DR	74	06	00	12	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	40	0	0	0	40	0
					Dont arrêté(s) de réallocation	0	-40				
					Totaux pour le Titre II.	93.966	81.449	-143	-143	93.823	81.306
					Totaux pour le programme 13.12.	94.448	82.070	—	—	94.448	82.070
					Dont programme d'investissement	23.180	22.500	—	—	23.180	22.500
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour la division organique 13.	529.873	490.196	7.172	8.325	537.045	498.521
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—	—	—	—	—
					Dont programme d'investissement	157.299	127.918	927	301	158.226	128.219
					Dont fonds budgétaires	6.507	6.507	1.080	1.080	7.587	7.587
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	16.320	23.824	2.310	10.736	18.630	34.560

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs											
					Division organique 14.						
					Mobilité et voies hydrauliques						
					Programme 14.01. **Fonctionnel**						
					Titre I. - Dépenses courantes						
LA	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	76.862	76.862	859	859	77.721	77.721
LA	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	59	59	0	0	59	59
					Dont arrêté(s) de réallocation	-12	-12				
PR	12	02	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programme à plus d'un an ; matières : Voies hydrauliques (Génie civil et Electromécanique)	90	225	0	0	90	225
CD	12	03	00	01	Acquisition de consommables et de petits matériels informatiques, maintenances et locations temporaires de matériels et de logiciels informatiques (Mobilité)	0	136	0	0	0	136
					Dont arrêté(s) de transfert	0	+136				
LA	12	05	00	01	Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules de la DGO2	1.082	1.082	0	0	1.082	1.082
PR	12	06	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programme à moins d'un an ; matières : Voies hydrauliques génie civil et électromécanique	0	0	0	0	0	0
LA	12	07	11	01	Achats de biens meubles non durables	22	22	0	0	22	22
					Dont arrêté(s) de réallocation	+12	+12				
RC	12	08	00	01	Acquisition de consommables informatiques et de matériels informatiques, maintenance et location temporaire de matériels et de logiciels informatique - Exploitation aéroportuaire	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour le Titre I.	78.115	78.386	859	859	78.974	79.245
					Titre II. - Dépenses de capital						
LA	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	18	18	0	0	18	18
PR	74	02	00	01	Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques - Matières : Voies hydrauliques (Génie civil et Electromécanique)	140	160	0	0	140	160

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs											
PR	74	03	00	01	Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques - Matières : Electromécanique	0	0	0	0	0	0
CD	74	04	00	01	Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques spécifiques ; matière : Mobilité	105	105	0	0	105	105
					Dont arrêté(s) de transfert	+105	+105				
LA	74	06	00	01	Achat de biens meubles durables - Véhicules de la DGO2	589	589	0	0	589	589
RC	74	07	00	01	Acquisition de consommables informatiques et de matériels informatiques, prestations de services réalisés dans le cadre de projets informatiques spécifiques - Exploitation aéroportuaire	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour le Titre II.	852	872	—	—	852	872
					Totaux pour le programme 14.01.	78.967	79.258	859	859	79.826	80.117
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—	—	—	—	—
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Programme 14.02. **Actions pour une mobilité conviviale et coordination des politiques de mobilité et de sécurité routière**						
					Titre I. - Dépenses courantes						
CD	01	01	00	02	Dépenses de toute nature relatives à la participation de la Région à des programmes visant à améliorer la mobilité et cofinancés par l'Union européenne	0	426	0	0	0	426
					Dont arrêté(s) de transfert	0	+426				
CD	01	02	00	02	Dépenses de toute nature visant à promouvoir et développer les déplacements à vélo en Wallonie	710	710	0	0	710	710
CD	01	03	00	02	Dépenses de toute nature visant à promouvoir et développer la pratique du covoiturage en Wallonie	424	474	0	0	424	474
					Dont arrêté(s) de réallocation	-103	-53				
CD	01	04	00	02	Dépenses de toute nature relatives à l'organisation de la semaine de la mobilité, du printemps de la mobilité et d'actions de promotion de la mobilité durable	237	248	0	0	237	248
					Dont arrêté(s) de réallocation	+43	+53				
CD	01	05	00	02	Actions visant à l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation et l'actualisation des Plans de mobilité et des Plans de déplacement	978	978	0	0	978	978

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs										
PR	*i*	01 06 00		02	Fonds budgétaire : Fonds de la sécurité routière						
					Solde au 1er janvier	39	691	126	2.148	165	2.839
					Recettes de l'année en cours	9.270	9.270	0	0	9.270	9.270
					Disponible pour l'année	9.309	9.961	126	2.148	9.435	12.109
					Dépenses à charge du Fonds	6.270	6.270	0	0	6.270	6.270
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	3.039	3.691	126	2.148	3.165	5.839
CD		01 07 00		02	Dépenses de toute nature visant à favoriser l'utilisation, la disponibilité ou la fourniture de données relatives aux impacts économiques et/ou environnementaux de la mobilité	183	100	0	0	183	100
CD		01 12 00		02	Soutien aux initiatives de mobilité rurale complémentaire à l'offre de transport en commun et à leur coordination	175	175	0	0	175	175
CD		01 13 00		02	Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre de la Programmation 2014-2020 dans le cadre de la mobilité	0	30	0	0	0	30
					Dont arrêté(s) de transfert	0	+30				
CD		01 14 00		02	Dépenses de toute nature relatives à la participation de la Région au Programme de développement rural de la Wallonie 2014-2020	120	311	0	0	120	311
PR		01 16 00		02	Dépenses de toute nature relative au développement et à la promotion des voies navigables et des politiques intermodales en matière de transport de personnes et de marchandisesainsi qu'à la gestion de la mobilité	240	200	0	0	240	200
PR		01 17 00		02	Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre du programme LEADER - Programmation 2014-2020	0	0	0	0	0	0
CD		12 03 00		02	Dépenses destinées à la formation des acteurs locaux de la mobilité et au fonctionnement du réseau des conseillers en mobilité et du CDDM	379	262	0	0	379	262
					Dont arrêté(s) de réallocation	+75	0				
CD		12 04 00		02	Etudes relatives au développement de politiques intermodales pour le transport des personnes et des marchandises et à la gestion de la mobilité	0	19	0	0	0	19
CD		12 05 00		02	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	121	123	0	0	121	123
CD		33 01 00		02	Subventions en faveur d'actions de sensibilisation et de prestation de mobilité durable	1.503	1.306	0	0	1.503	1.306
CD		33 03 00		02	Subvention au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté	13	13	1	1	14	14
PR		33 05 00		02	Subventions au secteur autre que public en matière de sensibilisation et d'éducation à la sécurité routière	40	70	0	0	40	70
PR		41 01 21		02	Subventions au secteur public en matière de sensibilisation et d'éducation à la sécurité routière	50	60	0	0	50	60
CD		41 02 40		02	Subventions pour la définition et l'exploitation des données relatives aux indicateurs de mobilité en RW	0	15	0	0	0	15
					Dont arrêté(s) de réallocation	-15	0				
CD		41 03 40		02	Subvention à l'IWEPS pour le fonctionnement de l'observatoire de la mobilité	176	176	0	0	176	176
					Totaux pour le Titre I.	11.619	11.966	1	1	11.620	11.967

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs										
					Titre II. - Dépenses de capital						
CD	01	08	00	02	Dépenses de toute nature en matière de mobilité	4.225	1.728	0	0	4.225	1.728
CD	01	09	00	02	Dépenses de toutes natures relatives à la mise en oeuvre du programme européen Compétitivité régionale et emploi	0	0	0	0	0	0
CD	01	11	00	02	Dépenses de toute nature visant à promouvoir et à développer les déplacements à vélo et le covoiturage en Wallonie	0	1.684	0	0	0	1.684
CD	52	01	00	02	Subvention d'investissement au secteur privé pour des équipements destinés à favoriser la mobilité durable	7	7	0	0	7	7
CD	63	01	21	02	Subventions complémentaires d'impulsion cyclo-piétons aux pouvoirs locaux pour la réalisation des plans communaux de mobilité	1.042	3.509	0	189	1.042	3.698
CD	63	02	00	02	Subvention aux pouvoirs locaux pour l'achat de véhicules propres	0	0	0	0	0	0
CD	74	06	00	02	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	159	157	0	0	159	157
					Totaux pour le Titre II.	5.433	7.085	—	189	5.433	7.274
					Totaux pour le programme 14.02.	17.052	19.051	1	190	17.053	19.241
					Dont programme d'investissement	6.270	6.270	—	—	6.270	6.270
					Dont fonds budgétaires	6.270	6.270	—	—	6.270	6.270
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	3.039	3.691	126	2.148	3.165	5.839
					Programme 14.03. **Transport urbain, interurbain et scolaire**						
					Titre I. - Dépenses courantes						
CD	01	01	00	03	Dépenses de toute nature relatives à la mise en place d'organes de liaison avec les usagers des transports urbains, interurbains et ruraux	33	33	0	0	33	33
CD	01	02	00	03	Dépenses de toute nature relatives à la mise en oeuvre de la politique régionale en matière de transport de personnes à mobilité réduite	120	120	0	0	120	120
PR	01	03	00	03	Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre de synergies avec la politique ferroviaire et à la prise en charge des préfinancements wallons en matière d'infrastructures ferroviaires	700	700	0	0	700	700
PR	01	04	00	03	Dépenses de toute nature relatives à des actions diverses dans le domaine du développement ferroviaire	50	50	0	0	50	50
CD	01	05	00	03	Dépenses de toute nature relatives aux transports structurants	6.492	6.492	0	0	6.492	6.492
CD	12	01	30	03	Dépenses de biens et services en vue d'assurer le service du transport scolaire	5.495	5.495	0	0	5.495	5.495
CD	12	02	00	03	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	272	323	0	0	272	323
					Dont arrêté(s) de réallocation	+130	+180				

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs										
CD	12	03	11	03	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires et prestations de personnes étrangères à l'administration	19	19	0	0	19	19
CD	12	04	00	03	Dépenses de toute nature liées au TRAM de Liège	0	0	0	0	0	0
CD	31	01	22	03	Intervention financière de la Région dans la couverture des charges d'exploitation des cinq sociétés TEC.	344.602	344.602	2.696	2.696	347.298	347.298
CD	31	03	22	03	Intervention financière de la Région dans le financement de nouvelles lignes en transport collectif ou dans le soutien de lignes existantes	970	917	- 1	- 1	969	916
					Dont arrêté(s) de transfert	0	-53				
CD	31	04	22	03	Intervention financière de la Région dans la couverture des charges d'exploitation des cinq sociétés TEC pour la compensation des tarifs réduits jeunes (12-24 ans)	17.096	17.096	136	136	17.232	17.232
CD	31	07	22	03	Intervention financière de la Région dans la couverture des charges d'exploitation de la Société régionale wallonne du Transport	14.741	14.741	424	424	15.165	15.165
CD	31	08	22	03	Engagements sociaux S.R.W.T.	28.627	28.627	5.000	5.000	33.627	33.627
CD	31	09	22	03	Intervention financière de la Région en faveur des TEC et de la SRWT dans la prise en charge des mesures visant à améliorer la sécurité et la gestion des ressources humaines dans les transports en commun	0	0	0	0	0	0
CD	31	10	03	03	Intervention financière de la Région en faveur de la SRWT dans la prise en charge des dépenses de toute nature relatives à la communication en matière de transports urbains et interurbains	0	0	0	0	0	0
CD	31	11	22	03	Intervention financière de la Région dans le financement complémentaire des missions des cinq sociétés TEC et de la SRWT	7.000	7.000	0	0	7.000	7.000
CD	33	01	00	03	Soutien aux actions innovantes en matière de mobilité rurale	600	547	0	0	600	547
					Dont arrêté(s) de transfert	0	-53				
CD	41	01	40	03	Dotation au Forem pour la mise en oeuvre du programme de transition professionnelle	192	192	0	0	192	192
CD	41	02	03	03	Subvention octroyée aux établissements scolaires en vue d'assurer le service du transport scolaire pour un déplacement destiné à l'éveil scientifique et au développement de la culture scientifique	0	0	0	0	0	0
CD	41	03	40	03	Intervention financière de la Région en faveur du Groupe TEC pour le développement du numérique et l'amélioration des services aux voyageurs	500	500	0	0	500	500
CD	41	04	40	03	Intervention financière de la Région dans le soutien et le renforcement de lignes existantes (Groupe TEC), et dans l'amélioration de l'efficience du Groupe TEC	1.000	1.000	0	0	1.000	1.000
CD	41	05	40	03	(Nouveau) Subvention à la SRWT pour la prise en charge de la gratuité du TEC pour les mouvements de jeunesse	0	0	0	0	0	0
CD	42	02	00	03	Dépenses de biens et services en vue d'assurer le transport scolaire pour des déplacements destinés à l'éveil scientifique et au développement de la culture scientifique pour les écoles en discrimination positive	0	0	0	0	0	0
CD	45	01	21	03	Dotation à la Communauté germanophone pour lui permettre d'assurer le transport scolaire interne	75	75	0	0	75	75
					Totaux pour le Titre I.	428.584	428.529	8.255	8.255	436.839	436.784

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs										
					Titre II. - Dépenses de capital						
CD		01	04	00	03	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour le financement ou le cofinancement de partenariats ayant pour objet le développement et la mise en œuvre de modes de transport structurants	0	0	0	0	0	0
CD	*i*	51	01	11	03	Subventions à la SRWT pour lui permettre de réaliser le programme d'investissements visant à favoriser la mobilité et l'intermodalité dans le transport de personnes	271	709	0	- 189	271	520
						Dont arrêté(s) de réallocation	+271	0				
CD	*i*	51	02	11	03	Subventions à la Société régionale wallonne du Transport pour lui permettre de réaliser son programme d'investissement	10.305	10.808	0	0	10.305	10.808
CD	*i*	51	05	11	03	Subvention à la Société régionale wallonne du Transport pour lui permettre de réaliser son programme d'investissement d'exploitation	0	0	0	0	0	0
CD	*i*	51	07	11	03	Participation de la Région au programme d'investissement d'exploitation réalisé par la Société régionale wallonne du Transport	34.853	34.853	0	0	34.853	34.853
CD	*i*	51	08	11	03	Complément de la région au programme d'investissement de la SRWT	2.889	2.889	0	0	2.889	2.889
CD	*i*	51	09	11	03	Participation de la Région au programme "Métro de Charleroi"	9.710	9.710	0	0	9.710	9.710
CD	*i*	51	10	11	03	Investissements infrastructures - Compétitivité et emploi 2007-2013	0	0	0	0	0	0
CD	*i*	51	11	11	03	Subventions à la S.R.W.T. pour le financement de la réalisation de sites propres	5.000	5.000	- 3.800	- 3.800	1.200	1.200
CD	*i*	51	12	11	03	Subventions à la SRWT afin de lui permettre de prendre en charge les dépenses relatives à la mise en œuvre de la programmation 2014-2020	0	110	0	0	0	110
						Dont arrêté(s) de transfert	0	+110				
CD		61	01	41	03	Remboursement à la SRWT des coûts exposés pour le projet du tram de Liège	12.345	12.345	0	0	12.345	12.345
CD		73	01	41	03	Investissement de la Région pour favoriser la mobilité et l'intermodalité dans les transports	129	450	0	0	129	450
						Dont arrêté(s) de réallocation	-371	-150				
CD		74	06	00	03	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	30	0	0	0	30	0
						Dont arrêté(s) de réallocation	-30	-30				
						Dont arrêté(s) de transfert	-105	-135				
CD		81	01	41	03	Sommes souscrites par l'Etat pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux.- Sommes reprises par l'Etat, à la décharge des provinces et des communes qui ont participé à la formation du capital d'établissement de lignes vicinales concédées, dont la mise en exploitation est définitivement abandonnée (loi du 24 juin 1885)	220	220	0	0	220	220
						Totaux pour le Titre II.	75.752	77.094	-3.800	-3.989	71.952	73.105
						Totaux pour le programme 14.03.	504.336	505.623	4.455	4.266	508.791	509.889
						Dont programme d'investissement	63.028	64.079	-3.800	-3.989	59.228	60.090
						Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
						Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs											
					Programme 14.04. **Aéroports et aérodromes régionaux.** *Titre I. - Dépenses courantes*						
RC	01	05	00	04	Indemnités dues à des tiers découlant des obligations de la Région	80	80	- 40	- 40	40	40
RC	12	02	00	04	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions et frais de mission à l'étranger, frais de téléphonie mobile (GSM)	173	173	- 72	- 72	101	101
RC	12	03	11	04	Assurances destinées à couvrir en responsabilité civile le personnel chargé des missions de police, de sécurité et d'inspection des transports, en ce compris, paiement de franchises et des études d'évaluation des risques afin de définir la couverture des polices	90	90	14	- 21	104	69
RC	12	04	00	04	Remboursement des frais supportés par Belgocontrol dans le cadre de prestations exécutées en vertu de l'Accord de Coopération et des conventions annexes	7.227	7.227	- 327	- 327	6.900	6.900
RC	12	05	11	04	Honoraires d'avocats et frais d'expertise destinés à défendre les intérêts de la Région en matière d'aéroports/aérodromes	151	151	- 78	- 17	73	134
RC	12	07	00	04	Frais d'expertises, de mandat, d'assistance et secrétariat de l'Autorité indépendante chargée du contrôle et suivi en matière de nuisances sonores aéroportuaires	106	106	- 9	- 5	97	101
RC	12	08	00	04	Etudes et prestations de services en relation avec les réglementations environnementales.	8	8	0	0	8	8
RC	12	09	11	04	Dépenses relatives à l'occupation des locaux mis à disposition par des tiers, dans le cadre des missions spécifiques au programme	20	20	- 9	- 9	11	11
RC	12	10	11	04	Frais de fonctionnement et de consultation d'experts pour l'AASIW (Autorité Aéroportuaire de supervision indépendante de Wallonie)	10	10	- 9	- 9	1	1
RC	14	01	10	04	Entretien et gestion des aérodromes	46	46	- 10	- 10	36	36
RC	14	02	10	04	Dépenses d'entretien et de gestion du matériel spécifique des aéroports, en ce compris les bâtiments techniques	250	250	- 36	- 36	214	214
RC	14	04	10	04	Entretien et réparation du matériel spécifique aux mesures de bruit	6	6	0	0	6	6
RC	31	01	22	04	Subvention de fonctionnement accordée aux sociétés de gestion des aérodromes de Spa et de St-Hubert	100	100	0	0	100	100
RC	31	04	22	04	Remboursement par la Région des dépenses engagées pour les services "incendie et activités non économiques" de l'aéroport de Charleroi en exécution de la convention de concession entre BSCA et la Région	5.831	5.831	0	0	5.831	5.831
RC	31	05	32	04	Subvention à Liège Airport lui permettant d'assurer des missions de service public dans le cadre de l'exploitation des aéroports	10.987	10.987	0	0	10.987	10.987
RC	31	06	32	04	Subvention à la BSCA lui permettant d'assurer des missions de service public dans le cadre de l'exploitation des aéroports	8.287	8.287	0	0	8.287	8.287

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs											
RC	31	07	22	04	Remboursement par la Région des dépenses engagées pour les services "incendie et activités non économiques" de l'aéroport de Liège en exécution de la convention de concession entre Liège Airport et la Région	6.384	6.384	0	0	6.384	6.384
RC	31	10	00	04	Dotation à la Sowaer relative à la mise en oeuvre des mesures d'accompagnement et d'information	21.065	21.065	111	111	21.176	21.176
RC	33	01	00	04	Subvention en faveur d'études et d'actions de sensibilisation, de promotion et d'information en matière d'infrastructures aéroportuaires régionales	106	106	- 100	- 100	6	6
RC	41	01	40	04	Dotation au Forem pour la mise en œuvre du programme de transition professionnelle	38	38	0	0	38	38
RC	41	02	40	04	Dotation complémentaire à la Sowaer pour l'accomplissement des missions de sûreté	6.261	6.261	0	0	6.261	6.261
RC	41	03	40	04	Dotation à la Sowaer pour l'accomplissement des missions déléguées spécifiques en matière de sûreté et de sécurité pour l'aéroport de Charleroi - Bruxelles - Sud	15.191	15.191	75	75	15.266	15.266
RC	41	04	40	04	Dotation à la Sowaer pour l'accomplissement des missions déléguées spécifiques en matière de sûreté et de sécurité pour l'aéroport de Liège	9.724	9.724	48	48	9.772	9.772
					Totaux pour le Titre I.	92.141	92.141	- 442	- 412	91.699	91.729
					Titre II. - Dépenses de capital						
RC	61	01	00	04	Dotation complémentaire à la Sowaer pour l'accomlissement de missions de sûreté	0	0	0	0	0	0
RC	74	06	00	04	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	37	37	3	3	40	40
RC	74	07	00	04	Achat de biens meubles durables spécifiques aux mesures de bruit	5	5	- 5	- 5	0	0
RC	81	01	00	04	Augmentation de capital de la SOWAER	400	400	0	0	400	400
					Totaux pour le Titre II.	442	442	- 2	- 2	440	440
					Totaux pour le programme 14.04.	92.583	92.583	- 444	- 414	92.139	92.169
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
					Programme 14.11.						
					Voies hydrauliques de la Région - Construction et entretien du réseau						
					Titre I. - Dépenses courantes						
PR	01	02	00	11	Fonds budgétaire : Fonds du trafic fluvial						
					Solde au 1er janvier	6.319	14.840	- 1.769	- 6.471	4.550	8.369
					Recettes de l'année en cours	2.000	2.000	0	0	2.000	2.000
					Disponible pour l'année	8.319	16.840	- 1.769	- 6.471	6.550	10.369
					Dépenses à charge du Fonds	2.000	2.000	0	0	2.000	2.000
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	6.319	14.840	- 1.769	- 6.471	4.550	8.369
PR	01	03	00	11	Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre du programme européen pour le secteur de la pêche 2007-2013	0	0	0	0	0	0
PR	12	01	30	11	Achats de biens et services (SOFICO)	17.100	17.100	0	0	17.100	17.100
PR	12	02	00	11	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, de manifestations, de missions, de représentation, frais divers	165	165	0	0	165	165
					Dont arrêté(s) de réallocation	+85	+85				
PR	12	03	30	11	Etudes	560	560	0	0	560	560
PR	12	05	11	11	Achat de biens meubles non durables et prestations de tiers spécifiques au programme	1.645	1.645	0	0	1.645	1.645
					Dont arrêté(s) de réallocation	+1.500	+1.500				
PR	12	10	11	11	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires et frais de toute nature résultant de prestations de personnes étrangères à l'administration	200	200	0	0	200	200
					Dont arrêté(s) de réallocation	+40	+40				
PR	14	03	10	11	Entretien ordinaire des cours d'eau, des ports, des barrages et de leurs dépendances, y compris les bâtiments techniques	9.500	7.500	0	0	9.500	7.500
					Dont arrêté(s) de réallocation	-500	-500				
PR	14	04	10	11	Frais d'exploitation, d'entretien ordinaire et de gestion des installations électriques et électromécaniques sur les cours d'eau et les barrages	3.230	3.300	0	0	3.230	3.300
					Dont arrêté(s) de réallocation	0	-500				
PR	14	05	10	11	Dépenses énergétiques	4.000	3.800	0	0	4.000	3.800
					Dont arrêté(s) de réallocation	0	-200				
PR	14	06	10	11	Frais d'exploitation, d'entretien ordinaire et de gestion des équipements du réseau de télécommunication, ainsi que des réseaux de gestion centralisée	100	100	0	0	100	100
CD	31	02	22	11	Dotation à la Spaque pour le dragage des rivières et canaux, y compris dragage proprement dit, traitement, séchage et valorisation	0	0	0	0	0	0
PR	33	01	00	11	Intervention en faveur de l'ITB dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de Strasbourg	52	52	0	0	52	52
					Dont arrêté(s) de réallocation	+3	+3				

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
PR		33 02 00		11	Subventions à des organismes belges ou étrangers	7	7	0	0	7	7
PR		34 02 41		11	Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région	460	460	0	0	460	460
					Dont arrêté(s) de réallocation	-40	-40				
PR		41 01 55		11	Subvention à l'ISSEP	500	530	0	0	500	530
PR		41 02 30		11	Intervention dans les frais de fonctionnement des Ports autonomes	200	200	2	2	202	202
					Dont arrêté(s) de réallocation	+200	+200				
					Totaux pour le Titre I.	39.719	37.619	2	2	39.721	37.621
					Titre II. - Dépenses de capital						
PR	*i*	51 14 11		11	Intervention de la Région dans le coût des travaux à exécuter aux ports de Charleroi, de Namur, de Liège, du Centre et de l'Ouest gérés par les administrations publiques subordonnées	4.000	4.000	0	0	4.000	4.000
PR		51 16 11		11	Intervention de la Région dans le coût des travaux à exécuter aux ports gérés par les administrations publiques subordonnées dans le cadre des actions prioritaires pour l'avenir wallon	2.500	2.500	0	0	2.500	2.500
PR		51 17 11		11	Intervention de la Région dans le coût des travaux à exécuter aux ports gérés par les administrations publiques subordonnées cofinancés par l'Union Européenne dans le cadre de la programmation 2007-2013 des fonds FEDER	0	0	0	154	0	154
PR		51 18 11		11	Intervention de la Région en faveur de la SOWAFINAL dans le cadre du Plan Marshall 2.vert	682	682	0	0	682	682
PR		51 19 11		11	Intervention de la Région dans le coût des travaux à exécuter aux ports de Charleroi, de Namur, de Liège et du Centre et de l'Ouest gérés par les administrations publiques subordonnées cofinancés par l'Union Européenne dans le cadre de la programmation 2014-2020 des fonds FEDER	5.458	274	0	0	5.458	274
					Dont arrêté(s) de transfert	+5.458	+274				
PR		61 01 00		11	Subventions à des organismes belges en matière d'investissements	0	0	0	0	0	0
PR		61 02 00		11	Subventions à des organismes belges représentant l'intervention de la Région dans les coûts de projets cofinancés par l'UE dans le cadre de la programmation 2007-2013 des fonds FEDER	0	0	0	0	0	0
PR		61 03 00		11	Subventions à des organismes belges représentant l'intervention de la Région dans les coûts de projets cofinancés par l'UE dans le cadre de la programmation 2014-2020 des fonds FEDER	0	0	0	0	0	0
PR		73 01 21		11	Acquisitions de terrains, construction, aménagements et équipements à réaliser sur le réseau des voies hydrauliques	7.000	7.000	0	0	7.000	7.000
CD		73 02 21		11	Dragage de rivière set canaux, y compris dragague proprement dit , traitement, séchage et valorisation	40.533	22.700	11.000	1.000	51.533	23.700

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	i	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs											
PR	*i*	73	05	21	11	Acquisition de terrains, sécurisation, aménagement, équipement, rénovation, reconditionnement et réhabilitation d'installations électriques et électromécaniques à réaliser sur le réseau des voies hydrauliques et barrages et leurs dépendances (Plan infrastructures)	16.000	7.929	0	0	16.000	7.929
PR		73	06	21	11	Acquisition de terrains, sécurisation et aménagement et équipement à réaliser sur le réseau des voies hydrauliques - Phasing out	0	0	0	121	0	121
PR		73	07	21	11	Financement des programmes RTE-T 2007-2013 et 2014-2020	30.272	10.000	3.429	1.693	33.701	11.693
PR	*i*	73	08	21	11	Travaux de réhabilitation de conduites d'eau (PIP)	0	0	0	0	0	0
PR	*i*	73	09	21	11	Construction, acquisition et aménagement du réseau de voies lentes le long des voies hydrauliques	2.500	2.500	0	0	2.500	2.500
PR	*i*	73	10	21	11	Construction, acquisition et aménagement du réseau de voies lentes le long des voies hydrauliques cofinancés par l'Union européenne	0	0	0	0	0	0
PR	*i*	73	11	21	11	Acquisition de terrains, sécurisation et aménagement et équipement à réaliser sur le réseau des voies hydrauliques cofinancés par l'UE (Programmation 2014-2020)	589	589	0	0	589	589
						Dont arrêté(s) de transfert	+589	+589				
PR	*i*	73	12	21	11	Etablissement et déplacement lors de travaux, d'installations électriques et électromécaniques sur les cours d'eau et les barrages, y compris les travaux de raccordement au réseau de distribution d'énergie	1.062	2.162	0	0	1.062	2.162
						Dont arrêté(s) de réallocation	-1.288	-288				
PR		73	15	11	11	Etablissement et déplacement lors de travaux du réseau de télécommunication, y compris les travaux de raccordement au réseau de distribution d'énergie ainsi que la construction, l'acquisition, la transformation, l'aménagement de bâtiments spécifiques	0	0	0	0	0	0
PR	*i*	73	19	21	11	Rénovation et réhabilitation d'installations électriques et électromécaniques sur les cours d'eau et barrages	2.800	2.800	0	0	2.800	2.800
PR	*i*	73	21	21	11	Rénovation, réhabilitation et reconditionnement des voies hydrauliques, des barrages et de leurs dépendances y compris les bâtiments techniques	8.600	8.300	0	0	8.600	8.300
						Dont arrêté(s) de réallocation	0	-300				
PR		73	25	11	11	Rénovation et réhabilitation du réseau de télécommunication et des réseaux de gestion centralisée	40	50	0	0	40	50

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
PR	74	01	00	11	Achat de matériel spécifique destiné à l'exploitation et à l'entretien des voies hydrauliques	400	400	0	0	400	400
PR	81	01	00	11	Intervention dans le capital de la SOFICO	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour le Titre II.	122.436	71.886	14.429	2.968	136.865	74.854
					Totaux pour le programme 14.11.	162.155	109.505	14.431	2.970	176.586	112.475
					Dont programme d'investissement	35.551	28.280	—	—	35.551	28.280
					Dont fonds budgétaires	2.000	2.000	—	—	2.000	2.000
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	6.319	14.840	-1.769	-6.471	4.550	8.369
					Totaux pour la division organique 14.	855.093	806.020	19.302	7.871	874.395	813.891
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—	—	—	—	—
					Dont programme d'investissement	104.849	98.629	-3.800	-3.989	101.049	94.640
					Dont fonds budgétaires	8.270	8.270	—	—	8.270	8.270
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	9.358	18.531	-1.643	-4.323	7.715	14.208

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
					Division organique 15						
					Agriculture, ressources naturelles et environnement						
					Programme 15.01. **Fonctionnel**						
					Titre I. - Dépenses courantes						
LA	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	117.936	117.936	1.038	1.038	118.974	118.974
LA	11	04	11	01	Rémunérations des agents de l'AWAC	2.750	2.750	14	14	2.764	2.764
LA	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	11	11	0	0	11	11
CD	12	03	00	01	Maintenances et licences (Environnement)	143	142	0	0	143	142
					Dont arrêté(s) de transfert	+90	-650				
RC	12	04	00	01	Maintenances et licences (Agriculture et Ruralité)	5.140	5.440	0	0	5.140	5.440
					Dont arrêté(s) de transfert	+4.000	+4.000				
LA	12	06	00	01	Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules de la DGO3	21	21	0	0	21	21
					Totaux pour le Titre I.	126.001	126.300	1.052	1.052	127.053	127.352
					Titre II. - Dépenses de capital						
LA	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	20	20	0	0	20	20
CD	74	02	00	01	Acquisition matériel et logiciels informatiques et développements associés dans le cadre de réalisation de projets informatiques spécifiques (Ressources naturelles et Environnement)	699	700	0	0	699	700
					Dont arrêté(s) de transfert	-90	+650				
RC	74	03	00	01	Acquisition matériel et logiciels informatiques et développements associés dans le cadre de réalisation de projets informatiques spécifiques (Agriculture et ruralité)	401	401	0	0	401	401
					Totaux pour le Titre II.	1.120	1.121	—	—	1.120	1.121
					Totaux pour le programme 15.01.	127.121	127.421	1.052	1.052	128.173	128.473
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—	—	—	—	—
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
					Programme 15.02. **Coordination des politiques agricole et environnementale**						
					Titre I. - Dépenses courantes						
RC	12	01	30	02	Achat de biens et services non durables, en ce compris études, documentation, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion	742	742	0	0	742	742
CD	12	02	00	02	Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement (Environnement)	343	363	200	200	543	563
					Dont arrêté(s) de réallocation	-298	-298				
RC	12	05	00	02	Cofinancement PDR - Assistance technique	0	630	0	0	0	630
CD	12	06	00	02	Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement de la DFA (Environnement)	5	2	0	0	5	2
					Dont arrêté(s) de transfert	0	-3				
RC	12	08	30	02	Etudes et contrats de services pluriannuels	76	76	0	0	76	76
RC	12	09	30	02	Etudes et contrats de services pluriannuels - Cofinancement Européen FEP et FEAMP	195	299	0	0	195	299
RC	12	12	00	02	Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement (Agriculture et ruralité)	15	15	0	0	15	15
RC	12	13	00	02	Frais de véhicules et moyens de communication, équipement de protection et de travail, uniformes, assurances, frais d'entretien de bâtiments (Agriculture et ruralité)	1.980	1.980	0	0	1.980	1.980
RC	12	15	11	02	Conventions d'études et contrats de service - cofinancement européen (agriculture et ruralité)	0	3	0	0	0	3
					Dont arrêté(s) de transfert	0	+3				
CD	12	16	00	02	Démarche qualité, certifications, simplification administrative, QES (qualité, environnement, sécurité), et autres dépenses assimilées	93	95	0	0	93	95
					Dont arrêté(s) de transfert	0	-22				
CD	12	17	11	02	Conventions d'études et de contrats de service - cofinancement européen 2014-2020 (Environnement)	0	0	0	0	0	0
CD	12	19	00	02	Frais de fonctionnement du Conseil wallon de l'Environnement pour le Développement durable	2	117	0	0	2	117
					Dont arrêté(s) de transfert	0	+115				
CD	12	21	00	02	Suivi de dossiers en lien avec le développement durable (Environnement)	0	0	0	0	0	0
CD	12	26	00	02	Frais des véhicules et moyens de communication, équipement de protection et de travail, uniformes, assurances, frais d'entretien des bâtiments	396	326	0	0	396	326
					Dont arrêté(s) de transfert	0	-70				
CD	12	28	00	02	Etudes dans le domaine "Environnement - Santé"	12	12	0	0	12	12
					Dont arrêté(s) de réallocation	-1	-1				

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs											
CD	12	29	11	02	Relations publiques, documentation, participation à des formations, séminaires et colloques, frais de réunion, communication, publications, frais de consultance, dépenses relatives aux groupes d'experts et frais de fonctionnement de la Cellule permanente Environnement-Santé	410	410	0	0	410	410
					Dont arrêté(s) de réallocation	+299	+299				
CD	30	01	00	02	Indemnités diverses découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région - Exécution de jugements arrêts condamnant la Région en matière d'environnement	21	21	0	0	21	21
RC	30	04	00	02	Indemnités diverses découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région - Exécution de jugements, arrêts condamnant la Région en matière d'agriculture et de ruralité	20	20	0	0	20	20
RC	31	10	00	02	Cofinancement PDR - MESURE Leader	522	1.203	541	866	1.063	2.069
RC	33	01	00	02	Subventions à des organismes privés dans le cadre du PO FEAMP (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche)	0	0	0	0	0	0
CD	33	04	00	02	Subventions au secteur autre que public en matière de fonctionnement - cofinancement européen 2007-2013	0	0	0	0	0	0
CD	33	05	00	02	Subventions au secteur autre que public en matière de fonctionnement - cofinancement européen 2014-2020	0	224	0	0	0	224
					Dont arrêté(s) de transfert	0	+224				
RC	33	06	00	02	Subvention au secteur autre que public en matière de fonctionnement - cofinancement européen	1.757	758	0	0	1.757	758
					Dont arrêté(s) de transfert	+1.757	+758				
CD	33	07	00	02	Subventions octroyées à l'intervention de la Cellule permanente Environnement-Santé – Secteur privé	124	124	0	0	124	124
CD	33	08	00	02	Subventions aux organismes privés chargés de la mise en œuvre des projets du Programme LEADER 2014-2020 (Environnement)	0	0	0	45	0	45
RC	35	01	40	02	Subventions à des organismes et sociétés dans le cadre des relations internationales	10	20	0	0	10	20
CD	35	02	40	02	Contributions et cotisations liées aux traités internationaux (Environnement)	107	107	0	0	107	107
CD	35	04	40	02	Subventions à des organismes et sociétés dans le cadre des relations internationales gérées en collaboration avec WBI	34	34	0	0	34	34
RC	35	05	00	02	Contributions et cotisations liées aux traités internationaux (Agriculture et ruralité)	159	159	0	0	159	159
RC	40	01	00	02	Subventions au secteur public en matière de fonctionnement - cofinancement européen	185	248	0	0	185	248
					Dont arrêté(s) de transfert	+185	+248				
CD	40	04	40	02	Subventions au secteur public en matière de fonctionnement - Cofinancement européen 2007-2013	0	0	0	0	0	0
CD	40	05	00	02	Subventions au secteur public dans le cadre de dossiers internationaux	0	0	0	0	0	0
CD	40	06	40	02	Subventions au secteur public en matière de fonctionnement - Cofinancement européen 2014-2020	0	337	0	0	0	337
					Dont arrêté(s) de transfert	0	+337				

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs											
RC	41	02	40	02	Transfert au Forem pour le financement du programme de transition professionnelle (P.T.P.)	967	967	0	0	967	967
RC	41	05	40	02	Subventions et indemnités en matière de politique agricole	0	0	0	0	0	0
CD	41	06	40	02	Dotation au FOREM dans le cadre des projets PTP-Environnement	899	899	0	0	899	899
CD	41	07	40	02	Subventions octroyées à l'intervention de la Cellule permanente Environnement-Santé – UAP	0	30	113	93	113	123
					Dont arrêté(s) de transfert	0	+30				
RC	43	01	22	02	Subventions à des organismes publics dans le cadre du PO FEAMP (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche)	300	150	0	0	300	150
CD	43	02	32	02	Subventions octroyées à l'intervention de la Cellule permanente Environnement-Santé – Secteur public	165	135	- 113	- 93	52	42
					Dont arrêté(s) de transfert	0	-30				
RC	45	01	40	02	Subventions pour le financement du programme de transition professionnelle (PTP) en faveur de la Communauté germanophone	0	0	0	0	0	0
CD	45	02	24	02	Subventions octroyées à l'intervention de la Cellule permanente Environnement-Santé – Universités	46	46	0	0	46	46
					Totaux pour le Titre I.	9.585	10.552	741	1.111	10.326	11.663
					Titre II. - Dépenses de capital						
RC	51	01	00	02	Cofinancement PDR - MESURE Leader	100	50	0	37	100	87
RC	51	02	00	02	Subventions au secteur autre que public en matière d'investissements effectués dans le cadre du PO FEAMP (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche)	25	10	0	0	25	10
RC	52	01	10	02	Subvention au secteur autre que public en matière d'investissement - cofinancement européen	152	0	0	0	152	0
					Dont arrêté(s) de transfert	+152	0				
CD	52	04	10	02	Subvention au secteur autre que public en matière d'investissement - cofinancement européen 2007-2013 (environnement)	0	0	0	0	0	0
CD	52	05	10	02	Subvention au secteur autre que public en matière d'investissement - cofinancement européen 2014-2020 (environnement)	13.027	652	0	0	13.027	652
					Dont arrêté(s) de transfert	+13.027	+652				
CD	52	06	10	02	(Nouveau) Subventions en investissement aux organismes privés chargés de la mise en œuvre des projets du Programme LEADER 2014-2020 (Environnement)	0	0	14	0	14	0
CD	61	02	00	02	Subventions au secteur public en matière d'investissement - Cofinancement européen 2007-2013	0	0	0	0	0	0
RC	61	03	00	02	Subventions au secteur public en matière d'investissement - cofinancement européen	0	729	0	0	0	729
					Dont arrêté(s) de transfert	0	+729				

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs											
RC	63	01	21	02	Subventions au secteur public en matière d'investissements effectués dans le cadre du PO FEAMP (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche)	0	0	0	0	0	0
CD	63	02	21	02	Subventions au secteur public en matière d'investissement - Cofinancement européen 2014-2020	0	525	0	0	0	525
					Dont arrêté(s) de transfert	0	+525				
RC	72	02	00	02	Aménagement ou construction de bâtiments	173	173	0	0	173	173
RC	72	03	00	02	Avances de fonds relatives aux travaux d'aménagement de bâtiments	45	45	0	0	45	45
RC	73	01	20	02	Etudes et Travaux réalisés dans le cadre du PO FEAMP (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche)	0	0	0	0	0	0
CD	74	01	00	02	Achats de véhicules et de moyens de communication, achats de biens meubles durables - SEP (Environnement)	198	178	0	0	198	178
					Dont arrêté(s) de transfert	0	-20				
CD	74	03	00	02	Achats de biens meubles durables spécifiques au programme	33	33	0	0	33	33
RC	74	04	00	02	Achats de véhicules et de moyens de communication, achats de biens meubles durables - SEP (Agriculture et ruralité)	538	875	0	0	538	875
RC	74	05	22	02	Achats de biens meubles durables et marchés de travaux - cofinancement européen (agriculture et ruralité)	0	0	0	0	0	0
CD	74	06	22	02	Frais d'équipement de la Cellule permanente Environnement-Santé	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour le Titre II.	14.291	3.270	14	37	14.305	3.307
					Totaux pour le programme 15.02.	23.876	13.822	755	1.148	24.631	14.970
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Programme 15.03. **Développement et Etude du milieu**						
					Titre I. - Dépenses courantes						
CD	01	02	00	03	Fonds budgétaire : Fonds budgétaire de la protection et du bien-être des animaux						
					Solde au 1er janvier	179	179	237	237	416	416
					Recettes de l'année en cours	185	185	0	0	185	185
					Disponible pour l'année	364	364	237	237	601	601
					Dépenses à charge du Fonds	185	185	33	33	218	218
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	179	179	204	204	383	383
CD	12	01	00	03	Études, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement relatifs aux activités de contrôles du bien-être animal	865	678	0	0	865	678
					Dont arrêté(s) de réallocation	0	-187				

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs											
RC	12	02	00	03	Achats de biens et services non durables, en ce compris études, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	733	733	0	0	733	733
RC	12	05	00	03	Contrats de services pluriannuels ou conventions passés avec des tiers pour le contrôle et la certification des produits animaux et végétaux	350	350	0	0	350	350
RC	12	07	00	03	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, y compris les frais de fonctionnement des dispositifs expérimentaux	369	396	0	0	369	396
					Dont arrêté(s) de réallocation	0	+27				
CD	12	09	00	03	Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement (Environnement)	853	857	0	0	853	857
RC	12	10	30	03	Etudes et contrats de services pluriannuels	0	50	0	0	0	50
RC	12	12	00	03	Etudes et contrats de services spécifiques au programme du DEMNA	373	512	0	0	373	512
					Dont arrêté(s) de réallocation	0	+85				
CD	12	26	00	03	Etudes et frais en matière d'état de l'environnement	350	352	0	0	350	352
CD	30	01	00	03	Subventions en matière de valorisation des ressources du sous-sol	42	42	0	0	42	42
CD	30	02	00	03	Subventions à l'asbl "Pierres et marbres de Wallonie" en matière de promotion des roches ornementales	368	369	0	0	368	369
RC	31	02	00	03	Subventions et indemnités spécifiques	1.157	1.157	0	0	1.157	1.157
					Dont arrêté(s) de transfert	+157	+157				
RC	31	03	00	03	Subventions aux centres de référence et d'expérimentation	42	42	0	0	42	42
RC	31	04	00	03	Subventions à des recherches scientifiques et techniques	0	0	0	0	0	0
RC	31	05	30	03	Subventions et primes octroyées pour l'amélioration de la qualité des animaux et produits animaux	2.573	2.573	- 150	0	2.423	2.573
RC	33	01	00	03	Subventions et indemnités au secteur autre que public en matière de recherche d'Etude du Milieu naturel et agricole	9	374	0	0	9	374
					Dont arrêté(s) de réallocation	-365	0				
CD	33	02	00	03	Subventions au secteur autre que public en matière de formation et sensibilisation à l'environnement	0	0	0	0	0	0
CD	33	03	00	03	Subventions au secteur autre que public en matière de protection et de bien-être des animaux	100	100	0	0	100	100
RC	33	05	00	03	Subvention destinée à couvrir les charges de personnel et de fonctionnement de la Fédération des Services de remplacement de Wallonie asbl	950	950	0	0	950	950
RC	33	06	00	03	Subventions au secteur autre que public en matière de sensibilisation et de protection de l'agriculture et de la ruralité	1.508	1.538	0	0	1.508	1.538
					Dont arrêté(s) de réallocation	-2	0				
RC	33	07	00	03	Subvention à des associations pour l'organisation de formations agricoles	452	200	0	0	452	200
					Dont arrêté(s) de transfert	+200	-50				
					Dont arrêté(s) de réallocation	+2	0				
RC	33	08	00	03	Subvention à des associations pour l'organisation de formations agricoles - Cofinancement PDR 2014-2020	0	0	0	0	0	0

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs											
RC	33	09	00	03	Subventions et indemnités spécifiques aux secteurs autres que public pour l'organisation de foires et d'événements destinés à faire connaître l'agriculture wallonne et ses produits	1.103	1.023	0	0	1.103	1.023
					Dont arrêté(s) de transfert	+400	+320				
RC	33	11	00	03	Subvention accordée à l'association VALBIOM pour l'exécution du programme FARR-WAL	360	360	0	0	360	360
RC	33	13	00	03	Subventions aux organismes s'occupant de précarité en agriculture	335	335	0	0	335	335
RC	33	15	00	03	Subventions encourageant la participation des agriculteurs aux régimes de qualité alimentaire dans le cadre du Programme de Développement Rural	40	40	0	0	40	40
RC	33	18	00	03	Subvention à REQUASUD (A.S.B.L. REQUASUD) dans le cadre de la convention-cadre REQUASUD	488	488	0	0	488	488
CD	33	20	00	03	Subventions aux associations et organismes privés en appliction d'une convention-cadre (Environnement)	2.455	2.455	0	0	2.455	2.455
					Dont arrêté(s) de réallocation	+284	+284				
CD	33	22	00	03	Subventions au secteur autre que public en matière de sensibilisation et de protection de l'environnement en ce compris les subventions aux CRIE	3.826	3.723	0	0	3.826	3.723
					Dont arrêté(s) de réallocation	-284	-487				
RC	33	23	00	03	Subventions aux organismes chargés de missions de vulgarisation, d'encadrement et de promotion	6.642	6.642	0	0	6.642	6.642
RC	33	24	00	03	Subvention à l'ASBL Comité du lait – Mesures d'accompagnement – Prélèvement kilométrique	1.140	1.140	0	0	1.140	1.140
					Dont arrêté(s) de transfert	+1.140	+1.140				
CD	41	01	00	03	Subventions au secteur public en matière de bien-être des animaux	250	250	0	0	250	250
RC	41	02	40	03	Subvention au Centre wallon de Recherches agronomiques de Gembloux (CRA-W)	17.878	17.878	0	0	17.878	17.878
RC	41	03	00	03	Subventions au secteur public en matière agricole et agro alimentaire	590	890	0	0	590	890
					Dont arrêté(s) de transfert	+60	+60				
RC	41	04	40	03	Subvention à l'Agence Wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité (APAQ-W)	5.274	5.274	0	0	5.274	5.274
RC	41	05	00	03	Subvention à la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux	0	0	0	0	0	0
CD	41	06	40	03	Missions attribuées à l'ISSEP	10.386	10.386	108	108	10.494	10.494
RC	41	07	40	03	Subvention en faveur de recherches scientifiques et techniques	4.335	4.535	0	0	4.335	4.535
					Dont arrêté(s) de réallocation	0	-40				
CD	41	08	40	03	Subvention complémentaire de fonctionnement à l'ISSeP	1.594	1.594	0	0	1.594	1.594
CD	41	09	40	03	Subventions au secteur public en matière de sensibilisation et de protection de l'environnement	0	203	0	0	0	203
					Dont arrêté(s) de réallocation	0	+203				
RC	41	40	40	03	Subventions octroyées par le DEMNA à un OAP	130	0	0	0	130	0
					Dont arrêté(s) de réallocation	+130	0				
RC	43	01	22	03	Subventions au secteur public en matière d'étude du milieu naturel et agricole	0	450	0	0	0	450
					Dont arrêté(s) de réallocation	-470	-112				

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
RC	43	02	00	03	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés en matière de sensibilisation et de protection de la nature et de la ruralité	64	64	0	0	64	64
					Dont arrêté(s) de réallocation	+20	+20				
CD	43	04	00	03	Subventions pluriannuelles aux pouvoirs publics pour les actions en faveur de l'environnement	100	100	0	0	100	100
CD	43	05	00	03	Subventions au secteur public en matière de protection et de bien-être des animaux	100	287	0	0	100	287
					Dont arrêté(s) de réallocation	0	+187				
RC	45	01	23	03	Subvention à Gembloux ABT ULG dans le cadre de la convention-cadre REQUASUD	108	108	0	0	108	108
RC	45	02	23	03	Subvention à l'UCL dans le cadre de la convention-cadre REQUASUD	167	167	0	0	167	167
CD	45	03	23	03	Subventions aux établissements d'enseignement pour les actions en faveur de l'environnement	125	125	0	0	125	125
CD	45	04	24	03	Subventions aux établissements d'enseignement pour les actions en faveur du bien-être animal	0	0	0	0	0	0
RC	45	05	23	03	Subventions aux établissements d'enseignement en matière agricole et agro-alimentaire	0	40	0	0	0	40
					Dont arrêté(s) de réallocation	0	+40				
RC	45	24	00	03	Subventions octroyées par le DEMNA aux Universités	705	0	0	0	705	0
					Dont arrêté(s) de réallocation	+705	0				
					Totaux pour le Titre I.	69.474	70.015	-9	141	69.465	70.156
					Titre II. - Dépenses de capital						
RC	01	01	00	03	Fonds budgétaire : Fonds pour la qualité des produits animaux et végétaux (décret-programme du 18 décembre 2003)						
					Solde au 1er janvier	1.621	2.029	167	232	1.788	2.261
					Recettes de l'année en cours	625	625	0	0	625	625
					Disponible pour l'année	2.246	2.654	167	232	2.413	2.886
					Dépenses à charge du Fonds	625	625	0	0	625	625
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	1.621	2.029	167	232	1.788	2.261
RC	51	01	12	03	Subventions et indemnités spécifiques	90	90	0	0	90	90
					Dont arrêté(s) de réallocation	-20	-20				
RC	52	02	10	03	Subventions aux associations et organismes privés	0	0	0	0	0	0
RC	52	03	10	03	Subventions au secteur autre que public pour dépenses d'investissements en vue de la protection de la nature et de la ruralité	205	205	0	0	205	205
RC	52	04	10	03	Subvention à l'ASBL Association des betteraviers wallons – Mesure d'accompagnement – Prélèvement kilométrique	700	1.030	0	0	700	1.030
					Dont arrêté(s) de transfert	+700	+1.030				
RC	61	01	00	03	Subventions et indemnités spécifiques au secteur public	0	0	0	0	0	0

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
RC	61	02	00	03	Subvention au Centre wallon de Recherches agronomiques de Gembloux (CRA-W) pour dépenses d'investissement y compris études	212	212	0	0	212	212
CD	61	03	41	03	Missions attribuées à l'ISSEP : acquisitions de matériel	1.766	1.766	0	0	1.766	1.766
RC	61	04	41	03	Subvention au Centre wallon de Recherches agronomiques de Gembloux (CRA-W) pour dépenses d'investissement y compris études	1.303	1.303	0	0	1.303	1.303
RC	63	02	00	03	Subvention au secteur public pour dépenses d'investissements en vue de la protection de la nature et de la ruralité	165	165	0	0	165	165
CD	72	01	00	03	Aménagement ou construction de Centres régionaux d'Initiation à l'Environnement (CRIE)	570	530	0	0	570	530
CD	72	02	00	03	Avances de fonds relatives aux travaux d'aménagement de Centres régionaux d'Initiation à l'Environnement (CRIE)	44	44	0	0	44	44
RC	74	01	41	03	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme du DEMNA	65	65	0	0	65	65
RC	74	02	00	03	Achats de biens meubles durables spécifiques au programme du DD (Agriculture et Ruralité)	422	72	0	0	422	72
CD	74	03	00	03	Achats de biens meubles durables spécifiques aux activités de contrôles du bien-être animal	50	50	0	0	50	50
CD	74	05	00	03	Achats de biens meubles durables spécifiques au programme du DD	43	43	0	0	43	43
					Totaux pour le Titre II.	6.260	6.200	—	—	6.260	6.200
					Totaux pour le programme 15.03.	75.734	76.215	-9	141	75.725	76.356
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	810	810	33	33	843	843
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	1.800	2.208	371	436	2.171	2.644
					Programme 15.04. **Aides à l'Agriculture**						
					Titre I. - Dépenses courantes						
RC	12	03	00	04	Achats de biens et de services non durables spécifiques au programme (dont études, documentation, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion, …) et au Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGEC)	874	892	117	117	991	1.009
					Dont arrêté(s) de réallocation	-15	-15				
RC	12	04	00	04	Achats de biens et services informatiques non durables dans le cadre du Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGEC)	2.178	1.878	0	0	2.178	1.878
					Dont arrêté(s) de transfert	-4.000	-4.000				
					Dont arrêté(s) de réallocation	+140	+140				
RC	21	01	00	04	Intérêts relatifs à la mobilisation des moyens financiers destinés à l'organisme payeur en application des Règlements européens	100	100	- 100	- 100	0	0

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs										
RC	31	01	12	04	Aides aux investissements agricoles pour les rédactions et suivi de plan	138	388	0	0	138	388
					Dont arrêté(s) de réallocation	-112	-112				
RC	31	02	12	04	Aide régionale aux éleveurs pour la transformation ou la commercialisation de produits issus de leur exploitation et aux producteurs laitiers pour la transformation et la commercialisation de produits laitiers	112	112	0	0	112	112
					Dont arrêté(s) de réallocation	+112	+112				
RC	31	04	12	04	Aides aux investissements dans les exploitations agricoles - Cofinancement PDR 2007 - 2013	0	0	0	0	0	0
RC	31	05	12	04	Aides à l'installation des jeunes agriculteurs	0	0	0	0	0	0
RC	31	06	00	04	Aides aux groupements agricoles, à l'encadrement et au démarrage	1.000	1.092	0	0	1.000	1.092
RC	31	07	00	04	Aides agri-environnementales - Cofinancement PDR 2014-2020	15.000	14.000	0	0	15.000	14.000
RC	31	08	00	04	Subventions en faveur des éleveurs pour l'équipement des patures le long des cours d'eau	0	0	0	0	0	0
RC	31	09	00	04	Aides à l'agriculture biologique - Cofinancement PDR 2014-2020	8.300	12.000	0	0	8.300	12.000
RC	31	11	32	04	Aides en matière de biométhanisation	0	0	0	0	0	0
RC	31	13	12	04	Aides aux investissements dans les exploitations agricoles - Cofinancement PDR 2014 - 2020	18.200	16.000	0	0	18.200	16.000
					Dont arrêté(s) de transfert	-400	0				
RC	31	14	12	04	Aides à l'installation des jeunes agriculteurs - Cofinancement PDR 2014 - 2020	5.700	4.000	0	0	5.700	4.000
RC	31	15	12	04	Aides à l'installation des jeunes agriculteurs, mesure transitoire	500	500	0	0	500	500
RC	31	16	12	04	Aides à l'établissement de plans agri-environnementaux	300	300	0	0	300	300
RC	31	17	32	04	Aide exceptionnelle en faveur de l'agriculture	1.000	1.000	3.500	3.500	4.500	4.500
RC	31	18	32	04	Aide en matière de conseil agricole	0	0	0	0	0	0
RC	31	19	12	04	Aides aux investissements dans les exploitations agricoles - Cofinancement PDR 2014 - 2020 - Mesure d'accompagnement - Prélèvement kilométrique	630	630	0	0	630	630
					Dont arrêté(s) de transfert	+630	+630				
RC	31	20	12	04	Aides à la conversion à l'aquaculture BIO (cofinancement FEAMP)	13	4	0	0	13	4
RC	31	21	12	04	Aides à la protection des espèces protégées (cofinancement FEAMP)	0	0	0	0	0	0
RC	31	22	12	04	Aides à l'installation des jeunes aquaculteurs (cofinancement FEAMP)	18	18	0	0	18	18
RC	33	11	00	04	Aides aux investissements agricoles - Cofinancement FIDER	0	0	0	0	0	0
RC	33	12	00	04	Indemnités aux particuliers dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000 - Cofinancement PDR 2014 - 2020	480	480	0	0	480	480
RC	34	01	00	04	Indemnités aux particuliers dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000 - Cofinancement PDR 2014 - 2020	3.600	3.600	0	0	3.600	3.600
RC	34	02	00	04	Subventions aux particuliers dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	25	25	0	0	25	25
RC	41	01	00	04	Dotation au Fonds wallon des calamités naturelles - Division "Fonds wallon des calamités agricoles"	4.500	4.500	0	0	4.500	4.500
RC	41	03	00	04	Subventions pour l'exécution du programme de distribution de fruits et légumes dans les écoles (Cofinancement européen)	650	650	0	0	650	650

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
RC	41	04	00	04	Intervention pour le soutien à la consommation de produits laitiers dans les établissements scolaires de Wallonie (Règlement CE 1234/2007)	200	200	0	0	200	200
RC	43	04	01	04	Subventions et indemnités (y compris les compensations) aux pouvoirs publics subordonnés dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	75	75	0	0	75	75
RC	45	01	01	04	Dépenses résultant de l'exécution de décisions de non apurement et de non remboursement en matière de dépenses FEOGA Garantie, FEAGA et FEADER et en matière de frais de stockage, et de non recouvrement de créances sur le compte de l'Organisme payeur	1.500	1.500	0	0	1.500	1.500
					Totaux pour le Titre I.	65.093	63.944	3.517	3.517	68.610	67.461
					Titre II. - Dépenses de capital						
RC	01	04	00	04	Fonds budgétaire : Fonds en matière de S.I.G.E.C.						
					Solde au 1er janvier	413	448	- 19	11	394	459
					Recettes de l'année en cours	130	130	27	27	157	157
					Disponible pour l'année	543	578	8	38	551	616
					Dépenses à charge du Fonds	130	130	27	27	157	157
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	413	448	- 19	11	394	459
RC	51	04	12	04	Aides aux zones défavorisées et soumises à des contraintes agri-environnementales-Cofinancement PDR	4.000	4.000	0	0	4.000	4.000
RC	51	05	22	04	Exécution de la garantie en principal, intérêts et charges accessoires en matière d'emprunts en agriculture	250	250	0	0	250	250
RC	51	07	12	04	Aides aux investissements agricoles - Cofinancement PDR 2007 - 2013	300	300	0	0	300	300
RC	63	02	00	04	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour des travaux de construction, agrandissement ou transformation d'abattoirs publics	283	700	0	0	283	700
					Dont arrêté(s) de transfert	-217	0				
RC	63	03	42	04	Subventions aux halls relais agricoles (Marshall 4.0 - Axe III - Mesure 1.6)	0	783	0	0	0	783
					Dont arrêté(s) de transfert	0	-217				
RC	63	04	00	04	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour des travaux de construction, agrandissement ou transformation d'abattoirs publics - Mesure d'accompagnement - Prélèvement kilométrique	345	345	0	0	345	345
					Dont arrêté(s) de transfert	+345	+345				
RC	74	01	22	04	Achats de biens meubles informatiques durables spécifiques au programme	124	124	0	0	124	124
					Dont arrêté(s) de transfert	-200	-200				
					Dont arrêté(s) de réallocation	-140	-140				

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
RC	74	02	00	04	Achats de biens meubles durables spécifiques au programme et au Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGEC)	29	29	0	0	29	29
					Dont arrêté(s) de réallocation	+15	+15				
					Totaux pour le Titre II.	5.461	6.661	27	27	5.488	6.688
					Totaux pour le programme 15.04.	70.554	70.605	3.544	3.544	74.098	74.149
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	130	130	27	27	157	157
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	413	448	-19	11	394	459
					Programme 15.11. **Nature, Forêt, Chasse-pêche**						
					Titre I. - Dépenses courantes						
RC	12	01	11	11	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions dans le cadre du Life intégré	50	50	0	0	50	50
					Dont arrêté(s) de réallocation	+50	+50				
RC	12	02	00	11	Etudes, relations publiques, assurances spécifiques, honoraires avocats, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, organisation examen de chasse, … ainsi que le précompte mobilier sur les locations de chasse et le précompte immobilier relatifs aux bois et forêts	1.159	1.159	0	0	1.159	1.159
					Dont arrêté(s) de réallocation	-15	-15				
RC	12	03	30	11	Etudes et contrats de service pluriannuels	675	800	0	0	675	800
					Dont arrêté(s) de transfert	-70	0				
RC	12	05	30	11	Entretien et amélioration des forêts domaniales, des réserves naturelles domaniales, des pisciculture et frayères, frais de fonctionnement du comptoir wallon des matériels forestiers de reproduction, amélioration cynégétique, entretien et amélioration des chasses de la couronne	687	755	0	0	687	755
					Dont arrêté(s) de réallocation	+67	+145				
RC	12	07	11	11	Etudes et conventions d'étude, frais de réunions, information, éducation dans le cadre de Natura 2000	75	137	0	0	75	137
					Dont arrêté(s) de transfert	-25	0				
RC	12	08	30	11	Entretien et amélioration des sites Natura 2000 dans les réserves naturelles et les forêts domaniales	214	336	0	0	214	336
RC	12	09	00	11	Avances de fonds aux comptables extraordinaires des services extérieurs de la DNF	1.068	1.068	0	0	1.068	1.068
					Dont arrêté(s) de réallocation	+140	+140				
RC	12	10	00	11	Avances de fonds aux comptables extraordinaires dans le cadre du fonctionnement du Comptoir forestier et du Service de la Pêche	200	200	0	0	200	200

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs										
RC	33	01	00	11	Subvention au secteur autre que public en matière de ressources forestières, de conservation de la nature, ainsi qu'en matière de chasse, de pêche et de pisciculture	1.192	1.135	0	0	1.192	1.135
					Dont arrêté(s) de réallocation	-243	-300				
RC	33	03	00	11	Subventions au secteur autre que public pour des mesures d'intérêt collectif en matière piscicole et halieutique (Fonds européen de la Pêche)	0	0	0	0	0	0
RC	33	04	00	11	Subventions aux Centres de Revalidation des Espèces Animales Vivant à l'Etat Sauvage	88	88	0	0	88	88
RC	33	05	00	11	Subventions au secteur autre que public pour la recherche et la vulgarisation en matière de gestion durable (accords cadres 2014-2019)	740	808	0	0	740	808
RC	33	07	00	11	Subvention au secteur privé pour activités de formation	323	337	0	0	323	337
					Dont arrêté(s) de transfert	-35	0				
					Dont arrêté(s) de réallocation	-57	-100				
RC	33	08	00	11	Subvention en matière de dynamisation de la gestion forestière	0	100	0	0	0	100
					Dont arrêté(s) de réallocation	0	+100				
RC	33	10	00	11	Subventions et indemnités (y compris les compensations) au secteur autre que public dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	425	412	0	0	425	412
RC	33	11	00	11	Subventions et indemnités au secteur autre que public	487	494	0	0	487	494
RC	33	12	00	11	Subventions pluriannuelles au secteur autre que public - Cofinancement européen - Life	0	0	0	0	0	0
RC	34	01	41	11	Indemnisation de dégâts des espèces protégées	100	73	0	0	100	73
					Dont arrêté(s) de réallocation	-100	-100				
RC	34	04	00	11	Subventions et indemnités aux particuliers dans le cadre d'entretien de haies, d'arbres d'alignement et de vergers	3	7	0	0	3	7
					Dont arrêté(s) de réallocation	+3	0				
RC	41	01	40	11	Dotation au Conseil économique et social de la Région wallonne en vue d'assurer le secrétariat des Commissions de conservation des sites Natura 2000 et des Conseils supérieurs wallons de la pêche et de la chasse	175	175	0	0	175	175
RC	43	01	00	11	Subventions au secteur public en matière de ressources forestières, de conservation de la nature, ainsi qu'en matière de chasse, de pêche et de pisciculture	285	435	0	0	285	435
					Dont arrêté(s) de réallocation	-150	-100				
RC	43	02	00	11	Subventions pour l'Office Economique wallon du Bois	540	553	0	0	540	553
RC	43	03	22	11	Subventions au secteur public pour des mesures d'intérêt collectif en matière piscicole et halieutique (Fonds européen de la Pêche)	0	0	0	0	0	0
RC	43	04	22	11	Subventions et indemnités (y compris les compensations) aux pouvoirs publics subordonnés dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	1.309	1.309	0	0	1.309	1.309
RC	43	06	22	11	Subventions de fonctionnement des commissions de gestion des parcs naturels	2.151	2.120	5	5	2.156	2.125
					Dont arrêté(s) de réallocation	+1.175	+1.144				
RC	43	07	22	11	Subventions de fonctionnement des commissions de gestion des parcs naturels	0	76	0	0	0	76
					Dont arrêté(s) de réallocation	-1.175	-1.144				

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
						Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs										
RC	43	08	22	11	Subventions en matière de dynamisation de la gestion forestière	0	0	0	0	0	0
RC	44	01	00	11	Subventions au secteur public en faveur de la recherche et de la vulgarisation en matière de gestion durable (accord cadre 2015-2019)	560	560	0	0	560	560
RC	45	01	00	11	Contribution de la Région walonne à la fondation Forêt de Soignes	15	15	0	0	15	15
					Dont arrêté(s) de réallocation	+15	+15				
RC	45	02	40	11	Contribution au fonctionnement du Secrétariat national des espèces exotiques invasives	36	36	0	0	36	36
					Totaux pour le Titre I.	12.557	13.238	5	5	12.562	13.243
					Titre II. - Dépenses de capital						
RC	01	02	00	11	Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion des forêts de l'ancienne «Gruerie d'Arlon» (article 7 de la loi domaniale du 26 juillet 1952)						
					Solde au 1er janvier	2.579	2.585	109	125	2.688	2.710
					Recettes de l'année en cours	91	91	83	83	174	174
					Disponible pour l'année	2.670	2.676	192	208	2.862	2.884
					Dépenses à charge du Fonds	91	91	83	83	174	174
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	2.579	2.585	109	125	2.688	2.710
RC	01	03	00	11	Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion de la forêt d'Herbeumont (article 1er, 16, de la loi domaniale du 1er juillet 1983)						
					Solde au 1er janvier	881	881	30	30	911	911
					Recettes de l'année en cours	35	35	44	44	79	79
					Disponible pour l'année	916	916	74	74	990	990
					Dépenses à charge du Fonds	35	35	44	44	79	79
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	881	881	30	30	911	911
RC	01	04	00	11	Acquisitions, travaux de restauration et d'entretien dans les sites Natura 2000, dans les sites candidats au réseau Natura 2000 ainsi que dans la structure écologique principale - PDR	743	771	0	0	743	771
					Dont arrêté(s) de transfert	-100	-70				
RC	01	05	00	11	(Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion de la forêt de Saint-Michel-Freyr						
					Solde au 1er janvier	0	0	0	0	0	0
					Recettes de l'année en cours	0	0	165	165	165	165
					Disponible pour l'année	0	0	165	165	165	165
					Dépenses à charge du Fonds	0	0	165	165	165	165
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	0	0	0	0	0	0
RC	52	01	10	11	Subventions au secteur autre que public en vue de l'aménagement des réserves naturelles, des forêts, du développement de la pêche et de la pisciculture, ainsi qu'en matière de chasse	40	52	0	0	40	52

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs											
RC	52	03	10	11	Subventions au secteur autre que public - Cofinancement européen - Life - en matière de protection de la nature	232	221	0	0	232	221
RC	52	04	10	11	Subventions au secteur autre que public en faveur de l'exécution de travaux de gestions et d'acquisition des sites Natura 2000	0	0	0	0	0	0
RC	52	05	00	11	Subventions au secteur autre que public en faveur de l'exécution de travaux de gestions et d'acquisition des sites Natura 2000 - Cofinancement européen - PDR	0	0	0	0	0	0
RC	53	01	10	11	Subventions aux particuliers en matière de ressources forestières, de nature et d'aménagement cynégétique (plantation haies, …)	417	420	0	0	417	420
					Dont arrêté(s) de réallocation	-43	-40				
RC	53	04	10	11	Subventions aux particuliers en faveur de l'exécution de travaux de gestions des sites Natura 2000	0	0	0	0	0	0
RC	53	05	10	11	Subventions aux particuliers en faveur de l'exécution de travaux de gestions des sites Natura 2000 - Cofinancement européen - PDR	0	0	0	0	0	0
RC	63	01	21	11	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés en faveur de l'exécution de travaux et d'aménagements forestiers et de protection de la nature, en faveur du développement de la pisciculture, en matière d'aménagement cynégétique	50	50	0	0	50	50
					Dont arrêté(s) de réallocation	+40	+40				
RC	63	02	31	11	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés en faveur de l'acquisition de terrains dans les sites Natura 2000, dans les sites candidats au réseau Natura 2000, ainsi que dans la structure écologique principale - Cofinancement européen - PDR	0	0	0	0	0	0
RC	63	04	21	11	Subventions aux Pouvoirs publics pour la réalisation de projets pilotes en conservation de la nature, des ressources forestières, de la chasse et de la pêche	0	0	0	0	0	0
RC	63	05	21	11	Subventions aux pouvoirs organisateurs de parc naturel en faveur de l'établissement de la maison du parc et subventions au secteur public pour la mise en œuvre du volet conservation de la nature du plan de gestion des parcs naturels	437	437	0	0	437	437
RC	63	06	21	11	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés en faveur de l'exécution de travaux de gestions et d'acquisition des sites Natura 2000	0	0	0	0	0	0
RC	63	07	21	11	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés en faveur de l'exécution de travaux de gestions et d'acquisition des sites Natura 2000 - Cofinancement européen - PDR	0	0	0	0	0	0
RC	70	01	10	11	Travaux d'aménagement dans les forêts domaniales, les réserves naturelles, dans les chasses de la couronne, ainsi qu'en matière de pisciculture, de frayères et d'aménagement cynégétique	646	1.085	0	0	646	1.085
RC	70	02	10	11	Travaux d'aménagement dans les forêts, réserves domaniales	148	168	0	0	148	168
					Dont arrêté(s) de réallocation	+20	+20				
RC	70	03	10	11	Travaux d'aménagement dans les sites Natura 2000 domaniaux	26	114	0	0	26	114
					Dont arrêté(s) de transfert	-20	0				
					Dont arrêté(s) de réallocation	-54	0				

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs											
RC	70	04	00	11	Avances de fonds aux comptables extraordinaires des services extérieurs de la DNF relatives aux travaux d'aménagement dans les forêts domaniales, les réserves naturelles, dans les chasses de la couronne, ainsi qu'en matière de piscicultures, de frayères et d'aménagements cynégétiques	418	418	0	0	418	418
					Dont arrêté(s) de réallocation	+30	+30				
RC	70	05	00	11	Acquisitions et travaux de restauration et de gestion dans les réserves naturelles domaniales et les terrains domaniaux situés dans les sites Natura 2000 dans les sites candidats au réseau Natura 2000, ainsi que dans la structure écologique principale - PDR	0	0	0	0	0	0
RC *i*	71	01	10	11	Acquisition par la Région de forêts, de réserves naturelles et de frayères	156	300	0	0	156	300
RC	71	03	10	11	Acquisition de la Région de sites Natura 2000	0	300	0	0	0	300
RC	71	04	12	11	Acquisition par la Région de terrains dans les sites Natura 2000, dans les sites candidats au réseau Natura 2000, ainsi que dans la structure écologique principale - Cofinancement européen - PDR	0	50	0	0	0	50
RC	74	01	22	11	Achat de biens meubles durables dans le cadre du Life intégré	50	50	0	0	50	50
					Dont arrêté(s) de réallocation	+50	+50				
RC	74	06	00	11	Achat de biens meubles durables spécifiques aux ressources forestières, aux réserves naturelles domaniales, à la chasse, pêche, aux chasses de la couronne	559	499	0	0	559	499
					Dont arrêté(s) de réallocation	+247	+65				
					Totaux pour le Titre II.	4.048	5.061	292	292	4.340	5.353
					Totaux pour le programme 15.11.	16.605	18.299	297	297	16.902	18.596
					Dont programme d'investissement	156	300	—	—	156	300
					Dont fonds budgétaires	126	126	292	292	418	418
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	3.460	3.466	139	155	3.599	3.621
					Programme 15.12. **Espace rural et naturel**						
					Titre I. - Dépenses courantes						
RC	01	01	00	12	Dépenses de toute nature relatives à la représentation à la Grande Région	100	100	0	0	100	100
RC	12	02	00	12	Achats de biens et services non durables spécifiques au programme, en ce compris études, documentation, relations publiques, participations à des séminaires et colloques, frais de réunion, assurances spécifiques, précomptes…	553	562	0	0	553	562
					Dont arrêté(s) de réallocation	-31	-30				
RC	12	03	30	12	Etudes et contrats de service pluriannuels spécifiques au programme	1.971	2.567	0	0	1.971	2.567
					Dont arrêté(s) de transfert	-108	-34				
					Dont arrêté(s) de réallocation	-40	-138				

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs										
RC	12	05	30	12	Travaux d'entretien des cours d'eau non navigables et des ouvrages de régularisation du régime des eaux de première catégorie ainsi que l'entretien des espaces verts publics domaniaux	3.083	3.373	0	0	3.083	3.373
					Dont arrêté(s) de réallocation	-290	0				
RC	12	08	00	12	Avances de fonds aux comptables extraordinaires dans le cadre de l'entretien des espaces verts publics domaniaux	178	178	0	0	178	178
RC	14	04	10	12	Travaux d'entretien des cours d'eau non navigables et des ouvrages de régularisation du régime des eaux de première catégorie dans le cadre de la lutte contre les espèces invasives	79	79	500	500	579	579
					Dont arrêté(s) de transfert	+33	+33				
RC	31	02	00	12	Subventions en matière de développement durable de l'espace rural	75	24	0	0	75	24
					Dont arrêté(s) de réallocation	+75	0				
RC	33	01	00	12	Subvention au secteur autre que public en matière de développement rural, d'espaces verts et de cours d'eau en ce compris la plaine alluviale	1.100	790	150	0	1.250	790
					Dont arrêté(s) de transfert	+250	+120				
					Dont arrêté(s) de réallocation	+350	+170				
RC	33	04	00	12	Subvention à la Fondation Rurale de Wallonie	3.630	3.630	0	0	3.630	3.630
RC	33	06	00	12	Subventions au secteur autre que public pour des études destinées à l'amélioration des habitats aquatiques (Fonds européen de la Pêche)	0	0	0	0	0	0
RC	33	07	00	12	Subvention au secteur autre que public pour des projets pilotes en vue d'améliorer le cadre de vie en milieu rural	0	0	0	0	0	0
RC	33	09	00	12	Subventions au GREOA pour ses actions en matière de développement rural	0	130	0	0	0	130
RC	33	10	00	12	Subventions à la WFG pour ses actions en matière de développement rural	75	75	0	0	75	75
RC	41	01	00	12	Subventions au secteur public pour l'étude de l'espace rural par la cartographie de l'occupation des sols et par la télédétection spatiale des états de surface	250	152	0	0	250	152
RC	41	02	00	12	Subvention à Gembloux ABT Ulg pour l'étude de l'espace rural par la révision de la carte numérique des sols de Wallonie	252	266	0	0	252	266
					Dont arrêté(s) de réallocation	0	+14				
RC	41	03	00	12	Subventions au secteur public en matière de développement durable de l'espace rural	0	6	0	0	0	6
RC	41	04	00	12	Subvention à la cellule d'analyse et de prospective en matière de ruralité (CAPRU)	100	114	0	0	100	114
					Dont arrêté(s) de réallocation	-14	0				
RC	41	05	00	12	Subvention à Gembloux ABT ULG pour la gestion intégrée sol-érosion-ruissellement (PROJET GISER)	155	257	0	0	155	257
					Dont arrêté(s) de réallocation	0	+102				
RC	41	06	12	12	Subvention à l'UCL pour la gestion intégrée sol-érosion-ruissellement (Projet GISER)	155	257	0	0	155	257
					Dont arrêté(s) de réallocation	0	+102				

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
RC	43	01	00	12	Subventions au secteur public en matière de développement rural, d'espaces verts et de cours d'eau en ce compris la plaine alluviale	334	323	0	0	334	323
					Dont arrêté(s) de transfert	0	-95				
RC	43	02	00	12	Subventions au secteur public pour des études destinées à l'amélioration des habitats aquatiques (Fonds européen de la Pêche)	0	0	0	0	0	0
					Dont arrêté(s) de transfert	0	-46				
RC	43	03	30	12	Subventions au secteur public pour des projets pilotes en vue d'améliorer le cadre de vie en milieu rural	60	60	0	0	60	60
RC	43	04	00	12	Subventions aux communes et aux provinces dans le cadre de la lutte contre les espèces invasives	0	0	0	0	0	0
					Dont arrêté(s) de transfert	-10	-10				
CD	43	05	22	12	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour les conseillers en environnement	1.268	1.421	0	0	1.268	1.421
RC	44	03	00	12	Subventions pour la mise en place de partenariats avec les écoles d'horticulture et de sylviculture	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour le Titre I.	13.418	14.364	650	500	14.068	14.864
					Titre II. - Dépenses de capital						
RC	01	02	00	12	Fonds budgétaire : Fonds en matière de politique foncière agricole						
					Solde au 1er janvier	4.013	4.285	158	181	4.171	4.466
					Recettes de l'année en cours	654	654	0	0	654	654
					Disponible pour l'année	4.667	4.939	158	181	4.825	5.120
					Dépenses à charge du Fonds	654	654	0	0	654	654
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	4.013	4.285	158	181	4.171	4.466
RC	52	01	10	12	Subventions au secteur autre que public en vue de l'aménagement d'espaces verts publics	137	136	0	0	137	136
					Dont arrêté(s) de transfert	0	+33				
RC	52	02	10	12	Subventions au secteur autre que public en matière de développement rural, d'espaces verts et de cours d'eau en ce compris la plaine alluviale	0	0	0	0	0	0
RC	52	06	10	12	Subventions pour l'acquisition de matériel affecté à l'entretien des parcs et jardins historiques	0	0	0	0	0	0
RC	53	03	10	12	Subvention au secteur autre que public pour des travaux et études destinés à l'amélioration des habitats aquatiques	0	0	0	0	0	0
RC	53	04	10	12	Subvention au secteur autre que public pour des travaux et études destinés à l'amélioration des habitats aquatiques (Fonds européen de la Pêche)	0	0	0	0	0	0

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs										
RC	*i*	63 01 21		12	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés en faveur de l'exécution de travaux d'aménagements et d'acquisition d'espaces verts publics et au secteur public pour travaux et études en matière de cours d'eau en ce compris la plaine alluviale	1.098	1.582	0	0	1.098	1.582
					Dont arrêté(s) de transfert	-235	-321				
					Dont arrêté(s) de réallocation	0	-220				
RC	*i*	63 04 21		12	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour des travaux d'amélioration de la voirie agricole et la création de réserves d'eau d'intérêt agricole et l'établissement de dispositifs destinés à la protections contre l'érosion des terres agricoles et à la lutte contre les inondations et coulées boueuses dues au ruissellement	1.800	2.100	0	0	1.800	2.100
RC		63 05 21		12	Subventions aux pouvoirs et organismes publics pour des opérations innovantes ou transcommunales d'amélioration du cadre de vie rural, de gestion du territoire rural ou de développement rural	50	50	0	0	50	50
RC	*i*	63 06 21		12	Subventions aux pouvoirs et organismes publics en matière de développement rural	14.000	12.500	0	0	14.000	12.500
RC		63 07 21		12	Subventions au secteur public pour travaux et études en matière de cours d'eau pour l'amélioration des habitats aquatiques (Fonds européen de la pêche)	0	0	0	0	0	0
RC		63 08 21		12	Subventions en matière de services de base à la population et d'aides à la création d'ateliers ruraux en matière de développement rural - Cofinancement européen - PDR	300	300	0	0	300	300
					Dont arrêté(s) de réallocation	-200	0				
RC		63 09 12		12	Subventions aux pouvoirs publics pour des projets pilotes en vue d'améliorer le cadre de vie en milieu rural	400	400	0	0	400	400
RC		63 10 12		12	Intervention dans les dépenses techniques relatives à l'application de la législation sur l'aménagement foncier de biens ruraux - part subsidiable	1.450	1.118	0	0	1.450	1.118
RC		63 11 12		12	Subventions pour la création d'espaces de co-working et de bureaux partagés en zones rurales	1.000	500	276	125	1.276	625
RC		70 01 10		12	Travaux d'aménagement dans les espaces verts publics domaniaux	866	1.216	0	0	866	1.216
					Dont arrêté(s) de réallocation	-350	0				
RC		71 02 10		12	Acquisitions de terrains par la Région	163	218	0	0	163	218
					Dont arrêté(s) de transfert	0	+20				
					Dont arrêté(s) de réallocation	-35	0				
RC	*i*	73 01 21		12	Travaux et études en matière de cours d'eau non navigables et de wateringues, y compris la réhabilitation des sites dégradés situés dans le lit majeur des cours d'eau non navigables de première catégorie	2.743	2.218	0	0	2.743	2.218
					Dont arrêté(s) de réallocation	+525	0				
RC		73 02 00		12	Intervention dans les dépenses techniques relatives à l'application de la législation sur l'aménagement foncier de biens ruraux - part subsidiable	0	486	0	0	0	486
RC		73 03 21		12	Travaux et études en matière de cours d'eau et de wateringues pour l'amélioration des habitats aquatiques	110	96	0	0	110	96
					Dont arrêté(s) de réallocation	+20	0				

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
RC	74	06	00	12	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	551	541	0	0	551	541
					Dont arrêté(s) de transfert	+320	+300				
					Dont arrêté(s) de réallocation	-10	0				
RC	74	08	00	12	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	45	45	0	0	45	45
RC	85	02	34	12	Intervention dans les dépenses techniques relatives à l'application de la législation sur l'aménagement foncier de biens ruraux - part non subsidiable avances remboursables et règlement des soldes créditeurs des comptes des propriétaires, usufruitiers et exploitants au terme des opérations d'aménagement foncier de biens ruraux	1.638	1.565	0	0	1.638	1.565
					Totaux pour le Titre II.	27.005	25.725	276	125	27.281	25.850
					Totaux pour le programme 15.12.	40.423	40.089	926	625	41.349	40.714
					Dont programme d'investissement	19.641	18.400	—	—	19.641	18.400
					Dont fonds budgétaires	654	654	—	—	654	654
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	4.013	4.285	158	181	4.171	4.466
					Programme 15.13. **Prévention et Protection : Air, Eau, Sol**						
					Titre I. - Dépenses courantes						
CD	12	01	00	13	Achats de biens et services non durables spécifiques au programme du DEE, en ce compris analyses, études, documentation, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	1.142	1.410	0	0	1.142	1.410
CD	12	02	00	13	Achats de biens et services non durables spécifiques au programme du DPA, en ce compris analyses, études, documentation, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	46	46	0	0	46	46
CD	12	03	30	13	Etudes et contrats de services pluriannuels spécifiques au programme du DEE	1.519	1.551	0	0	1.519	1.551
CD	12	05	30	13	Etudes et contrats de service pluriannuels spécifiques au programme du DPA	48	48	0	0	48	48
					Dont arrêté(s) de réallocation	-31	-31				
RC	12	06	11	13	Etudes et contrats de services spécifiques au programme du DEE	0	0	0	0	0	0
CD	12	10	11	13	Dotation au CESW pour frais administratifs et de personnel du Comité de Contrôle de l'Eau, du Comité d'experts pour l'agrément des systèmes d'épuration individuelles et de la Commission des eaux de surface	352	352	7	7	359	359
CD	31	03	22	13	Dotation à la SPAQuE	17.436	17.436	123	123	17.559	17.559
RC	33	02	00	13	Subventions contrats de rivière	1.936	1.926	0	0	1.936	1.926
RC	33	03	00	13	Subventions et indemnités spécifiques en matière de gestion de l'espace rural	782	782	0	0	782	782
RC	33	04	00	13	Aides pour la mesure 10 du programme agri-environnement	0	40	0	0	0	40
RC	33	05	00	13	Subventions à l'encadrement des méthodes agro-environnementales en application de la convention-cadre	1.505	1.505	0	0	1.505	1.505

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs											
RC		33 06 00		13	Subvention à l'ASBL Agra-Ost pour ses actions en matière agro-environnementale et la valorisation des matières organiques	300	300	0	0	300	300
PM		35 02 40		13	Intervention dans le fonctionnement des commissions Escaut et Meuse ainsi que dans le Comité de coordination du district hydrographique du Rhin	190	190	0	0	190	190
CD		40 01 00		13	Dotation de fonctionnement à l'Agence wallonne de l'Air et du Climat en matière d'Air	6.223	6.223	51	51	6.274	6.274
LA		40 03 00		13	Dotation de fonctionnement à l'AWAC - climat	2.306	2.306	19	19	2.325	2.325
LA		41 01 00		13	Dotation à l'AWAC pour participation au financement international des politiques climatiques - Cop21	7.000	7.000	0	0	7.000	7.000
RC		45 01 23		13	Subventions et indemnités au secteur public en matière de gestion de l'espace rural	365	410	0	0	365	410
					Totaux pour le Titre I.	41.150	41.525	200	200	41.350	41.725
					Titre II. - Dépenses de capital						
LA		01 02 00		13	Fonds budgétaire : Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques						
					Solde au 1er janvier	113	113	118.257	118.257	118.370	118.370
					Recettes de l'année en cours	40.000	40.000	0	0	40.000	40.000
					Disponible pour l'année	40.113	40.113	118.257	118.257	158.370	158.370
					Dépenses à charge du Fonds	40.000	40.000	0	0	40.000	40.000
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	113	113	118.257	118.257	118.370	118.370
CD	*i*	01 03 00		13	Fonds budgétaire : Fonds pour la protection de l'environnement						
					Solde au 1er janvier	88.572	132.760	11.832	14.203	100.404	146.963
					Recettes de l'année en cours	58.179	58.179	0	0	58.179	58.179
					Disponible pour l'année	146.751	190.939	11.832	14.203	158.583	205.142
					Dépenses à charge du Fonds	32.179	37.179	1.000	1.000	33.179	38.179
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	114.572	153.760	10.832	13.203	125.404	166.963
CD	*i*	01 04 00		13	Fonds budgétaire : Fonds de solidarité international pour l'eau						
					Solde au 1er janvier	509	733	0	- 113	509	620
					Recettes de l'année en cours	500	500	0	0	500	500
					Disponible pour l'année	1.009	1.233	0	- 113	1.009	1.120
					Dépenses à charge du Fonds	500	500	0	0	500	500
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	509	733	0	- 113	509	620
RC		51 01 00		13	Subventions et indemnités spécifiques en matière de gestion de l'espace rural	6	6	0	0	6	6
CD		63 01 00		13	Subventions aux pouvoirs locaux pour la protection de l'environnement	8	8	0	0	8	8
CD	*i*	73 01 41		13	Dépenses d'investissement en rapport avec l'exploitation des ressources naturelles	0	0	0	0	0	0
CD		74 06 00		13	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme du DEE	65	65	0	0	65	65

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
CD	74	08	00	13	Achat de biens meubles durables spécifiques au DPA	36	36	0	0	36	36
					Dont arrêté(s) de réallocation	+31	+31				
CD	81	04	41	13	Intervention financière dans le capital de la SPGE	10.000	10.000	0	0	10.000	10.000
					Totaux pour le Titre II.	82.794	87.794	1.000	1.000	83.794	88.794
					Totaux pour le programme 15.13.	123.944	129.319	1.200	1.200	125.144	130.519
					Dont programme d'investissement	32.679	37.679	1.000	1.000	33.679	38.679
					Dont fonds budgétaires	72.679	77.679	1.000	1.000	73.679	78.679
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	115.194	154.606	129.089	131.347	244.283	285.953
					Programme 15.14. **Police et contrôle**						
					Titre I. - Dépenses courantes						
RC	12	01	00	14	Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement de l'UAB, de la Direction des Contrôles	190	190	0	0	190	190
CD	12	02	00	14	Achat de biens et services non durables spécifiques au programme, analyses, relations publiques, documentation, participation à des séminaires, frais de réunions, y compris frais de fonctionnement des services SOS pollutions	844	849	0	0	844	849
CD	43	01	22	14	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour les agents constatateurs	143	143	0	0	143	143
					Totaux pour le Titre I.	1.177	1.182	0	0	1.177	1.182
					Titre II. - Dépenses de capital						
RC	74	01	00	14	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme de l'UAB, de la Direction des Contrôles	143	143	0	0	143	143
CD	74	06	00	14	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme (Environnement)	148	148	0	0	148	148
					Totaux pour le Titre II.	291	291	0	0	291	291
					Totaux pour le programme 15.14.	1.468	1.473	—	—	1.468	1.473
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs										
					Programme 15.15. **Politique des déchets-ressources**						
					Titre I. - Dépenses courantes						
CD	12	01	11	15	Etudes, fourniture de biens, de services et prestations intellectuelles y compris les études et actions de sensibilisation en matière de gestion des déchets	1.326	1.300	0	0	1.326	1.300
					Dont arrêté(s) de transfert	-60	0				
					Dont arrêté(s) de réallocation	-200	-200				
CD	12	02	11	15	Etudes, fourniture de biens, services et prestations intellectuelles, ainsi que relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions dans le cadre de la gestion des déchets	800	800	- 20	- 115	780	685
CD	12	03	11	15	Frais de fonctionnement du secrétariat permanent de la Commission interrégionale de l'emballage	293	293	0	0	293	293
CD	12	04	11	15	Valorisation des déchets ménagers et non ménagers.	7.815	7.815	0	0	7.815	7.815
CD	12	05	11	15	Fourniture de biens et services liés à la gestion informatique des informations concernant le transfert et l'élimination de déchets	330	726	- 95	0	235	726
					Dont arrêté(s) de transfert	-270	+26				
CD	12	06	11	15	Frais de contentieux relatifs à la taxation et à la perception de la taxe sur les déchets ménagers	10	10	0	0	10	10
CD	33	01	00	15	Mesures de soutien au secteur autre que public en matière de valorisation des déchets ménagers et non ménagers	1.000	720	0	0	1.000	720
					Dont arrêté(s) de transfert	0	-230				
CD	33	02	00	15	Subventions pour la réalisation des études indicatives en matière de stations-services	10	10	0	0	10	10
CD	33	03	00	15	Subventions au secteur autre que public en faveur de la prévention des déchets	260	260	0	0	260	260
					Dont arrêté(s) de transfert	+60	+60				
					Dont arrêté(s) de réallocation	+200	+200				
CD	43	01	22	15	Mesures de soutien aux pouvoirs locaux en matière de valorisation des déchets ménagers	6.000	6.000	0	0	6.000	6.000
CD	43	02	22	15	Subvention aux intercommunales dans le cadre de l'appel à projets de collecte sélective innovante	0	0	0	0	0	0
CD	43	03	52	15	Subvention aux CPAS en matière de gestion des déchets-ressources	0	20	0	0	0	20
					Dont arrêté(s) de transfert	0	+20				
CD	43	04	53	15	Subvention aux intercommunales en matière de gestion des déchets-ressources	0	64	0	0	0	64
					Dont arrêté(s) de transfert	0	+64				
CD	45	01	24	15	Subvention aux universités en matière de gestion des déchets-ressources	0	50	0	0	0	50
					Dont arrêté(s) de transfert	0	+50				
					Totaux pour le Titre I.	17.844	18.068	- 115	- 115	17.729	17.953

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
					Titre II. - Dépenses de capital						
CD	01	01	00	15	(Modifié) Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion des déchets (décret du 22 mars 2007 relatif à la taxation des déchets)						
					Solde au 1er janvier	34.759	38.486	12.757	13.794	47.516	52.280
					Recettes de l'année en cours	36.355	36.355	0	0	36.355	36.355
					Disponible pour l'année	71.114	74.841	12.757	13.794	83.871	88.635
					Dépenses à charge du Fonds	27.772	27.772	2.158	2.674	29.930	30.446
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	43.342	47.069	10.599	11.120	53.941	58.189
CD	74	01	22	15	Achat de machines, mobilier, matériel, y compris moyens de transport, pour la gestion informatisée des déchets	320	60	1.800	1.400	2.120	1.460
					Dont arrêté(s) de transfert	+270	+10				
CD	81	01	42	15	Apports de capitaux et avances récupérables en matière de valorisation des déchets ménagers et non ménagers	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour le Titre II.	28.092	27.832	3.958	4.074	32.050	31.906
					Totaux pour le programme 15.15.	45.936	45.900	3.843	3.959	49.779	49.859
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	27.772	27.772	2.158	2.674	29.930	30.446
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	43.342	47.069	10.599	11.120	53.941	58.189
					Totaux pour la division organique 15.	525.661	523.143	11.608	11.966	537.269	535.109
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—	—	—	—	1
					Dont programme d'investissement	52.476	56.379	1.000	1.000	53.476	57.379
					Dont fonds budgétaires	102.171	107.171	3.510	4.026	105.681	111.197
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	168.222	212.082	140.337	143.250	308.559	355.332

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs											
					Division organique 16.						
					Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie						
					Programme 16.01. **Fonctionnel**						
					Titre I. - Dépenses courantes						
LA	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	47.606	47.606	213	213	47.819	47.819
LA	11	04	00	01	Rémunérations et allocations du personnel du Grognon	1.320	1.320	- 307	- 307	1.013	1.013
LA	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	13	13	0	0	13	13
LA	12	02	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques du Département de l'Energie	80	100	0	0	80	100
CD	12	04	02	01	(Modifié) Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques à moins d'un an (Aménagement du territoire)	0	0	0	0	0	0
CD	12	05	02	01	(Modifié) Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques à plus d'un an (Aménagement du territoire)	0	0	0	0	0	0
DR	12	11	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques du Département du Logement	401	401	0	0	401	401
LA	12	13	00	01	Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules de la DGO4	56	56	0	0	56	56
					Totaux pour le Titre I.	49.476	49.496	- 94	- 94	49.382	49.402
					Titre II. - Dépenses de capital						
LA	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	5	5	0	0	5	5
DR	74	02	00	01	Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques spécifiques	0	0	0	0	0	0
LA	74	03	00	01	Achat de biens meubles durables - Véhicules de la DGO4	100	100	0	0	100	100
					Totaux pour le Titre II.	105	105	0	0	105	105
					Totaux pour le programme 16.01.	49.581	49.601	- 94	- 94	49.487	49.507
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—	—	—	—	—
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs											
					Programme 16.02. **Aménagement du territoire et urbanisme.** *Titre I. - Dépenses courantes*						
CD	01	01	01	02	Dépenses relatives au personnel de la Cellule de Développement territorial	835	835	4	4	839	839
CD	12	01	00	02	Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement et à l'activité de la CDT	15	15	0	0	15	15
					Dont arrêté(s) de réallocation	+10	+5				
CD	12	02	00	02	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de formation, frais de fonctionnement et frais de réunions	809	798	0	0	809	798
					Dont arrêté(s) de réallocation	-10	-10				
CD	12	03	30	02	Etudes	25	0	0	0	25	0
CD	12	04	30	02	Opérationalisation, suivi et évaluation du schéma de développement de l'espace régional, révision des plans de secteur (études préalables, connexes ou complémentaires, réalisations, actions de sensibilisation et information)	2.065	2.065	0	0	2.065	2.065
CD	12	05	30	02	Etudes dans le cadre de la coopération européenne et des programmes opérationnels européens	0	0	0	0	0	0
CD	12	06	11	02	Etudes dans le cadre de la coopération européenne et des programmes opérationnels européens nouvelle programmation 2014-2020	0	34	0	0	0	34
					Dont arrêté(s) de transfert	0	+34				
PR	12	07	30	02	Etudes et publications relatives au Ravel (CAW)	0	0	0	0	0	0
CD	12	09	11	02	Achat de biens meubles non durables et prestations de service liés à des projets géomatiques et informatiques (y compris internet)	0	0	0	0	0	0
CD	12	10	11	02	Honoraires d'avocats, frais de commissions et d'experts juridiques	750	750	450	450	1.200	1.200
CD	12	11	11	02	Dotation au CESW pour les frais administratifs et de personnel de la Commission d'Avis en matière de recours, les frais de la Commission régionale d'Aménagement du Territoire et les frais de la commission d'agrément des auteurs de projet	478	478	- 73	- 73	405	405
CD	12	12	11	02	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques. Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme	610	489	0	0	610	489
					Dont arrêté(s) de réallocation	0	-121				
CD	12	14	00	02	Etudes et publications relatives au plan HP	0	0	0	0	0	0
CD	12	15	00	02	Dépenses de fonctionnement transversales - part du département aménagement	265	265	0	0	265	265
CD	12	16	11	02	Dépenses en lien avec la stratégie numérique (dématérialisation des permis d'urbanisme)	350	183	0	416	350	599
					Dont arrêté(s) de réallocation	0	+183				
					Dont arrêté(s) de transfert	+350	0				
CD	30	01	00	02	Exécution de jugements et arrêts condamnant la Région au paiement d'indemnités-cautionnements	500	500	0	0	500	500

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs											
CD	33	02	00	02	Subventions aux organismes privés dans le cadre des programmes opérationnels européens - Cofinancement	0	0	0	0	0	0
CD	33	03	00	02	Subventions aux organismes privés en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme	930	1.305	0	0	930	1.305
CD	33	05	00	02	Subventions aux organismes chargés du secrétariat et de la coordination dans le cadre des programmes opérationnels européens	99	75	0	0	99	75
CD	33	06	00	02	Subventions de fonctionnement aux parc naturels pour les missions d'aménagment du territoire	390	390	- 18	- 18	372	372
CD	33	07	00	02	Subventions aux organismes privés chargés de la mise en œuvre des projets du Programme LEADER 2014-2020	0	87	0	0	0	87
					Dont arrêté(s) de réallocation	0	-55				
CD	33	08	00	02	Subventions aux organismes privés dans le cadre des programmes européens de coopération territoriale - programmation 2014-2020	0	40	0	0	0	40
					Dont arrêté(s) de transfert	0	+40				
CD	34	01	00	02	Exécution de jugements et arrêts condamnant la Région au paiement d'indemnités - dossiers antérieurs	0	0	0	0	0	0
CD	41	01	00	02	Dotation au Forem pour la mise en œuvre du programme de transition professionnelle	12	12	0	0	12	12
CD	41	02	00	02	Subventions aux organismes publics dans le cadre des programmes opérationnels européens Cofinancement	0	20	0	0	0	20
					Dont arrêté(s) de transfert	0	+20				
CD	41	03	00	02	Subventions aux organismes universitaires	2.410	2.507	- 2.410	- 1.150	0	1.357
CD	41	04	60	02	Subventions Observatoire developpement territorial	121	121	0	0	121	121
CD	41	06	40	02	Subventions aux organismes publics chargés de la mise en œuvre des projets du Programme LEADER 2014-2020	0	0	0	0	0	0
CD	41	07	40	02	Subventions aux organismes publics dans le cadre des programmes européens de coopération territoriale - programmation 2014-2020	0	57	0	0	0	57
					Dont arrêté(s) de transfert	0	+57				
CD	43	01	22	02	Subventions aux communes pour couvrir les dépenses relatives à la conception et la mise en oeuvre des outils nécessaires à la décentralisation-participation en aménagement du territoire	651	1.023	- 250	- 250	401	773
CD	43	02	22	02	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés et autres organismes publics en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme CCATM CATU	6.200	6.200	0	0	6.200	6.200
CD	43	04	22	02	Subventions aux communes pour l'élaboration de plans communaux d'aménagment, de rapports d'incidences sur les plans commuanux d'aménagement et de rapports urbanistiques et environnementaux-PCA RUE RIE	705	705	- 305	- 305	400	400
CD	45	01	24	02	(Nouveau) Subventions aux organismes universitaires	0	0	2.410	1.150	2.410	1.150
					Totaux pour le Titre I.	18.220	18.954	-192	224	18.028	19.178

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
					Titre II. - Dépenses de capital						
CD	52	01	10	02	Subventions de première installation aux maisons de l'urbanisme	0	0	0	0	0	0
CD	63	02	21	02	Subventions aux pouvoirs locaux dans le cadre de la politique foncière régionale	0	0	0	0	0	0
CD	63	04	21	02	Subventions aux pouvoirs locaux dans le cadre du Plan Habitat permanent	300	236	0	0	300	236
CD	71	01	00	02	Acquisition par la Région de biens immobiliers dans le cadre de la politique foncière régionale	0	0	0	0	0	0
CD	74	01	00	02	Dépenses d'investissement transversales - part du département aménagement	5	5	0	0	5	5
CD	74	06	00	02	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	100	100	0	0	100	100
CD	74	07	00	02	Achat de matériel informatique spécifique	52	52	0	0	52	52
CD	74	08	00	02	Achat de biens meubles durables pour les commissions établies en matière d'aménagement du territoire	0	0	0	0	0	0
CD	74	09	00	02	Achat de biens meubles durables spécifiques à la CDT	0	0	0	0	0	0
					Dont arrêté(s) de réallocation	0	-2				
CD	85	01	32	02	(Modifié) Remise en état des lieux et exécution d'ouvrages ou de travaux d'aménagement en application de l'article D.VII.14 du CoDT - Travaux exécutés pour compte de tiers - Avances récupérables	150	100	0	0	150	100
CD	85	02	00	02	Acquisition par les pouvoirs locaux de parcelles dans le cadre du plan Habitat permanent et de la mise en œuvre des ZAC - Avances récupérables	0	0	0	0	0	0
PR	85	03	00	02	Démolition d'immeubles dans le cadre du plan habitat permanent - Travaux exécutés pour compte de tiers - Avances récupérables	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour le Titre II.	607	493	—	—	607	493
					Totaux pour le programme 16.02.	18.827	19.447	-192	224	18.635	19.671
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Programme 16.03. **Rénovation et revitalisation urbaine, politique de la Ville et sites d'activité économique désaffectés.**						
					Titre I. - Dépenses courantes						
CD	12	02	00	03	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement	51	51	150	150	201	201
CD	12	03	30	03	Etudes	0	0	35	11	35	11
DR	12	04	00	03	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de fonctionnement, frais de réunions	55	55	0	0	55	55
					Dont arrêté(s) de réallocation	-8	-8				

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs											
DR	12	05	30	03	Etudes, organisation de séminaires et colloques	26	26	0	0	26	26
CD	12	06	30	03	Etudes géomatiques	0	0	0	0	0	0
DR	12	07	30	03	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires, frais de justice	14	14	0	0	14	14
					Dont arrêté(s) de réallocation	+10	+10				
CD	12	08	30	03	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires, frais de justice	8	8	0	0	8	8
DR	12	15	00	03	Dépenses de fonctionnement transversales. Part du département aménagement - Partie "politique de la ville"	89	139	0	- 8	89	131
					Dont arrêté(s) de réallocation	-10	-10				
CD	31	01	32	03	Subventions et indemnités au secteur privé, en ce compris le subventionnement aux personnes physiques ou morales de droit privé en vue de procéder au réaménagement de sites à réaménager	106	255	0	- 75	106	180
CD	31	02	22	03	Dotation SPAQuE dans le cadre de la mission déléguée concernant la mise en œuvre du décret relatif à l'assainissement des sols pollués et aux SAED à réhabiliter	0	0	0	0	0	0
DR	33	01	00	03	Subventions et indemnités à des organismes privés menant des actions relatives à la "Politique de la Ville"	169	41	0	0	169	41
					Dont arrêté(s) de réallocation	+169	+41				
CD	41	01	40	03	Subventions à l'ISSeP pour la détermination des risques environnementaux de certains sites	630	630	- 10	- 10	620	620
CD	43	01	22	03	Subventions et indemnités au secteur public en matière de sites à réaménager	219	1.390	44	0	263	1.390
DR	43	03	22	03	Subventions et indemnités au secteur public en matière de rénovation et de revitalisation urbaine	0	0	0	0	0	0
					Dont arrêté(s) de réallocation	-42	-33				
DR	43	05	00	03	Subventions aux communes permettant la prise en charge d'un conseiller en rénovation urbaine affecté aux missions d'assistance nécessaires à la commune pour la reconnaissance et la gestion d'une opération de rénovation urbaine	825	507	0	0	825	507
					Dont arrêté(s) de réallocation	+200	0				
DR	43	06	22	03	Subventions et indemnités (personnel et fonctionnemnt) aux 5 grandes villes wallonnes en matière de « Politique des Grandes Villes" (contrat ville durable) (Mons, Charleroi, La Louvière, Liège, Seraing)	7.964	7.964	0	0	7.964	7.964
DR	43	07	22	03	Subventions et indemnités à 7 grandes villes wallonnes en matière de "Politique des Grandes Villes"	5.000	5.000	0	0	5.000	5.000
					Totaux pour le Titre I.	15.156	16.080	219	68	15.375	16.148

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs										
					Titre II. - Dépenses de capital						
CD		01 01	00	03	Fonds budgétaire : Fonds des sites d'activités économiques à réhabiliter (SAR) et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale (SRPE)						
					Solde au 1er janvier	3.536	3.536	192	192	3.728	3.728
					Recettes de l'année en cours	1.508	1.508	0	0	1.508	1.508
					Disponible pour l'année	5.044	5.044	192	192	5.236	5.236
					Dépenses à charge du Fonds	258	258	0	0	258	258
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	4.786	4.786	192	192	4.978	4.978
CD		01 02	00	03	Provision pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif du réaménagement des sites à réaménager	0	0	0	0	0	0
CD		01 03	00	03	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif de l'assainissement et de la rénovation des sites d'activités économique désaffectés.	2.000	2.000	0	0	2.000	2.000
CD		01 04	00	03	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif de l'assainissement et de la rénovation des sites d'activité économique désaffectés non pollués (Actions prioritaires pour l'avenir wallon)	6.150	6.150	0	0	6.150	6.150
CD		01 05	00	03	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif de l'assainissement et de la rénovation des sites d'activité économique désaffectés pollués (Actions prioritaires pour l'avenir wallon)	19.000	19.000	0	0	19.000	19.000
CD		01 06	00	03	Interventions complémentaires par le biais d'une mission déléguée à la SOGEPA en faveur du réaménagement des friches industrielles et urbaines	0	0	0	0	0	0
CD		01 07	00	03	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des sites à réaménager (Plan Marshall 2.Vert - Axe IV - Mesure IV.2., Action IV.2.B)	3.082	3.082	0	0	3.082	3.082
CD		01 08	00	03	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des sites pollués (Plan Marshall 2.Vert - Axe IV - Mesure IV.2., Action IV.2.A)	3.734	3.734	0	0	3.734	3.734
CD		01 09	00	03	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des sites en reconversion (Plan Marshall 4.0 - Axe III – Mesure III.1.4)	0	0	0	0	0	0
CD	*i*	51 03	11	03	Subventions aux entreprises publiques en vue de l'assainissement et la rénovation des sites à réaménager	426	881	0	0	426	881
CD		51 04	11	03	Subventions aux personnes physiques ou morales de droit privé en vue de procéder au réaménagement des sites à réaménager	0	0	0	0	0	0

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	i	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs											
CD	*i*	51	05	11	03	(Modifié) Fonds budgétaire : Fonds d'aménagement opérationnel (art. 183 du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine / D.V.17 du Code du Développement Territorial)						
						Solde au 1er janvier	1.139	2.146	1.007	36	2.146	2.182
						Recettes de l'année en cours	100	100	0	0	100	100
						Disponible pour l'année	1.239	2.246	1.007	36	2.246	2.282
						Dépenses à charge du Fonds	100	100	0	0	100	100
						Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	1.139	2.146	1.007	36	2.146	2.182
DR		53	03	00	03	Subventions au profit de personnes physiques ou morales pour réaliser des travaux d'embellissement extérieur d'immeubles destinés principalement à l'habitation	75	245	0	0	75	245
						Dont arrêté(s) de réallocation	+75	0				
DR	*i*	63	01	21	03	Subventions aux pouvoirs et organismes publics en matière de rénovation urbaine	5.897	7.051	5.008	3.691	10.905	10.742
						Dont arrêté(s) de réallocation	-810	0				
DR	*i*	63	02	21	03	Subventions en vue de la revitalisation urbaine	2.557	3.061	0	1.309	2.557	4.370
						Dont arrêté(s) de réallocation	+408	0				
CD		63	03	21	03	Subventions aux communes et aux C.P.A.S. en vue du réaménagement de sites à réaménager	425	2.285	2.138	2.253	2.563	4.538
DR		63	04	21	03	Programme exceptionnel d'intervention dans les zones d'initiative privilégiées	0	0	0	0	0	0
CD		63	05	21	03	Subventions aux communes et aux régies foncières communales dans le cadre de la politique foncière régionale	0	0	0	0	0	0
DR		63	06	21	03	Subvention annuelle à la Ville de Liège pour des politiques d'attractivité (enjeux métropolitains - mobilité)	3.200	3.200	0	0	3.200	3.200
DR		63	07	21	03	Subvention annuelle à la ville de Namur pour des politiques d'attractivité (enjeux métropolitains - mobilité)	1.500	1.500	0	0	1.500	1.500
DR		63	09	21	03	Subvention annuelle à la ville de Mons pour des politiques d'attractivité (enjeux métropolitains - mobilité)	1.500	1.500	0	0	1.500	1.500
DR		63	10	00	03	Subventions au profit de personnes morales de droit ou d'intérêt public pour réaliser des travaux d'embellissement extérieur d'immeubles destinés principalement à l'habitation	8	0	- 8	8	0	8
						Dont arrêté(s) de réallocation	+8	0				
DR		63	12	21	03	Subventions aux pouvoirs publics dans le cadre du renforcement de l'attractivité urbaine	0	0	0	0	0	0
DR	*i*	63	13	21	03	Subventions à la ville de Namur pour des investissements en lien avec la fonction de capitale régionale	2.000	2.000	0	0	2.000	2.000
DR		63	15	00	03	Subvention aux pouvoirs et organismes publics subordonnés pour l'élaboration de plans d'aménagement ou de schémas directeurs, pour l'acquisition, l'aménagement et l'équipement de biens immeubles, notamment d'espaces verts publics (exécution de décisions prises avant le 1er janvier 1987)	0	0	0	0	0	0

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs											
CD		63 16 00		03	Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre du programme européen Compétitivité régionale et emploi	0	0	0	0	0	0
CD		63 17 00		03	Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre du programme européen Convergence	0	0	0	0	0	0
DR		63 18 00		03	Subventions en matière de rénovation urbaine et de revitalisation urbaine - cofinancement régional du programme opérationnel "Convergence" 2007-2013	0	0	0	0	0	0
DR		63 19 00		03	Subventions en matière de rénovation urbaine et de revitalisation urbaine - cofinancement régional du programme opérationnel "Compétitivité régionale et emploi" 2007-2013	0	0	0	0	0	0
DR		63 20 00		03	Subventions à 7 grandes villes wallonnes pour des travaux d'investissemnt en matière de "politique des grandes villes"	0	0	0	0	0	0
CD		63 21 21		03	Subventions en matière de sites à réaménager – Cofinancement régional du programme opérationnel « FEDER 2014-2020 » - Axe 3, 4 et 5	0	697	0	0	0	697
					Dont arrêté(s) de transfert	0	+697				
DR		63 22 21		03	Subventions FEDER 2014-2020 Axe III	501	1.652	0	0	501	1.652
					Dont arrêté(s) de transfert	+501	+1.652				
DR		63 23 21		03	Subventions FEDER 2014-2020 Axe IV	0	58	0	0	0	58
					Dont arrêté(s) de transfert	0	+58				
DR		63 25 21		03	Subventions Feder 2014-2020 Axe I	0	0	0	0	0	0
DR		63 26 21		03	Subventions Feder 2014-2020 Axe V	0	137	0	0	0	137
					Dont arrêté(s) de transfert	0	+137				
CD	*i*	71 01 32		03	Acquisition par la Région d'immeubles nécessaires à la réalisation du programme, travaux de réaménagement des bâtiments propriétés de la Région	100	100	- 89	- 77	11	23
CD	*i*	71 02 32		03	Acquisitions par la Région de terrains, équipements et frais connexes dans le cadre de la politique foncière régionale	0	0	0	0	0	0
CD		71 03 12		03	Acquisitions et travaux de réaménagement des sites de réhabilitation paysagère et environnementale	0	0	0	0	0	0
DR		71 05 32		03	Acquisition par la région d'immeubles nécessaires à la réalisation du programme, y compris aménagements	0	0	0	0	0	0
DR		74 01 00		03	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	10	10	0	0	10	10
CD		74 06 00		03	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	46	46	- 45	- 45	1	1
DR		74 15 00		03	Dépenses d'investissement transversales - Part du département aménagement - Partie "politique de la ville"	5	5	0	0	5	5
					Totaux pour le Titre II.	52.574	58.752	7.004	7.139	59.578	65.891
					Totaux pour le programme 16.03.	67.730	74.832	7.223	7.207	74.953	82.039
					Dont programme d'investissement	11.080	13.193	4.919	4.923	15.999	18.116
					Dont fonds budgétaires	358	358	—	—	358	358
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	5.925	6.932	1.199	228	7.124	7.160

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs											
					Programme 16.11. **Logement : secteur privé.** *Titre I. - Dépenses courantes*						
DR	12	02	00	11	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de fonctionnement	771	608	70	70	841	678
					Dont arrêté(s) de réallocation	+449	+294				
DR	12	03	00	11	Frais de fonctionnement du Conseil supérieur du Logement	25	86	- 16	- 17	9	69
					Dont arrêté(s) de réallocation	+25	+86				
DR	32	01	00	11	Aide à la location à destination des OFS	1.861	1.861	0	0	1.861	1.861
					Dont arrêté(s) de réallocation	+1.346	+1.346				
DR	32	02	00	11	Subventions - Appel à projet relatif à l'habitat permanent	0	0	0	0	0	0
DR	32	03	51	11	Projets Leader	0	54	0	- 54	0	0
DR	33	01	00	11	Subventions en faveur d'organismes ou groupements qui participent par leurs actions à la promotion et à l'aménagement du logement	745	716	23	84	768	800
					Dont arrêté(s) de réallocation	+370	+341				
DR	33	02	00	11	Dotation au Fonds du Logement destinée à couvrir les frais de fonctionnement des organismes à finalité sociale	15.649	15.649	0	0	15.649	15.649
					Dont arrêté(s) de réallocation	-1.346	-1.346				
DR	33	03	01	11	Subventions aux organismes privés dans le cadre des programmes opérationnels européens-Programmation 2014-2020	0	0	0	0	0	0
DR	33	04	00	11	Subvention au centre d'étude en habitat durable	340	340	0	0	340	340
DR	33	06	00	11	Réseau wallon de lutte contre la pauvreté	31	31	2	2	33	33
DR	33	07	00	11	Projet LEADER	0	0	230	56	230	56
DR	34	05	41	11	Allocations de départ, de déménagement, d'installation et de loyer (Contrat d'avenir)	9.545	9.545	0	0	9.545	9.545
DR	34	06	12	11	Provision en vue d'intervention en faveur de la Société wallonne de Crédit social pour la gestion du "prêt tremplin" - dossiers 2009	10.000	10.000	0	0	10.000	10.000
DR	34	07	41	11	Intervention en faveur de la Société wallonne de Crédit social pour la gestion du "prêt jeunes"	1.000	1.000	0	0	1.000	1.000
DR	34	09	41	11	Intervention de la Région dans la couverture d'une assurance contre la perte de revenus	3.600	3.600	0	0	3.600	3.600
LA	34	12	79	11	Bonification d'intérêts accordées aux prêts octroyés à l'intervention du F.R.C.E.	656	656	0	0	656	656
DR	34	13	41	11	Intervention en faveur de la Société wallonne de Crédit social pour la gestion du "prêt tremplin" (nouvelle formule)	1.500	1.500	0	0	1.500	1.500
DR	41	01	40	11	Intervention en faveur de la Société wallonne de Crédit social pour soldes restants dûs relatifs aux interventions régionales des années antérieures pour dépenses courantes	8.168	8.168	0	0	8.168	8.168

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs											
DR	41	04	40	11	Subventoion à la Société wallonne de Crédit social et au Fonds du logement des familles nombreuses pour frais de fonctionnement liés à la gestion des dispositifs Packs	0	0	0	0	0	0
DR	41	05	40	11	(Nouveau) Dotation à la Société wallonne du Crédit social dans le cadre du Plan Bien-être	0	0	4	4	4	4
DR	43	01	00	11	Subventions aux relais sociaux dans le cadre de leurs missions de capteurs logement	100	100	0	0	100	100
DR	43	03	01	11	Subventions aux organismes publics dans le cadre des programmes opérationnels européens-Programmation 2014-2020	0	0	0	0	0	0
DR	45	01	00	11	Actions en matière de promotion, d'information et de sensibilisation dans le domaine du logement	0	16	0	0	0	16
					Dont arrêté(s) de réallocation	-43	-27				
					Totaux pour le Titre I.	53.991	53.930	313	145	54.304	54.075
					Titre II. - Dépenses de capital						
DR	51	01	11	11	Intervention dans la prise en charge des intérêts des écoprêts accordés par le Fonds du Logement Wallon et la Société Wallonne du Crédit Social	385	385	0	0	385	385
DR	51	02	11	11	Intervention en faveur du Fonds du Logement pour la prise en charge d'une annuité d'emprunt dans le cadre de la rénovation des logements de l'aide locative	117	117	0	0	117	117
DR	51	03	30	11	Prime en capital relative aux investissements sociaux du Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie	25.147	25.147	0	0	25.147	25.147
DR	51	04	11	11	Subventions au Fonds du Logement wallon dans le cadre des programmes communaux du logement	4.887	2.572	0	0	4.887	2.572
DR	51	05	11	11	Subventions à la Société wallonne de crédit social	23.000	23.000	- 1.000	- 1.000	22.000	22.000
DR	51	08	11	11	Subventions au Fonds du Logement pour la prise en gestion ou en location de logements par les opérateurs immobiliers	2.880	3.034	0	0	2.880	3.034
DR	51	10	12	11	Projets expérimentaux de créations de logements par des personnes morales	0	200	0	0	0	200
DR	51	11	12	11	Intervention dans la prise en charge des chèques logement en faveur de la SWCS	2.100	2.100	- 700	- 700	1.400	1.400
DR	52	01	10	11	Subventions aux personnes morales pour la création de logements de transit ou d'insertion (Contrat d'avenir)	850	850	0	0	850	850
DR	52	03	10	11	Equipement d'ensembles de logements	155	137	0	0	155	137
DR	53	03	10	11	Primes à la création de logements conventionnés	0	32	0	0	0	32
					Dont arrêté(s) de réallocation	0	+1				
DR	53	04	10	11	Primes aux particuliers pour la réhabilitation, la restructuration ou l'acquisition de logements Marshall 4.0 - Axe IV- Mesure IV.1.2	15.498	15.498	0	0	15.498	15.498
DR	53	05	10	11	Primes pour l'habitat alternatif	100	100	0	54	100	154

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
DR	61	01	11	11	Intervention en faveur du Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie pour soldes restants dus relatifs aux interventions régionales des années antérieures-pour dépenses d'investissement	7.392	7.392	0	0	7.392	7.392
DR	61	02	11	11	Subvention pour dépenses d'investissement facilitant l'accès au logement - secteur privé	2.199	2.305	- 110	- 96	2.089	2.209
					Dont arrêté(s) de réallocation	-801	-695				
DR	61	03	11	11	Dotation spéciale à la Société wallonne du crédit social	6.000	6.000	0	0	6.000	6.000
DR	81	01	00	11	Avances remboursables aux organismes privés à finalité sociale pour la prise en gestion ou en location de logements inoccupés (CAW)	2.370	2.408	0	0	2.370	2.408
					Dont arrêté(s) de réallocation	+1.270	+794				
DR	81	03	00	11	Avances remboursables aux organismes à finalité sociale	150	150	0	0	150	150
DR	81	04	00	11	Avances remboursables pour aide à l'acquisition - prêts sociaux	48.730	49.206	0	0	48.730	49.206
					Dont arrêté(s) de réallocation	-1.270	-794				
					Totaux pour le Titre II.	141.960	140.633	-1.810	-1.742	140.150	138.891
					Totaux pour le programme 16.11.	195.951	194.563	-1.497	-1.597	194.454	192.966
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Programme 16.12.						
					Logement : secteur public.						
					Titre I. - Dépenses courantes						
DR	01	01	00	12	Fonds budgétaire : Fonds régional pour le relogement						
					Solde au 1er janvier	35	35	6	6	41	41
					Recettes de l'année en cours	75	75	0	0	75	75
					Disponible pour l'année	110	110	6	6	116	116
					Dépenses à charge du Fonds	75	75	0	0	75	75
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	35	35	6	6	41	41
DR	12	02	00	12	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion et frais de fonctionnement	600	600	0	0	600	600
					Dont arrêté(s) de réallocation	+400	+400				
DR	31	02	22	12	Subvention loyer aux SLSP	0	0	0	0	0	0
DR	31	04	22	12	Aides aux sociétés de logement de service public	23.751	23.751	0	0	23.751	23.751
DR	31	06	22	12	Subvention de fonctionnement de la SWL	10.137	10.137	- 49	- 49	10.088	10.088
DR	31	10	22	12	Financement des référents sociaux et de leur encadrement	2.312	2.312	0	0	2.312	2.312
DR	31	12	00	12	Dotation à la Société wallonne du Logement pour le développement d'un outil de gestion immobilière et pour la certification énergétique	1.000	1.000	0	0	1.000	1.000

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
DR	31	13	00	12	Aide à la location SLSP	38	38	0	0	38	38
					Dont arrêté(s) de réallocation	+38	+38				
DR	31	14	00	12	Subvention au logement social accompagné pour les SLSP	965	965	0	0	965	965
DR	41	01	40	12	Intervention dans le coût des APE dans les Sociétés agréées par la SWL	1.418	1.418	0	0	1.418	1.418
DR	41	02	40	12	Quote part dans le financement des programmes de transition professionnelle dans le secteur du logement	781	781	0	0	781	781
DR	41	04	40	12	Intervention régionale à verser au CRAC dans le cadre du financement alternatif de l'offre de logements publics (PST 3)	7.000	7.000	0	0	7.000	7.000
DR	41	05	40	12	Subvention complémentaire P.E.I.	1.026	1.026	0	0	1.026	1.026
DR	43	01	22	12	Subventions au secteur public en matière de promotion, d'information et de sensibilisation dans le domaine du logement	105	103	0	0	105	103
DR	43	02	22	12	Subventions aux communes pour la couverture des frais afférents aux conseillers Logement	225	225	0	0	225	225
DR	43	03	00	12	Subventions aux pouvoirs locaux dans le cadre du relogement	279	279	0	0	279	279
					Totaux pour le Titre I.	49.712	49.710	-49	-49	49.663	49.661
					Titre II. - Dépenses de capital						
DR	51	05	11	12	Subventions aux organismes publics pour l'acquisition, la rénovation, la transformation ou la création de logements dans des quartiers spécifiques	0	1.736	0	0	0	1.736
DR	51	10	11	12	Dotation à la Société wallonne du logement destinée à l'augmentation de l'offre en logements publics (CAWA).	34.868	31.378	0	0	34.868	31.378
DR	51	11	11	12	Dotation à la Société wallonne du logement destinée au financement de travaux de réhabilitation, de restructuration, d'adaptation, d'amélioration et de conservation des logements gérés par la SWL et les sociétés de logement de service public.	29.542	29.542	0	0	29.542	29.542
DR	51	12	11	12	Dotation additionnelle à la Société Wallonne du Logement destinée au financement de travaux de réhabilitation des logements gérés par la Société Wallonne du Logement et les sociétés de logement de services publics	35.934	35.934	0	0	35.934	35.934
DR	51	14	11	12	Subventions aux SLSP pour la prise en gestion ou en location de logements	0	0	0	0	0	0
					Dont arrêté(s) de réallocation	-38	-38				
DR	51	15	11	12	Projets expérimentaux de créations de logements par les SLSP	0	600	0	0	0	600
DR	51	16	00	12	Allocation travaux SLSP	100	100	0	0	100	100
DR	63	01	21	12	Subventions aux pouvoirs publics pour la création de logements sociaux ou moyens	2.007	1.329	0	0	2.007	1.329
DR	63	02	21	12	Subventions aux organismes publics pour la création de logement de transit ou d'insertion	1.134	1.629	0	0	1.134	1.629
DR	63	03	51	12	Subventions aux organismes publics pour la démolition de bâtiments non améliorables	0	0	0	0	0	0

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
DR	63	04	21	12	Subventions aux organismes publics pour l'acquisition de terrains dans le but de constituer des réserves foncières	465	465	0	0	465	465
DR	63	05	00	12	Aide au partenariat	0	497	0	0	0	497
DR	63	07	21	12	Subventions aux pouvoirs publics pour l'équipement de terrains	600	400	0	0	600	400
DR	63	09	00	12	Projets expérimentaux de créations de logements par les pouvoirs locaux	0	425	0	0	0	425
DR	63	10	21	12	Subventions pour dépenses d'investissment facilitant l'accès au logement - secteur public	2.600	2.600	0	0	2.600	2.600
					Dont arrêté(s) de réallocation	-400	-400				
DR	72	01	10	12	Travaux et dépenses liés au programme logement de l'ex-S.D.R.W.	3	3	0	0	3	3
DR	74	06	00	12	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	40	40	0	0	40	40
DR	81	01	00	12	Avances remboursables dans le cadre du Community Land Trust	0	0	0	0	0	0
DR	81	02	12	12	Prise de participation dans le capital des sociétés immobilières de service public, de guichets de crédit social et de la SWL	0	0	0	0	0	0
DR	81	03	00	12	Avances remboursables aux pouvoirs publics en vue de l'équipement de terrains	0	0	0	0	0	0
DR	81	06	00	12	Avances remboursables pour construction	7.700	9.920	0	0	7.700	9.920
DR	81	07	41	12	Prise de participation dans le capital des sociétés de logement de service public	0	11.250	0	0	0	11.250
DR	81	08	00	12	Avances travaux SLSP	350	460	0	0	350	460
					Totaux pour le Titre II.	115.343	128.308	—	—	115.343	128.308
					Totaux pour le programme 16.12.	165.055	178.018	-49	-49	165.006	177.969
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	75	75	—	—	75	75
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	35	35	6	6	41	41
					Programme 16.21. **Monuments, sites et fouilles.**						
					Titre I. - Dépenses courantes						
PR	01	01	00	21	Dépenses de toute nature liées à la réforme du Code wallon du Patrimoine	0	0	0	0	0	0
PR	01	02	00	21	Dépenses de toute nature afférentes à la maintenance du patrimoine wallon	850	1.000	0	0	850	1.000
					Dont arrêté(s) de réallocation	+200	+350				
PR	01	03	00	21	Dépenses de toute nature afférentes au petit patrimoine populaire de la Wallonie	500	500	0	0	500	500
					Dont arrêté(s) de réallocation	+100	+100				
PR	01	04	00	21	Dépenses de toute nature afférentes à l'archéologie préventive en Wallonie	0	0	0	0	0	0
PR	01	05	00	21	(Nouveau) Dépenses de toute nature liées à la création d'un nouveau Centre de Conservation et d'Etudes wallon	0	0	0	0	0	0

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs										
PR	12	02	00	21	Relations publiques, documentation, organisation de colloques et participation à des séminaires, colloques et expositions, frais de réunions, frais de justice	178	178	0	0	178	178
					Dont arrêté(s) de réallocation	+50	+50				
PR	12	04	30	21	Inventaire du Patrimoine immobilier culturel	50	50	0	0	50	50
PR	12	07	11	21	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires, frais de justice	34	34	0	0	34	34
PR	12	09	00	21	Frais de gestion et de fonctionnement du Département du Patrimoine	950	650	0	0	950	650
					Dont arrêté(s) de réallocation	+600	+300				
PR	12	10	11	21	Dépenses de fonctionnement pour l'archéologie (achats, études, restaurations objets et fouilles)	2.060	2.060	0	0	2.060	2.060
					Dont arrêté(s) de réallocation	+560	+560				
PR	12	12	30	21	Etudes géomatiques	17	17	0	0	17	17
PR	12	13	00	21	Etudes	710	710	0	0	710	710
					Dont arrêté(s) de réallocation	+40	+40				
PR	12	15	00	21	Dépenses de fonctionnement transversales - Part du Département du Patrimoine	0	0	0	0	0	0
PR	33	03	00	21	Exécutions de jugements et arrêts condamnant la Région au paiement d'indemnités-cautionnement	100	100	0	0	100	100
PR	33	05	00	21	Subventions liées au programme européen Leader 2007-2013	0	0	0	0	0	0
PR	33	06	00	21	Subventions liées au programme européen Leader 2014-2020	0	41	0	0	0	41
					Dont arrêté(s) de réallocation	0	+41				
PR	33	08	00	21	Subvention au secteur privé concernant les monuments et sites et à la mise en valeur des objets et sites archéologiques	1.320	1.320	0	0	1.320	1.320
					Dont arrêté(s) de réallocation	+670	+670				
PR	33	11	00	21	Subventions relatives aux programmes et initiatives communautaires dans le cadre de la programmation 2007-2013 et suivante (cofinancement) - secteur privé	0	0	0	0	0	0
PR	33	12	00	21	Subventions relatives aux programmes et initiatives communautaires dans le cadre de la programmation 2014-2020 - secteur privé	0	0	0	0	0	0
PR	41	01	00	21	Subventions au secteur public pour la valorisation par mise en lumière du patrimoine exceptionnel de Wallonie	1.000	1.000	0	0	1.000	1.000
PR	41	02	00	21	Quote-part dans le financement du programme d'aide à la promotion de l'emploi APE	0	0	0	0	0	0
PR	41	03	00	21	Subventions au secteur public concernant les monuments, sites et fouilles et la mise en valeur des objets et sites archéologiques	320	400	0	0	320	400
					Dont arrêté(s) de réallocation	+20	0				
PR	41	04	40	21	Subvention à l'Institut du Patrimoine wallon	9.434	9.434	67	67	9.501	9.501
PR	41	06	40	21	Quote-part dans le financement du programme de transition professionnelle	101	101	0	0	101	101
PR	41	07	40	21	Dotation au C.E.S.R.W. pour couvrir les frais de fonctionnement de la C.R.M.S.F.	280	280	0	0	280	280
PR	41	08	40	21	Subvention complémentaire à l'Institut du Patrimoine wallon	0	0	0	0	0	0

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*LIBELLES*	Crédits initiaux *Crédits d'engagement*	Crédits initiaux *Crédits de liquidation*	Ajustements *Crédits d'engagement*	Ajustements *Crédits de liquidation*	Crédits ajustés *Crédits d'engagement*	Crédits ajustés *Crédits de liquidation*
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs										
PR	41	11	00	21	Subventions relatives aux programmes et initiatives communautaires dans le cadre de la programmation 2007-2013 et suivante (cofinancement) - secteur public	0	0	0	0	0	0
PR	41	12	00	21	Subventions relatives aux programmes et initiatives communautaires dans le cadre de la programmation 2014-2020 - secteur public	1	16	0	0	1	16
					Dont arrêté(s) de transfert	+1	+16				
PR	45	01	21	21	Dotation à la Communauté germanophone	2.268	2.268	20	20	2.288	2.288
					Totaux pour le Titre I.	20.173	20.159	87	87	20.260	20.246
					Titre II. - Dépenses de capital						
PR	53	11	10	21	Subventions pour la restauration de monuments classés relevant du secteur privé - Travaux de sauvegarde, y compris les fouilles	4.296	4.100	0	0	4.296	4.100
PR	63	11	21	21	Subventions pour la restauration de monuments classés relevant du secteur public, travaux de sauvegarde, y compris les fouilles, à l'exclusion des monuments relatifs aux cultes	5.053	4.440	0	0	5.053	4.440
					Dont arrêté(s) de réallocation	-1.847	-360				
PR	63	12	21	21	Subventions pour la restauration de monuments classés ouverts aux cultes - Travaux de sauvegarde, y compris les fouilles	3.000	3.752	0	0	3.000	3.752
PR	63	13	21	21	Subventions liées aux «accords-cadres» pour la restauration des biens immobiliers classés du patrimoine exceptionnel - Secteur public et cultes	13.800	7.162	0	0	13.800	7.162
					Dont arrêté(s) de réallocation	0	-1.438				
PR	63	21	21	21	Subventions, cofinancées par le FEDER, dans le cadre de la programmation 2007-2013	0	0	0	0	0	0
PR	63	22	22	21	Mise en œuvre des accords de coopération	0	0	0	0	0	0
PR	63	23	22	21	Subventions, cofinancées par le FEDER, dans le cadre de la programmation 2014-2020	0	0	0	0	0	0
PR	70	01	00	21	Acquisition, restauration et mise en valeur de monuments, de sites, d'ensembles architecturaux, classés et de sites d'intérêt archéologique et scientifique appartenant à la Région, y compris les fouilles	1.707	1.707	0	0	1.707	1.707
					Dont arrêté(s) de réallocation	-593	-513				
PR	74	06	00	21	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	400	400	0	0	400	400
					Dont arrêté(s) de réallocation	+200	+200				
PR	74	15	00	21	Dépenses d'investissement transversales - Part du Département du Patrimoine	5	5	0	0	5	5
PR	85	02	32	21	Avances récupérables en vue de l'exécution de fouilles ou de travaux de restauration de monuments, édifices et sites classés	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour le Titre II.	28.261	21.566	—	—	28.261	21.566
					Totaux pour le programme 16.21.	48.434	41.725	87	87	48.521	41.812
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
					Programme 16.31. **Energie.** *Titre I. - Dépenses courantes*						
LA	01	01	00	31	Fonds budgétaire: Fonds Energie						
					Solde au 1er janvier	5.923	23.109	1.432	- 28	7.355	23.081
					Recettes de l'année en cours	15.000	15.000	0	0	15.000	15.000
					Disponible pour l'année	20.923	38.109	1.432	- 28	22.355	38.081
					Dépenses à charge du Fonds	12.480	12.480	0	0	12.480	12.480
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	8.443	25.629	1.432	- 28	9.875	25.601
LA	12	02	00	31	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques	723	723	0	0	723	723
					Dont arrêté(s) de réallocation	-13	-5				
LA	12	03	30	31	Etudes, frais et honoraires d'avocats	2.546	3.267	0	0	2.546	3.267
LA	12	04	30	31	Conventions avec des prestataires spécialisés pour la réalisation d'actions visant au renforcement de l'utilisation rationnelle de l'énergie (contrat d'avenir)	0	0	0	0	0	0
LA	12	05	30	31	Etudes et actions de sensibilisation en vue de favoriser la maîtrise de la facture énergétique - Marshall 4.0 - Axe IV - Mesure IV.3.1	0	0	0	0	0	0
LA	12	06	30	31	Etudes et actions de sensibilisation visant à soutenir l'autoproduction d'énergie- Marshall 4.0 Axe IV - Mesure IV.3.4	0	0	0	0	0	0
LA	12	07	00	31	Frais de fonctionnement	8	8	0	0	8	8
					Dont arrêté(s) de réallocation	+8	+8				
LA	12	08	00	31	Location de services	12	27	0	0	12	27
					Dont arrêté(s) de réallocation	+12	+27				
LA	31	01	00	31	Subventions en faveur du secteur privé - Mise en œuvre d'accords de branche simplifiés- Marshall 4.0- Axe IV - Mesure IV.3.2	5.000	4.000	0	0	5.000	4.000
					Dont arrêté(s) de réallocation	0	-1.000				
LA	31	02	00	31	AMURE- Marshall 4.0- Axe IV - Mesure IV.3.2	2.000	1.000	0	0	2.000	1.000
					Dont arrêté(s) de réallocation	0	-500				
LA	32	01	00	31	Subventions en matière de politique de l'énergie en faveur du secteur privé	1.076	2.454	0	0	1.076	2.454
					Dont arrêté(s) de réallocation	0	+1.500				
LA	32	02	51	31	Projets Leader	0	100	618	260	618	360
LA	35	02	10	31	Participation de la Région wallonne aux actions dans le domaine de l'énergie menées par des institutions internationales francophones (AIF-IFDD)	0	0	0	0	0	0
LA	35	03	10	31	Participation de la Région wallonne aux actions de l'Agence Internationale pour les énergies renouvelables (IRENA)	38	38	0	0	38	38
					Dont arrêté(s) de réallocation	-7	-7				

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs											
LA	43	01	00	31	Subventions en matière de politique de l'énergie en faveur du secteur public	2.483	2.508	0	0	2.483	2.508
					Totaux pour le Titre I.	26.366	26.605	618	260	26.984	26.865
					Titre II. - Dépenses de capital						
LA	01	04	00	31	Intervention régionale en faveur du CRAC pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des investissements à caractère énergétique dans les bâtiments publics et dans les écoles	9.000	9.000	0	0	9.000	9.000
LA	01	08	00	31	Actions cofinancées par les Fonds européens Convergence	0	0	0	0	0	0
LA	01	09	00	31	Actions cofinancées par les Fonds européens Compétitivité régionale et Emploi	0	0	0	0	0	0
LA	01	10	00	31	Projets Interreg	448	90	0	0	448	90
					Dont arrêté(s) de transfert	+448	+90				
LA	01	11	00	31	Actions cofinancées par les Fonds européens - programmation 2014-2020 - axe IV	3.052	797	0	0	3.052	797
					Dont arrêté(s) de transfert	+3.052	+797				
LA	51	01	00	31	Subventions visant la recherche dans le domaine de l'énergie	465	731	0	0	465	731
					Dont arrêté(s) de réallocation	0	+350				
LA	51	05	00	31	(Nouveau) Subventions de fonctionnement des entités locales (FRCE)	0	0	1.000	1.000	1.000	1.000
LA	52	01	10	31	Subventions en matière de politique de l'énergie pour les établissements scolaires et hospitaliers	70	694	900	1.500	970	2.194
LA	53	01	10	31	Subventions en matière de politique de l'énergie, visant notamment la recherche liée à l'énergie	2.805	2.810	0	0	2.805	2.810
LA	53	02	10	31	Primes Energie- Marshall 4.0 - Axe IV- Mesure IV.1.2	30.160	33.779	0	0	30.160	33.779
LA	63	02	21	31	Contrats, subventions ou transferts au secteur public en vue d'investissements matériels et immatériels, y compris les projets de recherche relatifs au domaine de l'énergie	3.116	4.449	1.600	1.000	4.716	5.449
					Dont arrêté(s) de réallocation	0	-373				
LA	63	04	32	31	Contrats, subventions au secteur public dans le cadre de projets de recherche relatifs au domaine de l'énergie	0	57	0	0	0	57
					Dont arrêté(s) de réallocation	-2.790	-1.431				
LA	65	01	00	31	Contrats, subventions au secteur public dans le cadre de projets de recherche relatifs au domaine de l'énergie	2.790	1.431	0	0	2.790	1.431
					Dont arrêté(s) de réallocation	+2.790	+1.431				
LA	74	06	00	31	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	40	40	0	0	40	40

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
LA	81	01	12	31	Apports de capitaux et avances récupérables en matière de politique de l'énergie, visant notamment la recherche liée à l'énergie (contrat d'avenir)	400	387	0	0	400	387
					Totaux pour le Titre II.	52.346	54.265	3.500	3.500	55.846	57.765
					Totaux pour le programme 16.31.	78.712	80.870	4.118	3.760	82.830	84.630
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	12.480	12.480	—	—	12.480	12.480
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	8.443	25.629	1.432	-28	9.875	25.601
					Programme 16.41.						
					Première Alliance Emploi - Environnement.						
					Titre I. - Dépenses courantes						
LA	01	01	00	41	Fonds budgétaire : Fonds destiné au financement du dispositif Ecopack et Rénopack - Marshall 4.0 - Axe IV- Mesure IV.1.2						
					Solde au 1er janvier	3.000	9.483	17.258	10.775	20.258	20.258
					Recettes de l'année en cours	35.013	35.013	0	0	35.013	35.013
					Disponible pour l'année	38.013	44.496	17.258	10.775	55.271	55.271
					Dépenses à charge du Fonds	32.013	32.013	0	0	32.013	32.013
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	6.000	12.483	17.258	10.775	23.258	23.258
LA	01	03	00	41	Soutien à l'élaboration du contrat multisectoriel en matière d'économies d'énergie et de construction durable - Marshall 2.vert	0	301	0	0	0	301
MA	01	04	00	41	Actions destinées à la valorisation des projets de recherche dans les secteurs des économies d'énergie et de la construction durable - Marshall 2.vert	0	0	0	0	0	0
MA	01	07	00	41	Financement de la mise en œuvre d'un centre d'excellence dédicacé au développement durable (WISD) - Marshall 2.vert	0	0	0	0	0	0
MA	01	08	00	41	Actions de soutien au renforcement de la Recherche verte - Marshall 2.vert	0	1.092	0	0	0	1.092
MA	01	09	00	41	Actions de soutien au renforcement de l'économie verte (économie écosystémique, bourse aux déchets et labels "entreprises écosystémiques") - Marshall 2.vert	0	267	0	0	0	267
MA	01	12	00	41	Actions visant à adopter un programme de recherche en matière de technologies intelligentes (réseau électrique) - Marshall 2.vert	0	534	0	0	0	534
MA	01	13	00	41	Actions visant à promouvoir les éco-matériaux de construction - Marshall 2.vert	0	160	0	0	0	160
DR	41	02	00	41	Financement de la poursuite du plan de rénovation et des procédures de créations et rénovation du parc de logements publics	23.113	23.113	0	0	23.113	23.113
LA	41	04	00	41	Soutien à la mise en œuvre de la gestion énergétique des bâtiments régionaux et locaux (UREBA)	3.273	3.273	0	0	3.273	3.273
DR	41	06	00	41	Plan de rénovation du parc de logements publics en vue d'améliorer la performanec énergétique - Marshall 4.0 - Axe IV - Mesure IV.1.1	0	0	0	0	0	0

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
LA	41	07	00	41	Plan de rénovation en vue de favoriser l'efficacité énergétique des bâtiments du secteur public et du secteur non-marchand- Marshall 4.0 - Axe IV-Mesure IV.1.3	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour le Titre I.	58.399	60.753	0	0	58.399	60.753
					Titre II. - Dépenses de capital						
LA	81	01	00	41	Avances remboursables Ecopack et Rénopack- Marshall 4.0- Axe IV- Mesure IV.1.2	65.487	65.487	0	0	65.487	65.487
					Totaux pour le Titre II.	65.487	65.487	0	0	65.487	65.487
					Totaux pour le programme 16.41.	123.886	126.240	—	—	123.886	126.240
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	32.013	32.013	—	—	32.013	32.013
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	6.000	12.483	17.258	10.775	23.258	23.258
					Programme 16.42. **Développement durable**						
					Titre I. - Dépenses courantes						
PR	01	01	00	42	Dépenses de toute nature dans le cadre du développement durable des compétences routes, voies hydrauliques, patrimoine et zones d'activités économiques	2	2	65	65	67	67
					Dont arrêté(s) de réallocation	+2	+2				
LA	01	02	00	42	Promotion du Développement Durable dans les services régionaux : marchés publics régionaux, et politiques d'achat durable - volet adjudicateurs régionaux	86	139	0	0	86	139
					Dont arrêté(s) de réallocation	-30	-25				
MA	01	03	00	42	Soutien aux circuits courts, aux entreprises locales et régionales - Marshall 2.vert	0	141	0	0	0	141
LA	01	05	00	42	Actions de sensibisation au Développement Durable du personnel du SPW et OIP	30	35	0	0	30	35
PM	01	06	00	42	Soutien au développement des indicateurs de développement humain et d'empreinte écologique - Marshall	0	224	0	0	0	224
CD	01	07	00	42	Initiative de toutes natures en matière de Développement durable	3.762	3.716	0	0	3.762	3.716
					Dont arrêté(s) de réallocation	-500	-500				
TI	01	09	00	42	Politique d'achats publics durables en lien avec l'insertion socio-professionnelle, la formation et la créations d'emplois	30	30	0	0	30	30
LA	01	15	00	42	Actions de gestion et de suivi des performances sociales et environnementales au SPW	60	50	0	0	60	50
LA	01	19	00	42	Dynamisation d'une mobilité plus durable au sein du SPW	43	43	0	0	43	43

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
LA	01	21	00	42	Alliance emploi environnement recentrée - développement durable	323	187	0	0	323	187
					Dont arrêté(s) de réallocation	+30	+25				
CD	12	01	11	42	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques (Développement durable)	0	0	0	0	0	0
CD	12	02	11	42	Dépenses spécifiques relatives au fonctionnement du département du développement durable	40	40	0	0	40	40
LA	12	03	00	42	Promotion des investissements socialement responsables	60	60	0	0	60	60
					Dont arrêté(s) de réallocation	+60	+60				
DR	12	04	11	42	(Nouveau) Plan Actions Achats publics responsables	0	0	40	26	40	26
DR	32	01	00	42	Subvention à la Société Wallonne du Crédit Social dans le cadre de l'opération Journal pour tous	190	190	- 190	- 100	0	90
DR	32	02	00	42	Subventionau Fonds Wallon du Logement dans le cadre de l'opération Journal pour tous	0	0	0	0	0	0
LA	33	01	00	42	Marchés publics durables et dumping social	194	158	2	2	196	160
					Dont arrêté(s) de réallocation	-62	-62				
LA	33	02	00	42	Soutien aux investissements socialement responsables	60	60	0	0	60	60
CD	33	03	00	42	Subventions au secteur privé en matière de développement durable	500	500	0	0	500	500
					Dont arrêté(s) de réallocation	+500	+500				
					Totaux pour le Titre I.	5.380	5.575	- 83	- 7	5.297	5.568
					Titre II. - Dépenses de capital						
CD	01	01	00	42	Initiative de toutes natures en matière de Développement durable	125	125	0	0	125	125
CD	74	01	22	42	Acquisition de matériel et de logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de projets informatiques spécifiques (Développement durable)	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour le Titre II.	125	125	0	0	125	125
					Totaux pour le programme 16.42.	5.505	5.700	- 83	- 7	5.422	5.693
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour la division organique 16.	753.681	770.996	9.513	9.531	763.194	780.527
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—	—	—	—	—
					Dont programme d'investissement	11.080	13.193	4.919	4.923	15.999	18.116
					Dont fonds budgétaires	44.926	44.926	—	—	44.926	44.926
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	20.403	45.079	19.895	10.981	40.298	56.060

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
					Division organique 17.						
					Pouvois locaux, action sociale et santé						
					Programme 17.01. **Fonctionnel**						
					Titre I. - Dépenses courantes						
LA	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	14.923	14.923	366	366	15.289	15.289
LA	11	04	00	01	Rémunérations et allocations du personnel des agents surnuméraires DGO5 non affectés	1.197	1.197	- 1.197	- 1.197	0	0
LA	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, Acquisition de petits matériels	40	40	0	0	40	40
DR	12	02	00	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programme de plus d'un an	55	55	0	0	55	55
PR	12	03	11	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programme à plus d'un an	0	0	0	0	0	0
RC	12	04	11	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à plus d'un an	0	8	0	0	0	8
					Dont arrêté(s) de réallocation	0	+8				
LA	12	05	00	01	Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules de la DGO5	25	25	0	0	25	25
PM	12	08	00	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour le Titre I.	16.240	16.248	- 831	- 831	15.409	15.417
					Titre II. - Dépenses de capital						
LA	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	10	10	0	0	10	10
LA	74	02	00	01	Achat de biens meubles durables - Véhicules de la DGO5	25	25	0	0	25	25
DR	74	03	00	01	Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques spécifiques	300	300	0	0	300	300
RC	74	05	00	01	Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de réalisation de projets informatiques spécifiques	0	0	0	0	0	0
					Dont arrêté(s) de réallocation	0	-8				
PM	74	06	00	01	Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de réalisation de projets informatiques spécifiques	5	5	0	0	5	5

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
PR	74	07	00	01	Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de réalisation de projets informatiques spécifiques	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour le Titre II.	340	340	0	0	340	340
					Totaux pour le programme 17.01.	16.580	16.588	- 831	- 831	15.749	15.757
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—	—	—	—	—
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Programme 17.02. **Affaires intérieures**						
					Titre I. - Dépenses courantes						
DR	12	02	00	02	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	551	551	0	0	551	551
					Dont arrêté(s) de réallocation	+245	+245				
DR	12	03	00	02	Frais d'expertise, frais de procédure, honoraires d'avocats	140	140	0	0	140	140
DR	12	04	30	02	Formation professionnelle du personnel communal et des mandataires	228	228	0	0	228	228
DR	12	06	30	02	Etudes, relations publiques, organisation de salons, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion	179	255	0	0	179	255
DR	12	08	00	02	Frais inhérents à l'organisation des élections d'octobre 2018	459	511	252	200	711	711
DR	12	09	00	02	Achat de biens meubles non durables - frais de fonctionnement de la cellule de vérification des compatibilités des mandats	0	1	0	0	0	1
PM	12	10	00	02	Frais de fonctionnement de la cellule "Fonds des calamités publiques"	20	20	0	0	20	20
DR	12	11	11	02	Etudes, communication et actions de sensibilisation des Pouvoirs locaux à l'échange de données- Marshall 4.0 - Axe V - Mesure V.3.1	142	112	0	0	142	112
DR	31	01	11	02	Subvention à l'intercommunale IMIO dans le cadre de la mutualisation informatique à destination des pouvoirs locaux	802	808	0	0	802	808
DR	33	01	00	02	Subventions et indemnités	645	529	0	0	645	529
					Dont arrêté(s) de réallocation	+337	+221				
DR	33	02	00	02	Subventions pour des opérations pilotes de gestion supra-locale	268	268	0	0	268	268
DR	33	03	00	02	Subvention au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP)	33	33	2	2	35	35
DR	33	05	00	02	Subvention à l'ASBL T.R.W. Organisation dans le cadre de l'organisation des étapes du Tour de la Région wallonne	119	119	0	0	119	119
DR	33	07	00	02	Subventions pour les ADL	684	684	7	7	691	691
DR	33	09	00	02	Projets LEADER	0	0	236	62	236	62
DR	33	10	00	02	Convention sectorielle 2007-2010 - Dialogue Social	400	300	0	0	400	300
PM	41	01	00	02	Dotation au Fonds wallon des calamités naturelles -Division "Fonds des calamités publiques"	5.475	5.475	0	0	5.475	5.475

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*LIBELLES*	Crédits initiaux *Crédits d'engagement*	Crédits initiaux *Crédits de liquidation*	Ajustements *Crédits d'engagement*	Ajustements *Crédits de liquidation*	Crédits ajustés *Crédits d'engagement*	Crédits ajustés *Crédits de liquidation*
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs											
DR	41	02	40	02	Subvention de fonctionnement au Centre régional d'aide aux communes	3.298	3.298	28	28	3.326	3.326
DR	41	03	40	02	Subvention de fonctionnement au Conseil régional de la formation	893	893	7	7	900	900
DR	41	04	40	02	Programme de transition professionnelle	1.173	1.173	0	0	1.173	1.173
DR	43	01	22	02	Subventions et indemnités	43	43	0	0	43	43
DR	43	02	11	02	Fonds des provinces	148.553	148.553	1	1	148.554	148.554
DR	43	04	21	02	Fonds des communes	1.177.679	1.177.679	8.996	8.996	1.186.675	1.186.675
DR	43	05	22	02	Intervention spécifique en faveur de Namur capitale	3.725	3.634	29	0	3.754	3.634
DR	43	07	23	02	Intervention régionale complémentaire à verser au Compte régional pour l'assainissement des communes à finances obérées et des provinces (CRAC)	68.928	68.928	416	416	69.344	69.344
DR	43	09	11	02	Convention sectorielle 2005-2006	7.600	7.600	0	0	7.600	7.600
DR	43	10	22	02	Subventions dans les entités locales pour les plans e-communes ou assimilés	0	0	0	0	0	0
DR	43	11	22	02	Subventions pour la formation professionnelle du personnel des pouvoirs locaux	1.265	1.006	0	0	1.265	1.006
DR	43	13	22	02	Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine des pouvoirs locaux dans le cadre des fonds structurels européens.	374	156	0	1	374	157
					Dont arrêté(s) de transfert	+374	+156				
DR	43	14	22	02	Subventions aux communes pour des actions favorisant l'intégration sociale, l'entretien du patrimoine, et la sécurité, l'emploi et subventions aux communes pour les agences de développement local	2.447	1.895	148	147	2.595	2.042
					Dont arrêté(s) de réallocation	-632	-516				
DR	43	15	22	02	Compensation de la forfaitarisation des réductions du précompte immobilier en faveur des pouvoirs locaux	33.129	34.404	0	0	33.129	34.404
DR	43	17	22	02	Subventions aux communes et aux zones de police pour l'assistance aux victimes et pour les plans de cohésion sociale	24.364	24.364	800	3.500	25.164	27.864
DR	43	20	00	02	Financement complémentaire aux pouvoirs locaux - Plan Marshall	76.665	76.665	0	0	76.665	76.665
DR	43	22	22	02	COP 21-Aides à l'achat de véhicules non polluants ou adapttaion de véhicules aux normes environnementales	3.000	3.000	- 1.000	- 1.000	2.000	2.000
DR	43	23	22	02	Mesure d'accompagnement du prélèvement kilométrique pour les commerçants ambulants et les forains	0	0	0	0	0	0
DR	43	24	22	02	Mesure d'accompagnement du prélèvement kilométrique pour les mines, miniers et carriers	6.000	6.000	0	0	6.000	6.000
					Dont arrêté(s) de transfert	+6.000	+6.000				
DR	43	25	22	02	(Nouveau) Compensation pour les pouvoirs locaux dans le cadre de la suppression de la taxe sur les mâts, pylones et antennes	0	0	1.250	1.250	1.250	1.250
DR	43	26	00	02	Dotation au CRAC dans le cadre du refinancement du fonds des communes	33.197	33.197	102	102	33.299	33.299
DR	43	27	00	02	Dotation au Fonds Spécial de l'Aide Sociale (CPAS)	64.487	64.487	497	497	64.984	64.984
DR	43	28	00	02	Dotation complémentaire pour le mécanisme de garantie du Fonds des communes	1.401	1.401	123	123	1.524	1.524
DR	45	02	23	02	Transfert de compétences à la Communauté germanophone	26.094	26.094	191	191	26.285	26.285

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
DR	45	03	00	02	Subventions à des universités pour des projets à destination des pouvoirs locaux	0	13	0	0	0	13
					Totaux pour le Titre I.	1.694.460	1.694.517	12.085	14.530	1.706.545	1.709.047
					Titre II. - Dépenses de capital						
DR	61	02	41	02	Subvention au Centre régional d'aide aux communes pour l'achat de biens meubles durables	28	28	1	1	29	29
DR	61	03	41	02	Subvention au Conseil régional de la formation pour l'achat de biens meubles durables	28	28	0	0	28	28
DR	63	01	00	02	Subventions en capital dans le cadre de l'entretien des infrastructures publiques des pouvoirs subordonnés	0	0	0	0	0	0
DR	63	02	21	02	Subventions aux communes dans le cadre de l'amélioration du Vivre ensemblre et prévention du radicalisme	50	50	0	0	50	50
					Dont arrêté(s) de réallocation	+50	+50				
DR	74	06	00	02	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	0	0	0	0	0	0
DR	74	07	00	02	Achat de biens meubles durables - frais de fonctionnement de la cellule de vérification des compatibilités des mandats	0	1	0	0	0	1
					Totaux pour le Titre II.	106	107	1	1	107	108
					Totaux pour le programme 17.02.	1.694.566	1.694.624	12.086	14.531	1.706.652	1.709.155
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Programme 17.11.						
					Politiques transversales dans le domaine socio-sanitaire						
					Titre I. - Dépenses courantes						
PR	01	01	00	11	Provision pour l'indexation des emplois subsidiés et les accords du non marchand	664	664	10	10	674	674
PR	01	02	00	11	(Nouveau) Projets cogérés par le SPW et par l'AVIQ dans le cadre de la mesure 16.9 du PwDR – FEADER	0	0	1.600	0	1.600	0
PR	12	01	00	11	Etudes diverses relatives à l'évolution des matières transférées en suite de la sixième Réforme de l'Etat	400	400	0	0	400	400
PR	12	02	00	11	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, honoraires non spécifiques	52	52	0	0	52	52
PR	33	01	00	11	Soutien à des initiatives transversales	361	361	0	0	361	361
PR	33	02	00	11	Subventions aux organismes actifs en matière de lutte contre le sida	20	20	0	0	20	20
PR	33	03	00	11	Soutien à des initiatives diverses	120	120	0	0	120	120

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs											
PR	41	01	00	11	APE et PTP dans les services d'accueil et d'aide aux personnes (Marshall 2.vert)	0	0	0	0	0	0
PR	41	02	00	11	Subventions accordées au FOREM pour des matières transversales	0	0	0	0	0	0
PR	43	01	00	11	Subventions aux communes pour des actions menées par des associations dans le cadre de la politique du Plan de Cohésion sociale	1.398	1.398	0	0	1.398	1.398
PR	43	02	00	11	Subventions aux pouvoirs locaux pour les initiatives transversales	90	90	30	0	120	90
					Totaux pour le Titre I.	3.105	3.105	1.640	10	4.745	3.115
					Titre II. - Dépenses de capital						
PR	51	01	00	11	Subvention d'équipement pour des initiatives transversales - secteur privé	0	0	0	0	0	0
PR	63	01	00	11	Subvention d'équipement pour des initiatives transversales - secteur public	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour le Titre II.	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour le programme 17.11.	3.105	3.105	1.640	10	4.745	3.115
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Programme 17.12. **Dotations diverses aux politiques de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles**						
					Titre I. - Dépenses courantes						
PR	01	01	00	12	Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine de la Santé dans le cadre des fonds structurels européens	0	0	0	0	0	0
PR	01	05	00	12	Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine du handicap dans le cadre des fonds structurels européens	0	0	0	0	0	0
PR	41	01	40	12	Intervention régionale en faveur du CRAC - Politique de la Santé	21.605	21.605	0	0	21.605	21.605
PR	41	02	40	12	Intervention en faveur du CRAC dans le cadre du plan de cohésion social - Politique de la Santé	9.140	9.140	0	0	9.140	9.140
PR	41	03	40	12	Soutiens à des missions particulières attribuées par le Gouvernement à l'Institut Scientifique de Service Public (ISSeP)	0	0	0	0	0	0
PR	41	04	40	12	Mise en oeuvre du programme de transition professionnelle	46	46	0	0	46	46
PR	41	07	40	12	Intervention régionale en faveur du CRAC - Politique de la Famille et des Ainés	4.700	4.700	0	0	4.700	4.700
PR	41	08	40	12	Intervention régionale en faveur du CRAC - CRAC III - Politique de la Famille et des Ainés	3.000	3.000	0	0	3.000	3.000
PR	41	09	00	12	Intervention régionale en faveur du CRAC dans le cadre du Plan d'inclusion sociale - Politique de la Famille et des Ainés	3.290	3.290	0	0	3.290	3.290

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
						Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs											
PR	41	10	00	12	Intervention régionale en faveur du CRAC dans le cadre des emprunts complémentaires au plan d'inclusion sociale - Politique de la Famille et des Ainés	14.250	14.250	0	0	14.250	14.250
PR	41	11	12	12	Investissement dans les maisons de repos - Marshall 2.vert	1.000	1.000	0	0	1.000	1.000
PR	41	12	40	12	Intervention régionale en faveur du CRAC dans le cadre du plan d'inclusion sociale - Politique des personnes handicapées	820	820	0	0	820	820
PR	42	01	90	12	Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la couverture de ses frais de fonctionnement	43.554	43.591	670	633	44.224	44.224
PR	42	02	90	12	(G) Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions paritaires	4.858	4.858	1.578	1.578	6.436	6.436
PR	42	03	90	12	(G) Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions règlementées	871.344	869.807	11.079	11.112	882.423	880.919
PR	42	04	90	12	Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions facultatives liées à la Santé et au Bien-être	6.449	6.007	182	182	6.631	6.189
PR	42	05	90	12	Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions facultatives liées à la Personne handicapée	2.311	2.076	- 50	- 50	2.261	2.026
PR	42	06	90	12	Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions facultatives liées à la Famille	0	0	0	0	0	0
PR	42	07	90	12	Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions facultatives communes	5.380	5.300	- 1.350	- 1.350	4.030	3.950
PR	42	08	90	12	Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions dans le cadre des fonds structurels européens (programmation 2014-2020)	0	0	0	0	0	0
PR	42	09	90	12	(NG) Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions paritaires	3.345.768	3.345.768	16.502	16.502	3.362.270	3.362.270
PR	42	10	90	12	(NG) Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions règlementées	0	0	0	0	0	0
PR	45	01	00	12	Aide aux personnes âgées - Transferts à destination du SPF Sécurité sociale	131.176	131.176	- 2.500	- 2.500	128.676	128.676
					Totaux pour le Titre I.	4.468.691	4.466.434	26.111	26.107	4.494.802	4.492.541
					Titre II. - Dépenses de capital						
PR	62	01	10	12	Dotation en capital à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la couverture de ses investissements	1.008	1.008	- 175	- 175	833	833
PR	62	02	20	12	(NG) Dotation en capital à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions paritaires	39.986	39.986	0	0	39.986	39.986

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs											
PR	62	03	20	12	Dotation en capital à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions facultatives liées à la Santé et au Bien-être	37.937	1.390	2.635	0	40.572	1.390
PR	62	04	20	12	Dotation en capital à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions facultatives liées à la Personne handicapée	110	85	16.956	0	17.066	85
PR	62	05	20	12	Dotation en capital à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions facultatives liées à la Famille	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour le Titre II.	79.041	42.469	19.416	- 175	98.457	42.294
					Totaux pour le programme 17.12.	4.547.732	4.508.903	45.527	25.932	4.593.259	4.534.835
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Programme 17.13. **Action sociale.**						
					Titre I. - Dépenses courantes						
PR	01	01	00	13	(Modifié) Aide alimentaire	935	935	0	0	935	935
PR	01	02	00	13	Fonds régional d'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère	7.125	5.907	0	0	7.125	5.907
PR	01	03	00	13	Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine de l'action sociale dans le cadre des fonds structurels européens	0	0	0	0	0	0
PR	01	04	00	13	Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine de l'action sociale dans le cadre des fonds structurels européens (programmation 2014-2020)	0	0	0	0	0	0
PR	01	05	00	13	Projets cogérés par le SPW et par l'AVIQ dans le cadre de la mesure 16.9 du PwDR – FEADER	0	0	0	0	0	0
PR	12	02	00	13	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, honoraires	236	271	- 30	0	206	271
DR	12	03	00	13	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et des colloques, frais de réunions	0	0	0	0	0	0
TI	12	04	00	13	Frais d'expertise, frais d'étude, frais de procédure, honoraires d'avocats	5	5	0	0	5	5
					Dont arrêté(s) de transfert	+5	+5				
PR	33	01	00	13	Soutien à des initiatives dans le domaine de l'action sociale	1.037	1.020	0	0	1.037	1.020
PR	33	02	00	13	Subventions pour le financement de recherches dans le domaine social	0	0	0	0	0	0
PR	33	03	00	13	Subventions aux ASBL partenaires des relais sociaux en attente de constitution	0	0	0	0	0	0
PR	33	04	00	13	Subventions accordées aux initiatives locales d'intégration agréées en matière d'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère	1.066	1.742	0	0	1.066	1.742

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
PR	33	05	00	13	Subventions accordées aux centres régionaux pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère	5.837	5.176	0	0	5.837	5.176
PR	33	07	00	13	Subventions aux Maisons d'accueil et aux Maisons communautaires	25.197	24.521	460	1.071	25.657	25.592
PR	33	08	00	13	Subvention accordée à l'organisme d'interprétariat social chargé d'organiser l'offre dinterprétariat en milieu social	550	555	0	0	550	555
PR	33	09	00	13	Soutien à des services privés d'insertion sociale	1.703	1.625	0	0	1.703	1.625
PR	33	10	00	13	Subvention accordée à l'organisme spécialisé en accueil des gens du voyage	94	93	0	0	94	93
DR	33	12	00	13	Soutien à des initiatives visant les CPAS (secteur privé)	0	0	0	0	0	0
PR	33	14	00	13	Subvention aux services d'aide et de soins aux personnes prostituées	650	710	7	8	657	718
PR	33	15	00	13	Subvention au Réseau wallon de Lutte contre la pauvreté	48	48	2	0	50	48
PR	33	16	00	13	Subventions à l'ASBL "l'Observatoire du Crédit et de l'endettement"	514	514	5	0	519	514
PR	33	17	00	13	Subventions à des organismes de coordination et de documentation en matière sociale	223	258	0	0	223	258
PR	33	18	00	13	Soutien à des formations d'intervenants sociaux et de fonctionnaires	177	177	0	0	177	177
PR	33	19	00	13	Subventions aux centres de service social	7.284	7.200	0	0	7.284	7.200
PR	33	20	00	13	Soutien à des initiatives privées relatives à la médiation de dettes (Contrat d'avenir - Fiche n°46)	315	340	0	0	315	340
PR	33	23	00	13	Soutien à des initiatives privées en matière d'égalité des chances	846	935	50	50	896	985
PR	33	25	00	13	Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine de l'action sociale dans le cadre du Fonds structurel européen FEADER	0	394	242	0	242	394
PR	33	26	00	13	Soutien aux Maisons Arc-en-Ciel en matière d'aide aux personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres	350	346	0	0	350	346
PR	41	01	40	13	Mise en oeuvre, dans le domaine de l'action sociale, des programmes de transition professionnelle	965	965	0	0	965	965
PR	41	02	40	13	Subventions accordées au FOREM en matière d'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère	432	414	0	0	432	414
PR	43	01	52	13	Soutien à des initiatives particulières des centres publics d'action sociale et d'autres pouvoirs publics	1.429	1.432	6	60	1.435	1.492
PR	43	02	32	13	Subventions pour études, recherches et actions dans le domaine de la santé socio-environnementale - Secteur public	30	30	0	0	30	30
PR	43	03	11	13	(Nouveau) Subventions aux provinces dans le cadre de la politique des gens du voyage	0	0	0	0	0	0
PR	43	04	52	13	Soutien à des initiatives publiques relatives à la médiation de dettes	3.365	3.278	0	0	3.365	3.278
PR	43	05	00	13	Subventions aux relais sociaux gérés par des organismes	9.478	9.300	0	0	9.478	9.300
PR	43	06	52	13	Subventions à des organismes publics dans le cadre des opérations "Eté solidaire, je suis partenaire"	0	87	0	0	0	87
TI	43	08	52	13	Subventions aux CPAS dans le cadre de l'intégration professionnelle des ayants droit à l'intégration sociale	10.359	10.359	1.500	1.500	11.859	11.859
PR	43	09	52	13	Soutien à des services publics d'insertion sociale	2.320	2.320	17	12	2.337	2.332
PR	43	11	00	13	Soutien à des initiatives publiques en matière d'égalité des chances	741	741	0	0	741	741

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
						Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs										
PR	43	12	00	13	Subventions aux Maisons d'accueil et aux Maisons de vie communautaires - secteur public	2.365	2.483	31	0	2.396	2.483
TI	43	13	52	13	Subvention au CPAS dans le cadre de l'activation des bénéficiaires d'une aide sociale financière en application de la loi du 2 avril 1965 (Fédéral) - Art.60-61	4.440	4.440	121	121	4.561	4.561
TI	43	15	52	13	Subvention aux CPAS dans le cadre de l'activation des bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale (Fédéral) - Art. 60-61	82.025	82.025	2.521	2.521	84.546	84.546
PR	45	01	24	13	Subventions à des organismes universitaires dans le domaine de l'Action sociale	0	10	0	0	0	10
PR	45	02	40	13	(Nouveau) Contribution à la Commission nationale des Droits de l'Enfant	0	0	18	18	18	18
					Totaux pour le Titre I.	172.141	170.656	4.950	5.361	177.091	176.017
					Titre II. - Dépenses de capital						
PR	51	01	00	13	Exécution de la garantie concernant l'octroi de prêts à taux réduits ou sans taux pour des personnes fragilisées	45	45	0	0	45	45
PR	51	02	00	13	Exécution de la garantie concernant l'octroi de prêts à taux réduits ou sans taux pour des personnes fragillisées	0	0	0	0	0	0
PR	52	82	10	13	Subsides d'équipement dans le domaine de l'action sociale - secteur privé	75	75	0	0	75	75
PR	52	83	10	13	Subsides d'aménagement pour des ASBL partenaires des relais sociaux (CAW - F44)	0	0	0	0	0	0
PR	62	82	10	13	Subsides d'équipement dans le domaine de l'action sociale - secteur public	0	0	0	0	0	0
PR	63	01	03	13	Subsides d'équipement en faveur des Centres Publics d'Action Sociale et des relais sociaux	0	0	0	0	0	0
PR	63	02	03	13	Subsides en vue de l'acquisition, l'aménagement et l'équipement de terrains pour les gens du voyage	100	70	0	0	100	70
					Totaux pour le Titre II.	220	190	—	—	220	190
					Totaux pour le programme 17.13.	172.361	170.846	4.950	5.361	177.311	176.207
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Programme 17.14. **Crèches et petite enfance**						
					Titre I. - Dépenses courantes						
RC	12	01	11	14	Achat de biens et services non durables spécifiques au programme	150	150	0	0	150	150
RC	41	05	00	14	Intervention financière en faveur du CRAC dans le cadre du financement alternatif des investissements dans les crèches	3.450	3.450	0	0	3.450	3.450
					Totaux pour le Titre I.	3.600	3.600	—	—	3.600	3.600

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs											
					Titre II. - Dépenses de capital						
RC	51	06	12	14	Subventions à des établissements d'utilité publique ou à des associations sans but lucratif pour la construction, l'agrandissement, la transformation et l'équipement d'institutions intéressant la naissance et l'enfance	739	601	0	0	739	601
RC	53	01	10	14	Primes Babypack	150	150	0	0	150	150
RC	63	01	51	14	Subventions à des pouvoirs publics pour la construction, l'agrandissement, la transformation et l'équipement d'institutions intéressant la naissance et l'enfance	654	386	- 400	0	254	386
					Totaux pour le Titre II.	1.543	1.137	-400	—	1.143	1.137
					Totaux pour le programme 17.14.	5.143	4.737	-400	—	4.743	4.737
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour la division organique 17.	6.439.487	6.398.803	62.972	45.003	6.502.459	6.443.806
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—	—	—	—	—
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
					Division organique 18.						
					Entreprises, emploi et recherche						
					Programme 18.01. **Fonctionnel**						
					Titre I. - Dépenses courantes						
LA	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	30.062	30.062	412	412	30.474	30.474
LA	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	28	28	0	0	28	28
MA	12	02	00	01	Dépenses informatiques courantes (secteur Recherche)	0	204	0	0	0	204
					Dont arrêté(s) de transfert	0	+204				
MA	12	04	00	01	Dépenses informatiques courantes (secteur Economie)	110	110	0	0	110	110
					Dont arrêté(s) de transfert	-402	-402				
RC	12	05	00	01	Dépenses informatiques courantes (secteur formation agricole)	0	0	0	0	0	0
TI	12	06	30	01	Dépenses informatiques courantes (secteur Emploi et Formation)	20	170	0	0	20	170
LA	12	07	00	01	Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules de la DGO6	74	74	0	0	74	74
					Totaux pour le Titre I.	30.294	30.648	412	412	30.706	31.060
					Titre II. - Dépenses de capital						
LA	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	8	8	0	0	8	8
LA	74	02	00	01	Achat de biens meubles durables - Véhicules de la DGO6	99	99	0	0	99	99
TI	74	03	00	01	Marshall 4.0 - Axe V.2.3. - Financement de la modernisation informatique (DGO6)	500	500	0	0	500	500
MA	74	04	00	01	Acquisition de matériel et de logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques spécifiques (secteur Recherche)	0	46	0	56	0	102
					Dont arrêté(s) de transfert	0	+46				
MA	74	05	00	01	Acquisition de matériel et de logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques spécifiques (secteur Economie)	505	402	0	0	505	402
					Dont arrêté(s) de transfert	+505	+402				
TI	74	06	00	01	Acquisition de matériel, logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de projets informatiques spécifiques (secteur Emploi et Formation)	500	500	0	0	500	500

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
RC	74	07	00	01	Acquisition de matériel et de logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques spécifiques (secteur formation agricole)	25	25	0	0	25	25
					Totaux pour le Titre II.	1.637	1.580	0	56	1.637	1.636
					Totaux pour le programme 18.01.	31.931	32.228	412	468	32.343	32.696
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—	—	—	—	—
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Programme 18.02. **Expansion économique.**						
					Titre I. - Dépenses courantes						
MA	02	10	00	02	Provisionnement pour le démantèlement du site Nordion	847	847	7	7	854	854
MA	12	02	00	02	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	155	155	0	0	155	155
MA	12	05	30	02	Frais liés aux conventions du dossier NORDION	0	0	86	86	86	86
MA	31	01	00	02	Subventions, cofinancées par le FEDER, en vue de promouvoir les services d'appui avancés aux entreprises et l'entrepreneuriat (objectif "Convergence") - programmation 2007-2013	0	0	0	0	0	0
MA	31	02	00	02	Subventions, cofinancées par le FEDER, en vue de promouvoir les services d'appui avancés aux entreprises et l'entrepreneuriat (objectif "Compétitivité régionale et Emploi") - programmation 2007-2013	0	0	0	0	0	0
MA	31	03	00	02	Subvention à l'ASBL LIEGE CAREX	75	75	0	0	75	75
MA	31	04	32	02	Subventions pour la promotion de l'expansion économique	4	4	0	0	4	4
MA	31	07	32	02	Quote-part de la Région wallonne dans le coût des déchets produits par NORDION	0	0	0	0	0	0
MA	31	08	02	02	Subventions, cofinancées par le FEDER, en vue de promouvoir le développement de projets de coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale en matière d'animation économique - Interreg IV - Programmation 2007-2013	0	0	0	0	0	0
MA	31	09	02	02	Subventions cofinancées par le FEADER en vue de promouvoir le développement d'actions locales d'animation économique - PDR	0	0	0	0	0	0
MA	31	10	02	02	Subventions cofinancées par le FEDER en vue de promouvoir les services d'appui avancés aux entreprises et à l'entrepreneuriat - PO « Transition » - Programmation 2014-2020	10.772	3.069	0	0	10.772	3.069
					Dont arrêté(s) de transfert	+10.772	+3.069				

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
MA	31	11	02	02	Subventions cofinancées par le FEDER en vue de promouvoir les services d'appui avancés aux entreprises et à l'entrepreneuriat - PO « Régions plus développées » - Programmation 2014-2020	762	180	0	0	762	180
					Dont arrêté(s) de transfert	+762	+180				
MA	31	12	02	02	Subventions cofinancées par le FEDER en vue de promouvoir le développement de projets de coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale en matière d'animation économique - Interreg V - Programmation 2014-2020	0	0	0	0	0	0
MA	31	13	02	02	Subventions cofinancées par le FEADER en vue de promouvoir le développement d'actions locales d'animation économique – PDR 2014-2020	1.131	200	0	0	1.131	200
					Totaux pour le Titre I.	13.746	4.530	93	93	13.839	4.623
					Titre II. - Dépenses de capital						
MA	51	01	12	02	Exécution de garanties et de cautions, règlement de sinistres en principal, intérêts et charges accessoires	0	0	0	0	0	0
MA	51	02	00	02	Primes à l'investissement destinées à favoriser la protection de l'environnement et l'utilisation durable de l'énergie, en application du décret du 11 mars 2004.	8.000	9.900	0	0	8.000	9.900
MA	51	03	00	02	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises	24.500	11.000	0	5.000	24.500	16.000
MA	51	05	00	02	Soutien de la compétitivité des entreprises - mesure carbon leakage (Marshall 4.0 - Axe IV - Mesure 4.3)	7.500	7.500	0	0	7.500	7.500
MA	51	06	12	02	Primes à l'investissement en application de la loi du 30 décembre 1970, telle que modifiée par le décret du 25 juin 1992, y compris la mise en oeuvre de l'article 42	0	5.000	0	6.000	0	11.000
MA	51	07	12	02	Fonds budgétaire : Fonds de rénovation industrielle (première, deuxième et troisième missions)						
					Solde au 1er janvier	102	102	0	0	102	102
					Recettes de l'année en cours	0	0	0	0	0	0
					Disponible pour l'année	102	102	0	0	102	102
					Dépenses à charge du Fonds	0	0	0	0	0	0
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	102	102	0	0	102	102
MA	51	08	12	02	Primes à l'investissement - Equipements réduisant la consommation d'énergie et les émissions sonores de véhicules (mesures d'accompagnement du prélèvement kilométrique)	500	500	0	0	500	500
					Dont arrêté(s) de transfert	+500	+500				
MA	51	09	12	02	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises (Actions prioritaires - mesure 3.3)	0	216	0	0	0	216

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs										
MA	51	10	00	02	Stimulation de l'Investissement dans les entreprises existantes ou en création - Mesure 4.2.1 - FEDER - programmation 2014-2020	1.000	0	0	0	1.000	0
					Dont arrêté(s) de transfert	+1.000	0				
MA	51	11	00	02	Objectif Convergence (2007-2013) - Primes à l'investissement cofinancées par le FEDER	0	0	0	0	0	0
MA	51	12	00	02	Objectif Compétitivité régionale et emploi (2007-2013) - Primes à l'investissement cofinancées par le FEDER	0	0	0	0	0	0
MA	51	13	00	02	Subventions au secteur privé en vue de la création d'ateliers de travail partagés privés (Actions prioritaires - mesure 3.4 - Zones franches rurales).	0	41	0	0	0	41
MA	51	14	12	02	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises - Zones franches urbaines (Marshall 2.vert - Axe IV)	0	2.000	0	- 400	0	1.600
MA	51	15	12	02	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises - zones franches rurales (Marshall 2.vert - axe IV)	0	1.000	0	0	0	1.000
MA	51	16	00	02	Stimulation de l'Investissement dans les entreprises existantes ou en création - Mesure 1.1.1. Aides à l'investissement cofinancées par l'Union Européenne (FEDER) -programmation 2014-2020	12.000	4.000	0	0	12.000	4.000
					Dont arrêté(s) de transfert	+12.000	+4.000				
MA	51	17	00	02	Financement du projet Galileo Integrated Logistics Support Centre (GILSC)	1.000	1.000	0	0	1.000	1.000
MA	74	01	00	02	Acquisition de biens durables, y compris biens incorporels	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour le Titre II.	54.500	42.157	—	10.600	54.500	52.757
					Totaux pour le programme 18.02.	68.246	46.687	93	10.693	68.339	57.380
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	102	102	—	—	102	102
					Programme 18.03.						
					Restructuration et développement.						
					Titre I. - Dépenses courantes						
MA	12	03	00	03	Commission permanente pour la restructuration des entreprises, en ce compris les frais d'études, d'honoraires	1.196	1.196	9	9	1.205	1.205
					Totaux pour le Titre I.	1.196	1.196	9	9	1.205	1.205
					Titre II. - Dépenses de capital						
MA	74	05	00	03	Achat de biens patrimoniaux.- Commission de restructuration des entreprises	30	30	0	0	30	30

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs										
MA	81	01	00	03	Opérations de valorisation immobilière visant à accélérer le processus de mobilisation du territoire régional	2.500	2.500	0	0	2.500	2.500
MA	81	02	00	03	Octroi des moyens d'actions aux organismes financiers ayant pour but la consolidation et le développement des PME wallonnes	15.000	15.000	0	0	15.000	15.000
MA	81	03	00	03	Octrois de crédits et participations aux entreprises dans le cadre de leur développement et de leur restructuration	52.000	52.000	0	0	52.000	52.000
MA	81	04	00	03	Soutenir la valorisation industrielle des projets développés par les pôles de compétitivité (Marshall 4.0 -Axe II - Mesure 2.1)	53.000	53.000	0	0	53.000	53.000
MA	81	05	00	03	Soutenir l'innovation, le développement et la croissance des entreprises (Marshall 4.0 -Axe II - Mesure 2.2)	35.000	35.000	0	0	35.000	35.000
MA	81	06	00	03	Soutenir le développement de l'industrie 4.0 et du secteur numérique (Marshall 4.0 - Axe 5 - Mesure 5.1)	12.000	12.000	0	0	12.000	12.000
MA	81	07	00	03	Prêts et garanties dans le cadre des mesures d'accompagnement du prélèvement kilométrique	0	0	0	0	0	0
MA	81	26	00	03	Cofinancement dans le cadre des programmes opérationnels "Transition" et "Zones plus développées" - FEDER 2014-2020	0	20.000	0	0	0	20.000
					Dont arrêté(s) de transfert	0	+2.000				
					Totaux pour le Titre II.	169.530	189.530	—	—	169.530	189.530
					Totaux pour le programme 18.03.	170.726	190.726	9	9	170.735	190.735
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Programme 18.04. **Zonings.**						
					Titre I. - Dépenses courantes						
PR	01	04	00	04	Dépenses de toute nature relatives au développement durable des zones d'activité économique	50	100	0	0	50	100
PR	12	02	00	04	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, précomptes immobiliers	350	350	0	0	350	350
PR	31	01	32	04	Subventions à des opérateurs de développement économique en vue de la réalisation d'étude diverses	350	401	0	0	350	401
PR	33	02	00	04	Subvention à l'ASBL Liège Carex	25	25	0	0	25	25
PR	45	01	00	04	Subventions à des universités ou groupement d'universités dans le cadre du développement des zones d'activités économiques	0	14	0	0	0	14
					Dont arrêté(s) de réallocation	0	+14				
					Totaux pour le Titre I.	775	890	—	—	775	890

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs											
					Titre II. - Dépenses de capital						
PR		01	02 00	04	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des infrastructures d'accueil des activités économiques	1.751	1.751	0	0	1.751	1.751
PR		01	03 00	04	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des infrastructures d'accueil des activités économiques (Actions prioritaires pour l'avenir wallon)	12.049	12.049	0	0	12.049	12.049
PR		01	05 00	04	Expériences pilotes de créations d'éco-zonings - Soutien aux études de faisabilité (Marshall 2.vert - Axe IV)	0	0	0	0	0	0
PR		01	06 00	04	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des infrastructures d'accueil des activités économiques (Marshall 2.vert - Axe IV)	7.802	7.802	0	0	7.802	7.802
PR	*i*	51	03 11	04	Intervention pour l'acquisition et l'aménagement de terrains et bâtiments industriels, artisanaux et de services ainsi que leurs voies d'accès	45	800	0	0	45	800
PR	*i*	51	05 11	04	Intervention pour infrastructures d'accueil des activités économiques (décret 11.03.2004)	19.070	15.215	337	3.537	19.407	18.752
PR		51	06 11	04	Intervention pour l'acquisition des terrains (décret 11.03.2004) dans les Z.A.E.	2.549	2.561	3.200	0	5.749	2.561
PR		51	07 11	04	Intervention pour infrastructures d'accueil des activités économiques (décret 11.03.2004) (P.A.P. - Mesure 3.3)	0	0	0	0	0	0
PR		51	08 11	04	Intervention pour infrastructures d'accueil des activités économiques en zones rurales (décret 11.03.2004) (P.A.P. - Mesure 3.4)	0	0	0	0	0	0
PR		51	09 11	04	Infrastructures d'accueil industrielles (cofinancement régional des actions soutenues par le FEDER) - programmation 2014-2020 - coopération territoriales (INTERREG V)	0	0	0	0	0	0
PR		51	10 11	04	Infrastructures d'accueil industrielles (cofinancement régional des actions soutenues par le FEDER - programmation 2007-2013) - Programme Compétitivité régionale et Emploi	0	0	0	0	0	0
PR		51	11 11	04	Infrastructures d'accueil industrielles (cofinancement régional des actions soutenues par le FEDER - programmation 2007-2013) - Programme Convergence régionale et Emploi	0	0	0	0	0	0
PR		51	12 00	04	Infrastructures d'accueil industrielles (cofinancement régional des actions soutenues par le FEDER - programmation 2007-2013) - Coopération territoriale (INTERREG IV)	0	0	0	0	0	0
PR		51	14 00	04	Expérience pilote-réhabilitation de zones d'activités économiques	1.000	3.095	0	0	1.000	3.095
					Dont arrêté(s) de réallocation	0	-14				
PR		51	15 00	04	Infrastructures d'accueil industrielles (cofinancement régional des actions soutenues par le FEDER – programmation 2014-2020 – zone transition	8.382	674	0	0	8.382	674
					Dont arrêté(s) de transfert	+8.382	+674				

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs											
PR	51	16	00	04	Infrastructures d'accueil industrielles (cofinancement régional des actions soutenues par le FEDER – programmation 2014-2020 – région plus développée	0	171	0	0	0	171
					Dont arrêté(s) de transfert	0	+171				
					Totaux pour le Titre II.	52.648	44.118	3.537	3.537	56.185	47.655
					Totaux pour le programme 18.04.	53.423	45.008	3.537	3.537	56.960	48.545
					Dont programme d'investissement	19.115	16.015	337	3.537	19.452	19.552
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Programme 18.05.						
					Politique économique, réseaux d'entreprises, coopération et encadrement.						
					Titre I. - Dépenses courantes						
MA	01	01	00	05	Projet pilote dans le cadre du développement d'une politique industrielle durable	0	0	0	0	0	0
MA	01	02	00	05	Fonds structurels 2014-2020 - Mesure 2.3.3 - FEDER - Soutien aux hubs créatifs	259	2.116	0	0	259	2.116
					Dont arrêté(s) de transfert	+259	+2.116				
MA	01	03	00	05	Mise en œuvre d'actions collaboratives dans le cadre de programmes européens en lien avec la stratégie de spécialisation intelligente dans les Régions	100	50	0	0	100	50
MA	12	02	00	05	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	780	780	- 59	- 59	721	721
MA	12	04	30	05	Prestations de services, promotion, diffusion et valorisation des aides en matière économique	0	35	0	0	0	35
MA	12	05	00	05	Soutien au Développement des Pôles de compétitivité (Actions prioritaires - Axe 1)	0	0	0	0	0	0
MA	12	10	11	05	Soutien au développement des Pôles de compétitivité - frais de jury et de consultance (Marshall 4.0 - Axe II - Mesure 2.1)	379	539	0	0	379	539
					Dont arrêté(s) de transfert	+379	+539				
MA	31	03	00	05	Subventions aux réseaux d'entreprise (décret)	864	456	144	0	1.008	456
MA	31	04	00	05	Subventions aux Cellules opérationnelles des Pôles de compétitivité (Marshall 4 - Axe II - Mesure 2.1)	300	1.350	0	0	300	1.350
					Dont arrêté(s) de transfert	+300	+1.350				
MA	31	05	00	05	Subvention d'actions destinées à la diffusion et à la promotion de l'esprit d'entreprendre	100	88	0	- 36	100	52
MA	31	06	00	05	Subvention à l'ASBL Groupement de Redéploiement Economique	1.062	1.062	0	0	1.062	1.062
MA	31	07	00	05	Subventions cofinancées par le FEDER (Programmes INTERREG IV programmation 2007-2013)	0	0	0	0	0	0

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs											
MA	31	08	00	05	Subventions destinées à soutenir des stratégies de redéploiement économique de régions touchées par des restructurations	180	180	0	0	180	180
MA	31	09	00	05	Subvention à l'IDEA en vue de soutenir le plan de redéploiement du « Cœur du Hainaut, centre d'énergies »	500	500	0	0	500	500
MA	31	15	00	05	Subvention à B.E. Fin S.A. pour la mise en œuvre de l'axe transversal économie circulaire de la politique industrielle wallonne - NEXT (Marshall 4.0 - Axe 4 - Mesure 4.4)	0	0	0	0	0	0
MA	33	02	00	05	Subvention à l'ASBL Comité de développement stratégique de la région de Charleroi	700	700	- 200	- 200	500	500
MA	33	12	00	05	Subvention à l'asbl Logistics in Wallonia pour le fonctionnement de la cellule de soutien logistique (mesures d'accompagnement du prélèvement kilométrique)	0	750	0	0	0	750
					Dont arrêté(s) de transfert	0	+750				
MA	35	01	00	05	Participation à des associations ou consortia européens axés sur des problématiques industrielles et / ou d'innovation	10	10	0	0	10	10
MA	41	01	60	05	Subvention à l'Université de Liège pour la réalisation d'une action-pilote de développement de la gestion innovante de projets en Région wallonne dans le cadre des Pôles de compétitivité	0	0	0	0	0	0
MA	41	02	00	05	Subvention au F.N.R.S. pour le financement de conventions de recherche dans le secteur de l'économie wallonne	0	0	0	0	0	0
MA	41	03	40	05	Subvention à l'ASE - Faciliter l'entrepreunariat (Marshall 2.vert - Axe IV)	0	0	0	0	0	0
MA	41	05	40	05	Subvention à l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation (AEI) pour le financement de ses missions de base	4.943	4.943	- 772	- 772	4.171	4.171
MA	41	06	40	05	Subvention à l'ASE - Bourses développement durable (Marshall 2.Vert-Axe V)	0	0	0	0	0	0
MA	41	07	12	05	Subvention à l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation (AEI) pour le financement du Centre de référence Circuits courts	0	0	0	0	0	0
MA	41	08	40	05	Subvention à l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation (AEI) - Sensibiliser à l'esprit d'entreprendre (Marshall 4.0 - Axe I - Mesure 1.6)	1.444	1.444	0	0	1.444	1.444
MA	41	09	40	05	Subvention à l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation (AEI) pour les frais de fonctionnement et d'accompagnement liés à la reprise du Fonds de participation	800	800	0	0	800	800
MA	41	10	40	05	Subvention à l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation (AEI) pour la mise en œuvre d'une politique de soutien aux indépendants	392	392	0	0	392	392
MA	41	11	40	05	Subvention à l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation (AEI) - Accompagner le développement des entreprises (Marshall 4.0 - Axe II - Mesure 2.2)	3.556	3.556	0	0	3.556	3.556
MA	41	12	40	05	Subvention à la SOWALFIN dans le cadre du Plan PME 2015-2019	0	0	0	0	0	0
MA	41	13	40	05	(Nouveau) Subvention à l'Agence du Numérique (AdN)pour le financement de ses missions de base	0	0	812	812	812	812
MA	45	01	00	05	Subventions cofinancées par le FEDER (Programmes INTERREG IV - programmation 2007-2013)	0	0	0	0	0	0

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
MA	45	02	00	05	Subventions cofinancées par le FEDER (Programmes INTERREG V - programmation 2014 2020)	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour le Titre I.	16.369	19.751	-75	-255	16.294	19.496
					Titre II. - Dépenses de capital						
MA	74	01	00	05	Acquisition de biens meubles durables	6	6	0	0	6	6
					Totaux pour le Titre II.	6	6	0	0	6	6
					Totaux pour le programme 18.05.	16.375	19.757	-75	-255	16.300	19.502
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Programme 18.06.						
					P.M.E. et Classes moyennes.						
					Titre I. - Dépenses courantes						
MA	01	01	01	06	Financement d'actions dans le cadre du Plan PME	4.400	4.150	250	750	4.650	4.900
MA	01	02	00	06	Actions de soutien au renforcement des démarches de certification et labellisation des entreprises en matière de développement durable (label entreprises écosystémiques, démarche ISO 26000, rapport développement durable, …)	50	50	0	0	50	50
MA	01	03	01	06	(Nouveau) Financement d'actions dans le cadre du programme "Wallonie Commerce" (développement et soutien aux commerces)	0	0	1.000	500	1.000	500
MA	01	04	00	06	Financement du dispositif des aides de 1er niveau	4.100	2.075	0	0	4.100	2.075
					Dont arrêté(s) de réallocation	+2.100	+1.575				
MA	01	05	00	06	Cofinancement FEDER -Soutien a la différenciation - Axe I Economie (Programmation 2014-2020)	0	0	0	0	0	0
MA	01	06	00	06	Cofinancement FEDER - Soutien a l'innovation- Axe II Innovation (Programmation 2014-2020)	0	0	0	0	0	0
MA	12	02	00	06	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	350	350	- 8	- 8	342	342
MA	12	03	00	06	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions - Direction des Implantations commerciales	191	691	0	0	191	691
					Dont arrêté(s) de réallocation	-109	-109				
MA	12	04	00	06	Dépenses de fonctionnement de la cellule de Recours sur Implantations Commerciales	15	15	0	0	15	15
MA	31	01	00	06	Subvention pour frais de fonctionnement de la Société de transmission d'entreprises wallonnes	850	850	0	0	850	850

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
MA	31	02	00	06	Agences de développement local (secteur privé)	611	610	0	0	611	610
MA	31	03	32	06	Subvention à la SOWALFIN destinée au développement d'une plate-forme pour investisseurs et entreprises	450	450	0	0	450	450
MA	31	04	00	06	Subventions à la Sowalfin destinées à couvrir ses frais de fonctionnement	2.539	2.539	22	22	2.561	2.561
MA	31	05	32	06	Subvention à la Sowalfin destinée à couvrir les frais liés à la reprise du Fonds Fédéral de Participation	1.200	1.200	0	0	1.200	1.200
MA	31	06	32	06	Subventions destinées à soutenir des actions contribuant à la promotion de la création d'activités, à l'essor régional et à l'expansion économique	2.440	1.650	- 340	- 100	2.100	1.550
MA	31	07	00	06	Subvention complémentaire à la Sowalfin	1.100	1.100	0	0	1.100	1.100
MA	31	08	32	06	Primes d'emploi octroyées en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises	14.590	14.535	- 1.250	- 1.250	13.340	13.285
					Dont arrêté(s) de réallocation	0	-55				
MA	31	09	32	06	Primes à la consultance octroyées en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises	3.000	2.200	0	0	3.000	2.200
MA	31	10	00	06	Primes à la qualité octroyées en exécution du décret du 11/03/2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises	100	100	0	0	100	100
MA	31	11	00	06	Subvention de fonctionnement à l'ASBL CIDE-SOCRAN	250	250	0	0	250	250
MA	31	12	00	06	Subvention dans le cadre de la stratégie de redéploiement économique de zones touchées par des restructurations	0	0	0	0	0	0
MA	31	14	00	06	Subvention à l'ASBL Wallonie Design	225	225	0	0	225	225
MA	31	15	00	06	(Nouveau) Subvention de fonctionnement à la S.C. Centre d'Entreprise et d'Innovation Héraclès	0	0	250	250	250	250
MA	31	16	00	06	Subvention au bureau d'accueil de tournage wallon	190	190	0	0	190	190
MA	31	17	22	06	Subvention permettant le fonctionnement du pôle de l'image	840	840	0	0	840	840
MA	31	20	00	06	Subvention à l'ASBL Logistics in Wallonia pour le projet Biolog Europe	0	0	0	0	0	0
MA	31	21	00	06	Subvention à l'Office Economique Wallon du Bois	369	369	0	0	369	369
					Dont arrêté(s) de réallocation	+109	+109				
MA	31	22	00	06	(Nouveau) Subvention dans le cadre de la mise en œuvre du plan "CatCh "	0	0	1.000	1.000	1.000	1.000
MA	31	23	00	06	(Nouveau) Subvention complémentaire à l'IDEA en vue de soutenir le plan de redéploiement du « Cœur du Hainaut, centre d'énergies"	0	0	400	400	400	400
MA	31	25	32	06	Subvention de fonctionnement à la S.A. ST'ART	0	0	0	0	0	0
MA	31	27	00	06	Primes à l'innovation non-technologique cofinancées par le FEDER - Objectif "Compétitivité régionale et emploi" (Programmation 2007-2013)	0	0	0	0	0	0
MA	31	28	00	06	Subventions octroyées dans le cadre de la politique des pôles de compétitivité (Marshall 4.0 Axe II - Mesure 2.1)	50	44	0	0	50	44
					Dont arrêté(s) de transfert	+50	+44				
MA	32	02	00	06	Subvention à l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation pour le soutien à la création d'activité au travers des bourses de préactivité et à l'innovation des entreprises au moyen des bourses innovations	0	525	0	0	0	525
					Dont arrêté(s) de réallocation	-2.100	-1.575				
MA	41	02	00	06	Programme de transition professionnelle	424	424	0	0	424	424

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
MA	41	03	00	06	Subvention à l'Université de Liège pour la réalisation d'une étude relative à l'intégration des concepts de créativité de conduite de projets et d'innovation	0	0	0	0	0	0
MA	41	04	00	06	Subvention à l'Université de Liège dans le cadre de la politique de soutien aux PME visant à développer les réseaux d'innovation	0	0	0	0	0	0
MA	41	05	00	06	Subvention au CESW pour les frais liés au fonctionnement de l'Observatoire du Commerce	211	211	0	0	211	211
MA	41	06	00	06	Subvention à l'Agence Numérique en vue de couvrir les dépenses relatives à la maintenance applicative et corrective du logiciel Logic et au développement d'une interface administrative	0	0	0	0	0	0
MA	43	02	22	06	Agences de développement local (secteur public)	611	610	0	0	611	610
					Totaux pour le Titre I.	39.156	36.253	1.324	1.564	40.480	37.817
					Titre II. - Dépenses de capital						
MA	51	01	12	06	Subventions à Wallimage pour le financement d'Oeuvres - Longs métrages de fiction, d'animation et documentaires et pour la production d'émissions télévisuelles	4.500	4.500	0	0	4.500	4.500
MA	51	04	12	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises.	77.715	58.480	0	0	77.715	58.480
MA	51	05	12	06	Aides aux PME dans le cadre de la politique e-business et consultance Rentic - plan numérique (Marshall 4.0 - Axe V - Mesure 5. 1)	3.200	3.000	0	0	3.200	3.000
MA	51	06	12	06	Primes investissement ancien régime - Actions prioritaires pour l'Avenir wallon	0	32	0	0	0	32
MA	51	07	12	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises (Marshall 2.vert - axe II)	0	135	0	0	0	135
MA	51	08	12	06	Subventions à des actions qui entrent dans le cadre du plan wallon d'aide au transport par voies navigables	3.000	3.000	0	0	3.000	3.000
MA	51	11	00	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites et moyennes entreprises (Actions prioritaires - mesure 3.3)	0	500	0	0	0	500
MA	51	12	00	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites et moyennes entreprises (Actions prioritaires - mesure 3.4 - zones franches rurales)	0	250	0	0	0	250
MA	51	14	12	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises - Zones franches urbaines (Marshall 2.vert - Axe II)	0	3.433	0	- 1.000	0	2.433
MA	51	15	12	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises - Zones franches rurales (Marshall 2.vert - Axe II)	0	1.872	0	0	0	1.872

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
MA	51	17	12	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites et moyennes entreprises (Actions prioritaires - mesure 1.3)	0	0	0	0	0	0
MA	51	18	12	06	Subventions pour la création d'ateliers de travail partagé	0	78	0	0	0	78
					Dont arrêté(s) de réallocation	0	+55				
MA	81	01	12	06	Intervention de la Région dans l'activité Prêts/Garanties de la SOWALFIN	2.500	2.500	0	0	2.500	2.500
					Totaux pour le Titre II.	90.915	77.780	—	-1.000	90.915	76.780
					Totaux pour le programme 18.06.	130.071	114.033	1.324	564	131.395	114.597
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Programme 18.11. **Promotion de l'Emploi.**						
					Titre I. - Dépenses courantes						
TI	12	01	00	11	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	149	212	0	0	149	212
					Dont arrêté(s) de réallocation	0	+50				
TI	31	06	00	11	Subventions aux structures de gestion de centre ville	115	115	0	0	115	115
TI	31	07	00	11	Marshall 4.0 - Axe 1.6 - Financement SAACE liées à l'entrepreneuriat féminin et à la post-création (DGO6)	150	150	0	0	150	150
TI	33	01	00	11	Subventions d'actions en matière d'emploi pour les ASBL	1.805	2.504	- 250	0	1.555	2.504
					Dont arrêté(s) de réallocation	0	-150				
TI	33	02	00	11	Subventions des missions régionales pour l'emploi	2.675	2.675	0	0	2.675	2.675
TI	33	03	00	11	Subvention aux MIRE pour l'insertion socioprofessionnelle des primo-arrivants	550	550	0	0	550	550
TI	33	04	00	11	Soutien aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'Union européenne	0	0	0	0	0	0
TI	33	05	00	11	Subventions d'actions diverses pour le secteur privé	200	200	0	0	200	200
TI	33	06	00	11	Soutien aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'Union européenne. Programmation 2014-2020 – Secteur privé	0	6	0	0	0	6
					Dont arrêté(s) de transfert	0	+6				
TI	33	07	00	11	Subventions en vue de promouvoir l'égalité des chances en matière d'accès à l'emploi	69	73	0	0	69	73
					Dont arrêté(s) de réallocation	-21	-17				
TI	33	09	00	11	Subvention aux structures d'accompagnement à la création d'emploi	2.698	2.798	0	0	2.698	2.798
					Dont arrêté(s) de réallocation	0	+100				
TI	33	11	00	11	Agences de développement local (secteur privé)	611	610	0	0	611	610

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
TI	33	12	00	11	Accompagnement et sensibilisation au management de la diversité - Secteur associatif	225	225	0	0	225	225
TI	35	01	00	11	Contribution de la Région wallonne au programme LEED de l'O.C.D.E.	35	35	0	0	35	35
TI	41	01	40	11	Subventions d'actions en matière d'emploi (secteur public)	120	128	0	0	120	128
TI	41	04	40	11	Soutien aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'Union européenne	0	0	0	0	0	0
TI	41	05	40	11	Programme de Transition Professionnelle	450	252	0	0	450	252
TI	41	06	00	11	Accompagnement et sensibilisation au management de la diversité - Secteur public	175	171	0	0	175	171
					Dont arrêté(s) de réallocation	0	-4				
TI	41	07	00	11	Cofinancement wallon à l'axe LEADER du programme wallon de développement rural	0	47	0	0	0	47
TI	41	33	40	11	Subventions à l'IWEPS pour les dépenses de fonctionnement de l'Observatoire de l'emploi	28	75	0	0	28	75
TI	43	01	22	11	Soutien aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'Union européenne. Programmation 2014-2020 – Secteur public	169	75	0	0	169	75
					Dont arrêté(s) de transfert	+169	+75				
TI	43	02	22	11	Agences développement local (secteur public)	611	610	0	0	611	610
TI	43	40	22	11	Subventions en vue de promouvoir l'égalité des chances (secteur public)	21	21	0	0	21	21
					Dont arrêté(s) de réallocation	+21	+21				
TI	45	01	21	11	Dotation à la Communauté germanophone	32.650	32.650	927	927	33.577	33.577
					Totaux pour le Titre I.	43.506	44.182	677	927	44.183	45.109
					Titre II. - Dépenses de capital						
TI	74	06	00	11	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	10	10	0	0	10	10
					Totaux pour le Titre II.	10	10	—	—	10	10
					Totaux pour le programme 18.11.	43.516	44.192	677	927	44.193	45.119
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs											
					Programme 18.12. **Forem.**						
					Titre I. - Dépenses courantes						
TI	41	01	40	12	Fonds budgétaire : Fonds budgétaire en matière d'emploi						
					Solde au 1er janvier	0	0	0	0	0	0
					Recettes de l'année en cours	0	0	0	0	0	0
					Disponible pour l'année	0	0	0	0	0	0
					Dépenses à charge du Fonds	0	0	0	0	0	0
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	0	0	0	0	0	0
TI	41	04	40	12	Plan d'accompagnement à l'emploi	45.846	45.846	503	503	46.349	46.349
TI	41	08	40	12	Subvention de fonctionnement au Forem et pour la gestion du P.R.C.	104.161	104.161	1.093	1.093	105.254	105.254
TI	41	09	40	12	Subvention pour l'insertion socioprofessionnelle des primo-arrivants et politique de prévention du radicalisme	4.815	4.815	0	0	4.815	4.815
TI	41	11	40	12	Cellules de reconversion collective	7.789	7.789	42	42	7.831	7.831
TI	41	12	40	12	Maisons de l'emploi	5.340	5.340	56	56	5.396	5.396
TI	41	13	40	12	Subventions aux Instances Bassin Enseignement Qualifiant-Formation-Emploi	3.352	3.352	34	34	3.386	3.386
TI	41	14	40	12	(Nouveau) Subventions aux CISP	0	0	12.336	12.336	12.336	12.336
TI	41	20	40	12	Contrat d'insertion	15.647	15.647	0	0	15.647	15.647
					Dont arrêté(s) de réallocation	-303	-303				
TI	41	21	60	12	Subvention aux MIRE pour l'accompagnement dans le cadre du contrat d'insertion	303	303	0	0	303	303
					Dont arrêté(s) de réallocation	+303	+303				
TI	41	23	40	12	Subvention pour l'Allocation Activation	131.676	131.676	- 8.720	- 8.720	122.956	122.956
TI	41	24	40	12	Subvention pour Primes et Compléments	17.917	17.917	2.843	2.843	20.760	20.760
TI	41	25	40	12	Subvention pour le Congé Education payé	18.453	18.453	2.346	2.346	20.799	20.799
TI	41	26	40	12	Subvention pour les Agences locales pour l'Emploi	8.377	8.377	400	400	8.777	8.777
TI	41	27	40	12	Subvention pour Outplacement	577	577	0	0	577	577
TI	41	28	40	12	Subvention pour le Fonds de l'expérience professionnelle	817	817	0	0	817	817
TI	41	29	40	12	Subvention pour Dispenses pour formation et études	297	297	0	0	297	297
TI	41	30	40	12	Frais de fonctionnement liés aux transferts des compétences	7.750	7.750	0	0	7.750	7.750
TI	41	40	40	12	Marshall 4.0 - Axe I.2.1 - Dispositif d'orientation tout au long de la vie (FOREM))	2.412	2.412	0	0	2.412	2.412
TI	41	41	40	12	Marshall 4.0 - Axe I.6 - Sensibilisation et formation à l'esprit d'entreprendre (FOREM)	350	350	0	0	350	350

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
TI	41	42	40	12	Subvention pour les mesures d'accompagnement - prélèvement kilométrique - volet Emploi	0	0	175	175	175	175
					Totaux pour le Titre I.	375.879	375.879	11.108	11.108	386.987	386.987
					Titre II. - Dépenses de capital						
TI	61	01	00	12	Subvention pour les investissements du FOREM	1.971	1.971	26	26	1.997	1.997
TI	61	41	00	12	Marshall 4.0 - Axe V.2.3 - Financement de la modernisation informatique (FOREM)	5.000	5.000	0	0	5.000	5.000
					Totaux pour le Titre II.	6.971	6.971	26	26	6.997	6.997
					Totaux pour le programme 18.12.	382.850	382.850	11.134	11.134	393.984	393.984
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Programme 18.13. **Plan de résorption du chômage géré par l'administration, mais dont la prise en charge est assurée par l'intermédiaire du Forem.**						
					Titre I. - Dépenses courantes						
TI	41	01	40	13	Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail sur la base du décret du 31 mai 1990 créant un programme de promotion de l'emploi spécialement destiné aux chômeurs de longue durée dans le secteur non marchand	3.604	3.604	0	0	3.604	3.604
TI	41	04	40	13	Dépenses inhérentes au programme de transition professionnelle	17.918	17.918	0	0	17.918	17.918
TI	41	06	40	13	Réforme du PRC	720.431	720.431	- 6.835	- 6.835	713.596	713.596
					Totaux pour le Titre I.	741.953	741.953	- 6.835	- 6.835	735.118	735.118
					Totaux pour le programme 18.13.	741.953	741.953	- 6.835	- 6.835	735.118	735.118
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs										
					Programme 18.15. **Economie sociale** *Titre I. - Dépenses courantes*						
MA	12	02	30	15	Etudes, documentation, séminaires, réunions, frais de procédure et honoraires d'avocats	170	170	- 1	- 1	169	169
MA	12	03	11	15	Prestations de services, consultance et convention d'études	0	250	0	0	0	250
MA	12	05	11	15	Frais de fonctionnement, de séjour et de représentation, études et documentation pour le Département du développement économique	50	50	0	0	50	50
MA	31	01	32	15	Subvention d'entreprises d'insertion	11.260	11.260	77	77	11.337	11.337
MA	31	02	00	15	Subventions dans le cadre du développement et de la promotion de l'économie sociale, dont en particulier les coopératives	3.500	4.050	- 580	- 580	2.920	3.470
MA	31	03	00	15	Subventions, cofinancées par le FEDER, en vue de promouvoir le développement de l'Economie sociale marchande (objectif "Convergence") - programmation 2007-2013	0	0	0	0	0	0
MA	31	04	32	15	Subvention des Agences conseil	400	264	0	0	400	264
MA	31	05	32	15	Subvention pour frais de fonctionnement de la SOWECSOM	348	348	2	2	350	350
MA	31	06	32	15	Actions pilotes dans le secteur de l'Economie sociale	250	250	0	0	250	250
MA	31	07	32	15	Promotion de l'Economie sociale	250	250	0	0	250	250
MA	31	08	32	15	Subvention complémentaire d'entreprises d'insertion	0	0	0	0	0	0
MA	31	09	00	15	Subventions cofinancées par le FEDER dans le cadre de la coopération territoriale Interreg V - Programmation 2014-2020	0	0	0	0	0	0
MA	31	11	00	15	Subventions, cofinancées par le FEDER, en vue de promouvoir le développement de l'Economie sociale marchande (objectif "Compétitivité régionale et Emploi") - programmation 2007-2013	0	0	0	0	0	0
MA	31	12	00	15	Subventions aux structures d'Economie Sociale actives dans le recyclage des déchets	205	205	0	0	205	205
MA	31	13	00	15	Financement complémentaire dans le cadre du décret IDESS	800	800	0	0	800	800
MA	31	14	00	15	Financement de l'encadrement au sein des entreprises d'insertion agréées dans le cadre du décret IDESS	100	100	0	0	100	100
MA	31	15	00	15	Soutien aux projets d'accompagnement de bénéficiaires de micro-crédits	150	150	0	0	150	150
MA	31	16	00	15	Promotion de l'Emploi dans les services de proximité (secteur privé)	700	700	0	0	700	700
MA	31	17	00	15	Subventions, cofinancées par le FSE, en vue de promouvoir le développement de l'Economie sociale - programmation 2007-2013	0	0	0	0	0	0
MA	31	18	00	15	Subventions cofinancées par le FEDER dans le cadre de la coopération territoriale Interreg IV - Programmation 2007-2013	0	0	0	0	0	0
MA	31	19	00	15	Projets pilotes dans le cadre de l'économie sociale verte (Marshall 2.vert- Axe V)	0	0	0	0	0	0

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
MA	31	21	00	15	Subvention à des Sociétés à finalité sociale immobilières dans le secteur de l'économie sociale	190	305	0	0	190	305
MA	31	23	00	15	Cofinancement FSE des actions de développement de l'économie sociale - programmation 2014-2020	0	0	0	0	0	0
MA	31	24	00	15	Promotion des nouveaux modèles économiques collaboratifs, coopératifs et créatifs	2.000	1.200	0	0	2.000	1.200
MA	31	25	00	15	Soutien aux projets de micro-crédits coopératifs	300	300	0	0	300	300
MA	31	26	00	15	(Nouveau) Actions relatives à l'introduction de clauses sociales, environnementales et éthiques dans les marchés publics en faveur des entreprises d'économie sociale	0	0	230	230	230	230
MA	31	27	00	15	(Nouveau) Soutien aux fédérations sectorielles actives dans l'économie sociale	0	0	100	100	100	100
MA	31	28	00	15	(Nouveau) Financement de l'asbl chargée d'assurer la représentation des entreprises d'économie sociale	0	0	250	250	250	250
MA	33	01	00	15	Subvention à l'asbl Réseau de lutte contre la pauvreté en Wallonie	31	31	1	1	32	32
MA	40	01	00	15	Subvention au CESW pour frais liés aux missions confiées dans le cadre de la Commission consultative et d'agrément des entreprises d'économie sociale	190	190	- 17	- 17	173	173
MA	41	06	00	15	Actions pilotes dans le secteur de l'Economie sociale (secteur public)	0	0	0	0	0	0
MA	43	01	00	15	Projets pilotes dans le cadre de l'économie sociale verte (Marshall 2.vert- Axe V)	0	0	0	0	0	0
MA	43	03	00	15	Promotion de l'Emploi dans les services de proximité (secteur public)	700	700	0	0	700	700
MA	43	04	00	15	Financement complémentaire dans le cadre du décret IDESS	700	700	0	0	700	700
					Totaux pour le Titre I.	22.294	22.273	62	62	22.356	22.335
					Titre II. - Dépenses de capital						
MA	51	01	00	15	Intervention en faveur de la SA SOWECSOM dans le cadre de la mission déléguée "Fonds d'économie sociale et durable"	0	0	0	0	0	0
MA	74	06	22	15	Acquisition de biens meubles durables	5	5	0	0	5	5
					Totaux pour le Titre II.	5	5	0	0	5	5
					Totaux pour le programme 18.15.	22.299	22.278	62	62	22.361	22.340
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs											
					Programme 18.16.						
					Contrôle disponibilité chômeurs - FOREM						
					Titre I. - Dépenses courantes						
TI	41	30	40	16	Subvention pour le Contrôle de la disponibilité des chômeurs	20.833	20.833	0	0	20.833	20.833
					Totaux pour le Titre I.	20.833	20.833	—	—	20.833	20.833
					Totaux pour le programme 18.16.	20.833	20.833	—	—	20.833	20.833
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Programme 18.17.						
					Titres services - FOREM						
					Titre I. - Dépenses courantes						
TI	41	01	40	17	Subvention pour les Titres Services	424.073	424.073	4.909	4.909	428.982	428.982
TI	41	02	40	17	Subvention pour le fonds de formation Titres Services	2.159	2.159	0	0	2.159	2.159
					Totaux pour le Titre I.	426.232	426.232	4.909	4.909	431.141	431.141
					Totaux pour le programme 18.17.	426.232	426.232	4.909	4.909	431.141	431.141
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Programme 18.18.						
					Réductions de cotisations sociales sur groupes cibles - FOREM						
					Titre I. - Dépenses courantes						
TI	41	01	40	18	Droits de tirage sur réduction de cotisations sociales - ORPSS	219.815	219.815	5.898	5.898	225.713	225.713
TI	41	02	40	18	Droits de tirage sur réduction de cotisations sociales - ONSS	404.720	404.720	- 219	- 219	404.501	404.501
					Totaux pour le Titre I.	624.535	624.535	5.679	5.679	630.214	630.214
					Totaux pour le programme 18.18.	624.535	624.535	5.679	5.679	630.214	630.214
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs											
					Programme 18.19. **Emplois de proximité**						
					Titre I. - Dépenses courantes						
TI	12	01	00	19	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	25	25	0	0	25	25
TI	21	01	00	19	Paiment des intérêts sur les cautions des entreprises titres-services	15	15	0	0	15	15
TI	33	03	00	19	Emplois jeunes non-marchand (secteur privé)	2.840	2.791	0	0	2.840	2.791
TI	33	10	00	19	Conventions de premier emploi - secteur privé	6.395	5.853	0	0	6.395	5.853
TI	33	14	00	19	CPE projets globaux privés	577	574	0	0	577	574
TI	41	01	40	19	Subventions au CESW	50	50	0	0	50	50
TI	43	03	00	19	Conventions de premier emploi - secteur public	1.773	1.803	0	0	1.773	1.803
TI	43	04	22	19	CPE projets globaux publics	3.723	3.514	0	0	3.723	3.514
TI	43	05	22	19	Emplois jeunes non-marchand (secteur public)	1.778	1.771	0	0	1.778	1.771
TI	45	02	00	19	Conventions de premier emploi - préfinancement au profit de la Communauté Wallonie-Bruxelles	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour le Titre I.	17.176	16.396	0	0	17.176	16.396
					Titre II. - Dépenses de capital						
TI	74	06	00	19	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	5	5	0	0	5	5
					Totaux pour le Titre II.	5	5	0	0	5	5
					Totaux pour le programme 18.19.	17.181	16.401	—	—	17.181	16.401
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Programme 18.21. **Formation professionnelle**						
					Titre I. - Dépenses courantes						
TI	12	01	11	21	Marshall 4.0 - Axe I.4.2 - Plateforme Wallangues	1.402	1.402	0	0	1.402	1.402
TI	12	22	00	21	Soutien aux actions de formation qualifiante	84	84	0	41	84	125
					Dont arrêté(s) de réallocation	-56	-56				

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*LIBELLES*	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs	*Crédits d'engagement*	*Crédits de liquidation*	*Crédits d'engagement*	*Crédits de liquidation*	*Crédits d'engagement*	*Crédits de liquidation*
TI	12	31	00	21	Soutien aux actions de sensibilisation, études, projets pilotes relatifs à la formation	240	241	250	0	490	241
TI	12	32	00	21	Politique de prévention du radicalisme	50	50	0	0	50	50
TI	31	21	00	21	Subvention pour les chèques création	1.630	1.630	0	716	1.630	2.346
					Dont arrêté(s) de réallocation	-865	-865				
TI	31	32	32	21	Portefeuille chèques entreprises - Financement du chèque-formation à la création d'entreprises	921	921	0	0	921	921
					Dont arrêté(s) de réallocation	+921	+921				
TI	33	11	00	21	Subvention en vue de promouvoir l'information et l'orientation sur les métiers et les qualifications	384	470	0	0	384	470
TI	33	12	00	21	Subvention en vue de soutenir les actions de préqualifications	40.357	41.305	- 14.484	- 7.171	25.873	34.134
TI	33	13	00	21	Subvention en vue de promouvoir des actions de formation qualifiante	563	835	0	- 41	563	794
TI	33	14	00	21	Subventions aux CISP pour la politique de prévention du radicalisme	1.085	1.085	0	0	1.085	1.085
TI	33	16	00	21	Subvention pour l'Interfédé	692	692	0	0	692	692
TI	33	21	00	21	Subvention pour la formation des travailleurs et l'adaptabilité des entreprises	50	50	0	0	50	50
TI	33	31	00	21	Soutien aux actions de sensibilisation, études, projets pilotes relatifs à la formation	18	18	0	0	18	18
TI	33	32	00	21	Subventions en vue de permettre la formation en TIC	1.300	1.300	0	0	1.300	1.300
TI	33	33	00	21	Cofinancement pour les projets LEADER	0	0	0	0	0	0
TI	33	35	00	21	Soutien aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'Union européenne "2007-2013"	0	0	0	0	0	0
TI	33	36	00	21	Soutien aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'Union européenne - Programmation 2014-2020 (secteur privé)	109	193	0	0	109	193
					Dont arrêté(s) de transfert	+109	+193				
TI	33	41	00	21	Subvention en vue de promouvoir les actions de luttes contre les discriminations dans le secteur de la formation	65	65	0	0	65	65
TI	33	43	00	21	Subventions diverses aux asbl en matière de formation	200	203	0	0	200	203
TI	33	44	00	21	Euroskills 2012	0	0	0	0	0	0
TI	34	21	00	21	Subvention pour la formation des travailleurs et l'adaptabilité des entreprises	5	5	0	0	5	5
TI	41	01	40	21	Mise en œuvre, dans le domaine de la formation, des programmes de transition professionnelle	400	400	0	0	400	400
TI	41	16	00	21	Subvention au CESW	155	155	0	0	155	155
TI	41	35	00	21	Soutien aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'Union européenne "2007-2013"	0	0	0	0	0	0
TI	41	36	00	21	Soutien aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'Union européenne - Programmation 2014-2020 (secteur public)	41	25	0	0	41	25
					Dont arrêté(s) de transfert	+41	+25				
TI	43	01	12	21	Subventions diverses aux administrations publiques locales en matière de formation	129	129	0	0	129	129
TI	43	12	00	21	Subvention en vue de soutenir les actions de préqualifications	2.304	2.297	- 866	- 417	1.438	1.880

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
TI	43	13	00	21	Subventions aux CPAS agréés en qualité de CISP pour la politique de prévention du radicalisme	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour le Titre I.	52.184	53.555	- 15.100	- 6.872	37.084	46.683
					Titre II. - Dépenses de capital						
TI	01	01	00	21	Marshall 4.0 - Axe I.3 - Actualiser l'équipement des centres de formation (DGO6)	0	0	0	0	0	0
TI	52	33	00	21	Soutien à la création de nouveaux dispositifs de formation dans le cadre de projets cofinancés par l'Union européenne "2007-2013"	0	0	0	0	0	0
TI	52	34	00	21	Soutien à la création de nouveaux dispositifs de formation dans le cadre de projets cofinancés par l'Union européenne - Programmation 2014-2020 (secteur privé)	0	1.601	0	0	0	1.601
					Dont arrêté(s) de transfert	0	+1.601				
TI	61	03	00	21	Soutien à la création de nouveaux dispositifs de formation (secteur public)	0	0	0	232	0	232
TI	61	33	41	21	Soutien à la création de nouveaux dispositifs de formation dans le cadre de projets cofinancés par l'Union européenne "2007-2013"	0	0	0	0	0	0
TI	61	34	41	21	Soutien à la création de nouveaux dispositifs de formation dans le cadre de projets cofinancés par l'Union européenne - Programmation 2014-2020 (secteur public)	0	1.278	0	0	0	1.278
					Dont arrêté(s) de transfert	0	+1.278				
TI	72	01	00	21	Centre de formation Saint-Hubert	0	0	0	0	0	0
TI	74	01	00	21	Marshall 4.0 - Axe V.1.1 - Implémentation du numérique dans les pratiques pédagogiques des acteurs de la préqualification et de l'insertion (DGO6)	350	350	0	0	350	350
TI	74	05	00	21	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	5	5	0	0	5	5
					Totaux pour le Titre II.	355	3.234	0	232	355	3.466
					Totaux pour le programme 18.21.	52.539	56.789	- 15.100	- 6.640	37.439	50.149
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Programme 18.22.						
					Forem - Formation.						
					Titre I. - Dépenses courantes						
TI	41	01	40	22	Subvention de fonctionnement au Forem	117.614	117.614	1.291	1.291	118.905	118.905
TI	41	02	40	22	Marshall 4.0 - Axe I.3 - Actualiser l'équipement des centres de formation (FOREM)	0	0	0	0	0	0

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs											
TI	41	03	40	22	Financement de projets visant à améliorer l'insertion socio-professionnelle et la formation professionnelle	0	0	0	0	0	0
TI	41	04	40	22	Financement du chèque formation	9.408	9.408	0	0	9.408	9.408
TI	41	05	40	22	Subvention pour le projet "Maison des Langues"	300	300	0	0	300	300
TI	41	06	40	22	Crédit adaptation	4.745	4.745	0	0	4.745	4.745
TI	41	08	40	22	Subvention en vue de promouvoir les métiers du secteur non marchand	1.252	1.252	0	0	1.252	1.252
TI	41	10	40	22	Subvention pour le fonctionnement des centres de compétence	21.333	21.333	180	180	21.513	21.513
TI	41	11	40	22	Articulation entre la formation initiale et la formation professionnelle	1.215	1.215	9	9	1.224	1.224
TI	41	13	40	22	Subvention pour de nouvelles actions dans le cadre du contrat de gestion	902	902	0	0	902	902
TI	41	14	40	22	Subventions dédicacées aux projets de la convention de partenariat Région wallonne, Forem et CPAS	1.345	1.345	0	0	1.345	1.345
TI	41	15	40	22	(Nouveau) Subventions aux CISP	0	0	15.562	7.808	15.562	7.808
TI	41	21	40	22	Financement du volet formation des pôles de compétitivité - (Marshall 2.vert - axe 2)	0	6.004	0	- 930	0	5.074
TI	41	22	40	22	Subvention en vue de promouvoir l'autocréation d'activités	2.901	2.901	0	0	2.901	2.901
TI	41	30	40	22	Marshall 4.0 - Axe I.1.2 - Formations Tutorat (FOREM)	80	80	0	0	80	80
TI	41	31	40	22	Marhsall 4.0 - Axe I.1.3 - Validation des compétences (FOREM - CVDC)	607	607	0	0	607	607
TI	41	32	40	22	Marshall 4.0 - Axe I.1.6 - Renforcement du lien entre l'offre de formations et les métiers d'avenir (FOREM)	20.660	20.660	0	0	20.660	20.660
TI	41	33	40	22	Marshall 4.0 - Axe I.2.2 - Découverte et essais métiers (FOREM)	1.424	1.424	0	0	1.424	1.424
TI	41	34	40	22	Marshall 4.0 - Axe I.4.1 - Plan Langues (FOREM)	6.759	6.759	0	0	6.759	6.759
TI	41	35	40	22	Marshall 4.0 - Axe II.1.2 - Formations des Centres de compétences articulées aux projets des pôles (FOREM)	2.500	2.500	930	930	3.430	3.430
					Dont arrêté(s) de transfert	+2.500	+2.500				
TI	41	36	40	22	Marshall 4.0 - Axe II.2.1 - Soutenir l'innovation des entreprises (FOREM)	0	0	0	0	0	0
TI	41	37	40	22	Marshall 4.0 - Axe IV.1.1 - Formations alliance Emploi-Environnement (FOREM)	1.750	1.750	0	0	1.750	1.750
TI	41	38	40	22	Marshall 4.0 - Axe V.1.1 - Formations Centres de compétences - transition numérique (FOREM)	4.500	4.500	0	0	4.500	4.500
TI	41	39	40	22	Subvention pour les mesures d'accompagnement - prélèvement kilométrique - volet Formation	0	0	1.790	1.790	1.790	1.790
					Totaux pour le Titre I.	199.295	205.299	19.762	11.078	219.057	216.377

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
					Titre II. - Dépenses de capital						
TI	61	01	41	22	Subvention au FOREM pour des investissements en rapport avec les centres de formation professionnelle	3.300	3.300	0	0	3.300	3.300
					Totaux pour le Titre II.	3.300	3.300	0	0	3.300	3.300
					Totaux pour le programme 18.22.	202.595	208.599	19.762	11.078	222.357	219.677
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Programme 18.23.						
					Formation agricole.						
					Titre I. - Dépenses courantes						
RC	12	02	00	23	Frais de Commission Formation agricole	0	0	0	0	0	0
RC	12	31	00	23	Actions de sensibilisation, études et projets pilotes relatifs à la formation	4	4	0	0	4	4
					Dont arrêté(s) de réallocation	+4	+4				
RC	33	05	00	23	Subventions à des associations d'amateurs horticoles pour l'organisation de séances d'études et de conférences	0	84	0	0	0	84
RC	33	06	00	23	Subventions aux centres agréés de formation professionnelle agricole pour l'organisation des cours et autres activités en rapport	921	1.546	279	0	1.200	1.546
					Dont arrêté(s) de réallocation	-4	-4				
RC	33	07	00	23	Subvention pour la formation à la qualité dans le secteur agricole	0	0	0	0	0	0
RC	34	01	41	23	Indemnités de promotion sociale aux agriculteurs et à leurs aidants	0	0	0	0	0	0
RC	41	01	00	23	Subventions aux organisme d'intérêt public dans le cadre du programme wallon de développement rural 2007-2010 cofinancé par le FEADER	0	0	0	0	0	0
RC	41	16	00	23	Subvention au CESW	0	10	0	0	0	10
					Totaux pour le Titre I.	925	1.644	279	0	1.204	1.644
					Totaux pour le programme 18.23.	925	1.644	279	0	1.204	1.644
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
					Programme 18.24. **IFAPME**						
					Titre I. - Dépenses courantes						
TI	41	05	40	24	Subventions de fonctionnement à l'Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises	16.178	16.178	370	370	16.548	16.548
TI	41	06	40	24	Subventions pour la formation des indépendants (IFAPME)	29.259	29.259	411	411	29.670	29.670
TI	41	07	40	24	Subvention pour de nouvelles actions dans le cadre du contrat de gestion	2.096	2.096	0	0	2.096	2.096
TI	41	20	40	24	Marshall 4.0 - Axe I.1.2 - Harmonisation du statut des apprenants en alternance et soutien à leur encadrement en entreprise (IFAPME)	6.051	6.051	0	0	6.051	6.051
TI	41	21	40	24	Personnel et fonctionnement (Bonus)	392	392	0	0	392	392
TI	41	22	40	24	Personnel et fonctionnement (Contrat d'apprentissage industriel)	306	306	0	0	306	306
TI	41	39	40	24	Marshall 4.0 - Axe I.1.2 - Formations Tutorat (IFAPME)	104	104	0	0	104	104
TI	41	40	40	24	Marshall 4.0 - Axe I.1.2 - Encadrement de la formation en alternance (IFAPME)	2.144	2.144	0	0	2.144	2.144
TI	41	41	40	24	Marshall 4.0 - Axe I.1.3 - Validation des compétences (IFAPME - CVDC)	200	200	0	0	200	200
TI	41	42	40	24	Marshall 4.0 - Axe I.1.4 - Expériences pilotes de certification équivalente IFAPME - enseignement	286	286	0	0	286	286
TI	41	43	40	24	Marshall 4.0 - Axe I.1.5 - Formation et encadrement dans les centres de formation en alternance (IFAPME)	2.881	2.881	0	0	2.881	2.881
TI	41	44	40	24	Marshall 4.0 - Axe I.1.7 - Expériences pilotes alternance - enseignement supérieur (IFAPME)	113	113	0	0	113	113
TI	41	45	40	24	Marshall 4.0 - Axe I.2.2 - Dispositif d'orientation tout au long de la vie (IFAPME)	272	272	0	0	272	272
TI	41	46	40	24	Marshall 4.0 - Axe IV.1.1 - Formations alliance Emploi-Environnement (IFAPME)	850	850	0	0	850	850
TI	41	47	40	24	Marshall 4.0 - Axe V.1.1 - Formations - transition numérique (IFAPME)	1.061	1.061	0	0	1.061	1.061
TI	41	48	40	24	Marshall 4.0 - Axe I.4.1 - Plan Langues (IFAPME)	108	108	0	0	108	108
					Totaux pour le Titre I.	62.301	62.301	781	781	63.082	63.082
					Titre II. - Dépenses de capital						
TI	01	01	00	24	Marshall 4.0 - Axe I.3 - Actualiser l'équipement des centres de formation (IFAPME)	0	0	0	0	0	0

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
TI	61	02	41	24	Subvention à l'IFAPME pour des investissements en rapport avec les centres de formation professionnelle	3.140	3.140	0	0	3.140	3.140
					Totaux pour le Titre II.	3.140	3.140	0	0	3.140	3.140
					Totaux pour le programme 18.24.	65.441	65.441	781	781	66.222	66.222
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Programme 18.25. **Politiques croisées dans le cadre de la formation**						
					Titre I. - Dépenses courantes						
MA	01	01	00	25	Subvention dans le cadre du projet "université ouverte" (Marshall 4.0 - Axe I - Mesure 1.5)	0	0	0	0	0	0
MA	01	02	00	25	Dépenses courantes relatives au Plan Ecole numérique (Marshall 4.0 - Axe V - mesure 5.1)	263	263	0	0	263	263
					Dont arrêté(s) de réallocation	+263	+263				
MA	01	07	00	25	Renforcer l'accès à l'enseignement supérieur et à la formation (bassins de vie) - (Marshall 4.0 - Axe I - Mesure 1.5)	2.500	2.500	0	0	2.500	2.500
TI	01	08	00	25	Marshall 4.0 - Axe I.2.1 - Subvention dans le cadre du projet « Cité des métiers de Charleroi»	500	816	0	0	500	816
TI	01	09	00	25	Marshall 4.0 - Axe I.2.1 - Subvention dans le cadre du projet « Cité des métiers de Namur»	500	816	0	0	500	816
TI	01	10	00	25	Marshall 4.0 - Axe I.2.1 - Subvention dans le cadre du projet « Cité des métiers de Liège »	500	764	0	0	500	764
TI	12	02	00	25	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	10	10	0	0	10	10
MA	12	03	30	25	Etudes et prestations de services dans le cadre des marchés Cyberécoles et Cyberclasses - plan numérique (Marshall 4.0 - Axe V - Mesure 5.1)	234	279	0	0	234	279
					Dont arrêté(s) de réallocation	-1	-1				
TI	12	04	11	25	Frais de fonctionnement liés aux transferts de compétences	2.139	2.034	- 162	- 162	1.977	1.872
MA	12	05	11	25	Frais liés aux prestations de service du centre d'assistance dans le cadre du projet Cyberclasses - plan numérique (Marshall 4.0 - Axe V - Mesure 5.1)	995	920	0	0	995	920
MA	14	07	10	25	Frais d'exploitation, d'entretien ordinaire et de gestion des équipements des projets cyberécoles et cyberclasses- plan numérique (Marshall 4.0 - Axe V - Mesure 5.1)	65	65	0	0	65	65
MA	33	01	00	25	Subvention à l'Eurometropolitan e-campus (Marshall 4.0 - Axe I - mesure 1.5)	0	0	0	0	0	0
MA	33	02	00	25	Subvention de base à l'Eurometropolitan e-campus	0	0	0	0	0	0
TI	33	10	00	25	Validation des compétences	250	250	0	0	250	250

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs											
TI	33	12	01	25	Subvention aux actions d'alphabétisation	1.186	1.196	0	0	1.186	1.196
					Dont arrêté(s) de réallocation	0	+10				
TI	33	14	00	25	Marshall 4.0 - Axe I.1.2 - Harmonisation du statut des apprenants en alternance et soutien à leur encadrement en entreprise (DGO6)	6.890	6.890	3.810	3.810	10.700	10.700
MA	33	18	00	25	Plan TIC pour l'éducation - secteur ASBL - plan numérique (Marshall 4.0 - Axe V - Mesure 5.1)	30	30	0	0	30	30
MA	33	20	00	25	Subventions dans le cadre des projets pilote Ecole numérique (Marshall 4.0 - Axe V - Mesure 5.1)	20	20	0	0	20	20
TI	41	02	40	25	Subvention de fonctionnement à l'Office Francophone de la Formation en Alternance	282	282	2	2	284	284
TI	41	03	40	25	Marshall 4.0 - Axe I.1.1 - Plateforme interactive (OFFA)	0	0	0	0	0	0
					Dont arrêté(s) de transfert	-400	-440				
TI	41	04	40	25	Subvention au CESW	30	30	0	0	30	30
MA	43	01	00	25	Plan TIC pour l'éducation - secteur Pouvoirs Locaux- plan numérique (Marshall 4.0 - Axe V - Mesure 5.1)	30	30	0	0	30	30
TI	43	02	12	25	Subventions diverses aux administrations et pouvoirs publics	28	18	0	0	28	18
					Dont arrêté(s) de réallocation	0	-10				
TI	43	03	00	25	Interruption de carrière : Administrations provinciales et locales	18.755	18.755	- 266	- 266	18.489	18.489
MA	45	01	00	25	Plan TIC pour l'éducation - secteurs Communauté française et Communauté germanophone- plan numérique (Marshall 4.0 - Axe V - Mesure 5.1)	70	90	0	0	70	90
TI	45	02	30	25	Subvention au Service Francophone des Métiers et des Qualifications	31	31	5	5	36	36
					Dont arrêté(s) de réallocation	-159	-159				
TI	45	03	00	25	Interruption de carrière : Régions, Communautés	1.745	1.745	- 12	- 12	1.733	1.733
TI	45	24	23	25	Subvention à l'AEF - Europe (mission CFC)	159	159	0	0	159	159
					Dont arrêté(s) de réallocation	+159	+159				
					Totaux pour le Titre I.	37.212	37.993	3.377	3.377	40.589	41.370
					Titre II. - Dépenses de capital						
MA	01	03	00	25	Dépenses de capital relatives au Plan Ecole numérique (Marshall 4.0 - Axe V - mesure 5.1)	8.679	8.679	0	0	8.679	8.679
					Dont arrêté(s) de réallocation	+8.679	+8.679				
TI	01	11	00	25	Marshall 4.0 - Axe I.2.1 - Subvention en capital dans le cadre du projet « Cité des métiers de Namur»	1.000	1.000	0	0	1.000	1.000
MA	51	01	00	25	financement des projets Ecoles Numériques - Plan numérique (Marshall 4.0 - Axe V - Mesure 5.1)	0	0	0	0	0	0
					Dont arrêté(s) de réallocation	-8.941	-8.941				
MA	52	01	00	25	Subventions en capital dans le cadre du plan TIC pour l'éducation - secteur ASBL - plan numérique (Marshall 4.0 - Axe V - Mesure 5.1)	315	315	0	0	315	315

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs											
MA	63	01	00	25	Subventions en capital dans le cadre du plan TIC pour l'éducation - secteur pouvoirs locaux - plan numérique (Marshall 4.0 - Axe V - Mesure 5.1)	325	325	0	0	325	325
MA	65	01	00	25	Subventions en capital dans le cadre du plan TIC pour l'éducation - secteur Communauté française et Communauté germanophone - plan numérique (Marshall 4.0 - Axe V - Mesure 5.1)	315	315	0	0	315	315
MA	74	01	00	25	Travaux et fournitures dans le cadre des cyberclasses - plan numérique (Marshall 4.0 - Axe V - Mesure 5.1)	5	5	0	0	5	5
TI	74	06	00	25	Achat de biens meubles durables	10	10	0	0	10	10
MA	81	01	00	25	Intervention dans le cadre du projet "Campus technologique de Gosselies" (Marshall 2.vert - axe II)	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour le Titre II.	10.649	10.649	—	—	10.649	10.649
					Totaux pour le programme 18.25.	47.861	48.642	3.377	3.377	51.238	52.019
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Programme 18.31. **Recherche.**						
					Titre I. - Dépenses courantes						
MA	01	01	00	31	Programme "Convergence" dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens - Mesure 2.2	0	0	0	0	0	0
MA	01	02	00	31	Programme "Compétitivité régionale et emploi" dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens - Mesure 2.2	0	0	0	0	0	0
MA	01	03	00	31	Fonds structurels 2014-2020 – Mesures 2.1.1, 2.1.2 et 2.2.2 – FEDER	12.257	4.570	0	0	12.257	4.570
					Dont arrêté(s) de transfert	+12.257	+4.570				
MA	01	04	00	31	Fonds structurels 2014-2020 – Mesure 1.2 - FSE	0	2.410	0	0	0	2.410
					Dont arrêté(s) de transfert	0	+2.410				
MA	01	05	00	31	Programme "Convergence" dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens - Mesure 2.6	0	0	0	0	0	0
MA	01	06	00	31	Programme "Compétitivité régionale et emploi" dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens - Mesure 2.6	0	0	0	0	0	0
MA	01	07	00	31	Initiatives dans le cadre du Plan Marshall 2.vert en matière de recherche	0	0	0	0	0	0
MA	01	08	00	31	Programme "interreg" dans le cadre de la programmation 2007-2013 des fonds structurels européens mesures 1.1, 1.2 et 1.3.	0	0	0	0	0	0
MA	01	09	00	31	Action de soutien à l'établissement d'une stratégie de développement et d'investissement dans la Recherche - Marshall 2.vert	0	0	0	0	0	0
MA	01	10	00	31	Programme "Interreg" dans le cadre de la programmation 2014-2020 des fonds structurels européens	0	0	0	0	0	0

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
MA	01	11	00	31	Soutien à la coordination et la représentation de la Recherche wallonne dans les réseaux internationaux - Marshall 2.vert	0	1.255	0	0	0	1.255
					Dont arrêté(s) de réallocation	0	-200				
MA	01	12	00	31	Soutien au développement de stratégies "Proof of concept" - Marshall 2.vert	0	253	0	0	0	253
					Dont arrêté(s) de réallocation	0	+200				
MA	31	02	12	31	Subventions à des centres collectifs de recherche pour le financement de leurs activités de recherche industrielle,recherche appliquée, développement expérimental, guidance et veille technologique (y compris chercheurs FIRST)	8.885	10.711	0	0	8.885	10.711
MA	45	01	23	31	Subventions accordées dans le cadre de l'accord de coopération avec la Communauté Wallonie-Bruxelles (Contrat d'avenir)	2.860	2.860	0	0	2.860	2.860
MA	45	02	23	31	Subvention en vue de favoriser l'accès et le financement de projets wallons dans le cadre d'appels du Conseil Européen de la Recherche et du programme cadre Horizon 2020	600	600	0	0	600	600
MA	45	04	20	31	Actions visant à améliorer les conditions de travail des chercheurs Post-Doc - Marshall 2.vert	0	270	0	0	0	270
MA	45	05	23	31	Soutien à l'application de la charte européenne du chercheur - Marshall 2.vert	0	0	0	0	0	0
MA	45	06	00	31	Subvention au Welbio - Marshall 4.0 - II.1.2	1.000	1.000	0	0	1.000	1.000
MA	45	07	00	31	Subventions à des universités et établissements assimilés pour leurs activités de recherche industrielle et appliquée (y compris chercheurs FIRST)	29.800	24.850	0	0	29.800	24.850
					Dont arrêté(s) de réallocation	0	-1.000				
MA	45	08	00	31	Mise en place de programmes d'excellence dans le cadre du Plan d'actions prioritaires pour l'Avenir wallon (PAP-AW)	0	0	0	0	0	0
MA	45	09	00	31	Renforcement de la politique en matière de spin-off dans le cadre du Plan d'actions prioritaires pour l'Avenir wallon (PAP-AW)	0	0	0	0	0	0
MA	45	10	00	31	Soutien à l'évaluation, la poursuite et la création des programmes d'excellence - Marshall 2.vert	0	3.500	0	0	0	3.500
MA	45	11	00	31	Soutien au renforcement du programme First Spin-Off - Marshall 2.vert	0	1.098	0	0	0	1.098
MA	45	12	00	31	Subventions dans le cadre de projets pilotes - programme European Research Council	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour le Titre I.	55.402	53.377	0	0	55.402	53.377
					Titre II. - Dépenses de capital						
MA	01	14	00	31	Initiatives en matière de soutien aux infrastructures de recherche	4.000	3.600	0	0	4.000	3.600
					Totaux pour le Titre II.	4.000	3.600	0	0	4.000	3.600
					Totaux pour le programme 18.31.	59.402	56.977	—	—	59.402	56.977
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs										
					Programme 18.32. **Aides aux entreprises - Recherche - Créativité - Innovation** *Titre I. - Dépenses courantes*						
MA	01	01	00	32	Programme "Convergence" dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens - Mesure 2.1	0	0	0	0	0	0
MA	01	02	00	32	Programme "Compétitivité régionale et emploi" dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens - Mesure 2.1	0	0	0	0	0	0
MA	01	03	00	32	Dépenses de toute nature relatives au plan numérique (Marshall 4.0 - Axe V - Mesure 1)	17.698	8.058	0	0	17.698	8.058
					Dont arrêté(s) de transfert	-350	0				
					Dont arrêté(s) de réallocation	-612	-702				
MA	01	04	00	32	Fonds structurels 2014-2020 – Mesures 2.2.1 et 2.3.2 - FEDER	15.272	4.847	0	0	15.272	4.847
					Dont arrêté(s) de transfert	+15.272	+4.847				
MA	01	05	00	32	Diagnostic de maturité numérique des entreprises	0	0	0	0	0	0
MA	01	07	00	32	Pôles de compétitivité - subventions aux entreprises, aux universités et aux centres de recherche (PAP-AW - mesure 1.2)	0	1.246	0	0	0	1.246
MA	01	08	00	32	Intensification des programmes mobilisateurs dans le cadre du Plan d'actions prioritaires pour l'avenir wallon (PAP-AW)	0	7	0	0	0	7
MA	01	09	10	32	Programmes mobilisateurs - Marshall 2.vert	0	5.456	0	- 1.600	0	3.856
MA	01	10	00	32	Soutien aux partenariats d'innovation technologique (PIT) en dehors du domaine des pôles - Marshall 2.vert	0	712	0	0	0	712
MA	01	11	00	32	Pôles de compétitivité - subventions aux entreprises, aux universités et aux centres de recherche (Marshall 4.0 - Axe II - Mesure 1)	45.000	45.000	0	0	45.000	45.000
					Dont arrêté(s) de transfert	+15.000	+15.000				
MA	01	12	00	32	Subsides octroyés aux acteurs wallons de la recherche dans le cadre de leur participation à des programmes internationaux	7.000	4.320	0	0	7.000	4.320
MA	01	13	00	32	Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre du programme Innovation	7.500	5.300	- 1.000	- 1.000	6.500	4.300
MA	01	14	00	32	Fonds structurels 2014-2020 - Mesure 1.2 - FSE	0	0	0	0	0	0
MA	01	15	00	32	Subventions cofinancées par le FEDER (Programmes INTERREG V - 2014-2020)	9.845	2.791	0	0	9.845	2.791
					Dont arrêté(s) de transfert	+9.845	+2.791				
MA	12	02	00	32	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	100	80	- 50	0	50	80
MA	31	01	00	32	Subventions à des entreprises pour des études de faisabilité technique, la protection des droits de propriété industrielle, les services de conseil et soutien à l'innovation (y compris chercheurs FIRST)	6.200	5.900	0	0	6.200	5.900
MA	31	02	12	32	Subventions à des entreprises pour le financement de projets de recherche industrielle et de développement expérimental	19.850	12.000	- 1.000	- 1.000	18.850	11.000

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
MA	31	03	00	32	(Modifé) Subvention de fonctionnement à la S.A. WSL Incubateur	1.850	1.850	- 200	- 200	1.650	1.650
MA	31	04	22	32	Subvention de fonctionnement à l'ASBL FUTUROCITE (EURO GREEN IT INNOVATION CENTER)	320	320	0	0	320	320
MA	31	05	22	32	Subvention de fonctionnement à l'ASBL MICROSOFT INNOVATION CENTER	500	500	0	0	500	500
MA	31	06	22	32	Subvention de fonctionnement à l'ASBL ID CAMPUS	230	230	0	0	230	230
MA	31	07	00	32	Subventions aux entreprises pour le soutien des innovations de procédé et d'organisation	500	475	0	0	500	475
MA	31	08	00	32	(Nouveau) Subvention de fonctionnement à la S.A. I-tech Incubator	0	0	350	350	350	350
MA	32	03	00	32	Renforcement de la politique en matière de spin-out (partim PME) dans le cadre du Plan d'actions prioritaires pour l'Avenir wallon (PAP-AW)	0	0	0	0	0	0
MA	33	01	00	32	Subvention à l'ASBL Groupement de Redéploiement Economique pour la mise en œuvre du projet « LIEGETOGETHER"	250	250	0	0	250	250
MA	33	02	00	32	Subvention à l'asbl Centre de Compétence TechnofuturTIC relative à l'animation et l'encadrement du réseau d'espaces publics numériques et du dispositif de médiation numérique dans les communes de la Wallonie (Marshall 4.0 - Axe V - Mesure 1)	0	150	0	0	0	150
MA	40	01	00	32	Subventions de toute nature pour le développement des télécommunications dans le secteur public	0	0	0	0	0	0
MA	41	01	00	32	(Nouveau) Subvention de fonctionnement à la S.A. Creative Wallonia Engine	0	0	1.000	1.000	1.000	1.000
MA	41	02	00	32	(Nouveau) Subvention de fonctionnement à la S.A. Innovation Wallonia Engine	0	0	1.000	1.000	1.000	1.000
MA	43	01	00	32	Développement du réseau des Espaces Publics Numériques (EPN) dans le cadre de la stratégie numérique de Wallonie - appel à projets (Marshall 4.0 - Axe V - Mesure 1)	612	702	0	0	612	702
					Dont arrêté(s) de réallocation	+612	+702				
MA	45	01	23	32	Subvention à la Communauté germanophone dans le cadre de la politique de télécommunication	75	75	0	0	75	75
					Totaux pour le Titre I.	132.802	100.269	100	-1.450	132.902	98.819
					Titre II. - Dépenses de capital						
MA	51	01	00	32	Subvention à la SOFICO en vue du développement d'un pôle spatial en synergie avec la station ESA de Redu - volet "pose d'une connexion fibre optique" dans le cadre du programme compétitivité régionale et emploi du FEDER (2007-2013)	0	275	0	0	0	275
					Dont arrêté(s) de transfert	0	+275				
MA	51	03	00	32	Subventions aux entreprises pour le financement de projets de développement expérimental en coopération	0	1.000	0	0	0	1.000
					Dont arrêté(s) de réallocation	0	+1.000				

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
MA	63	02	00	32	Subventions dans le cadre de l'expérience-pilote DIGITAL CITIES (Marshall 2.vert - axe II)	0	1.653	0	0	0	1.653
MA	81	01	12	32	Avances récupérables à des entreprises pour le financement de projets de développement expérimental	54.000	45.100	0	0	54.000	45.100
MA	81	02	00	32	Pôles de compétitivité - Avances récupérables aux entreprises (PAP-AW - Mesure 1.2)	0	152	0	0	0	152
MA	81	04	00	32	Avances récupérables aux entreprises pour le financement de projets de développement expérimental prototyping	24.650	15.000	0	0	24.650	15.000
MA	81	05	00	32	Développer l'innovation dans le secteur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (Marshall 4.0 - Axe IV - Mesure 4.2)	0	0	0	0	0	0
MA	81	06	00	32	Soutenir le développement du secteur numérique (Marshall 4.0 - Axe V - Mesure 1.3)	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour le Titre II.	78.650	63.180	—	—	78.650	63.180
					Totaux pour le programme 18.32.	211.452	163.449	100	-1.450	211.552	161.999
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Programme 18.33.						
					Promotion, diffusion et valorisation de la Recherche.						
					Titre I. - Dépenses courantes						
MA	01	02	00	33	Actions de sensibilisation à la culture scientifique et technique cofinancées par les fonds structurels européens hors Objectif 1 (Contrat d'avenir) (nouvelle programmation)	0	0	0	0	0	0
MA	01	03	00	33	Subventions relatives à des activités de diffusion de promotion et d'évaluation de la recherche, de la science, des technologies nouvelles, de l'innovation et du développement technologique	1.950	2.250	0	- 150	1.950	2.100
MA	01	04	00	33	Subventions relatives au soutien de la valorisation et de la diffusion des résultats de la recherche	3.242	900	- 40	0	3.202	900
MA	12	02	00	33	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions et d'experts, études, actions de diffusion des sciences et des technologies	1.376	966	0	- 56	1.376	910
					Dont arrêté(s) de réallocation	-221	-175				
					Dont arrêté(s) de transfert	-103	-250				
MA	12	03	00	33	Frais de jury et d'organisation du programme WALINNOV	71	25	0	0	71	25
					Dont arrêté(s) de réallocation	+71	+25				

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
MA	41	01	40	33	Subvention au Parc d'aventures scientifiques (Anc. Forum Scientifique et Technique)	3.850	3.850	0	0	3.850	3.850
					Dont arrêté(s) de réallocation	+150	+150				
					Totaux pour le Titre I.	10.489	7.991	-40	-206	10.449	7.785
					Titre II. - Dépenses de capital						
MA	74	06	00	33	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour le Titre II.	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour le programme 18.33.	10.489	7.991	-40	-206	10.449	7.785
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Programme 18.34. **Fonds de la Recherche, du développement et de l'innovation**						
					Titre I. - Dépenses courantes						
MA	01	01	00	34	Fonds budgétaire : Fonds destiné au soutien de la Recherche, du développement et de l'innovation						
					Solde au 1er janvier	25.230	75.064	17.890	- 377	43.120	74.687
					Recettes de l'année en cours	24.000	24.000	0	0	24.000	24.000
					Disponible pour l'année	49.230	99.064	17.890	- 377	67.120	98.687
					Dépenses à charge du Fonds	19.000	19.000	0	0	19.000	19.000
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	30.230	80.064	17.890	- 377	48.120	79.687
					Totaux pour le Titre I.	19.000	19.000	0	0	19.000	19.000
					Totaux pour le programme 18.34.	19.000	19.000	0	0	19.000	19.000
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	19.000	19.000	—	—	19.000	19.000
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	30.230	80.064	17.890	-377	48.120	79.687
					Totaux pour la division organique 18.	3.419.875	3.356.245	30.085	37.832	3.449.960	3.394.077
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—	—	—	—	—
					Dont programme d'investissement	19.115	16.015	337	3.537	19.452	19.552
					Dont fonds budgétaires	19.000	19.000	—	—	19.000	19.000
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	30.332	80.166	17.890	-377	48.222	79.789

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs										
					Division organique 19						
					Fiscalité						
					Programme 19.01. **Fonctionnel**						
					Titre I. - Dépenses courantes						
LA	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	20.964	20.964	105	105	21.069	21.069
LA	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	49	49	0	0	49	49
LA	12	04	00	01	Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules de la DGO7	154	154	0	0	154	154
					Totaux pour le Titre I.	21.167	21.167	105	105	21.272	21.272
					Titre II. - Dépenses de capital						
LA	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	0	0	0	0	0	0
LA	74	03	00	01	Achat de biens meubles durables - Véhicules de la DGO7	87	87	0	0	87	87
					Totaux pour le Titre II.	87	87	0	0	87	87
					Totaux pour le programme 19.01.	21.254	21.254	105	105	21.359	21.359
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—	—	—	—	—
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Programme 19.02. **Fiscalité**						
					Titre I. - Dépenses courantes						
LA	01	01	11	02	Provision destinée à prendre en charge les frais des deux représentants de la Région wallonne au Conseil d'administration de la SCIP	2	2	0	0	2	2
LA	01	04	00	02	Traitements, allocations et indemnités du personnel affecté à la mise en œuvre de la LSF, de la nouvelle autonomie fiscale et des nouvelles compétences transférées du fédéral	0	0	0	0	0	0

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
LA	01	05	00	02	Provision mesures d'accompagnement péage kilométrique	10.365	10.365	- 5.965	- 5.965	4.400	4.400
					Dont arrêté(s) de transfert	-9.315	-10.395				
LA	12	01	00	02	Achats de biens et services, en ce compris études, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions et frais de fonctionnement	367	365	0	0	367	365
LA	12	02	00	02	Frais d'impression	38	363	0	0	38	363
LA	12	03	00	02	Expertises, frais de procédure, frais de fonctionnement, honoraires d'avocats	1.585	1.585	0	0	1.585	1.585
LA	12	04	00	02	Frais bancaires, chèques circulaires, assignations postales	0	0	0	0	0	0
LA	12	05	11	02	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques	2.088	1.938	0	0	2.088	1.938
LA	12	06	11	02	Provision pour la prise en charge de la partie des frais de fonctionnement de la Structure de Coordination de l'Information patrimoniale (SCIP) supportée par la Région wallonne	40	40	0	0	40	40
LA	21	01	60	02	Autres Intérêts - Intérêts de retard sur autres que sur dettes commerciales	0	0	0	0	0	0
LA	34	01	31	02	Remboursements	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour le Titre I.	14.485	14.658	- 5.965	- 5.965	8.520	8.693
					Titre II. - Dépenses de capital						
LA	01	06	00	02	Provision mesures d'accompagnement péage kilométrique dans le cadre des mesures complémentaires	2.000	2.000	0	0	2.000	2.000
LA	72	01	00	02	Travaux d'aménagement des bâtiments administratifs dédiés au prélèvement kilométrique	75	75	0	0	75	75
LA	74	01	00	02	Achat de biens meubles durables, y compris de matériel informatique	45	114	0	0	45	114
LA	74	02	22	02	Provision pour prise en charge de la Région wallonne d'achat de biens meubles pour la Structure de Coordination de l'Information patrimoniale (SCIP)	100	100	0	0	100	100
LA	74	03	00	02	Applications informatiques - Acquisition et développement	4.828	3.056	0	0	4.828	3.056
					Totaux pour le Titre II.	7.048	5.345	0	0	7.048	5.345
					Totaux pour le programme 19.02.	21.533	20.003	- 5.965	- 5.965	15.568	14.038
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour la division organique 19.	42.787	41.257	- 5.860	- 5.860	36.927	35.397
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—	—	—	—	—
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs										
					Division organique 32						
					Provisions interdépartementales pour la programmation 2007-2013 des cofinancements européens						
					Programme 32.01.						
					Cofinancements européens 2007 - 2013						
					Titre I. - Dépenses courantes						
PM	43	01	00	01	Subvention dans le cadre des dossiers de cofinancements européens	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour le Titre I.	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour le programme 32.01.	0	0	0	0	0	0
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—	—	—	—	—
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour la division organique 32.	0	0	0	0	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs										
					Division organique 33						
					Provision interdépartementale Plan Marshall 4.0						
					Programme 33.02.						
					Plan Marshall 4.0						
					Titre I. - Dépenses courantes						
MA	01	01	00	02	Pôles de compétitivité - Recherche - Formation (Marshall 4.0)	10.271	9.067	0	0	10.271	9.067
					Dont arrêté(s) de transfert	-18.229	-19.433				
					Totaux pour le Titre I.	10.271	9.067	0	0	10.271	9.067
					Totaux pour le programme 33.02.	10.271	9.067	0	0	10.271	9.067
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—	—	—	—	—
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour la division organique 33.	10.271	9.067	0	0	10.271	9.067
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—	—	—	—	—
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation	Ajustements – Crédits d'engagement	Ajustements – Crédits de liquidation	Crédits ajustés – Crédits d'engagement	Crédits ajustés – Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs										
					Division organique 34						
					Provisions interdépartementales pour la programmation 20014-2020 des cofinancements européens						
					Programme 34.01.						
					Cofinancements européens 2014 - 2020						
					Titre I. - Dépenses courantes						
PM	01	01	00	01	Cofinancements européens 2014 - 2020	175.637	70.189	38.119	- 7.482	213.756	62.707
					Dont arrêté(s) de transfert	-120.848	-63.094				
PM	43	01	00	01	Subvention dans le cadre des dossiers de cofinancements européens 2014-2020	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour le Titre I.	175.637	70.189	38.119	- 7.482	213.756	62.707
					Totaux pour le programme 34.01.	175.637	70.189	38.119	- 7.482	213.756	62.707
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—	—	—	—	—
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour la division organique 34.	175.637	70.189	38.119	- 7.482	213.756	62.707
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
					Totaux généraux	13.668.738	13.354.688	342.186	256.163	14.010.924	13.610.851
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—	—	—	—	—
					Dont programme d'investissement	360.583	329.356	3.383	5.772	363.966	335.128
					Dont fonds budgétaires	185.377	190.377	4.590	5.106	189.967	195.483
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	251.758	387.425	178.603	160.102	430.361	547.527

PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits d'engagement*	**Crédits initiaux** *Crédits de liquidation*	**Ajustements** *Crédits d'engagement*	**Ajustements** *Crédits de liquidation*	**Crédits ajustés** *Crédits d'engagement*	**Crédits ajustés** *Crédits de liquidation*
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs											
					Vu pour être annexé au projet de décret						